L'Economie : un entretien avec le président de la BERD

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15472 – 7 F

MARDI 25 OCTOBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La paix meurtrie au Sri-Lanka

A intervalles réguliers, le Sri-Lanka se rappelle au souvenir du monde par de sanglants règlements de comptes politiques. L'attentat meurtrier qui a coûté la vie, dimanche 23 octobre, à Gamini Dissanayake, candidat de l'opposition à l'élection présidentielle du 9 novembre, et à une cinquantaine d'autres personnes, s'inscrit en effet dans une liste impressionnante : en un peu plus de cinq ans, un chef de l'Etat, un ministre de la défense et deux leaders de l'opposition, pour ne rien dire de personnalités moins éminentes, ont péri en de semblables circonstances.

Comme d'habitude, les représentants des forces de l'ordre srilankaises ont accusé les militants séparatistes du LTTE, les fameux « Tigres » tamouls, d'avoir frappé, une fois de plus, au cœur de Colombo. En apparence, tout accuse en effet ces extrémistes dont la détermination, le goût macabre pour l'utilisation de commandos-suicide et le mépris de la vie sont connus : l'auteur de l'attentat de dimanche est apparemment un « kamikaze » ; et la cible est le leader d'un parti qui s'est montré réticent à la négociation avec les séparatistes

LES « Tigres » n'ont jamais revendiqué la responsabilité de ces assassinats, pas plus qu'ils n'ont reconnu le meurtre de l'ancien premier ministre indien Rajiv Gandhi, tué lui aussi lors d'un meeting électoral près de Madras en 1991 : les dirigeants de l'organisation tamoule n'auraient apparemment pas pardonné au dernier représentant de la dynastie Nehru-Gandhi d'avoir envoyé dans l'île, en 1987, une « force de paix » qui a fini par les combattre durement.

Reste que les accusations réitérées contre les « Tigres » cachent mal une réalité plus complexe, celle de règlements de comptes entre politiciens cinghalais : l'attentat qui avait coûté la vie au chef de l'Etat Ranasinghe Premadasa ne faisait-il pas suite à l'assassinat d'un « dissident » dont on disait à Colombo qu'il aurait pu être victime du courroux présidentiel...

L'ATTENTAT de dimanche porte en tout cas un coup sérieux au processus de paix que venait d'engager le premier ministre Mme Kumaratunga. L'héritière de la lignée des Bandaranaike – dont le mari fut assassiné par un extrémiste cinghalais pour avoir appelé à négocier avec les Tamouls – demeure certes la mieux placée pour mener des pourparlers avec les séparatistes. « Chandrika » serait même favorable à la création d'une fédération où Cinghalais et Tamouls vivraient en harmonie – une position risquée dans un pays où les plus radicaux parmi la majorité cinghalaise bouddhiste restent très hostiles à tout ce qui pourrait ressembler à un partage de l'île.

L'espoir ainsi suscité avait été conforté après que les Tigres eurent eux-mêmes indiqué être prêts à renoncer au principe d'une nation séparée là où ils sont majoritaires. Mais l'attentat de Colombo, quel qu'en soit l'auteur, vient de rappeler que bien des extrémistes ont intérêt à ce que l'ex-Ceylan continue de s'entredéchirer.

Lire page 3

M 0147 - 1025 - 7,00 F

Prenant un tour public

La polémique s'envenime entre M. Balladur et M. Chirac



Par médias et tribunes interposés, M. Chirac et M. Balladur sont entrés dans une nouvelle phase du conflit qui les oppose en vue de l'élection présidentielle. Le président du RPR, dans un forum à la Sorbonne, a accusé implicitement le premier ministre de « mauvaise foi » lorsqu'il « essaie de transférer sur la majorité des problèmes qui sont exclusivement des problèmes de comportement internes au gouvernement ». M. Balladur reproche, quant à lui, à M. Chirac, dans un entretien publié lundi 24 octobre par « le Figaro », de s'être « depuis longtemps réfugié dans son parti comme dans une citadelle ».



POINT DE VUE

Avis de tempête

par Alain Juppé

La fonction de ministre des affaires étrangères a cet avantage qu'elle donne du recul par rapport aux événements intérieurs. Revenant, il y a quelques jours, d'un voyage dans le golfe Arabo-Persique, j'ai été stupéfait et inquiet à mon arrivée à Paris : stupéfait de la dégradation du climat politique ; inquiet pour la démocratie et inquiet pour la France.

1. Commençons par les affaires, qui alimentent, semaine après semaine, un climat délétère. Je tiens à exprimer mon intime conviction : les hommes politiques n'ont droit à aucune indulgence particulière, au contraire. C'est la grandeur et la dureté de leur condition. Il est même normal qu'on exige d'eux plus que de quiconque. A la justice, donc, de faire son office, en toute liberté. C'est ce qu'elle fait.

Mais de là à laisser planer sur l'Etat et les collectivités publiques un soupçon de corruption généralisée, il y a un pas – un fossé, voudrais-je pouvoir dire – qu'il ne faut pas franchir ! Ne laissons pas la rumeur, plus ou moins vérifiée, faire et défaire les gouvernements, ou abattre les hommes avant jugement. A terme, c'est un risque grave de fracture de la société tout entière qui ne se reconnaîtrait plus en ceux qu'elle choisit pour la conduire, et, peut-être, en elle-même. Où s'arrêterait la dérive ?

2. J'en viens, maintenant, aux rivalités politiques, qui alimentent la chronique au point d'accréditer l'idée que les querelles de personnes l'emportent, désormais, sur les préoccupations des Français et l'intérêt de la France.

Lire la suite et nos informations page 12

▶ Alain Juppé est ministre des affaires étrangères et secrétaire général du RPR.

L'Europe des brasiers mal éteints

Le retour des irrédentismes

L'histoire de l'Europe, c'est un peu l'histoire de ces contrées de forêts ou de maquis mutilés, grêlés de longues traînées noires témoignant des incendies qui les ravagent périodiquement ; des incendies éternellement annoncés et, pourtant, toujours recommencés ; en des lieux dûment répertoriés et cependant constamment exposés. Les causes de ces embrasements réguliers sont connues, car identiques d'une année sur l'autre, d'une décennie à l'autre ; les remèdes, eux, sont aussi aléatoires que par le passé, malgré une technologie de plus en plus évoluée.

Le feu qui dévaste depuis trois ans l'espace yougoslave est, avec la succession de foyers parsemant l'empire ex-soviétique, un exemple de cette sorte de mouvement perpétuel, devant lequel les différentes diplomaties se cantonnent, le plus souvent, dans le rôle de sauveteurs impuissants ou, au pire, jouent celui de pompiers pyromanes. L'intervention de Moscou peut difficilement passer inaperçue dans les troubles et les conflits qui secouent les nouvelles Républiques surgies aux marches de la Russie. D'un autre côté, la Force de protection des Nations unies stationnée en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Macédoine a des petits relents de gendarmerie internationale, du type de celle qui avait été prévue en 1903 par les grandes puissances pour ramener l'ordre dans cette Macédoine déchirée, pourtant restée au cœur de tous les conflits qui n'ont cessé de secouer les Balkans.

De même, ladite « Conférence internationale sur la Yougoslavie », censée régler, aujourd'hui, le divorce entre peuples dont le mariage de raison aura duré, vaille que vaille, soixante-treize ans, rappelle-t-elle tous ces congrès qui ont jalonné l'histoire de l'Europe pour, régulièrement, en redessiner les frontières intérieures, faire ou défaire des Etats, sceller le sort de multiples minorités, bref, accumuler au fil du temps tous les ingrédients susceptibles de faire éclater de nouvelles crises et de nouveaux conflits.

Pour une guerre ouverte, combien compte-t-on, en Europe, de foyers couvant sous les braises mal éteintes de l'Histoire ? Une énumération n'a, en elle-même, guère de signification. Comptent surtout les facteurs – directs ou indirects – de risques, non seulement de conflit armé, mais plus simplement, de déstabilisation.

YVES HELLER

Lire la suite page 6 et le premier des six volets de notre série sur le réveil des irrédentismes en Europe, qui a trait au conflit entre l'Italie, d'une part, la Slovénie et la Croatie, de l'autre, à propos de l'Istrie.

L'ONU face à l'OTAN en Bosnie

Dans un entretien au *Monde*, le chef des « casques bleus » dans l'ex-Yougoslavie, le général Bertrand de Lapresle, évoque les frictions existant entre l'ONU et l'OTAN et regrette que l'Alliance atlantique ne prenne pas suffisamment en compte la mission des Nations unies.

page 8

Les « affaires » et les affaires

Les procédures judiciaires n'ont pas nui à l'exportation mais ont affaibli les marchés financiers

La justice s'oppose-t-elle à l'emploi ? Le patient travail des juges contre la corruption et contre les financements occultes des partis politiques entre-t-il en conflit avec la bonne marche des entreprises françaises et la nécessaire recherche de contrats ? A vouloir moraliser les relations économiques françaises sous le regard inquisiteur des médias, ne risque-t-on pas de ternir la réputation des firmes et de favoriser les concurrents étrangers ? En d'autres termes, la France manquerait-elle de réalisme ?

Les milieux économiques et financiers sont partagés sur les « affaires ». Les patrons sont les premiers à s'inquiéter d'une dérive des mœurs économiques et, les sondages le montrent, à estimer nécessaire une opération « Mains propres » (*le Monde* du 8 septembre). Les lois de décentralisation ont, à leurs yeux, ouvert la porte à une corruption à grande échelle, et l'obtention des marchés publics était en passe de devenir un véritable « *racket* », selon l'expression reprise par nombre de patrons. Mais, en même temps, les hommes d'affaires n'apprécient guère les « affaires ».

Les mises en examen de grandes figures patronales comme Pierre Suard d'Alcatel ou Jean-Louis Beffa de Saint-Gobain leur font penser que les juges vont « *trop loin* ». Les mises en examen, voire la détention, comme celle de Didier Pineau-Valencienne de Schneider, leur paraissent des méthodes nettement disproportionnées par rapport à l'enjeu. Lutter contre la corruption, oui, mais celle-ci n'est tout de même pas d'une telle ampleur, à la différence de l'Italie, qu'il faille aller jusqu'à mettre en danger la réputation des firmes ou celle des PDG.

ÉRIC LE BOUCHER

Lire la suite page 17

Corruption : peines réduites en cas de « repentir » ?

Député (RPR) de la Haute-Vienne, Alain Marsaud a déposé, lundi 24 octobre, deux propositions de loi visant à lutter contre la corruption. Outre un contrôle renforcé des préfets sur les élus locaux et une limitation du cumul des mandats, il souhaite l'instauration d'une procédure de « *repentir* », permettant aux personnes impliquées d'obtenir des réductions de peine en dénonçant leurs complices.

page 16

Trois Européens assassinés en Algérie et en Egypte

Deux religieuses espagnoles ont été tuées par balles, dimanche 23 octobre, à Alger. Le même jour, près de Louxor, en Egypte, un autocar de touristes a été pris dans une fusillade : un Britannique a été tué. Ces deux attentats sont attribués aux extrémistes islamistes.

pages 5 et 11

Vie publique vices privés

Les Français ne tolèrent plus les malversations de leurs élus. Leur demanderont-ils un jour des comptes sur leurs écarts conjugaux, comme en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis où les infidélités de plusieurs dirigeants leur ont coûté leur carrière politique ?

page 28

Le cancer mal combattu

Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) dénonce l'absence en France de politique de lutte contre les maladies cancéreuses et les ambiguïtés du statut et de l'action des centres de lutte contre le cancer. Ce document réclame une « *reprise en main par l'Etat* » de ce secteur.

page 15

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 46 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

Un entretien avec Stanley Cavell

« L'inconfort est un état dans lequel il est raisonnable de se trouver... »

Stanley Cavell, né en 1926, est actuellement professeur d'esthétique à l'université Harvard (Cambridge, Etats-Unis). Parmi ses nombreux livres, cinq titres ont été traduits en français : Une nouvelle Amérique encore inapprochable *(L'Eclat, 1991),* Statuts d'Emerson *(L'Eclat, 1992),* A la recherche du bonheur *(Cahiers du cinéma, 1993),* le Déni de savoir dans six pièces de Shakespeare *(Seuil, 1993) et* Conditions nobles et ignobles *(L'Eclat, 1993). Son dernier ouvrage,* Un ton de philosophie, *vient de paraître, en anglais, chez Harvard University Press.*
Plus proche de la tradition britannique de la philosophie du « langage ordinaire » que de l'empirisme logique dominant dans les universités américaines, Stanley Cavell est également, aux Etats-Unis, l'un des penseurs les plus ouverts à la culture européenne sous toutes ses formes, de la psychanalyse à la musique, de la littérature au cinéma. Ce philosophe aux multiples facettes, connu pour son raffinement et sa subtilité – il étudia longtemps la musique avec le compositeur Ernest Bloch, avant d'opter pour la réflexion –, est également un citoyen attentif aux problèmes de la société américaine : il ne cesse de s'interroger sur la crise des valeurs que traverse notre monde.
Stanley Cavell participera, le 29 octobre, au sixième Forum le Monde-Le Mans, « L'avenir aujourd'hui. Dépend-il de nous ? ».



« On parle souvent de vous comme d'un philosophe américain « atypique ». Que pensez-vous de ce jugement ?

– Je ne le refuse pas ! Sans doute dit-on cela de moi parce que j'aime relier la philosophie à ses origines et à ses fins littéraires *plutôt qu'à la science*. Ou parce que je m'intéresse davantage à la « différence » américaine en philosophie que ne le font d'autres Américains. Ou parce que, à l'intérieur de la tradition américaine, je revendique – plus que d'autres – un enracinement de la philosophie dans ce qu'on appelle, depuis Wittgenstein et Austin, le « quotidien ». Ou parce que, tout simplement, je traque la philosophie dans des régions inhabituelles de la culture humaine, comme par exemple le cinéma.

» Je cherche sans doute, dans la pratique de l'écriture philosophique, quelque chose que des philosophes plus « typiques » (et pas seulement américains) n'y cherchent pas, ou pensent qu'on ne devrait pas y chercher. Tels sont les principaux aspects de ce que je crois faire en philosophie. Ils se résument à la manière dont je me réclame d'un certain héritage, celui d'Emerson et de Thoreau. Mais la « nouvelle » de mon côté « atypique » a commencé à se répandre bien avant que je n'aie découvert, en ces deux auteurs, d'authentiques philosophes !

– Les noms d'Emerson et de Thoreau ne sont guère familiers aux oreilles françaises...

– Ralph Waldo Emerson (1803-1882) est le fondateur du mouvement « transcendantaliste » en Nouvelle-Angleterre, et l'inspirateur d'une famille d'écrivains américains qui comprend Walt Whitman, Emily Dickinson, Henry James et Wallace Stevens.

» Plus jeune qu'Emerson, dont il fut le disciple et l'ami, Henry David Thoreau est l'auteur de *Walden ou la vie dans les bois* (1854), qui eut une forte influence sur bon nombre de mouvements « alternatifs » du XX[e] siècle. Son essai sur *la Désobéissance civile* a joué un rôle central dans la formation des idées de Gandhi et de Martin Luther King.

Il faut traquer la philosophie dans des régions inhabituelles de la culture humaine

– Vous avez été également marqué par le philosophe John Austin, fondateur de l'école du « langage ordinaire ».

– Bien que d'autres philosophes de ma génération puissent avoir des impressions différentes des miennes, il me semble qu'Austin ne cherchait par à dominer. Dans ses séminaires, il apportait à l'investigation *philosophique* une lucidité, un plaisir sensible et la promesse de positions partagées dont je continue – bien qu'en n'arrivant pas toujours à le satisfaire – à avoir un besoin essentiel en philosophie.

» Le fait qu'un homme comme Austin soit actuellement quelque peu refoulé par les philosophes de profession, loin d'être une preuve de la faiblesse de sa pensée, me paraît être un signe de la force de son intuition : l'intuition de quelque chose qu'il est difficile de reconnaître, et qu'on pourrait appeler la banalité de nos personnalités individuelles.

– Vous avez beaucoup travaillé sur les « Investigations philosophiques » de Wittgenstein. Croyez-vous, comme le soutient Richard Rorty, que ce livre annonce la fin de la philosophie ?

– Pas de la manière, en tout cas, dont on l'entend habituellement. On peut avoir l'impression que, depuis Bacon, Descartes ou Locke, tous les philosophes novateurs ont déclaré que la philosophie, telle qu'on la pratiquait avant eux, était finie, puisqu'ils donnaient eux-mêmes un nouveau départ à la pensée ; et que, depuis Hegel, la philosophie tout entière est arrivée à sa fin – de sorte que toute pensée innovante, depuis Nietzsche, est obligée de s'installer dans l'expérience d'un « après-coup » de la pensée occidentale.

» L'originalité de Wittgenstein doit être reliée, dans cette perspective, à une conception de l'activité philosophique qui voit les perplexités de la philosophie se multiplier continuellement – et inévitablement au cœur de cette créature suffisamment compliquée pour s'être donné le langage. Si bien que la tâche du philosophe devient alors celle de résoudre, chaque jour, ces perplexités, au fur et à mesure qu'elles surgissent, par l'investigation des mots dans lesquels s'incarnent nos échanges quotidiens.

– Pour quelles raisons vous êtes-vous intéressé, d'un point de vue philosophique, au théâtre de Shakespeare et aux comédies hollywoodiennes ?

– Dès mon premier livre, j'ai émis l'hypothèse d'un lien entre le scepticisme philosophique et la tragédie shakespearienne. En effet, tout se passe comme si, dans la génération antérieure à celle de Descartes, Shakespeare avait deviné la source – ou la coupure – culturelle que la philosophie moderne à son commencement devait identifier – non sans méconnaissance – comme crise du savoir, comme nécessité de trouver un fondement inébranlable pour le savoir.

» Dans une étape ultérieure, j'ai découvert que la comédie shakespearienne, après avoir cédé la place à la comédie jonsonienne (1) qui domine depuis lors l'histoire du théâtre comique, refaisait surface de manière imprévue dans les meilleures comédies hollywoodiennes du cinéma parlant, sous la forme de ce que j'ai appelé la « comédie du remariage ». Il m'a semblé que se posait là un nœud de problèmes conceptuels – à l'intersection de la philosophie, de la littérature, du scepticisme et de l'étonnant succès du cinéma comme médium du sublime et de l'art populaire –, nœud dont les implications continuent encore à prendre mon travail par surprise.

– Vous dites souvent que la psychanalyse est proche de la philosophie. En quel sens les considérez-vous comme voisines – et pourtant différentes ?

– J'ai été impressionné par l'insistance suspecte avec laquelle Freud nie être un philosophe. Je l'interprète de la manière suivante : Freud voit la psychanalyse comme étant – et, en même temps, n'étant pas – la continuation de la philosophie. Aussi est-ce pour moi un problème de comprendre *comment la réception* et la pratique de la psychanalyse (deux préoccupations liées et constantes chez Freud) ont pu – pour m'en tenir à ce que je sais de leur état en Amérique du Nord – s'éloigner à ce point de la philosophie.

» Une façon de répondre à la question de la proximité de principe de la philosophie et de la psychanalyse consisterait à se demander ce que chacune d'entre elles perd dans leur actuelle séparation institutionnelle. La psychanalyse perd la capacité d'articuler avec *rigueur les relations* entre fantasme, langage et réalité (c'est en gros ce que souligne Lacan lorsqu'il parle de philosophie), et de définir le but de la cure psychanalytique en termes de (ou « contre ») l'étude millénaire, par la philosophie, des « bonnes » et des « mauvaises » façons de vivre. De son côté, la philosophie perd la possibilité de renouer, sous une forme inédite, avec son antique mission thérapeutique : libérer l'âme.

– Votre intérêt pour la psychanalyse se retrouve également dans votre manière d'écouter – et d'interpréter – la musique d'opéra, dont vous êtes grand amateur.

– J'ai su, depuis que j'ai commencé à réfléchir aux comédies hollywoodiennes, que j'aurais à dire quelque chose sur l'opéra, puisque le médium de celui-ci, aussi bien que le médium du cinéma parlant, fait arriver aux mots quelque chose qui va au-delà de ce qui leur arrive au théâtre ou dans la rue. Plus tôt encore, j'ai eu l'intuition que la philosophie a quelque chose à voir avec la voix humaine, et que le scepticisme n'est rien d'autre, au fond, que le refoulement de cette voix. Disons qu'il consiste à étouffer cette voix, à la rendre inexpressive. Ce qui m'intéresse, avant tout, dans la philosophie du « langage ordinaire », c'est précisément l'effort qu'elle fait pour retrouver la voix humaine, en l'arrachant – si l'on peut dire – à elle-même.

» Quelques années avant de lire le livre de Catherine Clément sur l'opéra (2), j'ai pensé qu'il y avait une *inflexion sexuelle* dans le scepticisme, en bref que c'était une affaire masculine. Mais, jusqu'à ce que je découvre l'idée de Catherine Clément selon laquelle, dans l'opéra, la femme meurt parce qu'elle chante, je n'avais pas complètement réalisé que la voix étouffée par le scepticisme était la voix féminine – que le sceptique soit lui-même homme ou femme.

» Ainsi ai-je été progressivement conduit à la question suivante : qu'est-ce donc que la conscience masculine – ou philosophique – ne veut pas entendre ? Telle est la perspective à partir de laquelle je m'interroge, dans mon dernier livre, sur l'extase de la voix féminine produite par l'opéra, sur l'expression absolue de son absolue inexpressivité.

L'antique mission thérapeutique de la philosophie est de libérer l'âme

– Vous jouez actuellement un rôle actif dans la reprise du dialogue philosophique euro-américain. Quels sont, selon vous, les principaux obstacles qui pèsent sur ce dialogue ?

– Je pense que l'impression de coupure – ou d'évitement mutuel – entre les deux grandes traditions de la philosophie occidentale – appelons-les empiriste et rationaliste, ou anglo-américaine et franco-allemande, ou analytique et continentale (toutes ces étiquettes sont discutables) – repose sur quelque chose de réel, sur le fait que la situation présente de la pensée philosophique est bien celle d'une coupure. Et je crois que les principaux obstacles à ce qu'un dialogue s'établisse malgré cette coupure sont, comme d'habitude, *à la fois l'idée selon laquelle* une compréhension mutuelle serait impossible ou inutile (comme si une moitié de la pensée n'avait rien de philosophiquement valable à offrir à l'autre moitié), et l'idée selon laquelle cette compréhension serait tout à fait facile à atteindre (comme s'il suffisait, pour satisfaire sa curiosité, de lire davantage de livres).

» Pour moi, au contraire, la proximité entre certains aspects de Wittgenstein et, par exemple, certains aspects de Heidegger est une proximité complexe : tous deux sont à la fois plus proches et plus éloignés l'un de l'autre qu'on n'a pu, jusqu'ici, trouver le moyen de le formuler. Et c'est justement pour cela que je fais d'Emerson une figure-clef : Emerson écrit à un moment qui précède la « coupure », le moment où s'instaure la « différence » à l'intérieur de laquelle l'Amérique aspire à satisfaire son besoin d'une pensée bien à elle, d'une pensée qui puisse jaillir authentiquement de ce qu'il appelle nos *« rochers abandonnés »*, nos *« pauvres »* rivages. Il ne fait pas de doute que c'est en partie un effort pour déjouer la pression des grandes pensées européennes qui a aidé Emerson et Thoreau à intensifier leur engagement en faveur de ce qu'ils croyaient être la pensée orientale. J'ai peur que nous n'ayons perdu, depuis, une partie du terrain que, non sans de grands efforts, ils avaient conquis pour nous.

– Vous remettez constamment les certitudes en cause. Seriez-vous un sceptique « professionnel » ?

– Une des façons dont je caractérise le scepticisme étant un désir humain de devenir inhumain, ou monstrueux, je me demande à quoi pourrait ressembler un sceptique « professionnel » ! A quoi ressemblerait, d'après vous, un nihiliste professionnel ? Le combat contre le scepticisme est inhérent à la philosophie, il est aussi profond *que la pulsion* métaphysique elle-même. Votre question éveille en moi le sentiment que j'ai de la situation inconfortable de la philosophie à l'université, par rapport aux sciences naturelles ou à ce qui reste des humanités. Cette situation pose de nouveau *le* problème de savoir ce qui est gagné ou perdu quand l'impulsion métaphysique est professionnalisée.

» Bien entendu, je ne pense pas qu'il existe, pour la philosophie, un espace institutionnel meilleur *que l'université, ni qu'il* vaudrait mieux laisser la philosophie hors de toute institution. L'inconfort me semble être un état dans lequel il est raisonnable de se trouver, mordant sans fin la main qui vous nourrit...

– Vous dites que la philosophie et l'autobiographie ont beaucoup en commun. Quels faits de votre vie pourraient aider à mieux comprendre votre travail ?

– Lorsque me sont parvenues, il y a sept ou huit ans, les premières propositions de traduire mes livres en français, je me suis demandé quelle pourrait être, en France, la meilleure introduction à mes réflexions. La merveilleuse étrangeté d'imaginer mes propres pensées me revenant dans une autre langue me fit alors réaliser combien ces *pensées pouvaient* déjà sembler étranges à ceux avec qui j'étais en relation lorsque je les avais publiées pour la première fois. Qui donc, à part mes amis, avais-je cru intéresser aux problèmes de la transmission et de la trahison, de la certitude et de la folie, du scepticisme et du quotidien, des commencements et des fins, de la philosophie et de l'écriture, de la voix et de la tragédie – bref, à toutes ces questions qui, pour moi, avaient marqué le champ de la philosophie ?

» J'avais alors commencé – *seulement commencé* – à découvrir que plusieurs aspects de ces questions étaient largement débattus dans la philosophie française depuis la fin des années 50, lorsque mes premiers livres étaient parus. Mais qui – me demandais-je également – serait assez patient pour écouter *la* « différence » qui caractérisait ma manière de les aborder ? Il n'est pas étonnant que le titre de l'avant-propos à mon premier livre, *Un public pour la philosophie*, ait pris la forme d'une interrogation... C'est dire que je connais personnellement ce qu'on pourrait appeler le « roman familial » du traducteur – le fantasme d'un langage autre dans lequel on pourrait, enfin, être entendu.

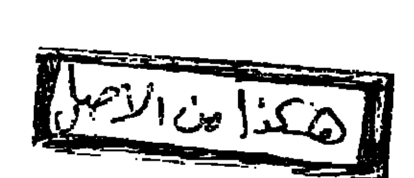
» Ce n'était qu'un exemple pour illustrer le lien entre philosophie et autobiographie. D'un point de vue théorique plus général, il me semble que la philosophie est souvent une sorte de revendication abusive du droit de parler au nom des autres. Je considère au contraire (pour reprendre les termes d'Emerson) que *« plus un chercheur plonge dans son propre univers privé, plus il découvre – à sa surprise – qu'il saisit des pensées d'intérêt authentiquement universel »*. Ce souhait – ou ce fantasme – a fini par s'imposer à moi, après plusieurs faux départs en philosophie, lorsque j'ai rencontré la philosophie de l'« ordinaire » incarnée par les pratiques d'Austin et du dernier Wittgenstein.

» Aussi les événements autobiographiques vers lesquels je me tourne sont-ils ceux qui me semblent annoncer mon goût pour ces pratiques. Celles-ci requièrent une « oreille » particulièrement pour prêter attention à la façon dont la philosophie fuit le quotidien, sa terreur du banal, de la finitude, son inquiétude pour le rapport de cet esprit et de ce corps. *Je ne sais pas si cela aidera mes lecteurs de savoir que, si je possède* une telle « oreille », je crois la devoir au fait que j'ai eu à assumer l'union d'une mère artistiquement très douée avec un père immigrant et presque illettré. Ma mère était la meilleure pianiste, et mon père *le meilleur* diseur d'histoires juives de notre petite ville de province (Atlanta, Géorgie).

» Je ne crois pas que ces faits ajoutent du poids à mes idées philosophiques. Je pense seulement que j'éprouve aujourd'hui le besoin de mieux comprendre les raisons pour lesquelles je me suis investi dans certaines thèses intellectuelles : par exemple dans l'idée que la tragédie shakespearienne met en action (voyez la jalousie d'Othello) un problème de théorie de la connaissance que la philosophie, une génération plus tard, nommera le « doute sceptique » ; ou qu'un certain genre de comédie hollywoodienne ressuscite, avec trois siècles de retard et dans le médium inattendu du film, l'inspiration de la comédie romantique shakespearienne ; ou qu'Emerson, pour recevoir la philosophie en Amérique, dut parodier très sérieusement le *cogito* cartésien en l'appliquant à sa propre existence ; ou que le *Pelléas* de Debussy et Maeterlinck est une preuve de notre absolu besoin – et de notre terreur – du quotidien. Le pouvoir et les limites de ces thèses résident dans le fait que, après m'avoir été offertes sur une scène dont j'étais le témoin, elles parlent maintenant pour elles-mêmes. »

Propos recueillis
et traduits de l'américain par
CHRISTIAN DELACAMPAGNE

(1) Du nom de Ben Jonson, dramaturge anglais qui fonda au début du XVII[e] siècle la « comédie de caractères ».
(2) Catherine Clément, *l'Opéra ou la Défaite des femmes*, Grasset, 1979.



SRI-LANKA

L'élection présidentielle du 9 novembre est maintenue malgré l'assassinat du candidat de l'opposition

Le gouvernement de Colombo a annoncé que l'élection présidentielle du 9 novembre serait maintenue en dépit de l'attentat qui a coûté la vie, le dimanche 23 octobre, à Gamini Dissanayake, candidat de l'opposition conservatrice sri-lankaise, et à une cinquantaine d'autres personnes. Un couvre-feu d'une durée indéterminée a été imposé sur tout le territoire. La police a aussitôt attribué cette sanglante action au mouvement séparatiste des « Tigres » tamouls.

Gamini Dissanayake a été tué par l'explosion d'une bombe de très forte puissance, qui a été mise à feu dimanche 23 octobre vers minuit, selon toute apparence par un « kamikaze », lors d'un meeting électoral dans un faubourg de Colombo. Gamini Wijesekara, secrétaire général de l'UNP (Parti national unifié), la formation à laquelle appartenait M. Dissanayake, ainsi que deux anciens ministres et 18 membres des forces de l'ordre, figurent aussi au nombre des victimes.

L'explosion a pulvérisé les premiers rangs de l'Assemblée au moment où le leader de l'opposition venait de terminer son discours. Des responsables militaires ont déclaré, avant toute enquête, que l'attentat ressemble à d'autres attaques-suicides perpétrées dans le passé par le LTTE. Les Tigres de libération de l'Eelam tamoul, ainsi officiellement mis en cause, sont en lutte ouverte depuis 1983 contre Colombo en vue d'obtenir la création un Etat séparé au nord de l'île.

Le gouvernement de Mme Kumaratunga a aussitôt suspendu les discussions en cours depuis le début d'octobre avec les séparatistes. « Chandrika » a annulé le voyage d'une nouvelle délégation qui devait se rendre, lundi 24 octobre, à Jaffna, le bastion des « Tigres », au nord de l'île.

Gamini Dissanayake, cinquante-deux ans, était le principal candidat d'opposition au gouvernement à l'élection du 9 novembre. Il avait été porté à la tête de l'UNP après que le chef du parti, l'actuel président



Wijetunga, eut été tenu pour responsable de la défaite du parti aux élections législatives d'août.

Selon toute apparence l'auteur de la plupart des attentats ayant entraîné la mort de nombreux dirigeants du pays *(voir encadré)*, dont le président Premadasa le 1er mai 1993, le LTTE est aussi considéré par les autorités de Delhi comme l'auteur de l'assassinat de l'ancien premier ministre indien Rajiv Gandhi. Celui-ci avait trouvé la mort dans un attentat commis par une « femme kamikaze », près de Madras, lors de la campagne pour les élections de 1991. Le LTTE n'a jamais fait mystère d'entraîner ses militants à des attaques-suicides.

Dans un message adressé à l'Association des correspondants étrangers à Colombo le 18 octobre, Gamini Dissanayake affirmait que les services de renseignement militaires lui avait fait savoir que sa vie était en danger. Dans un autre texte rendu public au début de ce mois, son secrétariat avait aussi fait aussi état de menaces de mort de la part du LTTE. M. Dissanayake était nettement hostile à des négociations avec les « Tigres ». Son entourage avait demandé au gouvernement de renforcer sa protection.

Mme Kumaratunga est arrivée au pouvoir en août, après que le SLFP (Parti de la liberté, gauche) eut passé dix-sept années dans l'opposition. Elle avait presque aussitôt entamé un processus de paix, dont l'objectif était de mettre fin à la guerre civile qui fait rage depuis onze ans au nord et à l'est de l'île et a déjà coûté la vie à plus de 30 000 Srilankais.

Le gouvernement avait récemment annoncé la levée partielle du blocus imposé au bastion tamoul de Jaffna mais la guerre se poursuivait. En particulier un commando de *« Tigres »* avait fait sauter un navire de la marine sri-lankaise, provoquant la mort de plusieurs dizaines de marins.

JEAN-PIERRE CLERC et BRUNO PHILIP

Gamini Dissanayake était l'un des artisans de l'intervention de Delhi en 1987

Gamini Dissanayake, tué dimanche à Colombo, avait été l'un des grands artisans, en 1987, de l'intervention au Sri-Lanka de la « Force de paix indienne » envoyée par New-Delhi dans le nord et l'est du Sri-Lanka, en vue de mettre un terme à la Rébellion ouverte des séparatistes tamouls, qui durait depuis quatre ans.

Né en 1942, juriste de formation, ancien élève de l'université de Cambridge, M. Dissanayake, originaire d'une famille de très bonne lignée de Kandy, au centre de l'île, avait été élu pour la première fois député en 1970. Il a été à plusieurs reprises, *comme représentant* de son parti, l'UNP (Parti national unifié), membre du gouvernement sri-lankais. Il a, en particulier, été responsable du projet de la Mahaveli Ganga, un énorme programme d'aménagement hydraulique au nord-est de l'île. Depuis des années, il ne cachait pas ses ambitions présidentielles.

En 1991, après une tentative infructueuse pour obtenir l'éviction du président Premadasa, qu'il accusait notamment d'avoir fourni des armes au LTTE contre la force indienne, il avait quitté l'UNP, en compagnie de Lalith Athulathmudali, pour fonder son propre mouvement, *le Front démocratique uni national* (DUNF). Après l'assassinat de Premadasa, le 1er mai 1993, il avait rejoint son ancien parti. Cette année, il était devenu candidat à la présidentielle, après que la défaite enregistrée par l'UNP aux élections législatives du 16 août eut montré la faiblesse de l'actuel président, M. Wijetunga.

La défaite de l'UNP avait mis en lumière les tensions au sein d'une formation qui régnait en maître au Sri-Lanka depuis dix-sept ans : l'ultime premier ministre de la période conservatrice, Ranil Wickramesinghe, *espérait encore, malgré l'échec électoral de sa formation, prendre la direction du* Parti conservateur. Il en avait été empêché par les amis de M. Dissanayake, qui avaient porté leur candidat sur le pavois à l'issue d'une courte épreuve de force.

J.-P. C. et B. P.

Un pays décapité par les attentats

Une demi-douzaine de hauts responsables politiques, leaders de partis de la majorité et de l'opposition, ainsi qu'un chef de l'État ont trouvé la mort ces dernières années au Sri-Lanka lors d'attentats à la bombe ou ont été tués par balles. Deux groupes extrémistes, le mouvement séparatiste des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) et le Front de libération du peuple (JVP, nationaliste cinghalais), ont été tenus pour responsables de la plupart de ces actions.

Outre Gamini Dissanayake, candidat de l'opposition conservatrice à l'élection présidentielle du 7 novembre, le secrétaire général du Parti national uni (UNP) ainsi que deux autres parlementaires et/ou anciens ministres sont morts dans l'attentat du dimanche 23 octobre.

Les principales personnalités assassinées depuis 1988 ont été :

– le président du Sri-Lanka, Ranasingha Premadasa, tué le 1er mai 1993 par l'explosion d'une bombe alors qu'il défilait à la tête d'une manifestation de son parti. L'action, qui a été attribuée au LTTE, a fait une vingtaine de morts ;

– Lalith Athulathmudali, leader du parti du Front national démocratique uni (DUNF, opposition au président Premadasa, née d'une scission de l'UNP), avait été tué par balles une semaine avant que le président Premadasa ne soit assassiné. Le gouvernement avait aussitôt accusé le LTTE, mais la famille a rendu le gouvernement responsable de ce crime.

– Appapillai Amirthalingam et V. Yogeswaran, responsables du Front uni de libération tamoul (TULF, modéré), ont été tués par balles à leur domicile, en juillet 1989, par des « Tigres ».

– Vijaya Kumaratunga, chef du Front populaire du Sri-Lanka (SLMP, extrême gauche), a été assassiné par balles en février 1988. Il était le mari de Chandrika Kumaratunga, actuelle chef du gouvernement.

INDE

Rajiv Gandhi a-t-il voulu déclarer la guerre au Pakistan ?

La publication de l'autobiographie du très controversé chef de la puissante commission d'organisation des élections indiennes, T. N. Seshan, alimente une nouvelle polémique entre les deux frères ennemis du sous-continent : M. Seshan y affirme en effet que l'ancien premier ministre Rajiv Gandhi aurait envisagé de déclarer la guerre au Pakistan en 1987-1988, à un moment où son gouvernement s'empêtrait dans le scandale militaro-financier de l'« affaire » Bofors.

Ancien proche collaborateur *du premier ministre assassiné* en 1991, T. N. Seshan écrit que *« les pensées* [de Rajiv Gandhi] *allaient à la guerre, une guerre possible avec le Pakistan ».* Peut-être parce qu'il espérait ainsi détourner l'attention du public des accusations de pots-de-vin dont il était l'objet après la signature d'un important contrat d'armements avec le marchand de canons suédois Bofors.

« Les relations avec [Islamabad] *étaient au plus bas,* continue M. Seshan, *l'association du Pakistan avec les terroristes sikhs du Pendjab était connue. Le plan était de poursuivre ces derniers jusqu'au bout de la route* (au Pakistan), *il y aurait eu des accrochages frontaliers et une guerre aurait pu s'ensuivre »...*

Les révélations du chef de la *commission électorale, un* juriste qui n'a pas l'habitude de mâcher ses mots, *s'inscrivent* dans le contexte troublé de relations indo-pakistanaises qui n'ont cessé de se dégrader tout au long de cette année. De manière plus inquiétante, elles confirment les affirmations d'autres sources très bien informées qui laissent entendre que plusieurs proches conseillers de Rajiv Gandhi l'auraient poussé à faire la guerre au Pakistan vers 1987. *A cette époque,* les services du renseignement *militaire* de New-Delhi auraient acquis la certitude qu'Islamabad était en passe de se doter de l'arme atomique : il fallait donc frapper vite et fort pour donner une bonne leçon à certains « va-t-en-guerre » pakistanais tant que les Pakistanais n'avaient pas encore les moyens de leur politique nucléaire.

Etrangement, ces informations recoupent les déclarations *d'un ancien chef d'état-*major de l'armée pakistanaise, le *général* Mirza Aslam Beg, qui avait déclaré l'année dernière que son pays avait *« franchi la ligne nucléaire en 1987, procédant avec succès à des essais en laboratoire ».* Il ajoutait : *« Depuis lors, notre capacité à fabriquer des bombes est la même que celle de l'Inde »...*

B. P.

Importante épidémie de paludisme. – La presse et les autorités indiennes donnent des bilans contradictoires à propos d'une épidémie de paludisme en cours depuis un mois dans l'Etat du Rajasthan, *au nord-ouest du pays.* Il y aurait eu 4 000 morts, selon le quotidien *Indian Express*, 2 000 selon le *Pioneer*, citant des organisations non gouvernementales. Le directeur général de la santé, A. K. Mukherjee, quant à lui, ne fait état « que » de 229 morts, sur 70 711 cas recensés. *Quel que soit* le vrai bilan, il est bien plus lourd que *celui de l'épidémie* de peste qui, en septembre, a fait officiellement 57 morts, pour la plupart à Surat, dans le Gujerat. – *(Reuter.)*

HAÏTI

Le président Aristide choisit comme premier ministre un homme d'affaires de son entourage

Après une semaine de consultations avec les partis politiques et les milieux d'affaires, le président haïtien, Jean-Bertrand Aristide, a finalement choisi un homme d'affaires qui lui est proche, Smarck Michel, pour remplacer le premier ministre démissionnaire Robert Malval.

PORT-AU-PRINCE

de notre envoyé spécial

Selon une source proche du président Aristide, le choix de Smarck Michel comme nouveau chef de gouvernement devait être annoncé officiellement lundi 24 octobre, après le retour à Port-au-Prince du président du Sénat, Firmin Jean-Louis, qui était en province dimanche. Selon la Constitution de 1987, les présidents des deux Chambres doivent être consultés avant la nomination du premier ministre.

Né le 29 mars 1937 à Saint-Marc (à 96 kilomètres au nord de la capitale), Smarck Michel est un commerçant aisé. Grossiste en produits alimentaires de base, il possède également une station-service dans la capitale. Appartenant à la frange de la bourgeoisie *préoccupée par les questions* sociales, il s'est lié d'amitié avec Jean-Bertrand Aristide dans les années 80. Il a ensuite aidé l'association « La famille, c'est la vie », créée par le Père Aristide pour aider les enfants des rues.

Ministre du commerce et de l'industrie dans le premier gouvernement du président Aristide, avant le coup d'Etat, il est remplacé *le 14 juin 1991, quatre mois* après la formation du cabinet, par Jean-François Chamblain. Cette destitution fait suite à plusieurs manifestations hostiles à son égard de « Vent et tempête », une organisation se réclamant de la « base lavalassienne » et dirigée par le syndicaliste Jean-Auguste Mesyeux.

Son départ du gouvernement *n'entame pas son amitié* pour le président Aristide, et sa fille Marjorie demeure l'une des proches collaboratrices du chef de l'Etat. Alors que le palais national est en piteux état après le départ des autorités de fait, la famille Michel supervise les travaux de réfection et l'organisation de la réception pour le retour triomphal *du président*, le 15 octobre.

« Pour le secteur privé, Smarck Michel est le choix le moins mauvais parmi les proches d'Aristide. A la différence des autres, il est connu dans le quartier traditionnel des affaires », souligne un industriel. Depuis quelques jours circulait une rumeur insistante, alimentée par des demi-confidences du président Aristide, selon laquelle Claudette Werleigh, l'actuel ministre des affaires étrangères, allait être nommée premier ministre.

Mais tant les milieux d'affaires que les « pays amis », à commencer par les Etats-Unis, considéraient cette femme comme trop proche du président Aristide et de la base de l'Eglise catholique. Parmi les responsables politiques, beaucoup auraient préféré que Robert Malval, un homme qui n'a pas hésité à exprimer ses divergences avec M. Aristide, conserve son poste de premier ministre.

De la droite modérée à l'Organisation politique Lavalas (OPL), *la majorité des partis réclament* la formation d'un gouvernement « de grande concorde ». *« Nous avons proposé au président que ce gouvernement ait trois composantes, la famille Lavalas, des techniciens indépendants et des représentants de l'opposition qui ne soient pas proches des putschistes ou des assassins, afin que la réconciliation nationale ne demeure pas une simple consigne »*, déclare Gérard Pierre-Charles, dirigeant de l'OPL.

Alors que les troupes américaines (au nombre de 16 000 hommes actuellement contre plus de 20 000 au début du mois) commencent à être moins visibles dans les rues de Port-au-Prince, le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU pour Haïti, *Lakhdar Brahimi, est arrivé* dimanche à Port-au-Prince, pour une visite de six jours. L'ancien ministre algérien des affaires étrangères doit rencontrer le président Aristide et les représentants des divers secteurs de la société haïtienne. *Une force des Nations* unies, la MINUHA, doit progres*sivement prendre le relais* des troupes américaines qui ont débarqué en Haïti il y a un peu plus d'un mois.

JEAN-MICHEL CAROIT

REPÈRES

ALLEMAGNE
Helmut Kohl veut contrôler sa majorité

Le chancelier Kohl prend au sérieux les menaces d'indiscipline *dans sa majorité. Pour éviter toute* mauvaise surprise, il a donc été décidé que sa réélection au poste de chancelier aurait lieu à Bonn et non à Berlin (même si la réunion constitutive du Bundestag doit avoir lieu au Reichstag). Le vote de dix députés seulement peut remettre en question la réélection de M. Kohl, qui doit intervenir entre le 14 et le 18 novembre. Sa *coalition (CDU, CSU, FDP) dispose* de 341 sièges au Bundestag. S'il *veut être élu dès le premier* ou même au second tour, le chancelier doit obtenir – lors d'un vote secret – la majorité absolue des voix (337 députés). La majorité simple suffit au troisième tour.

Par crainte de perdre le contrôle de leurs troupes dans les dédales du Reichstag, les dirigeants des *groupes parlementaires de la coalition* ont préféré se replier sur *Bonn où ils ont leurs habitudes et* connaissent par cœur les numéros de téléphone de tous leurs élus. – *(Corresp.)*

CAMBODGE
Le ministre des affaires étrangères annonce sa démission

Le ministre cambodgien des affaires étrangères et vice-premier ministre, le prince Norodom Sirivudh, a *déclaré* dimanche 23 octobre être résolu à démissionner. *Cette annonce survient après un* vote du Parlement (acquis par 90 voix contre 13 et 2 abstentions) qui a décidé, le 21 octobre, la destitution du ministre de l'économie et des finances, Sam Rainsy, principal tenant d'une politique libérale et membre, tout comme le prince Sirivudh, du parti royaliste Funcinpec. *Deux autres ministres, celui de l'agriculture, Kong Som Ol, et celui du commerce,* Var Huot, avaient, eux aussi, été destitués. Le prince Sirivudh est, demi-frère du roi Sihanouk et donc l'oncle du premier chef du gouvernement, le prince Ranariddh. *(AFP, Reuter.)*

IRLANDE
L'accord-cadre sur l'Ulster au centre des discussions entre M. Major et M. Reynolds

Décidé à accélérer encore le processus de paix en Irlande du *Nord, M. John Major, qui vient* d'effectuer une visite historique en Ulster, devait *rencontrer*, lundi 24 octobre, dans les environs de Londres, son homologue irlandais, M. Albert Reynolds. Pour leur premier entretien depuis l'entrée en vigueur des cessez-le-feu décrétés par l'IRA, le 1er septembre, et les milices protestantes, le 13 octobre, les deux hommes *devaient, notamment,* mettre la dernière touche à un *document qui servira* de base de travail aux négociations multipartites en vue de la signature d'un accord-cadre sur l'avenir constitutionnel de la province.

Arrivé à Londres dès dimanche, Martin McGuinness, le numéro deux du Sinn Fein, la branche politique de l'IRA, a, de son côté, pu exposer le point de vue de son mouvement en direct à la télévision. *Il a affirmé, mais sans citer le* nom de son interlocuteur, qu'un *représentant du gouvernement* britannique lui avait assuré que Londres était favorable à une unification de l'Irlande. Propos aussitôt qualifiés d'*« absurdité évidente »* par le ministre britannique à l'Irlande du Nord, Sir Patrick Mayhew, qui a ajouté que c'était aux Irlandais du Nord de *« décider de leur avenir »*. – *(AFP.)*

(Publicité)

Maintenant pour aller à Madrid, seule Iberia vous donne le choix entre Paris et Paris.

Paris-Madrid par Roissy <u>ou</u> Orly. 7 vols par jour 7 jours sur 7.



Business
Class

A partir du 30 octobre 1994, Iberia vous propose une nouvelle ligne Paris-Madrid au départ de Roissy. Ainsi Iberia est la seule compagnie à vous offrir le choix entre Roissy et Orly Sud avec 7 vols par jour, 7 jours sur 7 (5 vols au départ d'Orly Sud et 2 vols au départ de Roissy Charles de Gaulle). Iberia c'est aussi le meilleur taux de ponctualité en Europe en 1993*, la flotte la plus moderne d'Europe, une Business Class qui vous offre toutes les garanties de service, de qualité, de confort et de bien-être.

Du 30 octobre au 15 décembre 1994, Iberia double les points Iberia Plus sur tous les vols Paris-Madrid en Business Class et en Classe Economique plein tarif.

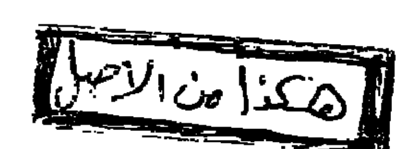
Demandez votre carte Iberia Plus.
Elle est gratuite.

36 16 IB PLUS 1,27 F/mn.

*Source AEA, ponctualité à 15 mn. sur les vols européens des 8 plus grandes compagnies européennes en 1993.

Essayez-nous. Choisissez-nous.

IBERIA



PROCHE-ORIENT

Tout en maintenant le bouclage de la Cisjordanie et de Gaza

Israël reprend les négociations avec les Palestiniens

Israël a refusé de commenter les informations selon lesquelles le premier ministre aurait décidé l'élimination physique des chefs du mouvement intégriste palestinien Hamas, mais plusieurs dizaines de militants intégristes ont été arrêtés par le service de sécurité intérieure au cours des derniers jours. Si le bouclage de la Cisjordanie et de Gaza est maintenu, le gouvernement a décidé d'accroître le nombre de travailleurs étrangers destinés à remplacer les Palestiniens.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

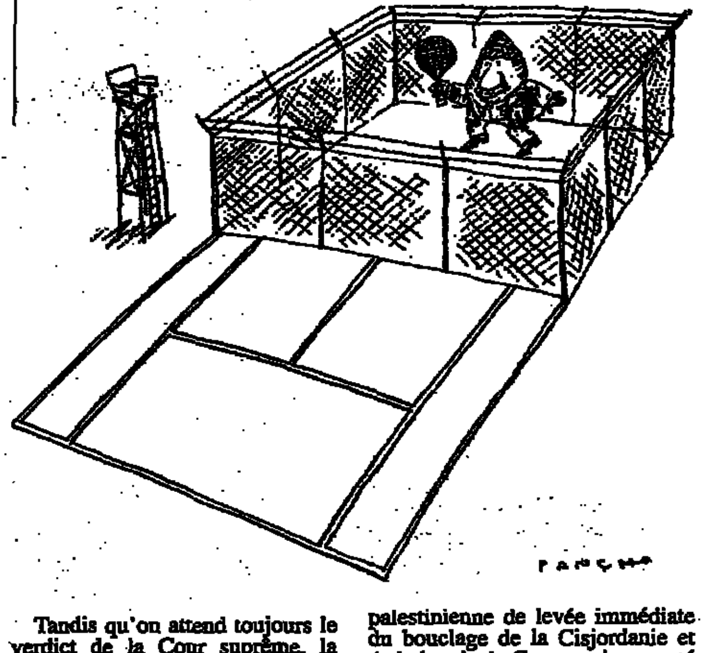
Itzhak Rabin *a-t-il ou non* ordonné l'élimination physique des principaux chefs du Mouvement de la résistance islamique, Hamas ? Après des *« révélations »* de l'hebdomadaire britannique *The Observer* c'est, entre autres, la question qui préoccupait, dimanche 24 octobre, les principaux médias du pays.

S'appuyant sur des sources anonymes au Mossad, le service de renseignements extérieurs d'Israël, le journal britannique affirme que la décision de *« liquider »* les dirigeants intégristes aurait été prise jeudi, au lendemain de la tuerie revendiquée par Hamas à Tel-Aviv, lors d'une réunion spéciale du premier ministre avec les responsables de ses services de sécurité. L'information n'a été officiellement ni démentie ni confirmée mais, comme le souligne un commentateur israélien, *« même si c'est faux, on ne voit vraiment pas pourquoi Israël irait rassurer les intéressés en démentant »*. Pour sa part, le vice-ministre des affaires étrangères, Yossi Beilin, a néanmoins évoqué à la radio militaire la possibilité d'ouvrir un dialogue avec Hamas *« s'ils tiennent à calmer la tempête »*.

A tout hasard, un communiqué diffusé à Beyrouth par les brigades Ezzedine Kassem, bras armé de Hamas, a prévenu qu'en cas d'attaque contre les chefs du mouvement, de sanglantes représailles pourraient suivre. Ces derniers jours, en Cisjordanie non autonome, plusieurs dizaines de militants intégristes ont été arrêtés par le Shin Beth, le service de sécurité intérieure israélien. Confirmée par certaines sources palestiniennes, qui évoquent *« non pas des dizaines mais des centaines d'arrestations »*, l'information a été fournie au conseil des ministres dominical par M. Rabin lui-même.

Tandis que Tel-Aviv enterrait, dimanche, la 22e victime de l'attentat de mercredi – une femme de cinquante-neuf ans, décédée le matin même des suites de ses blessures –, les autorités ont confirmé l'identité du « kamikaze » palestinien qui se trouvait à bord du bus avec une bombe estimée à 20 kilos. Plusieurs tests opérés sur les restes de son cadavre et comparés à des prélèvements sanguins effectués sur le père de l'intéressé ont démontré qu'il s'agissait bien de Salah Abdel Rahim Hussein El Souhi (*le Monde* du 22 octobre).

Promise à la destruction sur décision de l'armée, la maison familiale du coupable, à Kalkilya *en Cisjordanie, a été murée par les* soldats pendant le week-end. Indiquant notamment que le « kamikaze » ne vivait plus avec sa famille depuis plus de deux ans, et qu'il n'avait plus *« aucun contact »* avec elle depuis sept mois, les avocats de l'Association israélienne pour les droits civiques se sont chargés de La défense des El Souhi.



Tandis qu'on attend toujours le verdict de la Cour suprême, la ville de Kalkilya, théâtre de sérieux incidents vendredi, demeure sous haute surveillance militaire. A Hébron, au sud de la Cisjordanie, c'est un jeune Palestinien de vingt-quatre ans qui a été tué par les soldats dimanche après avoir tenté, selon l'armée, de poignarder l'un d'eux. L'homme, sur l'appartenance politique duquel il y a confusion – Hamas ou Fatah, les sources ne sont pas claires – était le frère cadet de Ahmed El Tamini, directeur général du « ministère » de l'intérieur dans l'Autorité autonome de Gaza.

A priori, cette affaire ne va certainement pas améliorer les relations entre Israël et ses « partenaires de paix » de Gaza, lesquelles semblent tourner, de *manière croissante, à l'aigre.* Shimon Pérès et Nabil Chaath, le second de Yasser Arafat, se sont finalement rencontrés dimanche au Caire. Le chef de la diplomatie israélienne avait initialement refusé.

Selon l'ambassadeur de l'OLP dans la capitale égyptienne, M. Pérès a réitéré ses appels à la fermeté contre les islamistes de Gaza. A quoi, toujours selon M. Zobdi El Koudra, il lui fut répondu que l'Autorité palestinienne autonome n'avait *« pas d'ordres à recevoir d'Israël. Ils* [les Israéliens] *peuvent toujours suggérer ce qu'ils veulent, nous ne prenons pas nos instructions de M. Rabin »*.

Chômage et extrémisme

Toutefois, selon un communiqué publié à l'issue de la réunion, les deux parties ont *« réitéré leur engagement de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher que la violence sabote la paix »*. Israël a rejeté la demande palestinienne de levée immédiate du bouclage de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, mais accepté que *« toutes les mesures nécessaires soient prises pour soutenir le développement de l'économie palestinienne, le tourisme, l'investissement et le commerce »*. Un appel commun doit être lancé aux pays donateurs d'aide qui doivent se réunir le 2 novembre, pour financer le transfert accéléré des pouvoirs civils en Cisjordanie.

Dans la foulée de cette rencontre, la quatrième session de négociations entre Israël et l'Autorité autonome s'est ouverte lundi au Caire. Elle devrait prendre fin le lendemain mardi. Au programme palestinien : l'extension rapide, toujours retardée, de l'autonomie à la Cisjordanie occupée, ainsi que la libération – *« sans aucune discrimination politique »*, a dit Saëb Erakat –, de six mille prisonniers toujours détenus en Israël. Le chef des négociateurs palestiniens a ajouté : *« Nous demandons aussi la libération de cheikh Ahmad Yassine »*, fondateur du Hamas, condamné à perpétuité en 1989 par un tribunal militaire.

Le problème principal le plus immédiat pour l'Autorité palestinienne est cependant ailleurs. Les territoires, qu'ils soient occupés ou autonomes, étant toujours bouclés, près de 28 000 Palestiniens de Gaza, légalement autorisés à travailler en Israël, sont toujours au chômage. Dans un territoire qui compte près de 900 000 âmes – dont 60 % de réfugiés –, et où le chômage, selon les organisations internationales, touche plus de 40 % de la population active, la misère ne peut que favoriser l'extrémisme. Et déstabiliser un peu plus le *« partenaire de paix »* d'Israël. Yasser Arafat a donc lancé un *« appel urgent »* à la communauté internationale pour des fonds.

Apparemment conscient du dilemme, Shimon Pérès, dont l'entourage explique discrètement *qu'il était a priori* opposé au blocus imposé par M. Rabin, a clairement dit au Caire que le bouclage était une mesure *« temporaire »*. Le gouvernement a cependant décidé dimanche d'accroître le nombre de travailleurs étrangers qui seront embauchés dans l'année pour remplacer les Palestiniens dans l'agriculture et le bâtiment. Aux 28 000 déjà en place, 19 000 (et non 15 000 comme indiqué auparavant) Roumains, Chinois et Thaïs seront recrutés dans les douze mois qui viennent.

Dans le même temps, de nouvelles mesures dissuasives pour les employeurs israéliens tentés d'embaucher des Palestiniens sans permis, ont été annoncées : il en coûtera désormais jusqu'à 28 000 shekels (environ 55 000 F) d'amende et six mois de prison aux contrevenants repérés. *« Israël,* disait, dimanche, Yasser Abed Rabbo, « ministre » de la culture dans l'Autorité autonome, *est en train d'affirmer aux yeux de tous la continuation de l'occupation. (...) Les accords signés sont pour eux* (les Israéliens) *secondaires, ils ne les respectent pas. »*

PATRICE CLAUDE

La polémique s'envenime entre la Jordanie et l'OLP à propos de Jérusalem

Le roi Hussein de Jordanie a réaffirmé, samedi 22 octobre, la responsabilité du royaume hachémite sur les lieux saints islamiques de Jérusalem, alimentant ainsi une vive querelle qui l'oppose à l'OLP. *« Les Hachémites tiennent à patronner, superviser et reconstruire »* les lieux saints de l'islam à Jérusalem, a affirmé le souverain en vantant, devant le Parlement, les mérites du traité de paix avec Israël qui sera signé mercredi. *« C'est en signe de loyauté à la nation* (arabe) *que les Hachémites agissent ainsi, car tout vide causerait la perte de ces sites religieux »*, a poursuivi le roi.

Jeudi, M. Arafat, revendiquant l'autorité palestinienne sur les lieux saints, s'en était pris nommément pour la première fois au roi Hussein, en s'exclamant : *« Écoutez-moi bien Hussein et Rabin ! Jérusalem est la capitale de la Palestine. Les traités signés à Amman ou ailleurs n'y pourront rien changer. »* Le traité de paix israélo-jordanien dispose qu'*« Israël respecte le rôle spécial actuel du royaume hachémite pour les lieux saints de Jérusalem »* et souligne que l'Etat juif accorde *« une haute priorité au rôle historique joué par la Jordanie pour ces sites »*. – *(AFP.)*

M. Rabin avoue un bombardement « par erreur » dans le sud du Liban

Quatre civils ont été tués et quatre autres blessés par des obus anti-personnel, dits « obus à fléchettes », utilisés par Israël dans le sud du Liban, a-t-on appris, samedi 22 octobre, de source hospitalière. Le commandant de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), le général Trond Furuhovde, avait demandé, la veille, dans un rapport adressé au secrétariat général de l'ONU, de protester auprès d'Israël contre l'utilisation de ces obus, interdits par la quatrième Convention de Genève.

Itzhak Rabin, premier ministre israélien, a déclaré, dimanche, au cours du conseil des ministres, que ces tirs étaient *« une erreur qui aurait dû être évitée »* et que les Etats-Unis avaient été *« informés »* de cet incident qui a eu lieu hors de la « zone de sécurité » qu'occupe l'Etat juif dans le sud du pays. Des arrangements avaient été passés, l'an dernier, avec la Syrie, aux termes desquels Israël s'interdisait de prendre pour cibles des objectifs civils situés hors de cette zone (*le Monde* daté 23-24 octobre). – *(AFP.)*

ÉGYPTE

Un touriste britannique a été tué près de Louxor

LE CAIRE

de notre correspondant

Un Britannique a été tué et trois autres blessés dans un attentat, *dimanche 23 octobre, près du site* de Nagada, à une trentaine de kilomètres au nord de Louxor. Les touristes, qui voyageaient à bord d'un minibus, ont été attaqués par des extrémistes musulmans, ou présumés tels, qui ont tiré à l'arme automatique. Le ministère de l'intérieur a précisé que ces étrangers n'étaient pas escortés, les autorités locales n'ayant pas été averties de leur déplacement. Depuis deux mois, un système de convois escortés de cars de police a été mis en place, en Haute-Egypte.

Ce nouvel attentat porte à dix le nombre de visiteurs étrangers tués, depuis deux ans, en Egypte. C'est aussi, en moins d'un mois, la deuxième agression ayant entraîné la mort d'un touriste. Un Allemand avait été tué, le 28 septembre, à Hourgada, sur la mer Rouge. *Dix-huit extrémistes* musulmans, soupçonnés d'être mêlés à cette action terroriste, doivent être incessamment déférés *devant la Haute Cour militaire.*

D'autre part, le quotidien officieux *El Ahram* a qualifié de *« terroriste »* Hassan Tourabi, éminence grise de la junte soudanaise. Celui-ci avait déclaré, vendredi, que *« l'agression* [en Algérie et en Egypte] *menée contre les islamistes donnait un caractère légitime à leur action armée »*. Le Caire a accusé, à plusieurs reprises, le régime de Khartoum d'accueillir des camps d'entraînement d'activistes islamistes.

A. B.

EN BREF

ARABIE SAOUDITE : quatre personnes tuées dans une prise d'otages. – Quatre personnes, dont *un bébé de deux mois, ont été tuées*, et deux autres blessées lors d'une prise d'otages, samedi 22 octobre, à Ryad. Trois Philippins s'étaient *introduits dans la maison* d'un Saoudien, ont tué le chauffeur et une employée de maison, avant de séquestrer les occupants. Les ravisseurs *réclamaient notamment* une rançon de dix millions de dollars. Après de longues et vaines négociations, les forces de l'ordre ont *donné l'assaut et arrêté les agresseurs*. – *(AFP.)*

ITALIE : le MSI disparaîtra au profit de l'Alliance nationale en janvier. – Gianfranco Fini, dirigeant du Mouvement social italien (MSI, néofasciste), a confirmé, samedi 22 octobre, que le MSI disparaîtrait lors d'un congrès national, du 26 au 29 janvier prochain, au profit de l'Alliance nationale (AN), l'une des composantes de la majorité gouvernementale. Cette mesure, annoncée par M. Fini devant le comité central du MSI, a été vivement contestée par plusieurs dirigeants de la « vieille garde » qui critiquent la participation au pouvoir de l'AN. L'Alliance nationale avait été créée l'hiver dernier sous la forme d'un regroupement conservateur autour du MSI. – *(AFP.)*

JORDANIE : aggression contre un touriste américain. – Un touriste américain, Dave Friedman, vingt-quatre ans, a été légèrement blessé, samedi 22 octobre, à Amman, par un homme qui l'a attaqué avec un couteau. L'agresseur a été arrêté peu après. Cet incident a eu lieu quatre jours avant la venue à Amman du président des Etats-Unis, Bill Clinton, qui doit assister à la signature du traité de paix israélo-jordanien. – *(AFP.)*

KIRGHIZSTAN : une majorité d'électeurs ont approuvé la création d'un nouveau Parlement. – Près de 70 % des électeurs kirghizes ont approuvé, samedi 22 octobre, par référendum, la création *d'un nouveau Parlement* bicaméral en remplacement du Soviet suprême hérité de l'URSS, selon les résultats préliminaires du scrutin. *Des élections législatives* devraient donc avoir lieu le 24 décembre. L'opposition, notamment communiste, avait appelé à rejeter cette réforme, estimant que le président Askar Akaïev n'avait pour but que de mettre en place un pouvoir législatif plus docile, car divisé. – *(AFP.)*

L'Europe des brasiers mal éteints

Suite de la première page

Parmi ces facteurs, l'un des plus dangereux a pour nom irrédentisme, phénomène sorti des âges, que l'on a longtemps cru relégué au magasin des accessoires d'une époque révolue, mais qui a montré qu'il pouvait retrouver toute sa virulence à la faveur de l'écroulement d'empires ou de systèmes régionaux, synonyme de recompositions territoriales.

Car il en va de l'irrédentisme – ce mouvement nationaliste de revendication territoriale – comme d'un virus : son développement dépend essentiellement du terrain. Inoffensif, réduit à l'état de folklore dans des conditions de paix et de stabilité, il peut devenir générateur de troubles et de conflits aigus dès lors qu'il trouve un environnement favorable, lorsque s'accumulent, comme aujourd'hui en Europe centrale, les problèmes de frontières et de minorités. Ou quand, dans un contexte de difficultés politiques et économiques profondes, il peut servir les intérêts – y compris financiers – de personnes ou de groupes prêts à tout, même au pire, pour parvenir au pouvoir ou pour le conserver. Ainsi relève-t-on, chez les politiques, deux attitudes dans l'art et la manière de gérer les questions frontalières et de minorités issues de l'Histoire, actuellement si répandues et si explosives en Europe – à titre d'exemple, le tiers des 15 millions de Hongrois vivent hors de la Hongrie. Les uns tentent de les régler ou de les éluder en mettant – pour un temps donné – sous le boisseau des revendications qu'ils n'hésitaient pas à brandir il y a peu de temps encore, pour des raisons évidentes de rapports de force ou de tactique – il ne serait, par exemple, pas de bonne politique de la part de certains gouvernants d'Europe centrale de développer l'instabilité chez eux au moment où ils font les yeux doux à l'Europe occidentale. D'autres, au contraire, ne craignent pas de réveiller des sentiments irrédentistes émoussés pour les utiliser, avec plus ou moins de succès, afin de capter le pouvoir ou d'élargir leur zone d'influence.

Ce qui est nouveau, s'inquiète un diplomate européen de haut rang, c'est la récente résurgence – à différents stades – de réflexes irrédentistes au sein même de l'Union européenne, alors que l'on avait tendance à attribuer ce genre d'avanie à la seule Europe centrale et orientale en proie à ses convulsions post-communistes. Et ce diplomate de citer l'Italie ainsi que la Grèce. Celle-ci en raison de ses démêlés avec l'Albanie, dont la partie méridionale n'est jamais, aux yeux de nombreux Grecs, qu'une Epire du nord injustement arrachée à la mère patrie hellène. La première à propos de son contentieux istrien avec la Slovénie et la Croatie. Il est vrai que l'Istrie – avec le Trentin et la Dalmatie – est à l'origine même du mouvement, né peu après 1870 et qui trouvera une « nouvelle jeunesse » au début du XXe siècle avec le poète Gabriele D'Annunzio, ayant donné son nom au mot irrédentisme (*irredentismo*, de *irredento* : non libéré). Il s'agissait, alors, pour les irrédentistes italiens d'annexer les terres *« non libérées »*, restées sous domination austro-hongroise.

Il paraît certes inconcevable de voir, demain, les armées italienne ou grecque déferler sur les terres voisines pour « récupérer » quelques arpents. Mais ce qui peut sembler à première vue relever de la simple gesticulation de groupes présentés comme « folkloriques » ne peut plus être considéré comme un jeu innocent à partir du moment où il touche à une région déjà déstabilisée, en partie dévastée par la guerre et dont on a vu qu'elle pouvait être le point de départ de conflits beaucoup plus larges.

L'Italie et son contentieux istrien, la Grèce et ses « dépendances » albanaises, la « question » hongroise, la « reconquête » russe, la Moldavie écartelée, la Crimée disputée : autant d'exemples – la liste n'est pas exhaustive – de ces zones d'instabilité chronique à travers l'Europe.

YVES HELLER

I. – « Ils n'auront pas l'Istrie et Fiume »

TRIESTE et ZAGREB

de notre envoyée spéciale

« Renoncer à l'Istrie ? c'est notre Alsace-Lorraine ! » Dans ce salon triestin, la phrase explose comme un vieil obus oublié de la grande guerre. L'avocat Sergio Giacomelli ne fait pas, il est vrai, dans la nuance.

Celui qui fut l'un des hommes forts du MSI (héritier du fascisme) du Frioul-Vénétie-Julienne – jusqu'à ce que le chef du parti, Gianfranco Fini, le « punisse » pour avoir invité une délégation serbe à venir visiter Trieste – expose sa théorie avec une assurance souriante. Postulat : *« L'Istrie était déjà romaine du temps d'Auguste, au IIIe siècle ; elle n'a rien de slave. »* Justification : *« Français et Anglais, pendant la première guerre, avaient promis que Dalmatie et Istrie seraient italiennes. »* Occasion : *« Dans cinq ou dix ans, Slovénie et Croatie n'existeront plus. Pour cette dernière, nos alliés naturels sont les Serbes. Tenter de garder sur pied Croatie et Bosnie face à la Serbie est aussi suicidaire que lorsque les Français voulaient écarter Ho Chi Minh du Vietnam ! »* Conclusion : *« L'Istrie sera autonome, puis indépendante ou italienne : pourquoi pas une deuxième République de San-Marin ? L'exemple de la Krajina* [province croate sous contrôle serbe] *montre qu'on peut se détacher de la Croatie. »*

Que l'Italie ait encore au cœur cette blessure istrienne n'est pas nouveau. Une blessure plus vive à Trieste, ville frontière, trop composite pour ne pas avoir une « italianité » exacerbée, où se sont établis bon nombre des 350 000 Italiens chassés par le communisme yougoslave. Entre haine et nostalgie, rancœurs mal surmontées et sourde solidarité avec ceux qui sont restés, les exilés n'ont pas renoncé. *« Mon arrière-grand-père avait deux livres de chevet : la Bible et l'Histoire de Venise. A Trieste, un tiers de la ville est composé de gens d'Istrie : nous nous sentons italiens, et plus encore vénitiens : savez-vous qu'au temps de Napoléon quatre galères sont parties de Capodistria* [la Koper slovène] *pour aller défendre la Sérénissime ? »*, raconte avec une certaine émotion Paolo Sardos Albertini, président de la Fédération des exilés d'Istrie, de Dalmatie et de Fiume (la Rijeka croate). Un rêve qui, pour les plus raisonnables, passe par l'indemnisation des biens « spoliés » et leur réacquisition. Celles-ci étaient prévues par le traité d'Osimo en 1975, mais la disparition de la Yougoslavie en fait l'objet du contentieux actuel entre Italie, Slovénie et Croatie. *« En somme, en plus de l'idéologie, nous avons été victimes d'une première purification ethnique »*, ajoute M. Sardos Albertini.



« Tête de pont italienne »

C'est sur ce lourd terreau historique que la droite a toujours fait recette : 18 % à Trieste, aux dernières élections européennes, pour le MSI. Une poignée de têtes brûlées « d'annunziennes » ont même cherché à s'enrôler, lorsque la guerre faisait rage en Croatie, pour défendre l'Istrie. Pourtant, si une banderole, en ce début d'automne, proclamait *« Berlusconi, n'oublie pas l'Istrie ! »* à l'entrée de la ville, le dicours officiel a changé. Partie prenante de la majorité au pouvoir et du gouvernement, le MSI, tout en ménageant son électorat, doit jouer le jeu général : c'est-à-dire le jeu européen du « bon voisinage », comme on l'explique à la Farnesina, le Quai d'Orsay italien. Plus question de contester les frontières, ce qui discréditerait l'Italie sur la scène internationale.

Qui se souvient, en voyant Gianfranco Fini préparer la mue définitive du vieux MSI sulfureux en une libérale « Alliance nationale », qu'il y a trois ans il s'était rendu à Belgrade ? Et si, à l'occasion, un Mirko Tremaglia, ancien de la République de Salo et avocat – avant les dernières élections – d'une *« Istrie italienne »*, se laisse aller à quelque sortie, lui qui préside à présent la commission des affaires étrangères de la Chambre, la direction du MSI fronce les sourcils. Quant à Roberto Menia, grand jeune homme exalté dont l'heure de gloire fut de planter le drapeau italien sur la mairie slovène de Capodistria et aujourd'hui député assagi, il se « contente » de signer des communiqués enjoignant à l'Italie de bloquer l'admission de la Slovénie à l'Europe tant que les contentieux sur les biens ne sont pas réglés. *« La ligne que Fini ne peut plus se permettre de suivre, je l'ai reprise à mon compte,* dit encore l'avocat Giacomelli. *Je suis la tête de pont italienne vers l'Istrie. »*

Dans les verres, le vin ambré renvoie à l'ocre de la terre, et, venu de la mer, un vent salé adouci par la campagne aiguise les couleurs. Dans sa petite maison de Giurizzani – en Croatie – où il vient régulièrement se ressourcer depuis Trieste, l'écrivain Fulvio Tomizza déguste, avec le vin, le goût retrouvé de « son » Istrie, celle qu'il a quittée à vingt ans. Depuis quarante ans, celui dont l'œuvre retrace si bien l'épopée des exilés italiens porte sa province comme une fêlure derrière son visage lumineux. Pour un peu, on pourrait entendre, à quelques kilomètres à peine, les voitures freinant devant la frontière toute neuve que la Slovénie a dressée le long du petit fleuve Dragonia : ce qui partage des familles, ralentit le courrier, oblige certains pour aller travailler à Trieste à traverser quatre frontières par jour. Depuis, les deux voisines – Croatie et Slovénie – se disputent quatre minuscules villages en partie dépeuplés, que la Slovénie a captés pour influencer le partage des eaux territoriales. Une nouvelle frontière en zone frontalière : situation inextricable, car comment partager ? Si les impôts sont payés d'un côté, le téléphone dépend de l'autre. Les habitants, eux, totalement oubliés jusque-là dans leur ancien marécage, exaspérés par les curieux, les chassent dans un dialecte indéfinissable.

« Solidarité multiculturelle »

« Quelle absurdité !, commente Fulvio Tomizza. *De toute façon, les Istriens ont toujours été victimes d'un jeu plus grand qu'eux. Ils étaient l'Algérie de la République de Venise, même si elle s'occupait bien de ses colons ; ensuite, ils ont été « autrichisés », « napoléonisés », « fascisés », « yougoslavisés » quand personne même ne savait ce que cela voulait dire, et à présent que toute les fautes sont rejetées sur les « serbo-communistes », on veut les « catho-nationaliser » ! A chaque fois, il faut perdre sa dignité et en faire plus que les autres pour ne pas être suspects. Alors maintenant, ils disent basta ! Laissez-nous en paix ! Ils se déclarent Istriens, tout simplement. Et pas seulement Italiens, car c'est une solidarité multiculturelle et ethnique née des épreuves communes. »*

Cette nouvelle identité istrienne – un peu moins sensible dans la partie slovène, plus petite – s'est particulièrement affirmée dans la partie croate. Une belle écharde dans la sensibilité nationaliste locale. *« L'Istrie ? Vous voulez dire la Croatie ! »*, nous reprend sèchement un vice-ministre de Zagreb. Une nouvelle formation, la Diète démocratique istrienne (DDI), créée en 1990 et dans laquelle les associations d'Italiens sont bien représentées, a arraché localement 72 % des suffrages, contre 15 % au parti du président Tudjman. Depuis, le parti a obtenu quatre députés à Zagreb – deux ont fait défection –, 35 sièges sur 40 à l'Assemblée régionale et 80 % des sièges dans les communes.

Installés dans une antichambre discrète du Sabor, le Parlement croate à Zagreb, où ils font figure de moutons noirs, Ivan Jakovcic et Dino Debeljuh, respectivement président et député de la DDI, exposent leur projet : *« Les partisans de la politique centraliste du président Tudjman disent que nous sommes des traîtres sécessionistes, vendus au serbe Milosevic ; d'autres nous ont même traités de « 5e colonne », de cheval de Troie des Italiens, que sais-je encore ! Pourtant, tout ce que nous voulons, c'est un peu de justice et de tolérance pour notre région. »* Comment ? *« En obtenant un statut spécial d'autonomie, sur lequel, ensuite, Ljubljana et Zagreb pourraient se mettre d'accord de manière à créer une région transfrontalière européenne, avec de forts pouvoirs législatifs. »*

Pour parachever le tout, les deux jeunes représentants de la DDI demandent une *« démilitarisation de l'Istrie »* ainsi qu'un *« partage équitable des recettes locales, dont 50 % devraient rester à la région, et non 10 % comme aujourd'hui »*. Un problème qui n'a rien de mineur, précise le président de la région istrienne, Luciano Delbianco. *« Autrefois, la Yougoslavie recevait 1 milliard de dollars par an du tourisme (65 % en provenance d'Istrie), et nous devons mener une grande bagarre avec Zagreb sur les privatisations des anciennes structures étatisées pour ne pas nous retrouver colonisés. » « Si rien ne bouge,* conclut Ivan Jakovcic, *nous pourrions organiser un référendum sur l'autonomie en Istrie, mais le risque d'une violente réaction de Zagreb nous freine. »*

« Double langage »

Les premières réactions ne se sont pas fait attendre. En clair, pour le gouvernement croate, tous les chemins du « régionalisme istrien » mènent à Rome. *« Pour nous, la position officielle italienne est celle exprimée par le ministre des affaires étrangères, Antonio Martino : pas de renégociation des frontières et plein appui à notre future intégration européenne,* commente Smiljan Simac, ministre adjoint des affaires étrangères croate. *Pourtant, la réalité est différente. Que devons-nous penser des déclarations de l'Alliance nationale* [l'une des trois composantes du gouvernement] ? *L'Italie aurait-elle deux langages ? »*

A son tour, Zagreb, amplifiant pour des raisons de politique interne une *« menace italienne »* que personne ne prend réellement au sérieux, a nettement traîné des pieds pour reconduire certains droits acquis de la minorité italienne. Statut régional istrien bloqué, loi sur le bilinguisme incomplète, etc. Comme l'explique Furio Radin, le représentant de la minorité italienne à la Chambre des députés croate, *« Tudjman nous a attaqués plusieurs fois. Pourtant, nous sommes solidaires de cet Etat croate ; nous avons un besoin presque physique de le voir entrer en Europe, car notre mère patrie est en Europe. Seulement, je souhaiterais que les « droites » respectives de Zagreb et Rome mettent une sourdine ; cela nous porte préjudice en Istrie ! »*

D'autant qu'une récente initiative italienne, perçue comme une *« intrusion camouflée »*, est venue heurter les amours propres. Rome a décidé de prolonger d'un an (jusqu'en 1995) la possibilité pour les Italiens de l'étranger de demander la double nationalité, en conformité avec une loi de 1992. Initiative suivie immédiatement de 4 000 demandes environ en Slovénie et de 5 000 à 10 000 en Croatie. La nationalité italienne comme assurance sur l'avenir ? De longs défilés se sont formés pour obtenir des extraits d'acte de naissance.

« Qui est vraiment italien ?, s'interroge un historien à Zagreb. *Les noms ont parfois été « italianisés » de force. Moi, par exemple, j'ai repris mon nom slave, Josip Bratulic, mais, sur mon acte de naissance, je suis toujours Giuseppe Brunetti ! »*. Dans ces Balkans qui ont, de tout temps, fait office de poudrière, la « question d'Istrie », même si elle ne semble plus qu'un pétard mouillé, n'est toujours pas désamorcée.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

Prochain article :
L'an prochain en Epire du Nord

Les blessures de l'Histoire

Exodes massifs, guerres, politiques autoritaires, et, par dessus tout, objet de méfiance de la part de tout régime nationaliste pour les terres frontalieres : l'Istrie a tout connu. Peuplée à l'origine de Slaves et de Latins, en marge de la péninsule italienne, elle est revenue à la Yougoslavie, puis, après la dislocation de cette derniere, à la Croatie et à la Slovénie. A l'heure où, partagée entre ces deux jeunes pays exigeants, elle est aussi l'objet d'obscurs désirs d'une certaine droite italienne, il lui est difficile, elle qui rêve d'Europe comme d'un appel d'air frais, d'oublier ce long enchainement d'« identités contrariées ».

De l'histoire moderne, on retiendra surtout la longue domination de Venise. Une présence encore tangible, notamment dans la langue. Avec la chute de la Serénissime vient le tour de l'Autriche, à l'exception d'une brève parenthèse française, brutale et utopique – celle des Provinces Illyriennes, rêve inachevé de Napoléon. Arrivent les convulsions de la première guerre mondiale. A l'automne de 1918, l'Istrie est occupée par les troupes italiennes. La question sera réglée au traité de Rapallo, le 12 novembre 1920 : Istrie et Trieste restent dans le giron italien, Rome renonçant à la Dalmatie. Fiume (la Rijeka croate), occupée en 1919 par le poète Gabriele D'Annunzio et ses « légionnaires », échappe – après une tentative de « statut indépendant » – au Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes nouvellement constitué.

Arrive le fascisme et son régime de terreur, dont les Slaves sont, en Istrie, les premières victimes. Seconde guerre mondiale : l'Italie est dans le camp des vaincus. Premier accord frontalier entre Tito et les Alliés, en juin 1945 : deux zones sont créées, l'une (essentiellement la ville de Trieste et l'enclave de Pula) sous contrôle militaire allié ; l'autre sous contrôle yougoslave. Au traité de Paris, en février 1947, Fiume et le reste de l'Istrie passent à la Yougoslavie ; mais la création d'un « Territoire libre de Trieste » est prévue, avec un gouverneur autonome. Projet resté lettre morte, en raison du durcissement de Rome et de Belgrade.

Calculs politiques

Au printemps 1948, les trois puissances occidentales (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France), pour aider les forces politiques anticommunistes à la veille des élections italiennes, signent une déclaration soutenant les revendications italiennes sur l'Istrie et tout le territoire libre de Trieste. Déclaration toute théorique, car chacun est sans illusion sur l'attitude de Tito, mais qui laissera plus tard en Italie quelque amertume et le sentiment que les alliés n'ont pas joué le jeu.

Rien ne change jusqu'en 1954. Pour les Italiens d'Istrie, c'est le déchirement : sommés de rester en pays communiste ou de partir, 350 000 d'entre eux prennent le chemin de Trieste et de l'exil, abandonnant tout. A l'automne 54, les deux zones sont formellement assignées aux administrations italienne et yougoslave, sans que, sur le plan juridique, le problème de la souveraineté soit réglé. D'où un second exode italien ; l'équilibre de l'Istrie est bouleversé : en partie dépeuplée, elle reste une contrée slave parsemée d'oasis italiennes.

Il faudra attendre le traité d'Osimo, en 1975, pour ériger en frontières les vieilles lignes de démarcation. Le traité prend aussi en compte le problème des minorités respectives et traite de l'indemnisation ou de la restitution des biens abandonnés par les Italiens en territoire yougoslave. L'éclatement de la Yougoslavie est venu remettre sur la sellette les accords d'Osimo. Les calculs politiques ont fait le reste, ravivant, avec les blessures de cette histoire de frontières, des rancœurs, des espoirs et des ambitions que beaucoup avaient préféré oublier.

M.-C. D.

Le Monde

Édite par la SARL *le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gerant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur general
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la redaction
Eric Pialloux
directeur de la gestion
Anne Chaussebourg
directeur delégue

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Redacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Daniele Heymann, Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

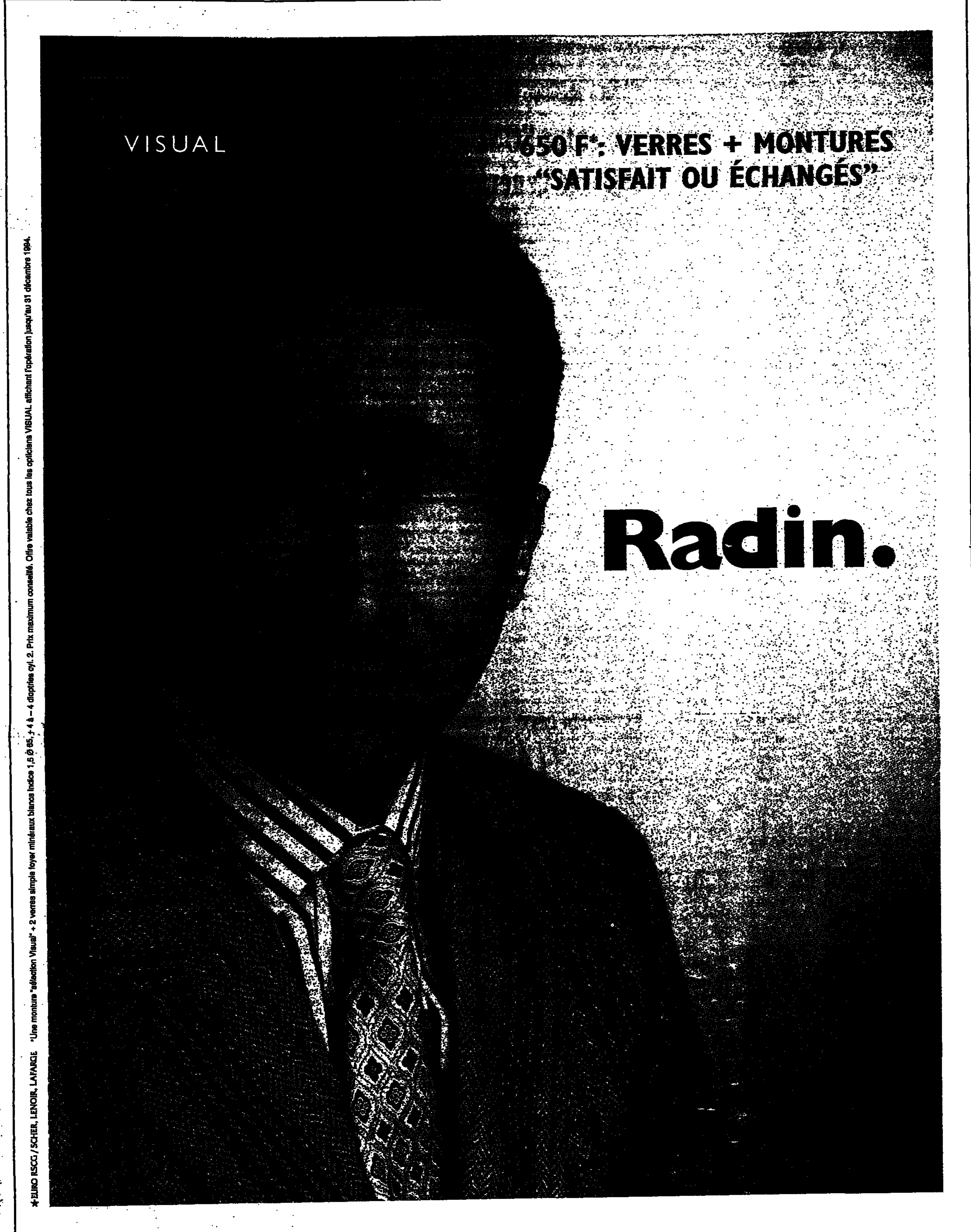
Manuel Lucbert
directeur du « Monde des debats »
Alain Rollat, Michel Tatu
conseillers de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secretaire general de la rédaction

Médiateur :
Andre Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
Andre Laurens (1982-1985)
Andre Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

REDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
**15, RUE FALGUIERE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99**
ADMINISTRATION
**1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tel. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur . (1) 49-60-30-10**

هكذا من الاصل



EUROPE

La situation dans l'ex-Yougoslavie

« Il y a une différence de culture entre l'ONU et l'OTAN », selon le chef des « casques bleus », le général de Lapresle

Le général Bertrand de Lapresle doit aujourd'hui faire face à plusieurs dangers, qui menacent la mission de « maintien de la paix » de la FORPRONU (Force de protection des Nations unies), qu'il commande.

ZAGREB

de notre envoyé spécial

Selon le général Bertrand de Lapresle, trois menaces mettent en danger la mission de la FORPRONU. Tout d'abord, les forces serbes de Bosnie accentuent leur pression sur les enclaves musulmanes ainsi que sur les « casques bleus ». Et l'état-major des Serbes bosniaques ne cache plus sa volonté de voir la FORPRONU quitter le pays, afin de s'assurer une rapide victoire militaire. L'armée bosniaque – à composition essentiellement musulmane – représente une autre menace ; elle est chaque jour plus confiante en ses capacités de reconquérir du terrain et, peut-être, d'obtenir un soutien plus actif de l'OTAN.

Enfin, le dernier souci de l'officier français vient justement de ses « alliés » de l'OTAN, et en particulier des Américains. De retour de New-York, où une réunion de concertation s'est tenue la semaine dernière – de nouveaux contacts doivent encore avoir lieu cette semaine –, le général de Lapresle était, selon ceux qui l'ont recontré à ce moment, *« furieux »* du refus des officiers de l'OTAN de prendre en compte les problèmes de la FORPRONU, très exposée sur le terrain à d'éventuelles représailles.

« Il y a une différence de culture entre ces deux organisations, a-t-il fort diplomatiquement reconnu, dans un entretien accordé au *Monde*, à Zagreb. *L'OTAN veut absolument identifier un ennemi, démontrer son efficacité militaire et remporter des victoires. La FORPRONU, elle, a une mission de maintien de la paix. Moi, je n'ai pas d'ennemis, j'ai des partenaires ! Et je n'ai pas d'autre victoire à obtenir que celle de l'arrivée de la paix. » « Mes soldats ne sont pas venus ici pour mener une guerre*, poursuit-il. *Je tiens d'ailleurs à leur rendre hommage. Ils admettent que la mission ne peut se poursuivre que si le dialogue demeure. Si le dialogue est rompu, la mission de la FORPRONU est alors en péril. »*

En fait, ce sont les « casques bleus » eux-mêmes qui sont en péril à chaque fois que l'OTAN procède à des frappes aériennes. Lorsque des raids ont été effectués, au printemps, sur les positions serbes autour de Gorazde (une enclave musulmane assiégée par les Serbes), des dizaines de « casques bleus » avaient été pris en otages par les Serbes, qui avaient également abattu un avion britannique de l'OTAN. Après le raid du 5 août près de Sarajevo, les Serbes avaient adopté la même attitude, fermant les routes d'accès à la capitale bosniaque et forçant les Nations unies à interrompre le pont aérien humanitaire. Une méthode « musclée », alors que le char serbe détruit le 5 août par l'aviation de l'OTAN était hors d'usage et que les Serbes avaient été avertis du bombardement trente minutes auparavant.

« Donner un signal »

« Mon objectif n'est pas d'avoir un char en moins dans l'armée serbe, déclare le général de Lapresle. *Lorsque nous effectuons un raid aérien, nous voulons donner un signal. C'est la démonstration qui est importante. Les Serbes comprennent alors que nous sommes capables de viser un autre objectif qu'un char désuet. » « Je ne suis pas ici pour obtenir des effets militaires »*, conclut-il.

C'est ce discours que le commandant de la FORPRONU a tenu lors de la rencontre de New-York, assorti d'un rappel des responsabilités de chacun. *« L'OTAN n'est concernée que par un soutien à la FORPRONU. Nous sommes les décideurs, car c'est à nous qu'une mission a été confiée pour rétablir la paix dans ce pays. C'est nous qui définissons les paramètres d'une action aérienne. »* Le général de Lapresle aura l'occasion d'évoquer prochainement ces questions avec le ministre français de la défense, François Léotard, attendu à Sarajevo et à Zagreb les 27 et 28 octobre. M. Léotard s'était, à l'issue d'une réunion à Séville au début du mois, aligné sur les propositions américaines prônant une intensification des frappes aériennes contre les Serbes bosniaques.

« 2 000 combattants du Hezbollah »

Alors que la neige a commencé à tomber sur les montagnes de Bosnie-Herzégovine et que la population s'attend à un hiver rigoureux avant, pense-t-elle, une reprise plus intensive des combats, la situation humanitaire est très contrastée. *« Les conditions de vie se sont améliorées*, pense le général de Lapresle. *Le progrès le plus significatif est bien entendu de pouvoir vivre à l'abri de cette menace quotidienne de bombardements massifs. »* Les cinq enclaves musulmanes – Sarajevo, Srebrenica, Gorazde, Zepa et Bihac – demeurent cependant terrorisées à l'idée d'un troisième hiver de siège. Trente mois de guerre les ont plongées dans un cauchemar qui ne paraît pas près de s'achever. En revanche, en Bosnie centrale et dans le nord du pays, les civils ne devraient pas, contrairement aux hivers précédents, trop souffrir du manque de nourriture. Les convois humanitaires y circulent depuis plus de six mois, depuis la fin du conflit entre Musulmans et Croates, redevenus officiellement alliés contre les Serbes.

« Personne ne s'intéresse aux obus qui ne tombent pas, se plaint le général français. *J'aimerais exprimer mon action de ces six derniers mois par le nombre d'obus qui ne se sont pas abattus sur ces villes. » « Nous sommes cependant toujours préoccupés par certains éléments négatifs de la situation*, dit-il. *Durant cette période, les Serbes de Bosnie ont été un obstacle à notre liberté de mouvement et la politique de purification ethnique s'est poursuivie, dans les régions de Banja Luka et de Bjelinja, auxquelles nous n'avons pas accès. »* Concernant l'état de l'armée bosniaque, victime du feu serbe depuis le début du conflit, le patron des « casques bleus » s'inquiète de ses progrès et de ses moyens. *« Le souci de tout chef militaire est de donner à son chef de gouvernement un outil capable de mener des actions*, déclare-t-il. *Que le général Delic* [chef d'état-major de l'armée bosniaque] *souhaite obtenir des armes, cela me paraît donc légitime. Par contre, je ne suis pas prêt à donner ma bénédiction à tous ceux qui, au sein de la communauté internationale, sont prêts à fournir des armes au général Delic. »* Il se déclare *« très inquiet, en ce qui concerne cette armée, du développement d'une force d'environ deux mille combattants Hezbollah dans la région de Zenica, qui représente une menace pour l'avenir militaire de cette région »*.

« Si les Musulmans ont une armée trop forte, cela pourrait effrayer les Croates de Bosnie et donc fragiliser la fédération croato-musulmane, analyse l'officier français. *Cependant, jusqu'à présent, il ne lui manque pas que des armes lourdes ; cette armée a également un problème de formation de cadres et de formation tactique. Elle est incapable de maîtriser l'action combinée de plusieurs unités. » « Je dois, toutefois, reconnaître que l'équilibre des forces est plutôt un facteur de paix*, affirme le général de Lapresle. *Ce n'est pas parce que des moyens existent qu'on est obligé de les employer. Après tout, la paix en Bosnie passe peut-être par l'instauration d'un équilibre militaire. »*

RÉMY OURDAN

Sarajevo demande aux Nations unies d'assurer la sécurité de son ravitaillement

Le jeu du chat et de la souris se poursuit sur le mont Igman, où les forces serbes tentent, depuis le début de la guerre, de verrouiller le siège de Sarajevo. Alors que le leader des Serbes de Bosnie menaçait de *« prendre des mesures »*, le gouvernement bosniaque a accepté, samedi 22 octobre, de retirer ses soldats de la « zone démilitarisée » du mont Igman. Mais à une condition : que les « casques bleus » garantissent la sécurité de l'étroite route qui permet de relier, à travers ces montagnes, la capitale à la Bosnie centrale. Après avoir tenté de s'emparer de cette route en juillet 1993, les forces serbes (qui avaient dû reculer et négocier une « zone démilitarisée ») prennent régulièrement pour cible cet axe de ravitaillement.

« Casques bleus » et militaires bosniaques n'ont pas réussi à se mettre d'accord, dimanche 23 octobre, sur les mesures à prendre pour assurer la sécurité de cette route. Le « succès » du représentant de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie paraît donc compromis : en échange du retrait bosniaque du mont Igman, M. Yasushi Akashi avait obtenu que les Serbes laissent passer dans les enclaves assiégées le carburant destiné aux « casques bleus ». A Gorazde notamment, les hommes de l'ONU ont commencé des patrouilles à pied. – *(AFP, Reuter.)*

Onze Serbes ont été tués lors d'une attaque de l'armée bosniaque. – Les forces serbes de Bosnie ont annoncé, lundi 24 octobre, la mort de onze de leurs membres lors d'une attaque, samedi, de l'armée gouvernementale – à composition essentiellement musulmane – à l'intérieur de la zone démilitarisée entourant Sarajevo. Onze autres militaires serbes ont été blessés dans cette attaque d'un camion serbe sur le mont Igman, qui domine la capitale bosniaque assiégée. – *(Reuter.)*

Tension entre l'Italie et la Slovénie

Les négociations visant à régler le contentieux opposant la Slovénie à l'Italie sur les biens des membres de l'ancienne communauté italienne d'Istrie, expropriés par les autorités de l'ex-Yougoslavie, traversent une phase de crise susceptible de compromettre la conclusion d'un accord d'association entre l'Union européenne et Ljubljana.

Le ministre italien des affaires étrangères, M. Antonio Martino, a exprimé, vendredi 21 octobre, son mécontentement en apprenant le refus de Ljubljana d'avaliser un projet de déclaration commune qui devait régler les sujets de discorde bilatéraux. Ce texte avait été laborieusement négocié par lui-même et son homologue slovène, M. Lozje Peterle, lors d'une rencontre le 10 octobre à Aquileia (nord-est de l'Italie). M. Martino a annoncé qu'un sommet entre le président du conseil italien, Silvio Berlusconi, et le premier ministre slovène, M. Janez Drnovsek, prévu le 26 octobre en Italie, était reporté *sine die* car, a-t-il dit en substance, il est inacceptable qu'un gouvernement rejette ce que son ministre a négocié.

A Ljubljana, l'agence de presse slovène STA a précisé, samedi, que le gouvernement slovène avait *« émis des réserves »* sur la déclaration commune, *« mais n'avait pas refusé de signer »* le document. L'Istrie, aujourd'hui partagée entre la Slovénie et la Croatie, comptait une importante communauté italienne *(voir p. 6)*. Le sort de ses biens expropriés est cause de frictions entre Rome et Ljubljana. – *(AFP.)*

ESPAGNE

Les socialistes et des nationalistes radicaux sont en net recul aux élections basques

Marquées par une nouvelle défaite des socialistes et des nationalistes radicaux, les cinquièmes élections du parlement autonome du Pays basque, dimanche 23 octobre, ont provoqué un émiettement des forces politiques. Cet éparpillement rendra difficile la constitution d'un gouvernement puisque les deux principales formations, le Parti nationaliste basque (PNV, modéré) et le Parti socialiste Euskadi (PSE), alliées durant la précédente législature, sont loin d'obtenir une majorité suffisante à elles seules.

MADRID

de notre correspondant

Une période d'incertitude s'ouvre au Pays basque. Certes, le Parti nationaliste basque (PNV), groupant des nationalistes modérés, reste la formation la plus importante en Euskadi avec 29,8 % des suffrages exprimés et conserve le même nombre de sièges (22 sur un total de 75) : il ne progresse, cependant, que de 13 700 voix, ce qui est loin d'être suffisant pour pouvoir s'imposer. Et cela d'autant plus que l'allié du PNV dans le gouvernement sortant, le Parti socialiste Euskadi (PSE), a perdu quatre députés (de 16 à 12) et près de trois points (19,9 % à 17 %), ce qui rend difficile une coalition à deux pour les quatre ans à venir.

L'entrée dans la coalition d'une troisième formation sera donc nécessaire pour assurer au gouvernement une stabilité suffisante. Les tractations, qui doivent commencer lundi 24 octobre, seront probablement longues et difficiles pour le président sortant, prétendant à sa propre succession, José Antonio Ardanza.

Ce scrutin local a par ailleurs confirmé les tendances enregistrées lors des élections européennes du 12 juin dernier. Le Parti populaire (PP, droite), qui pour la première fois avait battu le PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol), a progressé de façon notable puisque qu'avec 14,4 % des voix, contre 8,23 % en 1990, il double presque le nombre de ses députés (de 6 à 11) et sort véritablement de la période des catacombes dans laquelle il vivait en Euskadi en raison de son assimilation au régime franquiste.

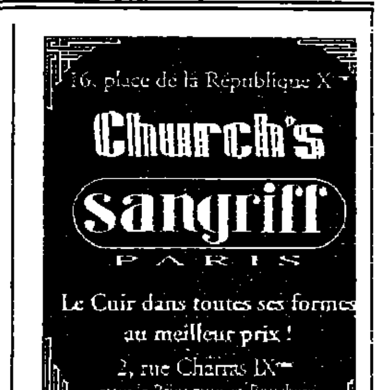
Désormais, la droite espagnole à pignon sur rue dans cette région et devient même la première formation politique à San Sébastian. Cependant, le parti de José Maria Aznar n'est pas parvenu à réaliser son plus grand désir : devancer Herri Batasuna (HB), considéré comme le bras politique du mouvement séparatiste ETA. Il s'en faut encore de 19 000 suffrages. Herri Batasuna continue, pourtant, à perdre du terrain : deux points par rapport aux élections de 1990 (de 18,3 à 16,3 %), ce qui n'empêche pas les représentants de la gauche séparatiste de rester la première formation de la province de Guipuzcoa, l'un des trois territoires historiques qui constituent le Pays basque avec la Biscaye (Bilbao) et l'Alava (Vitoria).

Enfin, conformément aux résultats des européennes, Izquierda Unida (gauche unie), dominée par le Parti communiste, fait une percée remarquée puisque, avec 9,1 % des voix contre 1,4 % en 1990, il envoie six de ses membres au Parlement alors qu'il n'en avait aucun auparavant.

Ces résultats démontrent, d'une certaine manière, que l'Euskadi n'est plus, politiquement parlant, une région à part en Espagne. L'essentiel des forces nationales y est désormais representé et la désaffection à l'égard du PSOE s'y est également manifestée.

Outre la dispersion des suffrages sur sept partis, cette consultation a permis un rééquilibrage entre les nationalistes, qui comptent désormais 41 députés au lieu de 50, et les autres formations, dont le nombre d'élus passe de 25 à 34. S'il est impossible de dire, pour l'instant, si cette modification du rapport de forces peut, ou non, favoriser l'émergence d'une solution politique de la question basque, il est sûr, en revanche, que, pour la première fois depuis 1977, la campagne électorale s'est déroulée sans que l'ETA ne commette d'attentats. Cette trêve non déclarée n'a pas pour autant favorisé Herri Batasuna et n'a pas, non plus, incité les Basques à se rendre aux urnes puisque l'abstention a presque atteint 40 %.

MICHEL BOLE-RICHARD



GRÈCE

L'opposition de droite conserve la mairie d'Athènes

ATHÈNES

de notre correspondant

Un diplomate de carrière âgé de quarante et un ans, M. Dimitris Avramopoulos, candidat de la Nouvelle Démocratie, parti de l'opposition conservatrice, a gagné, dimanche 23 octobre, l'élection municipale d'Athènes avec plus de 54 % des suffrages contre 45 % à son adversaire socialiste, M. Théodore Pangalos, l'ancien ministre des affaires européennes. Ce dernier a échoué, malgré son charisme personnel, comme Mélina Mercouri en 1990. Motivé par d'obscures raisons de politique locale, le refus de la Coalition de gauche, petit parti réunissant notamment de nombreux intellectuels, et du Parti communiste de lui apporter leurs voix au second tour explique aussi l'échec de M. Pangalos.

« L'arbre ne doit pas cacher la forêt », a déclaré le Premier ministre et président du Pasok, M. Andréas Papandréou, en se félicitant de *« la grande victoire des forces progressistes »* dans les grandes villes de province, où les socialistes conservent la prédominance. Mais c'est surtout aux élections départementales, qui se déroulaient pour la première fois, que le Pasok affirme sa force. Les socialistes, qui avaient présenté, dans de nombreux cas, des listes communes avec la Coalition de gauche, remportent 32 des 54 régions en jeu contre 13 à la Nouvelle Démocratie.

Fort de sa victoire à Athènes, le chef de l'opposition et président de la Nouvelle Démocratie, Miltiade Evert, a également crié victoire. Se fondant sur des résultats partiels, il a affirmé que son parti obtenait 42 % des voix sur l'ensemble du pays contre 39,3 % aux élections législatives d'octobre 93, alors que le Pasok (46,8 % en 1993) chutait de 6 points. *« Nous sommes un gouvernement en attente »*, a-t-il lancé. M. Papandréou a rétorqué que *« la suprématie du Pasok garantit la stabilité et la continuité »* du gouvernement socialiste jusqu'à la fin de la législature, en 1997.

Cet optimisme pourrait toutefois être remis en cause au printemps prochain lors de l'élection, par le Parlement, du président de la République. De fait, il manque dix voix au Pasok pour élire son candidat, qui pourrait être M. Papandréou. En cas de majorité introuvable, la Chambre devra être dissoute et le pays sera de nouveau appelé à se rendre aux urnes.

DIDIER KUNZ

SLOVAQUIE

Echec du référendum sur les privatisations

PRAGUE

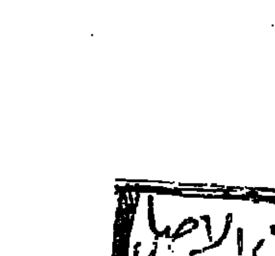
de notre correspondant

Vladimir Meciar, l'ancien premier ministre et grand vainqueur des législatives de la fin septembre, a subi un revers avec l'invalidation, samedi 22 octobre, du référendum sur la transparence financière dans les privatisations. Cette consultation populaire – organisée à l'initiative du parti de M. Meciar, le Mouvement pour une Slovaquie démocratique, et par l'Association des ouvriers de Slovaquie – a été déclarée nulle, car la participation (19,96 %) n'a pas dépassé le seuil des 50 %, nécessaire pour valider le scrutin. L'absence de campagne électorale et les incertitudes qui pèsent sur la formation d'un gouvernement stable depuis les dernières législatives ont, vraisemblablement, incité les Slovaques à bouder les urnes.

Ce résultat a été accueilli avec soulagement par les partis politiques – essentiellement de droite – opposés au référendum. Ils ont toujours estimé que les lois existantes sont suffisantes pour contrôler l'origine de l'argent utilisé dans les privatisations depuis leur lancement après la « révolution de velours » en 1989. Ce contrôle avait d'ailleurs été renforcé cet été par le gouvernement sortant de Jozef Moravcik, qui a instauré des vérifications sévères et systématiques sur la provenance des investissements dans les privatisations.

Malgré leur échec de samedi, les instigateurs du référendum ne comptent pas baisser les bras ; ils ont annoncé leur intention de présenter un projet de loi sur le contrôle rétroactif des privatisations. Une initiative qui sera soumise au nouveau Parlement, qui doit se réunir pour la première fois le 3 novembre.

MARTIN PLICHTA



هكذا من الأصل

DIPLOMATIE

A Haïti et au Koweït

Le Pentagone en quête de nouveaux concepts à la française

William Perry, le secrétaire américain à la défense, a félicité l'équipage du porte-avions nucléaire *Eisenhower* pour son efficacité durant l'opération « Restaurer la démocratie » à Haïti. Aux marins, il a dit : *« Vous avez réécrit la doctrine militaire des Etats-Unis en lançant pour la première fois depuis un porte-avions aussi puissant un assaut d'infanterie aéroportee sans aucune perte. C'est du beau travail ! »* De son côté, le Pentagone s'est loué du fait que, pour la première fois, les GI ont trouvé au Koweït même, dès le début de leur débarquement destiné à contrecarrer l'Irak, des matériels américains « pré-positionnés » qui leur ont permis de gagner du temps, d'économiser de l'argent *et de parer au plus pressé.*

La France ferait-elle école sans le savoir, elle qui, ayant fait figure de pionnier en la matière, a pourtant été moquée à maintes reprises par ses alliés, y compris les Etats-Unis ?

Dans ses éloges, M. Perry faisait allusion au fait que le porte-avions *Eisenhower* avait été débarrassé de ses appareils pour emporter des hélicoptères d'assaut grâce auxquels il a pu débarquer à *Port-au-Prince* des soldats de la 10e division de montagne. Rendant un hommage appuyé au professionnalisme et à l'entraînement des marins et des soldats ainsi acheminés, le ministre a immédiatement théorisé cette « premiere » militaire en la qualifiant de *« adaptative force packaging »*, un concept devenu désormais officiel sous ce vocable aux Etats-Unis.

Nécessité fait loi

On se souvient des lazzis qui accompagnèrent la traversée du porte-avions français *Clemenceau* lorsqu'il fut, lui aussi, débarrassé de ses avions pour *transporter une cinquantaine* d'hélicoptères d'attaque et d'assaut durant les premières semaines qui suivirent l'annexion du Koweït par les troupes de Saddam Hussein en 1990. A l'époque, les Américains n'avaient pas été les derniers à se moquer d'une telle odyssée, qui, à les en croire, illustrait le manque de moyens de la France.

Si, aujourd'hui, l'*Eisenhower* est appele à faire le même travail que, jadis, le *Clemenceau*, c'est aussi parce que, aux Etats-Unis, nécessité fait loi. La marine américaine en est, comme l'ensemble du Pentagone au demeurant, à devoir à la fois faire à l'économie et justifier les crédits alloués à son existence. Jusqu'à présent, les Américains, qui avaient bâti une panoplie de défense diversifiée et coûteuse avec tous les moyens possibles, n'avaient embarqué sur leurs porte-avions normalement équipés que des commandos de sécurité, comme des fusiliers-marins. Las, il leur faut aujourd'hui déchanter et aller au moins cher en raison des contraintes budgétaires.

Dès lors que « Restaurer la démocratie » à Haïti imposait aussi l'intervention de porte-avions (l'*America* accompagnait l'*Eisenhower*), pourquoi ne pas les transformer en transports d'assaut plutôt que de mobiliser plusieurs types de bâtiments ?

Au Koweït, dès le 8 octobre, le Pentagone a choisi de jouer avec le concept du « pré-positionnement » du matériel : les GI sont acheminés en avion depuis les Etats-Unis et ils trouvent sur place des matériels américains – chars Abrams, blindés d'accompagnement Bradley et hélicoptères – entreposés au Koweït ou dans les pays alliés voisins et achetés par eux. Ce qui accroît considérablement la rapidité d'intervention et remplit indirectement les trésoreries des industriels. *« Les premières conclusions sur ce concept du pré-positionnement des forces sont très encourageantes »*, a expliqué le Pentagone.

Depuis une trentaine d'années, la France recourt à cette pratique en Afrique notamment. Sur des bases concédées par les pays avec lesquels ils ont signé des accords de défense ou d'assistance militaire, les Français entreposent des matériels dont ils peuvent avoir l'usage lors de leurs interventions. Certains de ses alliés, à commencer par les Etats-Unis, ont parfois laissé entendre – se refusant, au début, à admettre la validité de ce concept du pré-positionnement – que la France continuait d'avoir des comportements post-coloniaux.

JACQUES ISNARD

L'accord entre les Etats-Unis et la Corée du Nord

Le scepticisme prévaut à Séoul après le compromis sur le nucléaire

TOKYO

de notre correspondant

L'accord signé le 21 octobre à Genève entre les Etats-Unis et Pyongyang est loin de satisfaire totalement la Corée du Sud qui s'est cabrée à l'annonce faite par le président Clinton, lors d'une conférence de presse à Washington, qu'elle s'était engagée à fournir au Nord le pétrole qui lui sera nécessaire pour répondre à ses besoins au cours de la phase de construction des réacteurs à eau légère. *« Cette déclaration (...) est loin de refléter la réalité »*, a déclaré un porte-parole des affaires étrangères de Séoul.

Cette position a été réaffirmée par le ministre lui-même, Han Sung-hoo, samedi 22 octobre, devant le Parlement sud-coréen, au cours d'une intervention dans laquelle il a commenté du bout des lèvres l'accord de Genève : *« Par certains aspects cet accord est loin de répondre à nos attentes, mais, en gros, il reflète nos objectifs minimalés »*. Il a précisé : *« Les inspections spéciales* [des installations nucléaires suspectes par l'Agence pour l'énergie atomique, AIEA] *sont différées plus que nous ne l'espérions. »* Selon l'accord, qui reste vague sur ce point, elles sont, de fait, reportées de cinq ans au moins.

Le même scepticisme, quoique moins clairement exprimé, prévaut à Tokyo. Au cours d'entretiens avec le secrétaire américain à la défense, William Perry, le ministre des affaires étrangères, Yohei Kono, a pourtant confirmé que le Japon participerait au consortium international chargé d'aider Pyongyang à réorienter son programme nucléaire. La partie américaine aurait précisé aux Japonais qu'au cas où Pyongyang n'honorerait pas ses engagements les Etats-Unis n'excluaient pas des sanctions. Selon des sources officielles citées par la presse, le Japon serait disposé à assumer 20 % du coût total, évalué à 4 milliards de dollars, de la construction des réacteurs (1). Tokyo envisage en outre une reprise des négociations avec Pyongyang en vue de la normalisation des relations *bilatérales suspendues* depuis 1992.

Par ailleurs, Radio-Pyongyang a diffusé, samedi, le contenu d'une lettre adressée par le président Clinton au *« dirigeant suprême de la République populaire démocratique de Corée »*, Kim Jong-il, dans laquelle le chef de la Maison Blanche confirme qu'il *« mettra en œuvre tous les pouvoirs dont il dispose pour faciliter la construction et le financement de réacteurs à eau légère »*, ainsi que la fourniture à la RPDC d'énergie de remplacement pendant la phase de construction. L'effondrement de la production et le manque de devises de la Corée du Nord se sont en effet traduits par une grave crise. M. Clinton précise que son engagement n'est valable qu'autant que Pyongyang honorera les siens.

PHILIPPE PONS

(1) Séoul, pour sa part, paierait 2,8 milliards de dollars, soit 70 % du total. Les 10 % restant (400 millions) seraient payés par les Etats-Unis, et d'autres pays éventuellement.

Un colloque réuni par Jacques Delors

Des intellectuels européens doutent de l'Europe

LEYDE (Pays-Bas)

de notre envoyé spécial

Jacques Delors a réuni, du vendredi 21 au dimanche 23 octobre, à Leyde, aux Pays-Bas, une centaine d'intellectuels européens, scientifiques, philosophes et écrivains qui, depuis 1992, peuplaient les « Carrefours de la science et de la culture ». De Poznan à Oxford, de Salamanque à Bologne, de Bruxelles à Vézelay, le président de la Commission européenne avait demandé à des petits groupes d'une vingtaine de personnes de réfléchir à huis clos à des sujets aussi divers que « Droit et démocratie », « Le modèle européen de société» ou « Le devenir du monde rural » (1).

A Leyde, les bancs des intervenants, alignés face à face et perpendiculairement à deux tribunes ou siégeaient le président d'une part, les rapporteurs d'autre part, donnaient à cette session plénière de la Pieterskerk un air de concile. Le « Carrefour des carrefours » était le dernier rassemblement au nom de l'Europe, à moins que le prochain président, le Luxembourgeois Jacques Santer, reprenne l'initiative de son prédécesseur. Jacques Delors avait proposé trois thèmes à ces intellectuels venus de France, de Belgique, d'Allemagne, de Grande-Bretagne ou d'Europe de l'Est : l'identité européenne, la démocratie et l'avenir du travail.

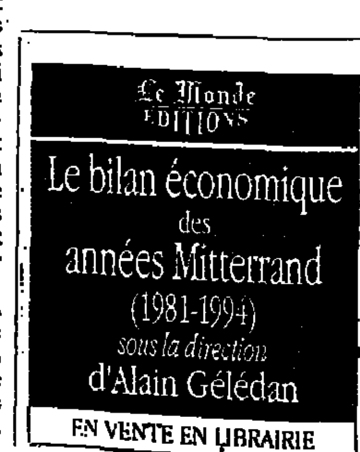
Les débats, en petits groupes qui ont traité tour à tour les trois sujets, n'ont pas apporté de réponses définitives, mais ils ont permis des échanges dans lesquels les non-Européens ont souvent exprimé à l'égard de l'Union des exigences plus fortes que les Européens eux-mêmes. Ceux-ci hésitent entre l'affirmation d'une identité fondée sur l'universalisme de leurs valeurs et le respect du multiculturalisme. C'est un politologue belge né en Palestine qui a tranché : les non-Européens vivant en Europe ne revendiquent pas *« le droit à la différence, mais le droit à l'indifférence »*.

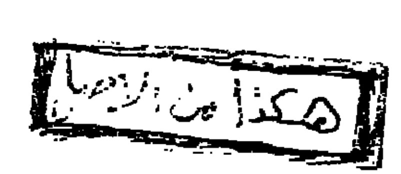
A propos de la démocratie, la discussion a oscillé entre la crise des systèmes représentatifs dans la plupart des pays et la nécessaire démocratisation des institutions européennes, sans qu'un rapport soit vraiment établi entre les deux. C'est certainement l'avenir du travail qui a suscité les controverses les plus vives entre les représentants d'une tendance qui pourrait être qualifiée de libérale et les partisans d'une social-démocratie renouvelée. Les premiers prennent acte d'un chômage élevé et soulignent qu'une majorité de nantis ne sont pas disposé à, démocratiquement, accepter les sacrifices indispensables à la réintégration des exclus. Les seconds considèrent que la lutte contre la société duale et le maintien de la cohésion sociale doivent avoir la priorité, qu'une *« sécurité sociale collective »* doit succéder à la sécurité sociale individuelle, caractéristique habituelle de l'Etat-providence. Comme l'écrit Jacques Delors, *« être européen aujourd'hui, c'est avoir le courage d'envisager une rupture afin de renouer avec le meilleur de nos traditions »*.

La réunion de Leyde n'a pas débouché sur des conclusions pratiques, et tel n'était pas son but. Après deux ans de confrontations entre savants de disciplines diverses, elle a agité des idées dont beaucoup d'hommes politiques pourraient faire leur profit, où qu'ils se trouvent, à la présidence de la Commission de Bruxelles, en instance de départ, ou à l'orée de nouvelles responsabilités.

DANIEL VERNET

(1) « Les Carrefours de la science et de la culture » ont donné lieu à un livre qui résume les discussions des sept rencontres : *En quête d'Europe*, éditions Apogée, 238 p., 19 écus.





AFRIQUE

Un gouvernement sous influence au Mozambique

Conquis par la méditation transcendantale, le président Chissano aurait placé une partie du pays sous la coupe d'un gourou indien et de son mouvement

MAPUTO
de notre envoyé spécial

Lorsque, durant la campagne législative de mars 1993, en France, le représentant du Parti de la loi naturelle (PLN), Benoît Frappé, avait gravement expliqué à la télévision que la méditation transcendantale, le yoga et autres méthodes ésotériques pouvaient sauver le pays, personne ne l'avait pris au sérieux, hormis les quelque 30 000 électeurs qui, finalement, lui apportèrent leurs suffrages. Simple intermède dans une campagne où il n'y avait pas beaucoup d'occasions de sourire.

Au Mozambique, l'affaire est bigrement plus sérieuse. Sans même avoir eu à passer l'épreuve du combat électoral – les Mozambicains vont aux urnes les 27 et 28 octobre –, la maison mère du PLN, le Mouvement mondial pour la régénération spirituelle de l'humanité, et son gourou de quatre-vingt-trois ans, « Sa Sainteté » indienne Maharashi Mahesh Yogi, ont réussi à gagner à leur cause une bonne partie du gouvernement, conduite par le chef de l'Etat en personne, le président Joaquim Chissano. Une conversion qui n'a rien de clandestin : en juillet 1993, Joaquim Chissano s'est rendu très ouvertement aux Pays-Bas pour y visiter le siège européen de la secte. Depuis, avec le zèle du néophyte, le président mozambicain, ci-devant marxiste-léniniste pur sucre, presse les membres de son entourage, les officiers supérieurs, les cadres du FRELIMO (l'ancien parti unique) ou les hauts fonctionnaires de pratiquer la méthode du Maharashi, censée les aider à mieux dominer leurs problèmes.

Un quart du pays cédé au « Paradis »

« Ce n'est pour lui qu'une méthode de relaxation, une sorte de yoga, explique, un brin amusé, l'un de ses plus proches collaborateurs, *il la pratique partout, dans son bureau, en voyage, chez lui. Et il assure que, sans elle, il ne tiendrait pas le coup. »* L'auteur de la confidence paraît pourtant sceptique : *« Bien sûr, il m'a engagé à suivre son exemple, mais j'ai refusé et il n'a pas insisté. »* Ce n'est pas le cas de plusieurs ministres qui, par conviction ou courtisanerie, sont désormais eux aussi de fervents adeptes de la méditation transcendantale. Certains ont même affirmé devant des diplomates étrangers sidérés que, grâce à cette méthode, le taux de criminalité avait déjà baissé dans le pays.

Propos en tous points conformes aux enseignements du Maharashi, selon lesquels sa méthode, outre qu'elle maximise le développement de toutes les performances humaines, permet de porter remède à ces maux terrestres que sont la maladie, la délinquance, la pollution et la guerre. Tel était d'ailleurs l'essentiel du message des candidats de la Méditation transcendantale lors d'élections en France, en Grande-Bretagne et en Australie. Avec conviction, ils proposaient de confier les affaires du monde à un conseil de *« 7 000 méditants »*, chiffre correspondant à la racine carrée de 1 % de la population mondiale (*le Monde* du 22 mars 1993).

Les nouvelles certitudes du président Chissano ne relèveraient que de sa vie privée si un hebdomadaire indépendant, *Savana*, n'avait révélé que la Méditation transcendantale avait signé, le 5 juillet 1993, un bien surprenant contrat avec le gouvernement de Maputo, représenté par son ministre des finances, Eneas Comiche. Selon les termes de ce dernier, la société du Maharashi, Paradis sur terre, s'engage à mettre en œuvre *« un projet de développement intégré, étendu sur 20 millions d'hectares de territoires agricoles en friche dans les provinces mozambicaines de Niassa, Cabo-Delgado, Tete, Gaza et Inhambane ». « Grâce à un nouveau concept de développement conçu par le Maharashi et décrit dans son plan original en vue de créer le paradis sur terre »*, il s'agit ni plus ni moins que *« d'éliminer la pauvreté et la faim en accroissant le revenu par tête et en améliorant de façon significative la qualité de vie de toute la population du pays ».*

Pour ce faire, et *« durant une période de cinquante ans renouvelable »*, la société Paradis sur terre est autorisée à exploiter l'équivalent du quart du territoire mozambicain en investissant, selon des méthodes non polluantes, dans l'agriculture, les mines, l'industrie forestière. Le financement sera de la responsabilité du Maharashi, qui s'engage à faire appel au système bancaire local, pourtant en état de coma dépassé. Paradis sur terre importera également les outils et le savoir-faire nécessaires, bâtira des usines, des canaux d'irrigation, des hôpitaux, des écoles, etc., et commercialisera la production générée par l'entreprise. La seule obligation du gouvernement mozambicain consistera à *« mettre la terre à disposition »* et à fournir *« toutes informations disponibles »* permettant de mener le projet à bien. Le contrat ne précise pas quel régime régira les terres allouées au Maharashi. Il indique cependant que ce dernier sera libre de concéder une partie du projet à qui il voudra.

Un accord « consternant »

A l'aide de chiffres et de statistiques dont la valeur est loin d'être établie, le contrat détaille l'organisation de la future entreprise en unités, sections et sous-sections, expose les travaux et les investissements à entreprendre. Il n'oublie surtout pas de répartir les bénéfices escomptés, soit 40 % pour le Maharashi, 40 % pour sa société qui s'engage à les réinvestir au Mozambique, 10 % pour les paysans qui participeront à l'entreprise et 10 % pour *« stimuler l'équipe de direction du projet ».*

« Cet accord est consternant, cela fait vraiment mauvais effet », estime, presque gêné, un haut diplomate aussi interdit par la légèreté avec laquelle le gouvernement mozambicain a apporté sa caution au projet que peu convaincu par les explications officielles selon lesquelles le document publié par *Savana* serait un *« faux »*. Interrogé par le magazine allemand *Der Spiegel*, le ministre des finances a pour sa part reconnu qu'une convention avec le Maharashi existait bel et bien, mais que la taille des territoires concernés n'était pas encore décidée.

Au siège de Paradis sur terre, à Maputo, on garde porte close et on s'abstient désormais de tout commentaire. Comme il se doit, la villa blanche où les représentants du yogi ont élu domicile est sise dans une artère qui porte le nom d'un autre gourou célèbre : Kim Il-Sung.

GEORGES MARION

ALGÉRIE

Deux religieuses espagnoles assassinées à Alger

Deux religieuses espagnoles ont été tuées par balles, dimanche 23 octobre, dans le quartier algérois de Bab. El-Oued, alors qu'elles allaient assister à la messe dominicale. Ester Paniagua, 45 ans, et Maria Alvarez Martine, étaient membres de l'ordre des augustines. Etablies en Algérie depuis une trentaine d'années, elles avaient repoussé toutes les démarches entreprises pour les inciter à quitter le pays.

Dans une déclaration à la radio nationale, le ministre espagnol des affaires étrangères, Javier Solana, a invité à partir *« les quelque 300 Espagnols qui résident en ce moment en Algérie, la plupart d'ailleurs chargés de tâches humanitaires, et dont la présence n'est pas indispensable ».*

Ce double assassinat porte à soixante-huit le nombre d'étrangers – dont vingt Français – tués en treize mois dans des actions terroristes attribuées à des groupes armés islamistes. Le 8 mai, deux religieux français, sœur Paule-Hélène Saint Raymond, 69 ans, et le père Henri Vergès, 64 ans, avaient été tués par balles dans une bibliothèque, située dans le haut de la Casbah d'Alger. Le Groupe islamique armé (GIA) avait revendiqué l'assassinat de ces deux religieux *« dans le cadre de sa politique de liquidation des juifs, des chrétiens et des mécréants de la terre musulmane d'Algérie. »*

Un procureur de la République tué à Tighzirt

Le procureur de la République de Tighzirt, près de Tizi-Ouzou en Grande Kabylie, a été tué à l'arme blanche, samedi, après avoir été enlevé. La veille, Tahar Halis, ancien commissaire politique du FLN et directeur de l'Institut islamique de Batna, avait été assassiné dans cette ville, alors qu'il sortait de la mosquée. Le GIA a, d'autre part, revendiqué la destruction, mardi, d'un site de forage pétrolier dans les Aurès et l'assassinat de deux techniciens, un Français et un Italien, du groupe franco-américain Schlumberger. – *(AFP.)*

RWANDA

Discussions officielles avec le Zaïre sur le retour des réfugiés

Les premiers ministres zaïrois et rwandais, Kengo Wa Dondo et Faustin Twagiramungu, se sont rencontrés, samedi 22 octobre à Kinshasa, afin d'évoquer le rapatriement de près d'un million de Rwandais réfugiés au Zaïre. Ces entretiens devraient permettre d'aboutir à un accord tripartite, impliquant le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

Cet accord devrait entériner la création de deux « zones-tampons », à Gisenyi (nord-ouest du Rwanda) et à Cyangugu (sud-ouest), deux villes frontalières du Zaïre, où les réfugiés pourraient être recensés puis acheminés vers leur région d'origine. Le premier ministre rwandais a fait valoir que la reprise du développement dans son pays ne pouvait passer que par le retour de la population actuellement hors des frontières. *« Sinon, nous serions en train de préparer une autre catastrophe »*, a-t-il estimé. – *(AFP, Reuter.)*

ANGOLA : Jonas Savimbi est « bien vivant ». – Démentant les rumeurs sur l'état de santé de Jonas Savimbi (*le Monde* du 21 octobre), le représentant spécial des Nations unies, Alioune Blondin Beye, a déclaré, samedi 22 octobre, à Luanda, que le chef de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), *« est bien vivant »*. De retour de Huambo, le fief de l'UNITA, M. Beye a ajouté avoir reçu l'assurance que M. Savimbi serait présent à la signature du « protocole de Lusaka». – *(AFP.)*

ÉTHIOPIE : un journaliste condamné à six mois de prison. – Le rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Tobia*, Goshu Mogues, a été condamné à six mois de prison ferme pour avoir publié une lettre écrite par un dirigeant de l'opposition à un tribunal, a annoncé, vendredi 21 septembre, le quotidien gouvernemental *Addis Zemen*. Dirigeant de l'Organisation du peuple amhara, le professeur Asrat Woldeyes indiquait dans cette lettre qu'il *« n'espérait plus bénéficier d'une justice équitable »*. – *(AFP.)*

La préparation de l'élection présidentielle

M. Chirac souligne la « loyauté » de la majorité à l'égard du gouvernement

La rivalité entre Jacques Chirac et Edouard Balladur pour l'élection présidentielle prend un tour de plus en plus vif après le refus du président du RPR de se rendre à l'invitation du premier ministre et la fin de non-recevoir opposée par ce dernier à la proposition de venir s'expliquer devant les instances de son parti. Dans *le Figaro* du lundi 24 octobre, M. Balladur estime que *« Jacques, depuis longtemps, est réfugié dans son parti comme dans une citadelle »* et il s'interroge : *« Est-ce bien l'esprit de la Vᵉ République ? »* Samedi, devant les participants à la Cité de la réussite, à la Sorbonne, M. Chirac avait déclaré que *« c'est de mauvaise foi que l'on essaie de transférer sur la majorité des problèmes qui sont exclusivement des problèmes de comportements interne au gouvernement »*, propos qui visait clairement le premier ministre.

■ « PRIMAIRES ». – Alors qu'Alain Juppé, dans le « point de vue » qu'il a confié au *Monde*, estime qu'il est trop tard pour organiser les « primaires » prévues par l'UDF et le RPR en vue de l'élection présidentielle, son homologue de l'UDF, François Bayrou, secrétaire général de la confédération libérale et centriste, a déclaré, au contraire, que cette procédure de désignation d'un candidat unique de la majorité peut encore être appliquée.



S'il en était encore besoin, la « Cité de la réussite », organisée, samedi 22 octobre, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, aura démontré que le débat de la campagne présidentielle est lancé. A quelques heures d'intervalle, le premier ministre, Edouard Balladur, et le président du RPR, Jacques Chirac, n'ont pas manqué l'occasion de venir disserter sur l'avenir de la France, devant un parterre de jeunes diplômés.

C'est à un véritable tour d'horizon que s'est livré M. Chirac, plus d'une heure durant. La situation politique actuelle n'était pas absente de son propos. « *J'ai rarement vu une majorité qui soit aussi fidèle et loyale au gouvernement. Elle vote tout ce que lui demande le gouvernement et c'est là que s'exprime la loyauté* », a-t-il déclaré, avant d'ajouter : « *Faudrait-il pour autant que personne n'ait plus le droit de dire un mot ? Que la majorité soit totalement silencieuse ? A ce moment-là, on n'aurait progressé ni dans le débat, ni dans la démocratie.* »

Haro sur la « technostructure » !

Pour le maire de Paris, s'il y a actuellement « *un problème de gouvernement, lié à quelques malheureuses affaires qui, je l'espère, se solderont le plus rapidement possible* », il n'y a « *pas de problème de majorité* ». « *C'est de mauvaise foi*, a-t-il déclaré, *que l'on essaie de transférer sur la majorité des problèmes qui sont exclusivement des problèmes de comportements interne au gouvernement.* »

Cette mise au point faite, le président du RPR s'est employé à prendre de la hauteur. Déplorant « *l'usage fait actuellement des sondages* », il a souligné que « *les politiques ne doivent être ni dans la main des techniciens, ni dans la main des instituts de sondages* ». Pour rétablir la primauté du politique sur la « *technostructure* », M. Chirac a proposé, tout bonnement, de « *supprimer* » les cabinets ministériels. Peuplés de « *jeunes gens brillants, compétents, bien formés, honnêtes et qui concentrent entre leurs mains la totalité du pouvoir* », les cabinets ministériels constituent, a-t-il précisé, « *un système étonnant* », qui n'existe nulle part ailleurs, mais qui ne « *sert à rien* ». Et de souhaiter que les ministres « *travaillent avec les directeurs d'administration centrale, ce qui est légitime et normal* ». « *L'administration sera beaucoup plus efficace de cette façon-là* », a-t-il conclu.

Enfin, le maire de Paris a profité de cette tribune pour développer, à nouveau, sa conviction que la société française est prête au changement, dès lors que les objectifs sont clairs : « *Egalité des chances, lutte contre l'exclusion, protection de notre système social, remise en marche de l'ascenseur social.* » Il a ajouté à ce canevas de programme un chapitre européen. « *Le traité de Maastricht est discutable et discuté, en particulier la monnaie commune, qui est inapplicable*, a-t-il dit. *Ce traité, il faudra, non le renégocier, mais le confirmer, avant la troisième étape, grâce à une prodécure identique à la procédure d'adoption* [c'est-à-dire celle du référendum]. »

Dans la matinée, Edouard Balladur avait, lui aussi, saisi l'occasion de s'adresser aux jeunes. « *Vous êtes des citoyens qui ont des responsabilités particulières parce qu'ils ont bénéficié d'une formation particulière. (...) Il faut que vous vous intégriez à la vie publique, que vous preniez en compte les débats de la vie publique, que vous pesiez sur eux, que vous interveniez, bref, que vous ne restiez pas indifférents à la vie collective de notre nation* », a plaidé le premier ministre. Fidèle à sa démarche, il a ajouté que, si son ambition est de « *conduire la société vers le changement et le renouveau* », il n'entend le faire qu'« *au rythme qu'elle peut supporter* ».

Jean-Louis Debré (RPR) : les « turbulences » au sein du gouvernement ne sont pas « le fait de la majorité ». – Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint du RPR, a déclaré, lundi 24 octobre, sur Europe 1, que « *les difficultés* » et « *les turbulences* » au sein du gouvernement ne sont pas « *le fait de la majorité* ». Rappelant qu'« *en 1990, Edouard Balladur écrivait qu'il fallait que* « le premier ministre de la France (...) s'occupe de remettre la France en marche et ne se préoccupe pas de l'élection présidentielle », M. Debré estime que « *le tohu-bohu* » actuel « *est le résultat d'une volonté de certains, autour d'Edouard Balladur, de le faire abandonner ce schéma qui était un bon schéma pour la France* ».

Le poids des cabinets ministériels

Il faut supprimer les cabinets ministériels, a demandé Jacques Chirac, samedi 22 octobre, à la « Cité de la réussite ». Le président du RPR a tiré les conséquences d'un certain nombre de réflexions actuelles. Dans le rapport qu'il avait rédigé, dans le cadre de la préparation du XIᵉ Plan, Christian Blanc, ancien préfet et actuel président d'Air France, explique que, pour éviter que « *l'ambition stratégique cède devant les exigences – qui peuvent au demeurant être tout à fait légitimes – du court terme* », il est « *nécessaire que les cabinets s'en tiennent à leur rôle de conseil politique des ministres et que s'établissent des relations beaucoup plus directes entre les ministres et les directeurs d'administration centrale* ».

Jean Picq, conseilller maître à la Cour des comptes et ancien membre du cabinet de Jacques Chirac lors de la première cohabitation, va encore plus loin dans le report que lui a demandé Edouard Baladur sur la réforme de l'Etat (*Le Monde* du 27 août) ; il propose pratiquement une suppression de ces cabinets, pour contraindre les ministres à ne travailler qu'avec les directeurs de leur administration.

Ce système de gouvernement est, en effet, une spécificité française, comme le montre, notamment, Jean-Louis Quermonne dans le nº 68 de la revue *Pouvoirs* publiée par Le Seuil. Il fait remarquer qu'à chaque début de septennat, le nouveau président de la République demande une diminution des effectifs de ces cabinets, mais qu'il n'est guère obéi, le nombre n'ayant cessé d'augmenter depuis la Libération et particulièrement depuis 1958 : 259 pour le gouvernement de Michel Debré, 356 pour celui de Jacques Chaban-Delmas, 391 pour celui de Pierre Mauroy, 428 pour celui de Pierre Bérégovoy. Certes, lors du premier gouvernement de M. Chirac, en 1975, il n'y avait que 224 membres de cabinets, mais il y en avait 369 en 1988, et le gouvernement d'Edouard Balladur, malgré la réduction du nombre de ministres et des consignes strictes, en comprend encore 332.

Les « politiques » justifient cette situation en expliquant qu'il leur faut un outil de contrôle de l'administration, leur permettant de faire prévaloir leur vue sur des préoccupations purement administratives. *A contrario*, comme le rapporte M. Quermonne, la situation anglaise où les ministres doivent travailler avec des « directeurs » et des « secrétaires généraux » choisis par l'administration, a été critiquée par les travaillsites et Margaret Thatcher. Aux Etats-Unis, le problème est résolu par le *spoil's system*, qui permet à un nouveau président de changer tout l'encadrement administratif.

Le système français s'est fortement developpé sous la Vᵉ République, les cabinets devenant des « écoles » où les hauts fonctionnaires, à l'image de MM. Chirac et Balladur, accélèrent leur carrière ou préparent un passage à la politique active. M. Quermonne en souligne, lui aussi, les inconvénients : « *mélange des genres* » entre politique et administration, démobilisation des cadres administratifs, « *priorité à l'action immédiate au détriment de la continuité administrative* », irresponsabilité politique et même – sauf maintenant dans le cas de l'affaire du sang contaminé – juridique.

THIERRY BRÉHIER

Avis de tempête

Suite de la première page

Il est essentiel que rien ne vienne perturber ou mettre en cause l'efficacité ni, par conséquent, l'unité du gouvernement, face aux défis de toute nature – économiques, sociaux, internationaux – auxquels notre pays est confronté. La reprise de la croissance, l'emploi des jeunes, la politique des banlieues, la défense des grands idéaux républicains, l'autorité et le rayonnement de la France en Europe et dans le monde : telles *demeurent nos priorités les plus* urgentes.

Dans cet esprit, j'estime que tous les responsables politiques doivent s'imposer un certain nombre de disciplines. Chacun doit, d'abord, faire son travail. Cette règle s'applique en tout premier lieu aux membres du gouvernement. Elle suppose un engagement total : en ce qui me concerne, les fonctions que j'exerce ne supportent pas l'intermittence et ne me laissent aucun répit pour me distraire de la tâche qui m'a été confiée.

Il va sans dire, aussi, que cette mission suppose un strict respect de la solidarité gouvernementale autour du premier ministre. Certes, des différences de sensibilité doivent pouvoir s'exprimer au sein du gouvernement. Les débats internes sont inévitables – ils sont même normaux, et le contraire serait malsain –, mais la séquence doit être claire pour tous : décision, exécution.

Deuxième discipline essentielle : respecter l'engagement d'autrui. Un homme politique a aussi sa conscience de citoyen engagé. Il est légitime, pour lui comme pour les autres, de choisir et d'exprimer sans hypocrisie ses préférences. Comme plusieurs de mes collègues, j'ai exprimé la mienne. Je crois l'avoir fait avec constance et clarté. C'est ce que je continuerai à faire. Je respecte, naturellement, le choix d'autrui. Chacun d'entre nous a droit au même traitement. Je demande donc que les responsables politiques ne commencent pas à se lancer mutuellement des anathèmes. Le sectarisme, ou l'épuration, serait un risque mortel pour la majorité.

Dernière discipline, et non la moindre : travailler à l'union. L'union ne se décrète pas. L'appel à l'unité ne doit pas être une manière d'escamoter tout débat, sur la foi des sondages qui n'ont, aujourd'hui, qu'une signification limitée, qu'ils baissent ou qu'ils montent.

Trop tard pour les « primaires »

L'union se construit. Elle suppose que chacun ait pu au préablable exprimer ses vues et que l'adhésion générale soit sincère. L'objectif du secrétaire général du RPR que je suis est clair : dégager, au sein de notre famille politique, une candidature d'union. C'est l'intérêt du pays, car les idées qui sont les nôtres et le projet que nous proposons sont nécessaires au redressement de notre pays. J'estime, pour ma part, que ce n'est qu'au terme d'un véritable débat que le choix de notre champion pourra intervenir en toute clarté. C'est la respiration de la démocratie. Bien entendu, le plus tôt sera le mieux, au début de 1995.

3. D'ici là, pour organiser le débat, il faut une règle du jeu. C'est l'honneur de la démocratie de favoriser la confrontation des idées. Il faut que nous ayons le courage de l'assumer, pour nous-mêmes et dans l'intérêt de la France. *Ne laissons pas la gauche* renaître dans l'ombre et l'ambiguïté. N'est-il pas étonnant que l'homme politique qui monte le plus, aujourd'hui, dans les sondages, soit celui dont on ne connaît en rien les intentions ? Est-il sain que la gauche veuille effacer son identité et préfère avancer masquée, au moment même où les socialistes et les communistes opèrent un nouveau rapprochement ?

Mais le débat ne doit pas être fratricide : il doit s'engager dans un esprit constructif et être tourné vers l'avenir. Notre engagement doit se faire dans la retenue et le refus des antagonismes : je souscris, dans cet esprit, au devoir de réserve, qui n'est pas la loi du silence, et je suis décidé à tout faire pour éviter les affrontements au sein de notre famille et dans la majorité. Comment y parvenir ?

Il est regrettable que, faute de candidats prêts à jouer le jeu, nous n'ayons pas pu organiser les « primaires » dans les termes et les délais que nous avions arrêtés d'un commun accord. L'an prochain, il sera évidemment trop tard. Mais ne peut-on, tout simplement, parier sur le sens des responsabilités et le sens de l'Etat des protagonistes ? Faisons confiance aux candidats eux-mêmes. C'est à eux de reprendre maintenant les choses en main : qu'ils s'expriment, qu'ils s'expliquent, qu'ils s'efforcent loyalement de convaincre, mais aussi qu'ils se voient, qu'ils se parlent, qu'ils déterminent ensemble la règle du jeu ! Que, le moment venu, ils s'entendent !

Je n'ai, pour ma part, qu'une hantise : la France ne doit pas retomber dans les errements du socialisme, quel qu'en soit le visage plus ou moins ravalé. Entre golfe Persique et Amérique latine, c'est le modeste appel que je voulais lancer.

ALAIN JUPPÉ

Au « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Bayrou (UDF-CDS) assure qu'organiser des « primaires » est encore possible

François Bayrou, secrétaire général de l'UDF et ministre de l'éducation nationale, a indiqué, dimanche 23 octobre, au « Grand Jury RTL-*le Monde* », qu'il est encore possible pour la majorité d'organiser des « primaires » en prévision de l'élection présidentielle prévue dans sept mois. « *La démocratie dans laquelle nous vivons a changé de nature, parce que la compétition suprême, l'élection présidentielle, est désormais une compétition d'hommes* », a expliqué M. Bayrou.

« *A la question du choix des hommes, nous n'avons, pour l'instant, qu'une seule réponse : faire choisir les militants qui appartiennent à une formation politique (...). Il n'y a pas de meilleure hygiène, il n'y a pas de meilleure attitude civique que de dire que le choix des hommes, au lieu d'être pris à l'intérieur de l'appareil politique, doit être ouvert aux citoyens* », a ajouté le ministre.

« *Le document que nous avons signé prévoit une consultation directe de l'électorat en plusieurs étapes (...) afin qu'il y ait une décantation (...). Il est encore temps d'y procéder* », a assuré M. Bayrou, alors que le document auquel il se réfère précise, au contraire, que la consultation doit commencer « *au plus tard sept mois avant la date* » du premier tour de l'élection présidentielle. Le ministre a ajouté « *une condition* » : « *qu'une loi nous permette de faire cette consultation dans les mairies* ». « *Nous voterons le 23 avril, il suffirait que la sélection soit organisée entre fin janvier et le 19 février. Mais le veut-on ? Il est difficile de répondre à cette question* », a déclaré M. Bayrou, qui s'était démarqué d'un autre projet de « primaires » présenté, en juillet, par Charles Pasqua.

M. Balladur affirme que le président du RPR « est réfugié dans son parti comme dans une citadelle »

Au cours d'une rencontre avec Georges Suffert, dont *le Figaro* rend compte dans son édition du lundi 24 octobre, Edouard Balladur donne l'impression de s'être senti bien seul lors de la bataille monétaire de l'été 1993. « *J'ai parfois le sentiment*, dit-il, *que certains PDG ont trois solutions dans la tête : la dévaluation, l'inflation et la baisse des charges ; c'est un peu déraisonnable, non ?* » Comme son interlocuteur lui demande quelle avait été l'attitude de Jacques Chirac à cette époque, le premier ministre répond : « *Je pense qu'il partageait ma volonté de tenir bon, mais il s'est tu pour ne mécontenter personne au RPR. Jacques, depuis longtemps, est réfugié dans son parti comme dans une citadelle. Est-ce bien l'esprit de la Vᵉ République ?* »

Au fil de cet entretien, le chef du gouvernement assure aussi que la reprise économique est bien là, en expliquant : « *Ce n'est plus le gouvernement qui le dit, c'est l'INSEE, et les statisticiens ne font de cadeaux à personne.* » Il ajoute que cette reprise est « *d'abord* » la conséquence « *des bons choix économiques que nous avons faits* ».

Interrogé sur la réponse française au mémorandum de la CDU allemande sur la constitution d'un « noyau dur » au sein de l'Union européenne, M. Balladur observe : « *Ce n'est pas le chancelier allemand qui a lancé ces idées ; c'est le parti chrétien-démocrate. Le chancelier n'a fait, à ce jour, aucun commentaire.* » Il ajoute que, sur ce sujet, « *il n'y pas d'hésitation française* ». « *D'ici quelques jours*, indique-t-il, *la France va faire des propositions. J'en ai parlé avec le président de la République. Le Parlement devrait en débattre début décembre. Donc, les choses vont aller vite.* »

Enfin, M. Balladur, réaffirme sa volonté de gouverner « *au mieux jusqu'au jour de l'élection* » présidentielle, car « *six mois dans la vie d'un pays, ce n'est pas un laps de temps qu'on puisse se permettre de négliger pour raison électorale* ». Est-ce par ironie ? Il déclare aussi : « *Dans six mois, je serai peut-être en vacances.* »

M. Mazeaud rappelle le premier ministre à « un minimum de décence ». – Pierre Mazeaud, président (RPR) de la commission des lois de l'Assemblée nationale, a déclaré à l'AFP, lundi 24 octobre, que l'on est « *en droit d'attendre d'Edouard Balladur un minimum de décence à l'égard de Jacques Chirac et du RPR, qui, faut-il le rappeler, est aussi son parti* ».



dans la majorité et l'opposition

M. Giscard d'Estaing estime que le rappel à l'ordre du premier ministre ne s'adresse pas aux partis

Valéry Giscard d'Estaing, président de l'UDF, a indiqué, dimanche 23 octobre, au « Forum RMC-*l'Express* », qu'il répondra *« cette semaine »* à la lettre d'Edouard Balladur l'invitant à débattre à Matignon des tensions dans la majorité. M. Giscard d'Estaing a indiqué qu'il n'a pas *« voulu répondre tout de suite »* au premier ministre, pour ne pas *« donner l'impression qu'il y avait une responsabilité de l'UDF dans cette affaire, alors qu'il n'y en pas »*. *« Il y a eu deux causes* [aux troubles dans la majorité], a-t-il ajouté. *Il y a eu les affaires et (...) les initatives prises pour tenter d'obtenir, ici ou là, des prises de positions prématurées en faveur d'un candidat à l'élection présidentielle (...). J'approuve le rappel à l'ordre* [du premier ministre]. *Il l'a adressé d'abord à certains de ses ministres, et je souhaite que ce rappel à l'ordre soit entendu. »*

De son côté, Philippe de Villiers, président du mouvement Combat pour les valeurs, a ironisé dimanche, au cours de « L'heure de vérité», sur France 2, sur la *« guerre des bristols »* que se livrent selon lui, par courriers interposés, les responsables de la majorité. *« Navré par le spectacle qui a été donné par la majorité »*, M. de Villiers a assuré que le mouvement qu'il entend lancer le 20 novembre sera *« une des composantes essentielles de la future majorité présidentielle »*, *« l'aiguillon, le cœur battant de la majorité »* pour *« sortir la France du socialisme »*. *M. de Villiers a assuré qu'il est un opposant résolu à Jean-Marie Le Pen, président du Front national, en indiquant que « tout* [son] *patrimoine familial, moral, personnel se révolte contre les sentiments de racisme, d'antisémitisme et de xénophobie »* prêtés au président du Front national et qui sont *« des sentiments abjects »*.

Hervé de Charette, délégué général des Clubs giscardiens Perspectives et Réalités et ministre du logement, estime, dans un entretien publié lundi par *le Figaro*, que l'idée d'organiser des *« primaires »* est *« une dangereuse fumisterie »* et que Charles Pasqua (RPR), ministre de l'intérieur, a pris *« une initiative regrettable qui, loin de contribuer à l'apaisement du climat politique, va certainement ajouter à la confusion »*.

« L'idée que le président de la République puisse être présélectionné avant l'élection par une combine (...) est une idée terrifiante », assure M. de Charette.

Alain Madelin, vice-président du PR et ministre des entreprises, avait indiqué au contraire, dimanche, sur RCJ, qu'il serait candidat *« si l'on organisait des « primaires » aujourd'hui »*. *« J'ai un programme, j'aimerais bien tester mes idées dans un processus de « primaires » tel qu'il avait été prévu à l'origine »*, a expliqué M. Madelin. *« C'est autre chose que l'on nous propose »*, a-t-il observé cependant, en assurant que la pétition nationale lancée par M. Pasqua ramène les « primaires » à *« un processus de sélection du meilleur champion de la majorité »*.

Philippe Vasseur, vice-président du Parti républicain, a critiqué également M. Pasqua en déclaré, lundi, sur France-Inter, qu'*« au train où la dégradation se produit »* dans la majorité, celle-ci est *« mal partie »* pour avoir un candidat unique à l'élection présidentielle. Il a ajouté : *« Aujourd'hui, tout est étalé sur la place publique. Les hommes politiques se battent par médias interposés, c'est vraiment le b... ! »*

Les soutiens à M. Delors se multiplient

Jacques Delors a confirmé, le 21 octobre, qu'il restera à Bruxelles jusqu'à la mise en place de la nouvelle Commission européenne, laquelle n'entrera pas en fonctions le 6 janvier, comme prévu initialement. Il se peut que le fait de différer son retour en France serve la stratégie de l'éventuel candidat socialiste à l'élection présidentielle, mais on assure à Bruxelles, nous indique notre correspondant Jean de la Guérivière, qu'il ne faut pas chercher d'explication de politique intérieure française à une décision dictée par les simples contingences européennes.

La Commission Delors devait terminer sa tâche quelques jours après les fêtes du Nouvel An. Ce ne sera pas le cas, en raison des nouveaux pouvoirs que le traité de Maastricht accorde au Parlement européen dans le processus de désignation des nouveaux commissaires et à cause des changements de calendrier imposés par le caractère tardif des référendums sur l'adhésion à l'Union européenne en Norvège et en Suède (*le Monde* du 20 octobre). En attendant le « feu vert » du Parlement européen, probablement dans la dernière semaine de janvier, la Commission Delors ne fera qu'expédier les affaires courantes. Bien sûr, une démission de son *président pour des raisons de* convenance personnelle était tout à fait concevable, mais on dit à Bruxelles que cela aurait été désinvolte de sa part et que M. Delors s'est toujours montré trop respectueux des droits du Parlement européen pour manifester de l'impatience.

M. Fabius : « la gauche modérée »

Ce retour retardé de M. Delors à Paris n'empêche pas les démarches de soutien pour sa candidature à l'élection présidentielle de se multiplier. Sur TF 1, dimanche 23 octobre, Laurent Fabius a déclaré que M. Delors *« a des chances sérieuses de l'emporter »*. Cette élection, a ajouté l'ancien premier ministre, sera une élection *« de la vertu, de la probité, de l'honnêteté, et puis d'un certain courage en matière économique, en matière sociale »*, et *« Jacques Delors, c'est-à-dire la gauche modérée, peut parfaitement incarner cela »*.

Le 21 octobre, a été présentée, au cours d'une conférence de presse à Issy-les-Moulineaux, dans les Hauts-de-Seine, l'association Un président pour tous, née le 14 août dernier au Havre et implantée en Seine-Maritime et dans les Hauts-de-Seine. Présidée *par Philippe Vidal*, conseiller municipal du Havre, elle revendique une centaine d'adhérents et la coordination de comités de soutien naissants à Créteil (Val-de-Marne), Massy (Essonne) et Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). *« Les appareils des partis ne sont pas associés à notre initiative*, ont expliqué les responsables de cette association. *Quand Jacques Delors annoncera sa candidature, nous verrons comment nous situer par rapport à eux. En attendant, il s'agit de préparer l'atterrissage de Jacques Delors dans la vie politique française sur la plus large plate-forme possible. »*

S'adressant, pour sa part, *« aux personnalités de l'est de la France »*, l'ancien député des Vosges et maire de Saint-Dié, Christian Pierret (PS), a lancé également, samedi, un appel à la candidature de M. Delors, en qui il voit *un « homme d'Etat, un rassembleur »* et *un « humaniste »*. Il a signalé l'ouverture d'une boîte postale à l'intention de ceux qui désirent se joindre à son initiative. Enfin, lundi 24 octobre à Paris, Noël Mamère, député européen et président de Convergences-Ecologie-Solidarité, devait présenter un appel de cent élus locaux en faveur de M. Delors. L'intention de M. Mamère est *de « désenclaver cette candidature par rapport au PS »*.

M. Tapie affirme qu'il veut « faire pression sur le candidat de gauche »

Bernard Tapie continue d'entretenir l'ambiguïté sur ses intentions pour l'élection présidentielle. Invité, dimanche 23 octobre, de l'émission « 7 sur 7 » sur TF 1, le député des Bouches-du-Rhône a affirmé que le Mouvement des radicaux de gauche (MRG), auquel il appartient, *« aura les moyens de faire pression sur le candidat de gauche pour qu'il défende nos idées et pour qu'il gagne »*. A propos de Jacques Delors, M. Tapie a indiqué : *« Sur l'Europe,* [il] *a fait un parcours qui m'a séduit. Est-ce que maintenant, candidat à la présidentielle, il sera capable de nous dire qu'il faut une nouvelle citoyenneté, qu'il faut davantage de participation des gens, que la laïcité est la forme essentielle de la restructuration de notre édifice ? »*

Rappelant son score aux élections européennes, où il conduisait la liste Energie radicale, M. Tapie a ajouté que *« deux millions et demi de personnes »* ont adhéré à ses idées et à celles de son mouvement. *« Deux millions et demi, ce n'est pas n'importe quoi »*, a-t-il souligné. Prudent sur l'élection présidentielle, le député des Bouches-du-Rhône a renouvelé, en revanche, sa déclaration de candidature à la mairie de Marseille, en affirmant que *« c'est la seule chose qui* [l']*intéresse »*. *« Marseille*, a-t-il ajouté, *c'est vraiment la priorité des priorités pour moi (...) avant toute autre.»*

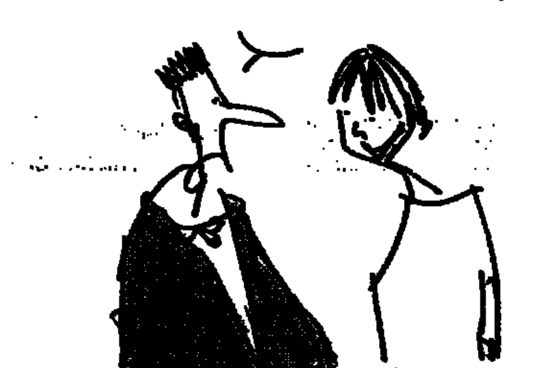
Le MRG veut être présent

Le Mouvement des radicaux de gauche, dont le comité directeur s'est réuni samedi à Lille, a attendu, de son côté, la fin de l'émission télévisée de M. Tapie pour publier un communiqué indiquant qu'il soumettra au congrès du parti, les 4, 5 et 6 novembre, une *« résolution en faveur d'une candidature radicale à l'élection présidentielle »*. Cette résolution, qui n'a pas été soumise à un vote, est, selon le communiqué, *« le meilleur moyen pour, à la fois, faire entendre le message spécifique* [des radicaux] *et rassembler largement la gauche et tous les citoyens »*. Selon Jean-François Hory, président du MRG, le congrès devrait renouveler son soutien à une candidature radicale autonome, destinée, affirme-t-il, à *« faire gagner la gauche »* en *« réaffirmant un programme clair et laïque pour la France et pour l'Europe, en prenant des engagements précis sur l'action gouvernementale, sur la liberté parlementaire à gauche et sur l'élaboration d'un pacte municipal de progrès »*.

Le congrès, qui se tiendra à Saint-Denis, en Seine-Saint-Denis, sera aussi pour les radicaux de gauche l'occasion d'approuver le « manifeste » radical que leur soumettra M. Hory, de solenniser les contrats d'association avec d'autres mouvements, tels que celui présidé par Noël Mamère, Convergences Ecologie-Solidarité, et de changer l'appellation du parti, rebaptisé « radical ».

P. R.-D.

Mme Voynet (Verts) est candidate



En l'absence d'autre candidature que celle de Dominique Voynet, porte-parole des Verts, les « primaires » organisées, dimanche 23 octobre, dans le cadre de la convention de l'écologie politique et sociale (*le Monde* du 20 septembre), n'ont rencontré qu'un succès très relatif. Mme Voynet a été élue candidate, dès le premier tour, par 78,52 % des 1 820 militants écologistes, membres des Verts ou de groupes locaux, qui ont participé, dimanche matin, de façon simultanée, à une vingtaine d'assemblées décentralisées. Le collège de l'Alternative rouge et verte (AREV), qui votait séparément, lui a apporté environ 20 % du total de ses voix.

Mme Voynet a obtenu ses meilleurs résultats dans sa région d'origine, la Franche-Comté, et en Bretagne. Du fait du récent départ des Verts des amis d'Antoine Waechter, elle réalise des scores supérieurs à 80 % dans plusieurs régions où son ancien rival était le mieux implanté, à savoir l'Alsace et Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Enfin, dans les régions qui ont le plus voté, l'Ile-de-France et le Nord-Pas-de-Calais, Mme Voynet a obtenu respectivement 76,6 % et 79,6 % des votants. Au total cependant, seul un adhérent des Verts sur trois environ a participé au scrutin.

Sous des modalités légèrement différentes, c'est la troisième fois que les écologistes organisaient des primaires. En 1980, Brice Lalonde avait été préféré à Philippe Lebreton, en obtenant au second tour 53,2 % des suffrages sur un total de 1 747 délégués. En 1987, quelque huit cents militants des seuls Verts s'étaient prononcés dès le premier tour en faveur de M. Waechter, qui avait recueilli 58,8 % des suffrages exprimés, devant Yves Cochet (28,7 %) et Jean Brière (12,5 %).

J.-L. S.

Trois élections cantonales partielles

FINISTÈRE : canton de Saint-Renan (2e tour).

I., 19 190 ; V., 9 328 ; A., 51,39 %. E., 8 804.

Bernard Foricher, div. d., m. de Saint-Renan, 4 596 (52,20 %), *ÉLU*.

André Talarmin, RPR, m. de Plouarzel, 4 208 (47,79 %).

[Handicapé par un retard, sur son adversaire, de 245 voix au premier tour, M. Foricher bat M. Talarmin de 388 voix. M. Talarmin était officiellement investi, pourtant, par le RPR et soutenu par le président départemental de l'UDF, Jean-Yves Cozan. De son coté, M. Foricher, qui avait pris la succession d'André Cheminant (RPR), décédé le 20 août, à la mairie du chef-lieu de canton, bénéficiait de l'appui du président du CDS finistérien, Ambroise Guellec. Aucun des deux candidats de droite éliminés au premier tour n'avait donné de consigne de vote.

16 octobre 1994 : I., 19 183 ; V., 9 812 ; A., 48,85 % ; E., 9 691 ; André Talarmin, 2 747 (28,34 %) ; Bernard Foricher, 2 502, 25,81 % ; Pierre Jaouen, PS, 1 592 (16,42 %) ; Louis Caradec, div. d., m. de Plougonvelin, 1 222 (12,60 %) ; Hervé de Poulpiquet, RPR diss., m. de Milizac, 820 (8,46 %) ; André Thomas, Verts, 357 (3,68 %) ; Alain Hébrard, div. g., 303 (3,12 %) ; Pierre Cusson, PC, 148 (1,52 %).

27 mars 1994 : I., 19 169 ; V., 10 490 ; A., 45,27 % ; E., 9 874 ; André Cheminant, RPR, c. s., 5 904 (59,79 %) ; Pierre Jaouen, 3 970 (40,20 %).]

ISÈRE : canton de Vif (2e tour).

I., 19 871 ; V., 8 800 ; A., 55,71 % % ; E., 8 399.

Denis Bonzy, app. RPR, c. s., m. de Saint-Paul-de-Varces, 4 481 (53,35 %), *ÉLU*.

Joël Chapron, PS, adj. m. de Pont-de-Claix, 3 918 (46,64 %).

[Un second tour était nécessaire puisque le nombre de voix recueillies par M. Bonzy au premier tour était inférieur au quart des électeurs inscrits. M. Bonzy l'emporte, cette fois-ci, avec 563 voix d'avance, alors qu'en mars, il n'avait devancé son adversaire socialiste que de 10 suffrages. Pas plus qu'au premier tour, M. Chapron n'est parvenu à mobiliser l'électorat communiste, dont ce canton a longtemps été un fief. C'est particulièrement sensible dans la ville de Pont-de-Claix, dirigée par un maire communiste et où la participation n'a été que de 37 %. De son côté M. Bonzy a bénéficié, dès le premier tour, de l'absence d'un candidat du Front national, qui, il y a six mois, avait obtenu 14,6 % des suffrages exprimés. M. Bonzy s'était démis de son mandat le 21 septembre, quelques jours avant que le tribunal administratif de Grenoble n'annule le scrutin pour irrégularités dans les procédures de vote.

16 octobre 1994 : I., 19 871 ; V., 8 080 ; A., 59,33 % ; E., 7 721 ; Denis Bonzy, 3 918 (50,74 %) ; Joël Chapron, 3 574 (46,28 %) ; Jacqueline Godard, Nouveaux écologistes, 229 (2,96 %).

27 mars 1994 : I., 19 934 ; V., 11 191 ; A., 43,85 % ; E., 10 522 ; Denis Bonzy, c. s., 5 266 (50,04 %) ; Joël Chapron, 5 256 (49,95 %).]

PYRÉNÉES-ORIENTALES : canton de Perpignan-IV (1er tour).

I., 10 905 ; V., 3 340 ; A., 69,37 % ; E., 3 210.

Jean Rigual, c. s., RPR, 1 091 (33,98 %) ; Jean-Louis de Noell, FN, 1 050 (32,71 %) ; Jacqueline Amiel-Donat, div. g., 759 (23,64 %) ; Michel Marc, PC, 310 (9,65 %). *BALLOTTAGE.*

[Contrairement à ce qui s'était passé en mars, M. Rigual, candidat à sa propre succession, arrive en tête du premier tour, mais son adversaire du Front national progresse de 11 points de pourcentage et n'est qu'à 41 voix derrière lui. Mme Amiel-Donat, soutenue notamment par le Parti socialiste, échoue dans sa tentative de reconquête d'un siège qu'elle avait ravi à l'ancien maire de Perpignan, Paul Alduy (UDF-PSD), lors d'une élection partielle, en 1989, et qu'elle avait perdu en mars dernier. Elle ne peut se maintenir au second tour, que la forte abstention laisse très ouvert. L'élection de mars avait été annulée en raison d'une contestation d'étiquette entre deux candidats de la majorité qui ne se sont pas représentés.

22 mars 1994 : I., 10 998 ; V., 5 792 ; A., 47,33 % ; E., 5 566 ; Jean-Louis de Noell, 1 209 (21,72 %) ; Jean Rigual, 1 104 (19,83 %) ; Jean-Claude Pairet, UDF-PSD, 1 054 (18,93 %) ; Jacqueline Amiel-Donat, c. s., div. g., sout. PS, 1 006 (18,07 %) ; Michel Marc, PC, 475 (8,53 %) ; Jean-Yves Gatault, div. d., 471 (8,46 %) ; Annie Rogers, GE, 247 (4,43 %).]

Après l'incarcération de M. Carignon

M. Cazenave (RPR) déclare qu'il « n'est pas sur les rangs » pour la mairie de Grenoble

GRENOBLE

de notre correspondant

A la suite de la publication, dans *le Monde* du 21 octobre, d'un article sur la situation politique à Grenoble, huit jours après l'incarcération de son maire, Alain Carignon (RPR), nous avons reçu plusieurs mises au point. Dans un communiqué, Richard Cazenave, député (RPR) de l'Isère, conseiller municipal de Grenoble, tient à démentir *« catégoriquement »* l'information que nous donnions, selon laquelle il aurait reçu le soutien de l'état-major national du RPR pour les élections municipales à Grenoble. *« Je ne suis pas sur les rangs*, déclare-t-il, *et, de surcroît, cette question n'a jamais été évoquée par les instances nationales du mouvement. »*

D'autre part, l'association Grenoble-Objectif 95 (GO 95) et Michel Destot, député (PS), président du groupe socialiste du conseil municipal de Grenoble, déclarent qu'*« aucun vote n'a eu lieu concernant une éventuelle candidature de Michel Destot* [à la mairie de Grenoble] *au cours de l'assemblée générale de GO »*, réunie le mardi 18 octobre.

C. F.

En raison de la dégradation du climat social à Papeete

La Polynésie française est menacée d'une pénurie d'hydrocarbures

PAPEETE

de notre correspondant

Il n'y a plus d'essence, plus de gaz et plus de pétrole à lampe en Polynésie française. Sur tout le territoire, les distributeurs ne peuvent plus faire face à la pénurie. Le courant sera coupé sous vingt-quatre heures, faute de fioul pour alimenter les turbines, annonce de même Electricité de Tahiti. En dépit de la levée des barrages routiers qui empêchaient la circulation depuis le 20 octobre dans le port de Papeete, la zone de stockage des hydrocarbures est toujours tenue par les grévistes de la Confédération des syndicats indépendants de Polynésie française (CSIP).

La Polynésie française est en train de vivre un conflit social particulièrement dur, qui rebondit après une première épreuve de force en septembre (*le Monde* daté 18-19 septembre). Si les négociations entre syndicats et patrons de la dizaine d'entreprises concernées par le conflit n'aboutissent pas, le mouvement s'étendra à d'autres secteurs. L'USATP-Force ouvrière vient, en effet, de déposer un préavis de grève touchant les secteurs de l'hôtellerie et de la grande distribution. En outre, son secrétaire général, Pierre Frébault, n'a pas exclu la possibilité d'un engagement de l'intersyndicale, dont il est le chef, dans l'épreuve de force.

Les revendications se sont focalisées, pour l'instant, sur la contribution de solidarité territoriale (CST), un impôt frappant les salaires et dont le tribunal administratif de Papeete avait déclaré l'illégalité alors qu'il était prélevé depuis un an déjà. Les grévistes en réclament le remboursement de la part des employeurs. Ceux-ci ont, pour leur part, envoyé les manifestants vers le gouvernement territorial de Gaston Flosse, refusant toute poursuite des discussions tant que les barrages établis par le CSIP à l'entrée des zones industrielles ne seraient pas levés.

Dimanche 23 octobre, il n'y avait toujours pas de signe de décrispation, alors que le gouvernement territorial acceptait, pourtant, de retirer un des projets d'amendement de « la loi de validation » du nouvel impôt de solidarité votée en septembre par l'assemblée territoriale et qui devrait être examinée à l'Assemblée nationale, le 8 novembre, dans le cadre de la discussion du projet de loi de finances 1995. Sous la pression des syndicats, le prélèvement effectif de cette nouvelle contribution depuis le 1er septembre a également été suspendu, mettant en danger les réformes sociales du gouvernement, qui doivent intervenir normalement dès janvier 1995.

MICHEL YIENG KOW

Treizième jour de grève dans le service public

Le médiateur est confronté à un blocage à Radio-France mais parvient à un début de solution à RFI

« *Dérisoire* » : c'est en ces termes que Pierre-Louis Castelli, président de la *Société des journalistes (SDJ)* de Radio-France, a accueilli les premières propositions avancées par M. Servat, samedi 22 octobre. Deux jours après sa nomination par Nicolas Sarkozy, ministre du budget et ministre chargé de la communication, le médiateur a annoncé aux représentants des journalistes de Radio-France *qu'il était prêt à accorder* 3 millions de francs répartis sur trois ans pour résoudre les disparités salariales dénoncées par les journalistes en grève depuis mercredi 12 octobre, soit 2 millions de francs de plus que ce que Jean Maheu, PDG de Radio-France, avait été autorisé à « lâcher », lundi 17 octobre.

Sur ces 3 millions de francs, une partie concernerait les 132 journalistes « *du bas de l'échelle* » (moins *de cinq ans d'ancienneté*) qui, selon la SDJ, « *toucheraient ainsi de 90 à 180 francs supplémentaires par mois...* » Très en dessous des7 à 10 millions de francs réclamés, cette proposition a été jugée « *inacceptable* » par la Société des journalistes et les syndicats, qui ont refusé de revoir le médiateur avant l'assemblée générale prévuelundi 24 octobre, dans l'après-midi et qui devrait reconduire le mouvement de grève.

« Profitant » de ce refus, M. Servat a passé le dimanche à mener « *au pas de charge* » ses négociations avec les syndicats de Radio-France internationale (RFI). Une enveloppe de 1,6 million de francs et une grille de progression de fonctions ont été inscrites dans un « *projet* » de relevé de conclusions. Le cas échéant, « *c'est votre PDG qui signera le texte* », a indiqué M. Servat aux syndicalistes, en estimant que sa mission à RFI est « *finie* ».

Une assemblée générale de RFI devait discuter ces propositions lundi dans l'après-midi. Quelle que soit l'issue du vote, les syndicats devraient toutefois appeler à reconduire la grève, tant que les autres discussions entamées parallè*lement avec la direction sur les* conditions de travail et sur les perspectives de carrière n'ont pas abouti.

Lundi 24 octobre, Nicolas Sarkozy, qui tenait une réunion publique devant le Conseil national des collectivités territoriales, a violemment attaqué l'incurie de certains « *présidents d'entreprises publiques* », et annoncé qu'on ne pouvait réduire les inégalités salariales tout en maintenant les effectifs en l'état. Un plan de réduction de postes à Radio-France serait actuellement à l'étude au ministère du budget.

Ar. Ch. et Y. M.

Premier bilan des programmes de la rentrée à la télévision

M 6 progresse dans les horaires les plus riches en publicité

Les grilles de programmes mises en place en septembre par les différentes chaînes de télévision n'ont déclenché aucun bouleversement majeur. Si ce n'est désormais la présence de M 6 dans les horaires les plus chargés en publicité.

On allait voir ce qu'on allait voir : en lançant en septembre « Studio Gabriel », animé par Michel Drucker dans la tranche horaire 19 heures - 20 heures, France 2 voulait faire de cette émis*sion un* « missile Patriot » susceptible de descendre en flammes toutes les émissions concurrentes diffusées à cette heure-là. Mais ce « talk show » bon enfant, découpé en séquences multiples sur le modèle de feu-« Coucou c'est nous ! » de Christophe Dechavanne (TF 1), a vite déçu les téléspecta*teurs. Alors que les premiers* chiffres lui accordaient plus de 22 % de parts d'audience, « Studio Gabriel » est retombé, fin septembre-début octobre, entre 15 et 20 %. Ni le public jeune de M 6 ni les plus de cinquante ans de France 3 – et encore moins les ménagères de moins de cinquante ans chères à TF 1 – ne se sont déplacés sur France 2.

Toutefois, la rentrée audiovisuelle de septembre n'a pas bouleversé les positions de TF 1 et de France 2. Pendant la journée, entre 15 heures et 19 heures, TF 1 domine largement et se promène au-dessus de 40 % de parts d'audience. De 11 h 30 à 13 heures, un équilibre s'instaure, TF 1 et France 2 s'affrontant autour de trois jeux d'une durée de 26 minutes chacun. TF 1 a misé sur des formats américains qui ont réussi sous toutes les latitudes, tandis que France 2 a tenté d'innover, ce qui lui a réussi. Avec « Motus » et « Pyramide », la chaîne publique occupe la première place pendant presque une heure. Sur ce segment horaire, le public de France 2 est même légèrement plus jeune que celui de TF 1. En revanche, dès que l'on approche de l'heure fatidique du « Juste Prix » (12 h 25), TF 1 prend progressivement la tête. L'audience monte à 6,2 % (plus de trois millions de personnes), ce qui assure au « Journal » de 13 heures animé par Jean-Pierre Pernaut un public nombreux.

Le cinéma crée l'audience

Tant à l'heure du déjeuner que sur le reste de l'après-midi, TF 1 résiste plutôt bien à la nouvelle grille de France 2. Il est vrai que « Les feux de l'amour » et « Côte Ouest » ont un attrait puissant sur les femmes qui restent à la maison. A l'heure de la sortie des collèges et des lycées, toute la tranche horaire produite par AB Productions (« Hélène et les garçons », « Dorothée », « Le miel et les abeilles », « Les filles d'à côté ») recueille l'adhésion des pré-adolescents qui rentrent de l'école.

L'affrontement TF 1-France 2 n'a pas empêché un troisième larron, M 6 en l'occurrence, de commencer à en tirer les marrons du feu. Avec « Agence Acapulco », (jolies filles en bikini, action non-stop), série américaine diffusée à 18 heures, M 6 a commencé de séduire les jeunes : 2,9 % d'audience moyenne en septembre sur les quinze-trente-quatre ans. A partir de 19 heures, l'affrontement entre TF 1 et France 2 n'ayant réussi ni à la série « Rick Hunter » (TF 1) ni à « Studio Gabriel » (France 2), c'est encore M 6 avec « Code Quantum » – à 19 heures – qui en bénéficie. En revanche, aux heures de grande écoute, à partir de 20 h 50, et pour toutes les chaînes, c'est le cinéma qui crée l'audience. Tout dépend alors du fait que le film soit récent, français ou américain, qu'il s'agisse d'une comédie ou d'un policier. L'audience passe alors d'une chaîne à l'autre, alternativement.

Le jeudi soir, TF 1 a dû subir les premiers ajustements de « Tout le Toutim », de Christophe Dechavanne, qui, comme chacune de ses nouvelles émissions, nécessite un « réglage » de plusieurs semaines. Sur France 2, « Envoyé spécial », le magazine du tandem Nahon-Benyamin, résiste brillamment et arrive en tête de l'audience depuis la rentrée. Hors cinéma et divertissement, les soirées fiction de TF 1 ont été marquées par la grande réussite des « Yeux d'Hélène », saga qui fait suite aux « Cœurs brûlés » que la Une a diffusée pendant l'été 1992 et qu'elle a rediffusée en juillet et août. Alors que les premiers épisodes diffusés début septembre arrachaient jusqu'à 50 % de parts de marché, le dernier s'établissait au niveau moyen de la chaîne (40 %).

Sur France 2, la programmation d'épisodes des « Cinq dernières minutes » (un mélange de première et de deuxième diffusion) n'a pas constitué une alternative crédible. La grille de France 2 est pourtant devenue particulièrement offensive en seconde partie de soirée. Avec « Bas les masques » (Mireille Dumas), « Ça se discute » (Jean-Luc Delarue) et les « Enfants de la télévision » (Arthur), France 2 a créé trois formats à succès qui compliquent la vie des programmateurs de TF 1.

Bien que les grilles de rentrée n'aient pas modifié profondément les grands équilibres – TF 1 reste leader et France 2 brillant second –, l'évènement marquant reste l'apparition de M 6 dans les tranches horaires les plus lucratives. Entre 19 heures et 22 heures, les chaînes engrangent les deux tiers de leurs recettes publicitaires : 54 % pour TF 1 , 65 % pour France 2, *79 %* pour France 3 et... *56 %* pour M 6.

YVES MAMOU

Une pétition en faveur des journalistes

Cent soixante-dix personnalités du monde politique, artistique, sportif et médiatique ont signé une pétition en faveur des journalistes de Radio-France en insistant sur la nécessité de leur accorder les moyens nécessaires à leur mission d'information. Voici le texte de cette pétition :

« La pluralité de l'information passe par la diversité et la complémentarité des médias. A l'abri des pressions de l'argent, la radio de service public apporte une information exigeante, indépendante et rigoureuse. Cette liberté est irremplaçable, elle est un élément essentiel de la démocratie. Cela suppose des moyens suffisants, et notamment des salaires décents pour les journalistes, qui sont très attachés à leur mission, quelle que soit la charge de travail qu'elle implique. Il est donc urgent de trouver une solution qui mette un terme à ce conflit, pour permettre à Radio-France de retrouver sa voix. »

Parmi les signataires, on relève les noms de Gérard d'Aboville, Henri Amouroux, Jacques Baumel, Patrick Balkany, Jacqueline Baudrier, Jean-Paul Belmondo, Pierre Bergé, Bertrand Blier, Rony Brauman, Jean-Claude Carrière, Claude Chabrol, Christophe Dechavanne, Michel Denisot, Raymond Depardon, Harlem Désir, André Diligent, Guy Drut, Henri Emmanuelli, *Jacques Gaillot*,-Jean Glavany, Robert Hue, Daniel Karlin, Khaled, Georges Kiejman, Arno, Beate et Serge Klarsfeld, Bernard Kouchner, Michel Hidalgo, Pierre Jonquères d'Oriola, Jean Lacouture, Brice Lalonde, Jack Lang, Etienne Leenhardt, Martin Malvy, Georges Marchais, Pierre Mauroy, Bruno Masure, Yannick Noah, Gilles Perrault, Bernard Pivot, Michel Platini, Eric Raoult, Line Renaud, Gilles de Robien, Jacques Séguéla, Eric Tabarly, Bernard Stasi, Philippe Vasseur, Robert-André Vivien, Dominique Voynet, etc.

DANS LA PRESSE

La situation au Proche-Orient...

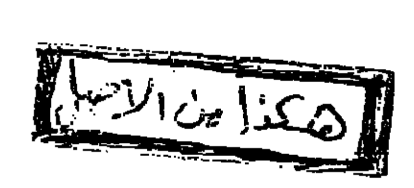
Libération (Jacques Amalric) : « Faut-il dîner avec le diable, c'est-à-dire entrer en contact avec des dirigeants du Hamas ? (...). Qu'on puisse s'interroger ainsi à Jérusalem n'est pas fait, en tout cas, pour conforter la position de Yasser Arafat a la tête de l'Autorité palestinienne (...). La semaine qui vient va encore contribuer à [le] déstabiliser, puisqu'il va devoir assister, impuissant, à la normalisation de relations israélo-jordaniennes qui vont affaiblir ses revendications concernant Jérusalem. Plus grave encore : l'événement sera « supervisé » par Bill Clinton, qui s'empressera ensuite de se rendre à Damas pour rencontrer un adversaire déclaré d'Arafat, Hafez El Assad. »

Le Figaro (Charles Lambroschini) : « En offrant ses bons offices, [Bill Clinton] espère relancer la négociation entre Jérusalem et Damas (...). Très contesté par l'opposition, le Likoud a droite, qui se redresse dans les sondages à chaque attentat palestinien, le premier ministre [israélien] veut convaincre son électorat qu'un règlement général est à portée de main (...). Inversement, Assad a intérêt à faire traîner les choses. Plus les échéances électorales, en Israël et aux Etats-Unis, se rapprocheront, plus les conditions qu'il obtiendra seront avantageuses. »

...et les polémiques au sein de la majorité

InfoMatin (Eric Zemmour) : « Les élections européennes ont permis [à M. de Villiers] de se mettre à son compte. Cet ancien libéral s'est mué en adversaire résolu du libre-échangisme mondial. Cet élu PR – comment finançait-il alors ses campagnes ? interroge-t-on au Parti républicain – est devenu le chantre de la lutte contre la corruption. Philippe de Villiers a désormais un créneau qu'il est bien décidé à creuser et élargir. »

Europe 1 (Alain Duhamel) : « Edouard Balladur et Jacques Chirac sont tous les deux RPR, gaullistes, pompidoliens sans grande différence sur le fond. Qu'est-ce qu'on peut imaginer ? Qu'ils se mettent d'accord pour qu'un des deux s'efface ? Franchement, cela devient de moins en moins vraisemblable. Qu'ils demandent aux militants du RPR de décider ? Ce serait le contraire même du gaullisme. Qu'ils se tournent vers l'ensemble des élus locaux ? C'est exactement ce à quoi le général de Gaulle avait mis fin en 1962. Dans ces conditions, je crois que (...) c'est le premier tour qui fera la différence. »



MÉDECINE

Réclamant une « reprise en main » par l'Etat

Un rapport de l'IGAS dénonce l'absence de politique de lutte contre le cancer en France

L'annonce de la création prochaine d'un « conseil national d'orientation stratégique sur le cancer », faite à Lyon, vendredi 21 octobre, par le ministre délégué à la santé, Philippe Douste-Blazy (« le Monde » daté 23-24 octobre), se fonde sur un douloureux constat : l'absence, en France, d'une véritable politique de lutte contre les affections cancéreuses. Un rapport de l'IGAS (inspection générale des affaires sociales), dont nous donnons ici les principaux éléments, établit un bilan très sévère des incohérences, des manques et des dysfonctionnements dans ce secteur (1). Le cancer, avec 163 000 nouveaux cas annuels, constitue la première cause de mortalité chez les personnes âgées de trente-cinq à soixante-cinq ans.

Où soigne-t-on, en France, les malades souffrant de lésions cancéreuses ? Selon les données du SESI (service des statistiques, des études et des systèmes d'information du ministère de la santé), la moitié des patients sont traités dans les hôpitaux publics (CHU, CHR ou CHG), l'autre moitié dans des cliniques privées (39 %) et les vingt centres de lutte contre le cancer (11 %) (2). Ces différentes structures sont, en pratique, souvent spécialisées en fonction des localisations cancéreuses. Ainsi, les établissements privés – 160 cliniques comportent en France un service de cancérologie – se sont-ils volontiers spécialisés dans les tumeurs gynécologiques, urologiques et cutanées, traitant en majorité des tumeurs bénignes.

Les affections cancéreuses sont devenues, de par leur nombre, leur gravité et les risques de mortalité qu'elles comportent, les pathologies les plus importantes en France, résument les auteurs du rapport. Par conséquent, elles devraient être considérées *« comme largement prioritaires, c'est-à-dire, celles pour lesquelles les efforts les plus significatifs sont consentis en termes de définition de politique de lutte et d'attribution de moyens. Les équipements, les infrastructures et les hommes dont dispose le pays sont loin d'être en nombre négligeables, mais ils se caractérisent par une disperson évidente des lieux d'implantation ou d'activité, ce qui nuit, objectivement, à leur efficacité ».*

La place restreinte du dépistage

Officiellement, la lutte contre le cancer est organisée autour des centres de lutte contre le cancer (CLCC), nés dans les années 20, pour lesquels les textes réglementaires laissent plusieurs questions essentielles sans réponse (caractère public ou privé, condition d'agrément, rôle dans un système pluraliste). Il semble aujourd'hui tout à fait irréaliste de réduire à l'activité de ces établissements la lutte (prévention, dépistage, traitements) contre le cancer. Le rapport de l'IGAS traite ainsi des *« griefs pouvant être exprimés au ministère chargé de la santé publique »*. Il stigmatise notamment *« la non-définition d'une politique globale »*, *« l'insuffisance des exigences envers le système de soins »* et *« l'absence de responsables clairement identifiés »*.

A l'inverse, le rapport de l'IGAS note, parmi les initiatives positives, la loi Evin du 10 janvier 1991 de lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme ainsi que l'inscription de la prévention au titre des actions relevant de l'assurance-maladie, « idée simple et de bon sens mais qui n'a été mise en œuvre qu'en 1978 ». L'évolution des connaissances a permis de mettre en évidence de nombreux facteurs de risque, touchant essentiellement à l'environnement individuel (tabac, alcool) et des procédures de dépistage de lésions précancéreuses ou cancéreuses peu évoluées (col de l'utérus, seins), de telle sorte que *« l'on peut miser sur des actions de prévention pour faire baisser d'environ un tiers la mortalité par cancer en l'an 2000 »*, soulignent les auteurs du rapport.

Il faut pourtant reconnaître, ajoutent-ils, que le dépistage précoce occupe *« une place encore restreinte en France »*. Les cancers du sein, de l'utérus et du colon-rectum sont ceux qui pourraient bénéficier d'une telle pratique de masse. Cependant, celle-ci implique, d'une part, que les structures médicales soient susceptibles et désireuses de s'engager dans cette voie et, d'autre part, que *« les spécialistes parviennent à dégager un consensus sur l'utilité de la démarche et ses modalités et, enfin, que les financements nécessaires, importants en volume, soient rassemblés ». « La difficile réunion de ces trois exigences explique en partie pourquoi la prévention et le dépistage n'ont pas encore donné leurs pleins effets »*, concluent les auteurs du rapport.

La multiplicité des acteurs

Entre autres sources de dysfonctionnements, le rapport détaille l'action *« plus concurrentielle que coordonnée »* entre les établissements de santé – aucune autorisation spécifique n'est requise en France pour soigner les malades atteints de cancer – et la multiplicité des intervenants (établissements de soins, assurance maladie, conseils généraux). Dans ce contexte, quelle peut être la place des CLCC ? En matière de prévention et de dépistage, les textes officiels présentent de nombreuses contradictions. Si l'on entend par politique la définition d'objectifs et de priorités et la coordination de l'utilisation de moyens, *« il est clair,* lit-on dans le rapport, *qu'il n'existe pas en France de politique de lutte contre le cancer alors qu'il en existe sans doute une pour lutter contre le sida ».*

La principale raison de cette absence de politique est que les CLCC, qui devraient en être l'instrument principal, pour ne pas dire l'unique, n'occupent dans tous les domaines qu'une partie du terrain. Actuellement, en matière de prévention et de dépistage, il existe des initiatives européennes, relayées, d'une part, par le fonds national de prévention de la Caisse nationale d'assurance-maladie, d'autre part, par les départements qui ont, depuis les lois de décentralisation, la responsabilité et le financement du dépistage. *« En matière de soins, les CLCC occupent entre un quart et un tiers du terrain, le reste revenant aux hôpitaux et aux cliniques »*, notent les rapporteurs.

Que faire dans un tel contexte ? On pourrait ne rien changer, *« solution retenue depuis des décennies »*, ou supprimer les CLCC, *« qui seraient absorbés par les CHU voisins »*. On pourrait aussi, et c'est la proposition de l'IGAS, engager une vaste réforme : *« Celle-ci implique des mesures courageuses. La dispersion actuelle des moyens, la multiplicité des acteurs engagés dans la lutte contre le cancer, mais s'ignorant les uns les autres, imposent aux pouvoirs publics la nécessité d'une reprise en main où l'Etat devra enfin jouer son rôle de coordinateur et de décideur. »* Telle est la voie dans laquelle a décidé de s'engager le gouvernement. Disposera-t-il pour cela des moyens, de la volonté politique et du temps nécessaire ?

JEAN-YVES NAU

(1) *« L'apport des centres de lutte contre le cancer à la politique de santé publique »*, rapport présenté par le docteur Hélène Dorlhac de Bornes et par Jean-Paul Bastianelli, Maurice Ramond et Daniel Villain (rapport n° 93-158, décembre 1993). Fort de 178 pages et de nombreuses annexes, ce rapport avait été demandé, le 24 août 1992, par Michel Yahiel et Didier Tabuteau, alors, respectivement, directeur de cabinet du ministre des affaires sociales et de l'intégration et du ministre de la santé et de l'action humanitaire.

(2) Les CLCC se situent à Angers, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Paris (Institut Curie, Institut René-Huguenin, Institut Gustave-Roussy), Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse.

Près de 400 morts par jour

Chaque année, en France, environ 163 000 nouveaux cas de cancer sont diagnostiqués. De manière directe ou indirecte, en additionnant les nouveaux cas, les rechutes et la surveillance des malades déjà traités, on estime à 700 000 le nombre des personnes prises en charge pour une pathologie cancéreuse. En 1990, près de 400 personnes sont mortes chaque jour des conséquences d'une lésion cancéreuse.

Pour la tranche d'âge 35-65 ans, c'est-à-dire celle correspondant pour l'essentiel à la population active, les cancers représentent désormais en France la première cause de mortalité (35 %), devant les maladies cardio-vasculaires (21 %).

Au cours de ces vingt dernières années, les études épidémiologiques montrent que la mortalité masculine par cancer a sans cesse progressé (l'augmentation du nombre des décès liés à un cancer broncho-pulmonaire est importante : 9 000 en 1970, 19 000 en 1990). Chez les femmes, les cancers du sein (7 100 décès en 1970, plus de 10 000 en 1990), de l'ovaire (respectivement 1 600 et 3 129 décès) ou des bronches (1 600 et 2 812 décès) sont eux aussi en constante augmentation.

***« Malgré des progrès incontestables, on ne peut pas dire qu'il y ait eu de découvertes ou d'avancées décisives dans la lutte contre le cancer permettant de faire baisser de manière significative la mortalité, sauf pour certains types de cancer, généralement rares »*, résument les auteurs du rapport de l'IGAS. Si l'on guérit actuellement 70 % des cancers de l'enfant, on ne guérit que 30 % des cancers chez les hommes et 50 % chez les femmes.**

La dégradation des conditions de santé en Europe de l'Est

Le nombre de malades du choléra augmente en Roumanie

BUCAREST

de notre correspondant

Le ministre roumain de la santé a annoncé, vendredi 21 octobre, que quatre-vingt-huit personnes porteuses du vibrion cholérique sont actuellement soignées dans des hôpitaux du pays. Bien que le bilan s'alourdisse de jour en jour, les autorités sanitaires roumaines maintiennent toujours la plus grande discrétion sur l'origine des foyers de cette maladie et son extension. Cette attitude accrédite la thèse répandue par la presse de Bucarest selon laquelle le virus aurait été importé de Turquie.

Ces accusations reposent sur l'hospitalisation, au cours de ces derniers jours, de quarante-deux Roumains venant de Turquie, où ils travaillaient clandestinement dans une usine de briques. L'ambassade de Turquie à Bucarest dément ces accusations qu'elle estime *« fortement dommageables »* pour l'image du pays et redoute qu'elles n'affectent le commerce turco-roumain.

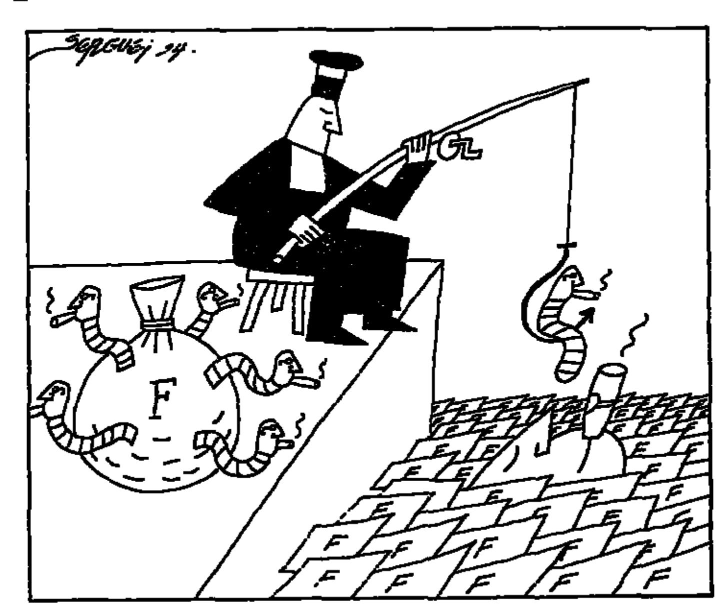
La réapparition du choléra en Roumanie comme en Ukraine a également des explications internes. Un rapport de l'UNICEF, publié début octobre, s'alarmait de la dégradation sans précédent des conditions de santé en Europe de l'Est et de la résurgence des maladies liées à la pauvreté. En Roumanie, les premiers cas de choléra sont apparus au début du mois de septembre et un enfant est décédé de cette maladie dans un hôpital situé à l'Est du pays. Selon les statistiques du ministère de la santé, une dizaine de départements, parfois fort éloignés du foyer turc incriminé, sont actuellement touchés.

CHRISTOPHE CHATELOT

Signataire de deux propositions de lois

Le député RPR Alain Marsaud souhaite une procédure de repentir dans les dossiers de corruption

Le député (RPR) de la Haute-Vienne Alain Marsaud a déposé, lundi 24 octobre, sur le bureau de l'Assemblée nationale, deux propositions de loi destinées à renforcer la lutte contre la corruption. *Ancien magistrat,* fondateur de l'Observatoire des libertés, qui regroupe des juristes et des politiques, M. Marsaud souhaite, d'une part, le renforcement des pouvoirs de contrôle des préfets sur les décisions des élus locaux, notamment en matière de passation de marchés, ainsi qu'une limitation plus stricte du cumul des mandats électifs ; d'autre part, l'instauration d'une « procédure de repentir » calquée sur le modèle italien, qui permettrait aux personnes impliquées dans des affaires de corruption de dénoncer leurs complices, *moyennant une réduction de leur* peine.



Alain Marsaud a de la suite dans les idées. Magistrat, il avait *publiquement proposé, en 1986,* la création au tribunal de Paris d'une section de juges spécialisés dans la lutte contre le terrorisme, dont il devait bientôt prendre la tête. Devenu député, puis conseiller général (RPR) de la Haute-Vienne, il affirme depuis des mois que la principale menace pesant sur la France n'est plus le terrorisme, mais la corruption. Aussi a-t-il décidé, au terme d'une réflexion menée avec les « praticiens » – des magistrats financiers, des chefs d'entreprises et des élus –, de formuler plusieurs propositions, dont le radicalisme risque d'ébranler certains de ses collègues.

En premier lieu, le député suggère, dans une proposition de loi organique, d'interdire le cumul d'un mandat parlementaire avec toute participation au pouvoir exécutif d'une collectivité territoriale. Les « affaires » mettant en cause des élus « *résultent, pour la plupart, du dévoiement des moyens dont ils disposent pour interférer dans des procédures intéressant les collectivités locales et leurs établissements publics, notamment à l'occasion de la passation de marchés ou de concessions de services publics* », écrit M. Marsaud dans l'exposé des motifs qui précède le texte de sa proposition.

La nouvelle rédaction de l'article L.O. 141 du code électoral que souhaite le député disposerait ainsi que « *le mandat de député ou de sénateur est incompatible avec l'exercice des fonctions de président ou de vice-président d'un conseil régional, président ou vice-président du conseil général, maire ou maire-adjoint d'une commune de plus de 20 000 habitants* ». Candidat déclaré aux élections municipales à Limoges (Haute-Vienne), M. Marsaud indique d'ailleurs que, si sa proposition de loi était adoptée, il ne serait pas le dernier à en tirer les conséquences...

Sanctionner aussi les fonctionnaires

Plaidant, comme beaucoup, pour un meilleur contrôle de la décentralisation, l'ancien magistrat pose très clairement, dans sa seconde proposition de loi, la question du contrôle de la légalité des décisions prises par les élus, dont le rapport récemment rendu au premier ministre par le Service central de prévention de la corruption (SCPC) diagnostiquait les insuffisances et souhaitait le renforcement (*le Monde* du 20 octobre). Allant dans le même sens, Alain Marsaud propose que, en cas de suspicion sur un acte d'urbanisme, un marché ou une délégation de service public (1), le préfet puisse demander en référé (procédure d'urgence) au tribunal administratif de surseoir à son exécution.

A cette suggestion, le député ajoute deux modifications sensibles du code des marchés publics : la présence, « *à peine de nullité* », dans les commissions d'appel d'offres et d'adjudication, du représentant de l'Etat dans le département ou la région ; l'impossibilité, après la passation d'un marché, d'adopter plus d'un seul « *avenant* », limité en outre à 10 % du montant total du marché. Cette dernière mesure vise à contrecarrer l'une des méthodes les plus répandues pour contourner les procédures d'appel d'offres : pour être choisie, l'entreprise propose d'effectuer les travaux requis par la collectivité pour un prix anormalement faible, qu'elle augmente considérablement, une fois retenue, en multipliant les avenants. Désireux « *d'imaginer les moyens de préserver de toute tentation de corruption les acteurs qui participent, de près ou de loin, à l'activité économique* [des] *collectivités* », M. Marsaud ne s'en prend pas qu'à ses collègues élus. Les « *affaires* », écrit-il, « *mettent en évidence que des fonctionnaires, oublieux de leurs obligations, se sont abstenus de révéler au procureur de la République des fraudes dont ils avaient pourtant connaissance* ». Le député souhaite donc l'instauration d'une sanction lourde – trois ans d'emprisonnement et 300 000 francs d'amende – pour toute violation de l'article 40 du code de procédure pénale, qui oblige les officiers publics et fonctionnaires à dénoncer à la justice toute infraction pénale constatée dans l'exercice de leurs attributions.

Enfin, s'inspirant à l'évidence du modèle italien, M. Marsaud propose la création, dans le code pénal, d'une « *procédure de repentir* », qui permettrait « *aux personnes publiques ou privées impliquées dans des affaires de corruption de bénéficier d'une exemption de la peine encourue si, avant toute poursuite, elles restituent les fonds éventuellement détournés et révèlent l'identité des autres personnes impliquées en qualité d'auteurs, coauteurs ou complices* ». Cette disposition constituant, en Italie, la pierre angulaire du dispositif légal de lutte contre la corruption qui a tant secoué la classe politique, elle pourrait, en cas d'adoption, ouvrir la voie à une véritable opération « Mains propres » à la française, qui ne semble pas, pour l'heure, recueillir l'assentiment d'une majorité de parlementaires. M. Marsaud ne l'ignore pas. Mais il estime « *urgent de placer les corrompus en position d'insécurité* ».

HERVÉ GATTEGNO

(1) Comme par exemple la concession à une société privée du service des eaux d'une commune, qui est à l'origine de la mise en cause de M. Carignon, à Grenoble, et de l'affaire de la commission versée par Pont-à-Mousson, à Nantes.

Un entretien du garde des sceaux dans *Libération*

« La justice doit être égale pour tous », affirme M. Méhaignerie à propos des instructions en cours

« *La justice doit suivre son cours et être égale pour tous* », a déclaré le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, à l'occasion d'un entretien publié dans *Libération* du 24 octobre sur le foisonnement des dossiers politico-financiers instruits par la justice. « *C'est une politique difficile, c'est une politique douloureuse, mais c'est une politique salutaire que les citoyens comprennent et qu'ils soutiennent* », a-t-il ajouté, en considérant que « *c'est le recul de l'impunité qui conduit immanquablement aujourd'hui à un recul de la corruption* ».

Revenant sur les dossiers dans lesquels son nom a été indirectement cité, M. Méhaignerie a estimé être « *la cible d'insinuations (...). Certains se demandent si ce n'est pas l'ébauche d'une campagne de rumeurs pour amener le ministre de la justice à changer sa politique consistant à ne pas entraver la justice. Est-ce vrai ? Je ne le sais pas. Mais, en tout cas, que ces rumeurs persistent ou non, je ne changerai pas ma politique* ».

Le marché du pont de Cheviré

A propos de la location gratuite des locaux du Centre des démocrates sociaux par la société Lucia appartenant à Christian Pellerin, le président du CDS a indiqué que « *le prix payé pour l'achat du siège englobait le prix de l'occupation précaire préalable* ». Au sujet de l'obtention du marché de l'eau par la Compagnie générale des eaux à Vitré, la commune d'Ille-et-Vilaine dont M. Méhaignerie est maire, le garde des sceaux a rappelé que la privatisation du service local des eaux remonte à 1967, « *dix ans avant que je ne devienne maire* ».

S'agissant enfin de la passation de marché relative au pont de Cheviré, près de Nantes, alors qu'il était ministre de l'équipement, M. Méhaignerie a affirmé que son cabinet de l'époque n'avait « *jamais eu à intervenir* » sur ce dossier qui n'avait pas eu « *besoin d'arbitrage* » (*le Monde* daté 23-24 octobre).

Mis en cause sur procès-verbal par l'ancien maire (RPR) de Nantes, Michel Chauty, dans cette même affaire du pont de Cheviré, l'ancien sénateur Henri Caillavet a contesté, de son côté, s'être prêté à une « *tentative de corruption* ». Dans un courrier adressé au *Monde*, dimanche 23 octobre, M. Caillavet précise qu'il n'a « *jamais, au cours d'un entretien informel, suggéré pour le profit de la société Quillery, dont* [il a] *parfois été l'avocat, que, dans le cas d'une attribution du marché du pont de Cheviré, on « n'oublierait pas son parti* ».

« *Une semblable intervention, contraire à mon éthique,* poursuit l'ancien sénateur, *est au demeurant invraisemblable puisque Michel Chauty* [...] *n'avait aucun pouvoir ni de consultation ni de décision. Ce dossier relevait de la DDE* (Direction départementale de l'équipement) *et éventuellement du ministère de l'équipement.* » M. Chauty s'est, pour sa part, étonné de la divulgation du *contenu de son audition, vendredi* 21 octobre par le conseiller Van Ruymbeke (*le Monde* daté 23-24 octobre). M. Caillavet a annoncé son intention de déposer une plainte en diffamation contre l'ancien maire de Nantes.

A la veille de l'examen de leur demande

Les avocats de M. Carignon sont pessimistes sur la remise en liberté de leur client

GRENOBLE

de notre correspondant

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon statuera, mardi 25 octobre, sur la demande de mise en liberté du maire de Grenoble, Alain Carignon. Au préalable, les juges se seront prononcés sur le caractère public ou non de leur audience. Les sept avocats de l'ancien ministre de la communication, incarcéré depuis le 12 octobre, ont demandé que les débats puissent bénéficier d'une large publicité. Le parquet général a annoncé qu'il ne s'y opposerait pas.

En attendant, les conseillers du maire de Grenoble rodent la défense de leur client. Ainsi, vendredi 21 octobre, près de quatre cents personnalités grenobloises avaient été conviées à entendre la plaidoirie de Mᵉ Jacques Boedels. Selon l'avocat, l'accusation de « *corruption passive* » serait « *dérisoire* ». Il entend prouver que le contrat passé en 1989 entre la ville et la société concessionnaire de l'eau de Grenoble est « *irréprochable* » et que, par ailleurs, M. Carignon n'a bénéficié que d'une « *chambre de passage* » dans un appartement de 280 mètres carrés, situé boulevard Saint-Germain à Paris et propriété du groupe Merlin, filiale de la Lyonnaise des eaux.

Après avoir dénoncé « *les pressions épouvantables exercées à l'encontre de certains témoins pour obtenir des aveux* », il ne s'est pas montré très rassurant sur l'avenir proche de son client. « *J'ignore la date et l'heure de la sortie de prison d'Alain Carignon*, a-t-il déclaré. *Vendredi matin, le substitut général du parquet de Lyon m'a affirmé qu'il préparait un réquisitoire assassin contre lui et qu'il demandera son maintien en détention* ».

CLAUDE FRANCILLON

Remise en liberté d'un élu normand incarcéré pour non-respect du contrôle judiciaire. – Le docteur Pierre-Claude Le Joncour (div. d.), conseiller régional de Basse-Normandie et conseiller municipal de Caen (Calvados), qui avait été incarcéré le 14 octobre à Caen (*le Monde* du 20 octobre) pour non-respect du contrôle judiciaire, a été remis en liberté, vendredi 21 octobre, après paiement d'une caution. M. Le Joncour avait été mis en examen le 14 mai pour faux, abus de confiance, abus de biens sociaux et banqueroute dans le cadre de l'enquête sur une clinique qu'il avait fondée à Caen.

L'enquête sur la gestion de l'office départemental de HLM

Le président (PS) du conseil général du Gard est mis en examen pour faux

Le président socialiste du conseil général du Gard, Alain Journet, a été mis en examen, vendredi 21 octobre, pour des faux commis en sa qualité de président de l'office public départemental de HLM du Gard. L'homme politique cévenol est la neuvième personne mise en examen à la suite de l'information judiciaire ouverte à Nîmes, le 8 septembre, sur la gestion de l'organisme de HLM. C'est aussi le deuxième élu, après Claude Pradille, sénateur du Gard et maire socialiste de Sauve, ancien président de l'office de HLM, mis en examen pour abus de confiance, complicité d'usage de faux, corruption et subornation de témoins.

NIMES

de notre correspondant

Les juges d'instruction Jean-Pierre Bandiera et Christian Lernould, chargés parallèlement de l'enquête sur la tentative d'attentat commise le 5 septembre contre le député Gilbert Baumet (République et liberté), ont pour l'instant tiré un seul fil du ténébreux dossier de l'office de HLM. Il s'agit de la rénovation de l'ancien hospice de Bossens, à Sauve : un marché de 290 000 francs qui, grâce à une surfacturation d'environ 60 000 francs, aurait servi à financer la margelle, le carrelage et le plongeoir de la piscine privée de Claude Pradille.

De l'architecte aux entrepreneurs, en passant par le sénateur et le directeur de l'office, les huit premières mises en examen concernent cet aspect du dossier. Celle d'Alain Journet, consécutive à un réquisitoire supplétif du procureur de la République de Nîmes, semble également entrer dans ce cadre. A sa sortie du cabinet du juge, le maire du Vigan a affirmé avoir été mis en examen pour avoir signé, le 28 juillet, deux bons de commande concernant les notes d'honoraires d'une expertise, alors que les notes de paiement correspondantes étaient arrivées à l'office trois semaines plus tôt.

Cette expertise, portant sur la réalité des travaux effectués à l'hôtel de Bossens, était-elle destinée à couvrir les turpitudes supposées de Claude Pradille ? « *Il était de la responsabilité du président de vérifier si les intérêts de l'office avaient été lésés* », écrit Alain Journet dans un communiqué mettant violemment en cause les motivations du juge Bandiera, qu'il estime d'ordre politique.

Transferts financiers anormaux

Cette nouvelle mise en examen intervient dans un climat de dénonciation visant alternativement Alain Journet et Gilbert Baumet, le nouveau et l'ancien président du conseil général, qui, jusqu'aux dernières élections cantonales, faisaient partie de la même majorité départementale composée d'élus socialistes, centristes et divers gauche. De vieux amis de quinze ans qui, aujourd'hui, se déchirent par dossiers interposés.

Après les HLM et la Socanex, société largement subventionnée par le département et avec laquelle Claude Pradille entretenait des relations commerciales privilégiées, une troisième information judiciaire, visant cette fois l'entourage de Gilbert Baumet, pourrait être ouverte sur les marchés des collèges du Gard. L'ancien homme fort du département pourrait également être inquiété par des enquêtes préliminaires lancées sur les offices départementaux des sports et de la culture.

Avant d'annoncer aux conseillers généraux réunis en session, vendredi matin, sa convocation par le juge Bandiera, Alain Journet s'en était pris une nouvelle fois à l'office des sports, dont la gestion, dit-il, aurait donné lieu à des malversations et à des transferts financiers anormaux. A cela s'ajoutent les plaintes en cascade. Début octobre, un responsable RPR attaquait Alain Journet pour délit d'ingérence en le suspectant d'avoir perçu des honoraires du conseil *général en tant que géomètre expert.* Vendredi, ce dernier s'apprêtait à son tour à déposer une plainte pour dénonciation calomnieuse. « *Mais j'ai vendu mon cabinet au lendemain de mon élection à la présidence. Qu'on arrête !* », soupire Alain Journet. Vœu pieux ?

Le festival de Sauve

Lors de la dernière session du conseil général, une nouvelle polémique a éclaté. Il s'agit cette fois d'un concert de Véronique Sanson, invitée dans le cadre du festival de la chanson française créé à Sauve par Claude Pradille. L'édition 1994 de ce festival ayant été annulée en juillet, le concert s'est déroulé au Grau-du-Roi, mais a été financé par le comité départemental de la culture, auquel le département avait promis le remboursement de la facture de 260 000 francs sous la forme d'une subvention.

Mercredi 19 octobre, le président Journet a été contraint de retirer la délibération litigieuse devant les protestations des élus de l'opposition, intrigués par une seconde subvention de 380 000 francs accordée au festival de Sauve, bien qu'il n'ait pas eu lieu, et devant l'attitude des élus communistes qui, pour la première fois depuis la formation de l'actuelle majorité PC-PS, ont décidé de voter contre le président Journet.

Les affaires empoisonnent le climat politique mais semblent également paralyser aujourd'hui une partie de l'économie du département. « *Depuis plusieurs mois, nous ne voyons venir aucun dossier, ni des HLM ni du conseil général* », observe un responsable de la préfecture du Gard. Quant à un proche d'Alain Journet, il avoue la réticence des banques et sans doute des chefs d'entreprise à s'engager actuellement sur un dossier. Sans oublier les locataires des HLM en proie à des difficultés financières qui n'hésitent plus à mettre en avant le financement de la piscine du sénateur Pradille pour justifier leur retard dans le paiement des loyers.

RICHARD BENGUIGUI

M. Tapie favorable à la levée du secret de l'instruction

Bernard Tapie s'est déclaré favorable, dimanche 23 octobre, à la suppression du secret de l'instruction. « *Je ressens actuellement une nécessité impérieuse, c'est de cesser toute cette hypocrisie du secret de l'information. C'est néfaste pour tout le monde, cela ne sert à rien du tout* », a observé M. Tapie, qui était l'invité de « *7 sur 7* » sur TF 1. « *La réalité,* a poursuivi M. Tapie, *c'est qu'il faut que tous les secrets d'instruction explosent, n'existent plus, de manière à ce que tous les médias, et non plus seulement le petit copain du juge* [y aient accès] *au grand jour.* » Le député des Bouches-du-Rhône a ajouté qu'il fallait « *respecter impérieusement la liberté des magistrats et faire en sorte qu'ils soient absolument isolés de toutes formes de pression* ». « *Cela veut dire aussi qu'ils doivent donner un exemple flagrant qu'ils sont les premiers respectueux de la justice* », a conclu M. Tapie.

Les « affaires » et les affaires

Suite de la première page

Autrement dit, prise par une fièvre soudaine de « grand nettoyage », la France risquerait d'en faire trop et d'en payer un prix excessif à l'exportation. Une telle accusation a été entendue, par exemple, dans l'entourage d'Alcatel lorsque son PDG Pierre Suard a été mis en examen. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, déclarait : *« Nos concurrents ne manqueront pas d'utiliser les ambiguïtés de la procédure à leur propre profit* (...). *Ce sont des dizaines de milliers d'emplois qui sont en jeu »* (*le Monde* du 6 juillet). *« Nous apparaissons comme un pays de coquins et une république bananière »*, renchérissait un grand patron, ajoutant : *« L'Allemagne fait pis mais prend soin de garder le silence. »* Quand la France compte 3 millions de chômeurs, l'argument peut faire mouche...

Ne commence-t-on pas, d'ailleurs, à lire quelques articles dénonciateurs dans la presse anglo-saxonne, toujours prompte à débiner les Français ? Ne lâche-t-on pas qu'à l'étranger les concurrents américains, allemands ou italiens font marcher les fax et glissent aux clients des articles traduits de journaux français, détaillant telle ou telle malversation. Le *Wall Street Journal* du 19 octobre rapporte ainsi que, lors d'un cocktail en Malaisie, un dignitaire de ce pays s'est détourné d'un responsable d'Alcatel en lui lançant : *« Votre patron est en prison. »* C'est faux bien entendu, mais le mal est fait.

L'impact sur les marchés financiers

Jusqu'à présent, les « affaires » ne semblent avoir provoqué aucune perte de contrat précis. Alcatel explique avoir engrangé dix-sept contrats de toutes tailles à l'étranger cet été – *« un rythme normal »* – et précise n'avoir pas eu connaissance d'appel d'offre perdu à cause des poursuites judiciaires. Même réponse chez Bouygues et chez Saint-Gobain : *« Aucun contrat perdu. »* D'abord, parce que la presse étrangère mondiale s'intéresse, en réalité, très peu aux péripéties juridico-politiques françaises. La plupart des articles parus sont passés en pages intérieures. Ensuite, parce que le nom des groupes change parfois à l'étranger (Saint-Gobain s'appelle Norton aux Etats-Unis ou Vegla en Allemagne) et que le lecteur ne fait pas la relation. Enfin, parce que *« ce ne sont pas quelques affaires de justice qui peuvent mettre à mal la réputation d'une grande firme française acquise par des décennies de travail »*, note l'une d'elle. Chez Alcatel, on ajoute : *« Le groupe est bientôt centenaire. Ces affaires nous ébranlent un peu mais ne peuvent bien entendu pas nous abattre. »*

En juin, juillet et août, l'industrie française des matériels professionnels (celle qui vit des grands contrats sur appel d'offre) a exporté une moyenne mensuelle de 28 milliards de francs, soit *grosso modo* 4 milliards de plus que l'an passé à la même période. La reprise mondiale explique ces bons résultats, l'impact du travail des « petits juges » n'apparaît aucunement. Il est un seul domaine où le climat judiciaire a pu jouer négativement : les marchés financiers. *« Certains investisseurs internationaux semblent penser que nous sommes engagés dans un processus à l'italienne »*, explique René de La Serre, président du conseil des Bourses de valeur dans *la Tribune Desfossés* du 21 octobre. *« L'influence négative des affaires commence à se faire sentir,* ajoute-t-il. *Soyons conscients que les étrangers n'ont pas une connaissance approfondie de notre système judiciaire* (...). *Il est de notre responsabilité de recommander la prudence dans la façon dont sont médiatisées les instructions judiciaires. »*

Dans quelle mesure cette crainte correspond-t-elle à une réalité ? Il est difficile de le dire. Les investisseurs étrangers agissent selon des raisonnements complexes, dont le climat psychologique n'est qu'une petite partie. Interviennent beaucoup plus les données économiques fondamentales, les prévisions de taux d'intérêt et de change, les perspectives de bénéfices des firmes et, actuellement, les déficits publics français et les incertitudes politiques liées à l'élection présidentielle. C'est un fait que les investisseurs étrangers ont désinvesti de France en 1994 : près de 100 milliards de francs sont partis entre février et le début de l'été, quittant les marchés d'obligations. Mais, dans l'origine de ce mouvement, le travail des juges et sa médiatisation ont sans doute bien peu compté.

Le procès de l'économie mixte

L'impact sur les valeurs des titres en Bourse est plus concret. Là aussi, les étrangers font la pluie et le beau temps puisqu'ils détiennent un tiers de la capitalisation boursière de Paris (estimée à 2 400 milliards de francs). Ils vont et viennent : la petite embellie du CAC 40 de cet été leur est due, la chute de septembre et d'octobre également. Les « affaires » concernent les grands noms de la place (Alcatel, Compagnie générale des eaux, Lyonnaise des eaux, Schneider, Bouygues...), qui ont un grand poids sur le CAC 40, et elles tirent donc l'ensemble de la cote vers le bas. *« Le marché des actions a payé un lourd tribut à la multiplication des affaires »*, relève le bulletin de la société de Bourse du GAN, l'Européenne de l'intermédiation financière et boursière (EIFB).

L'EIFB écrit que certains titres affaiblis pour d'autres raisons, comme Alcatel, qui souffre d'une érosion des marges dans les télécommunications, sont pénalisés parce que les boursiers estiment que les « affaires » jettent un doute sur la crédibilité de certains dirigeants et sont *« le procès sous-jacent de l'économie mixte »* française. Que les titres des groupes de BTP aient chuté au lendemain de leur engagement public de respecter un code de déontogie (*le Monde* du 21 octobre) reflète la crainte des investisseurs qu'un changement des méthodes dans la passation des marchés publics écrase momentanément la marge des groupes.

Impact boursier réel, donc, mais probablement très provisoire. Car toutes les entreprises se réjouissent de la fin du *« racket des partis politiques »* lors des appels d'offres publics. Une meilleure transparence ne nuirait à personne, au contraire. La saine concurrence recouvrée bénéficierait à l'économie en général, et les boursiers vont vite l'admettre. Le processus judiciaire est certes douloureux, mauvais pour l'image immédiate des groupes touchés, et traumatisant pour les patrons inculpés. Les états-majors de toutes les grandes entreprises françaises passent de mauvaises nuits. Mais, pour l'heure, ce processus a peu d'impact économique négatif. On peut débattre pour savoir si la peur du juge est la meilleure façon de moraliser la vie économique et politique, mais qu'on ne dise pas que la justice tue l'emploi.

ÉRIC LE BOUCHER

Expulsé en « urgence absolue » vers le Maroc

L'imam de Woippy (Moselle) conteste avoir porté atteinte à l'ordre public

METZ

de notre correspondant

Expulsé « en urgence absolue », vendredi 21 octobre, vers le Maroc, son pays natal, l'un des quatre imams de Woippy (Moselle), Abdelali Hamdoune, officiait dans cette commune depuis 1992 (*le Monde* daté 23-24 octobre). Les services de police lui reprochent ses prêches *« antifrançais et antidémocratiques »*. En novembre 1993, M. Hamdoune avait déjà été interpellé dans le cadre de l'opération menée contre les milieux islamistes en France.

La police, qui surveillait ses activités depuis plusieurs mois, l'accuse d'*« endoctrinement »*, assurant que *« ses prêches, très virulents, dénoncent et accusent la France »*. Les motifs invoqués pour son expulsion font notamment état de troubles à l'ordre public et de relations avec les groupes islamiques extrémistes.

Interrogé au téléphone par France-3 Lorraine-Champagne-Ardenne, Abdelali Hamdoune a réfuté ces arguments : *« Pour ce qui est de l'ordre public, j'étais un des rares qui appelaient au respect de la loi dans toutes les situations »*, a-t-il affirmé, rappelant ses exhortations au calme (pendant la guerre du Golfe, par exemple). Il a aussi démenti avoir prôné la contrainte du port du foulard pour les femmes. Il a *« toujours »* été partisan d'un *« dialogue ouvert »* entre toutes les communautés religieuses.

Agé de vingt-huit ans, M. Hamdoune vivait en France depuis 1985. Etudiant à Metz, il a obtenu une licence d'informatique avant d'enseigner les mathématiques comme maître auxiliaire en Bourgogne, puis à Metz. Il était au chômage depuis 1993. Marié à une Française d'origine algérienne, étudiante en sociologie à l'université de Metz, il a un garçon de vingt et un mois.

Mme Hamdoune déclare ne pas comprendre ce qui arrive à son mari : *« Je le connais depuis sept ans. Il a toujours été contre la violence, dénonçant ce qui se passe aujourd'hui en Algérie. »* Pour elle, les accusations contre son mari ne sont pas fondées. *« Comment peut-on dire de quelqu'un qu'il est antifrançais*, interroge-t-elle, *alors qu'il a épousé une Française et qu'il a déposé, il y a quelques mois, une demande pour obtenir la nationalité française ? S'il était antifrançais, il ne serait pas resté. »*

JEAN-LOUIS THIS

DÉFENSE

A la suite d'incidents en Bosnie

Des Mirage 2000 français seront équipés de détecteurs de tir de missiles adverses

La France a décidé en urgence d'équiper ses avions de combat Mirage 2000 de détecteurs de départ de missiles (DDM), un matériel embarqué qui signale au pilote qu'il vient d'être pris pour cible par un missile anti-aérien adverse. Plusieurs incidents dus à l'absence de ce dispositif ont eu lieu au-dessus de la Bosnie.

Le dernier incident en date est survenu à un Mirage-F1CR en mission de reconnaissance photographique au-dessus du couloir de Posevina, dans le nord-est de la Bosnie. L'avion a été pris dans la ligne de mire d'un missile léger porté par un homme et guidé à l'infrarouge (par la chaleur du réacteur), sans doute de la catégorie des SA-7, SA-14 ou SA-16 russes dans les mains des Serbes. C'est le pilote d'un second avion Mirage-F1CR, en protection du premier, qui a averti son coéquipier du départ du missile au sol après l'avoir détecté à vue. Le Mirage-F1CR a aussitôt utilisé les leurres Corail dont il était doté : il s'agit de cartouches électromagnétiques et infrarouges fixés sous la voilure de l'avion, qui, une fois éjectées, attirent et détournent le missile adverse de sa trajectoire programmée. En même temps, l'avion effectuait une manœuvre de dérobade.

On sait que l'ONU, dans le cadre de son action de riposte aux violations de l'espace aérien au-dessus de la Bosnie et à des tirs adverses, a autorisé désormais l'escorte des avions de reconnaissance par des appareils armés de missiles air-sol. Pour l'instant, les avions de transport ne sont pas escortés.

Une couverture à 360 degrés

Des incidents de ce genre sont devenus fréquents et pas seulement au-dessus de l'ex-Yougoslavie. Aux Malouines, au Liban, en Afghanistan et pendant la guerre du Golfe, la très grande majorité des pertes aériennes sont dues à l'utilisation de missiles à guidage passif, notamment par infra-rouge.

L'armée de l'air française vient en urgence de signer un contrat avec le groupe Matra-Défense pour pouvoir équiper, dès le printemps 1995, chacun de ses Mirage 2000, qui sont ses avions les plus modernes et les plus récents, d'un DDM. Ce matériel est un senseur placé sous les ailes, qui assure une couverture panoramique de 360 degrés autour de l'avion et qui alerte le pilote par un signal sonore et une visualisation du secteur d'arrivée sur lui d'un missile sol-air ou air-air. Les contre-mesures, c'est-à-dire les sytèmes de leurrage, sont alors déclenchées automatiquement pour faciliter la dérobade.

Outre les avions de combat, d'autres modèles d'appareils, à commencer par les avions de transport, mais aussi, dans certains cas, les hélicoptères, pourraient embarquer des DDM.

REPÈRES

INONDATIONS

Neuf morts après des orages torrentiels en Grèce

Les pluies diluviennes qui se sont abattues en Grèce, samedi 22 et dimanche 23 octobre, ont provoqué la mort d'au moins neuf personnes dans les quartiers populaires de la capitale. Quatre touristes anglais avaient été emportés par les flots, jeudi 20 octobre, dans l'île de Rhodes. Immeubles inondés, voitures emportées, ponts et chaussées effondrés, berges défoncées : les dégâts sont considérables, surtout aux abords de la rivière Kifissos, d'habitude un simple filet d'eau. La météo ne laissait attendre une amélioration climatique qu'à partir de lundi soir. L'ampleur de la catastrophe pourrait s'expliquer par l'anarchie urbaine qui règne dans la capitale grecque depuis les années 60. – *(AFP.)*

ÉDUCATION

François Bayrou qualifie d'« escroquerie » l'objectif des 80 % de jeunes au bac

Invité du Grand Jury RTL-*le Monde*, le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, a annoncé, dimanche 23 octobre, qu'il *« soutiendrait clairement, sans ambiguïté, toutes les décisions qui seront prises par les chefs d'établissements »* à propos du foulard islamique. *« Personne ne sera exclu »*, a précisé le ministre, tout en précisant que les jeunes filles qui refuseront *« d'accepter la règle de* [leur] *établissement »* seront scolarisées par l'établissement d'enseignement à distance de l'éducation nationale, le CNED.

A propos du projet de loi de programmation qui doit être présenté à l'Assemblée avant la fin de la session d'automne (*le Monde* daté 23-24 octobre), François Bayrou a déclaré : *« cette loi vise la qualité du système éducatif, les objectifs quantitatifs sont une escroquerie. Le débat sur les 80 % au bac est artificiel, il a fait beaucoup de tort, en particuliers à la formation professionnelle. »*

FAITS DIVERS

Incendie à bord d'un bateau touristique en Corée du Sud

Les corps de trois passagers ont été repêchés d'un lac touristique du centre de la Corée du Sud après qu'un incendie se fut déclaré, lundi 24 octobre, à bord d'un bateau transportant 127 personnes. Selon l'agence Yonhap, un certain nombre de passagers pourraient être restés bloqués à l'intérieur du bateau, qui brûlait encore lundi en fin de matinée. – *(AFP.)*

POLICE

Démantèlement d'un réseau chinois d'immigration et de travail clandestin

Un Chinois de quarante neuf ans habitant Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), chef d'un réseau d'immigration et de travail clandestins entre la Chine et la région parisienne, a été déféré au parquet, vendredi 21 octobre. Six mois d'enquête ont permis à la police judiciaire des Hauts-de-Seine de démanteler cette filière utilisant une centaine de travailleurs non déclarés dans des ateliers de confection et rattachée à huit *sociétés de façade*.

CYCLISME

Nouveau détenteur de l'heure avec 53,832 km

Tony Rominger en démystificateur

Le Suisse Tony Rominger a pulvérisé le record de l'heure détenu par l'Espagnol Miguel Indurain depuis le 2 septembre, en l'améliorant de 792 mètres, samedi 22 octobre, sur le vélodrome de Bordeaux-Lac. Rominger a parcouru 53,832 kilomètres et a réussi à offrir au record sa deuxième plus forte progression depuis la deuxième guerre mondiale.

Ce record de l'heure est décidément devenu volage. Peut-être par dépit d'avoir été dédaigné pendant de longues années, il s'était offert en moins de quinze mois, par deux fois à l'Ecossais Graeme Obree, à l'Anglais Chris Boardman puis à l'Espagnol Miguel Indurain. Lorsqu'il a succombé, le 2 septembre, à la première tentative du rouleur basque, l'on avait pensé qu'il saurait lui consentir davantage de fidélité. Une sorte de mariage de raison entre le record le plus prestigieux du cyclisme et le champion majeur de sa génération devait mettre fin à la période de ses égarements.

Comme s'il ne parvenait plus à perdre ses habitudes, il a pourtant fallu qu'il cède à nouveau, moins de deux mois plus tard, à un coureur qui n'a presque pas pris la peine de le courtiser. Tony Rominger n'aura consacré que cinq heures d'entraînement à le séduire, quand Miguel Indurain avait passé une vingtaine d'heures sur la piste avant de se déclarer. En prétendant malhabile, le Suisse, arrivé en catimini à Bordeaux, presque en clandestin, avait chuté au bout de 60 mètres au cours de son premier essai.

De ses noces avec le record, l'Espagnol avait su faire une fête, célébrée au milieu des cris de ses supporters. Samedi, c'est dans un vélodrome du Lac désert que Rominger a pédalé. Les curieux en avaient été chassés par huis clos rigoureux. Le Suisse craignait que le public n'assiste à rien de mieux qu'une nouvelle chute ou à un abandon au bout d'une demi-heure d'effort. Il entendait s'offrir un essai *in vitro* avant de tenter vraiment de s'en prendre au record d'Indurain en altitude, à Quito ou à Mexico, le mois prochain.

D'abord la force des mollets

En guise de répétition, Tony Rominger aura réussi un chef-d'œuvre. Sa tentative de contrebande est devenue performance de référence. Il a subjugué le record de l'heure au point de lui soutirer trois tours de plus, soit près de 800 mètres, que Miguel Indurain. Et comme s'il devait aller au bout de sa tâche de démystificateur, le Suisse a laissé résonner, dans le silence de cathédrale du vélodrome, des paroles iconoclastes : *« Le Grand Prix des nations avait été beaucoup plus dur à supporter. J'ai lu les interviews de Merckx, Moser et Indurain après leurs records de l'heure. Cela m'avait effrayé. Mais aujourd'hui j'ai l'impression de ne pas avoir vécu la même expérience qu'eux. »*

Davantage que le respect dû à un record aussi prestigieux, Tony Rominger venait surtout de violenter une idée reçue, forgée par les dernières tentatives de ses rivaux. La position de l'œuf d'Obree, les vélos affûtées comme des sabres de Boardman et Indurain avaient fini par accréditer l'idée que le record de l'heure était devenu une sorte de Coupe de l'America sur roues. Le chronomètre devait forcément se rendre face aux assauts conjoints de l'intuition technique, des coefficients de pénétration dans l'air et des ordinateurs. L'exploit se fomentait en soufflerie et dans les circuits électroniques.

A ce progrès, Tony Rominger n'aura concédé que deux roues lenticulaires et un guidon de triathlète. Le vélo qu'il a utilisé, samedi, pour son record, était un frère de celui qui lui sert sur la route. Son cadre, en acier classique, pesait 2 kilos de plus que celui d'Indurain. En se dépouillant ainsi volontairement de la plupart des attributs de l'innovation technologique, il aura simplement fait pencher à nouveau la quête du record du côté de l'homme. Et il aura rappelé cette vérité première, que les champions-inventeurs avaient fini par repousser au *second plan : le record de l'heure*, comme les autres, s'arrache d'abord à la force du mollet, les tours de piste s'additionnant selon la forme du moment.

Nul doute qu'une envie bien humaine aura aussi poussé le Suisse à réussir son exploit. A trente-deux ans, Tony Rominger entendait démontrer que sa première place au classement mondial de la Fédération internationale pouvait lui offrir une meilleure considération que celle de faire-valoir de Miguel Indurain. Le vainqueur d'étapes, de classiques, de contre-la-montre voulait effacer d'une performance majeure ses échecs à répétition dans le Tour de France, royaume d'Indurain. Cette volonté explique sans doute que le Suisse soit resté en forme si tard dans la saison, alors que le Basque avait battu son record de l'heure sur une condition physique déclinante.

Tony Rominger aura également eu la chance de pouvoir fédérer son désir de revanche avec celui de son médecin-entraîneur, le docteur italien Michele Ferrari. Celui-ci avait été évincé au printemps de l'équipe italienne Gewiss, pour s'être montré trop bavard. Pour avoir déclaré qu'il ne s'interdirait pas à l'occasion de donner à ses coureurs de l'érythropoïetine, substance dopante *« pas plus dangereuse que 10 litres de jus d'orange »*. Au bord de la piste, samedi, la présence de l'homme des coulisses du record inouï de Rominger rappelait que la technique ne peut être chassée totalement des exploits modernes. Absente des machines, elle peut réapparaître à travers le corps des cyclistes.

JÉRÔME FENOGLIO

Une boucle à la mode

Avec ou sans public, la piste de Bordeaux-le Lac est devenue l'antre de référence pour les amateurs de record de l'heure, de Chris *Boardman à Tony Rominger*. Non que son environnement soit des plus propices à la promenade : le vélodrome, ouvert en 1989, sous l'impulsion de Jacques Chaban-Delmas, maire de Bordeaux, est perdu entre le palais des expositions et un centre commercial. Il faut oublier l'écrin-hangar, pénétrer par une porte dérobée pour apprécier la piste des exploits : un bijou patiné, couleur ébène clair, niché dans une salle futuriste de bois, d'acier et de béton.

D'une longueur idéale de 250 mètres et d'une inclinaison au moins agréable pour les pistards, *cette piste se révèle surtout par* son bois exotique. Traditionnellement utilisé pour les tracés en extérieur, ce revêtement, ici, a l'avantage de ne pas être abrasé par la pluie ou par d'autres sportifs. Entièrement vouée au cycle, le vélodrome de Bordeaux n'est pas *une salle polyvalente. Bien à l'abri*, le bois n'en profite pas moins de l'humidité ambiante, quelque peu saline de la région. Il semble se bonifier au fil des années en s'assouplissant.

Le vélodrome est devenu un temple du record de l'heure. Aller tenter l'aventure en altitude, à Mexico, comme le fera Miguel Indurain à l'été 1995, exige au moins trois semaines de préparation. Après avoir adapté l'organisme à la raréfaction de l'oxygène, il faut patienter des bonnes conditions atmosphériques. En 1993, Francesco Moser attendit *deux semaines avant de pouvoir* effectuer une tentative déçue.

En dehors de ces tentatives et des Six Jours, le vélodrome satisfait à une mission de service public en accueillant les enfants des écoles. C'est la mairie qui supporte, en grande partie – le coût d'entretien du lieu : 1,5 million de francs par an. La société qui gère le vélodrome – ainsi que le Stade Charléty – consacre beaucoup d'efforts à le rentabiliser. Après avoir invité Chris Boardman, en juillet 1993, elle faisait de même avec Graeme Obree en avril 1994. En s'adjugeant, en septembre, la présence de Miguel Induraín, qui hésitait entre la Gironde et San-Sebastian, Bordeaux est devenue la piste de référence absolue au niveau de la mer. Son mythe ne se tisserait pas sans anecdotes. Quelques mois auparavant, un Sud-Africain avait loué le vélodrome *pour tenter sa chance sur l'heure*. Il était reparti piteux après avoir parcouru à peine 40 kilomètres.

B. M.

Le record et sa progression depuis Eddy Merckx

49,431 km : Eddy Merckx (Bel.), octobre 1972 à Mexico (+ 778 m par rapport au record précédent).
50,808 km : Francesco Moser (Ita.), janvier 1984 à Mexico (+ 1 377 m).
51,151 km : Francesco Moser (Ita.), janvier 1984 à Mexico (+ 343 m).
51,596 km : Graeme Obree (G-B), juillet 1993 à Hamar (+ 445 m).
52,270 km : Chris Boardman (G-B), juillet 1993 à Bordeaux (+ 674 m).
52,713 km : Graeme Obree (G-B), avril 1994 à Bordeaux (+ 443 m).
53,040 km : Miguel Indurain (Esp.), septembre 1994 à Bordeaux (+ 327 m).
53,832 km : Tony Rominger (Sui.), octobre 1994 à Bordeaux (+ 792 m).

L'Open des nations de Bercy

Florian Rousseau, l'étoile de la piste

Florian Rousseau a amélioré, dimanche 23 octobre, à l'Open des nations de Bercy, son propre record de la piste établi en 1993. Le double *champion du monde du kilomètre a* parcouru les 250 mètres en 12 s 890, à la moyenne de 69,821 km/h, soit deux centièmes de seconde de mieux. Il a ainsi pris sa revanche sur l'Italien Roberto Chiappa, qui l'avait devancé quelques instants plus tôt en finale de la vitesse. L'équipe de France enlève quatre des huit épreuves de la journée (notamment Magné dans le keirin, Ermenault dans la poursuite, vitesse par équipes).

A ce jour, Florian Rousseau n'a pas encore connu le triste goût des soirs de défaite : *« Depuis mes débuts sur la distance, en 1991, je n'ai jamais perdu un kilomètre sur piste. »*

A douze ans pourtant, sa passion, c'était le football. Sa première bicyclette, un vrai modèle de course, il la découvre avec surprise au pied du sapin, un soir de Noël. Il s'essaie au jeu de la compétition, remporte une épreuve de quartier, puis une autre. Le football occupe encore ses pensées. Pour peu de temps. *« En réalité*, raconte-t-il, *j'ai insisté dans le vélo parce que cela m'amusait de gagner toutes mes courses. »*

Plus tard, à l'adolescence, c'est encore par l'envie de succès que Florian Rousseau explique son détour vers la piste. *« Je faisais de la route, dans ma région, près d'Orléans*, dit-il. *Mais j'en avais assez de voir le hasard faire son choix à l'arrivée des épreuves. La route, c'est vraiment trop aléatoire. Sur la piste, au moins, le chronomètre fait la loi. Et c'est le meilleur qui l'emporte. »* Champion de France cadet, puis junior, le vélodrome d'Orléans est désormais trop petit pour sa silhouette d'apprenti champion. A dix-sept ans, il rejoint l'INSEP. Un aller simple vers Paris qu'il effectue le cœur léger.

« Quitter ma famille et mes copains n'a pas été trop déchirant, raconte-t-il. *Si je garde un souvenir douloureux de ma première année passée à l'INSEP, ce n'est pas à cause de cela. Le plus dur a été de m'habituer aux doses de travail imposées par les entraîneurs. A Orléans, je faisais à peine deux à trois sorties par semaine. Je suis passé brutalement au rythme d'une séance quotidienne. J'ai pris 7 ou 8 kilos de muscles, mais j'en ai vraiment bavé. »*

Aujourd'hui, Florian Rousseau a conservé sa chambre d'interne au premier étage d'un bâtiment de l'INSEP. Ses deux titres mondiaux n'ont guère bouleversé son quotidien de pistard. Cours le matin, entraînements à l'heure du déjeuner, puis repos et nouvel entraînement, en fin d'après-midi. Il a vendu sa vieille voiture d'étudiant fauché, pour s'offrir le luxe d'un modèle sport. Mais *« l'argent*, dit-il, *il n'y en a pas beaucoup pour les pistards. A l'exception des championnats du monde et de l'Open des nations à Bercy, les vélodromes sont déserts. Un seul de mes nouveaux partenaires est venu vers moi spontanément. Les autres, j'ai dû aller frapper à leur porte. »*

A l'évidence, le sujet le tracasse peu. *« Je ne cours pas pour l'argent »*, répète-t-il. Au printemps dernier, il a encore refusé l'invitation des organisateurs japonais de keirin, ces courses d'un jour où le public parie des montagnes de yens sur les meilleurs pistards. *« J'aurais pu gagner 200 000 à 400 000 francs, en seulement deux mois*, dit-il, *mais ce n'est pas mon objectif. Ce que je veux, c'est la médaille d'or olympique aux Jeux d'Atlanta. »*

ALAIN MERCIER

VOILE

Vainqueur de la première étape du BOC Challenge

Isabelle Autissier prend le large

Isabelle Autissier, sur « Ecureuil Poitou-Charentes 2 », a remporté, dimanche 23 octobre, la première étape de la quatrième édition du BOC Challenge à la voile, course autour du monde en solitaire avec escales. La navigatrice française a franchi la ligne d'arrivée au Cap. Partie de Charleston (Etats-Unis) le 17 septembre avec dix-neuf autres concurrents, Isabelle Autissier a mis 35 jours, 16 heures et 52 minutes pour parcourir cette étape longue de 6 865 milles. Déjà détentrice du record New-York-San-Francisco, en avril 1994, elle devient la première femme à remporter une étape du BOC Challenge.

De toutes ces trente-cinq journées passées en mer, la dernière aura été la plus pénible, la plus longue. Celle qui asticote les nerfs. A quelques encablures de l'arrivée, Isabelle Autissier a été chahutée par un vent qui s'énervait à 45 nœuds. Elle en a profité pour grignoter encore un peu de temps sur les autres. Entrée ensuite dans une zone déventée, à l'abri de « la Table », la falaise abrupte qui borde la ville du Cap, le calme l'a contrainte à la patience de sa victoire : *« J'ai mis une heure pour faire 300 mètres »*, raconte-t-elle. Au téléphone, sa voix chaude est souriante. Isabelle Autissier est heureuse, joie simple, grosse comme cela. *« Un exploit ? Je n'aime pas les grands mots. Je voudrais que l'on dise que j'ai fait un bon boulot. »*

En septembre, à Charleston, dix-huit des vingt concurrents du BOC Challenge décident de prendre le cap à l'ouest, un autre choisit le consensus. Isabelle Autissier, qui n'aime pas faire les choses à moitié, met tout à l'est : le choix est judicieux. Elle raconte : *« Ce n'était pas une année normale. L'anticyclone était énorme et j'ai décidé de passer dessus. Dans de telles conditions, il faut aller passer le Pot-au-noir* (l'Equateur) *très loin dans l'est, à 28 ou 29°. »*

Pendant que le reste de la flotte se morfond dans les calmes, la navigatrice file devant à 9-10 nœuds. La vague s'ouvre devant elle, le ciel lui réserve son meilleur accueil. Sans routeur, comme le veut le BOC Challenge, Isabelle Autissier a cousu la meilleure route possible. Avant le départ, elle est partie apprendre le métier chez Pierre Lasnier. Le météorologue qui l'avait guidée dans sa route du record, entre janvier et avril 1994, entre New-York et San-Francisco (*le Monde* daté 24-25 avril).

Un record à l'hiver et, à l'automne, au bout des 6 865 milles de la première étape du BOC, la victoire par KO. Où était-elle avant cette magnifique année 1994, cette femme de trente-huit ans ? *« J'ai un long passé en mer, mais il n'y a que huit ans que j'ai couru ma première course, c'était la Mini-Transat. Quand mon bateau a été mis à la mer, il y a dix-huit mois, il était dans nos rêves et sur les plans depuis longtemps. Je crois que je ne me suis pas trompée sur la conception du bateau. Nous avons cherché à construire un bateau très léger, peu gourmand en voile pour aller vite, et donc facile à manœuvrer. Nous avons également inventé les petits secrets comme cette quille amovible. Il fallait qu'il soit le moins physique possible, je sais qu'il y a des domaines où je ne peux pas rivaliser avec mes confrères. »*

« Dans la bagarre jusqu'au bout »

Pour elle, Isabelle Autissier a son caractère, entier et accrocheur : *« Cela fait trente-cinq jours que je me bagarre. J'ai toujours été aux aguets. Quand on est dans une course, tout peut arriver. Je suis dans la bagarre jusqu'au bout. La tension est dans la tête, et ce n'est pas évident. C'est l'une des choses les plus difficiles à assumer dans une course en solitaire. Je fais de la sophrologie et je me concentre sur la vitesse. »*.

En un an et demi, Isabelle Autissier a apprivoisé *Ecureuil-Poitou-Charentes 2*, justement conçu pour ce BOC Challenge. Il s'est révélé un compagnon fidèle, costaud et véloce. *« Mon image va changer, et c'est important l'image que les autres ont de vous. Je suis considérée comme un vrai coureur, non que je trouve ce milieu machiste, mais tout simplement parce que j'ai gagné. »* Elle parle de ce temps nécessaire pour décompresser : *« une petite semaine »* ; de son retour en France, pour les sponsors, *« et pour faire la fête avec les copains de La Rochelle »*. Le 26 novembre, elle repartira pour le cap Sydney, entre icebergs et espérances.

BÉNÉDICTE MATHIEU

RÉSULTATS

BASKET-BALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Pro A-Première phase

Dijon b. *Strasbourg	90-78
*Cholet b. PSG-Racing	73-71
*Pau-Orthez b. Montpellier	96-75
*Gravelines b. Nancy	88-81
Antibes b. *Villeurbanne	77-74
Lyon b. *Le Mans	81-71
Limoges b. *Levallois	74-35

Classement. – 1. Pau-Orthez, Cholet, Antibes et Dijon, 13 pts ; 5. Limoges, 12.

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Première division

*Martigues b. Caen	4-1
*Saint-Etienne b. Cannes	1-0
*Rennes b. Lille	1-0
*Bordeaux b. Metz	4-2
Paris SG b. *Nice	4-0
*Le Havre et Bastia	2-2
*Lens b. Lyon	4-0
*Sochaux et Nantes	0-0
*Strasbourg b. Monaco	1-0
*Montpellier et Auxerre	1-1

Classement. – 1. Nantes, 30 pts ; 2. Lyon, 26 ; 3. Strasbourg et PSG, 24.

Deuxième division

*Le Mans et Angers	2-0
*Nancy b. Beauvais	1-0
*Alès b. Valence	1-0
Châteauroux b. *Marseille	4-0
*Niort b. Nîmes	1-0
*Amiens et Toulouse	0-0
*Red Star et Guingamp	1-1
*Dunkerque et Laval	0-0
*Perpignan et Charleville	0-0
*Saint-Brieuc b. Mulhouse	1-0
Gueugnon b. *Sedan	1-0

Classement. – 1. Marseille et Guingamp, 33 pts ; 3. Gueugnon et Red Star, 30.

RUGBY

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Phase qualificative, groupe A

POULE 1

Auch b. *Périgueux	17-15
*Narbonne b. Châteaurenard	41-0
Montpellier b. *Graulhet	18-9
*Stade toulousain b. Perpignan	21-9

Classement. – 1. Stade toulousain, 18 pts ; 2. Perpignan et Montpellier, 17.

POULE 2

*Montferrand b. Tarbes	48-15
*Nice et Bourgoin	3-3
Castres b. *Racing CF	25-15
Brive b. *Saint-Paul-lès-Dax	38-24

Classement. – 1. Brive, 19 pts ; 2. Bourgoin, Castres et Nice, 16.

POULE 3

*Nîmes b. Dax	16-9
*Bègles-Bordeaux b. Agen	23-9
*Valence-d'Agen b. Biarritz	15-6
*Pau b. Mandelieu	32-13

Classement. – 1. Bègles-Bordeaux, 17 pts ; 2. Pau, 16 ; 3. Dax et Nîmes, 15.

POULE 4

*Grenoble b. Colomiers	26-12
Toulon b. *Tyrosse	6-3
*Bayonne b. Dijon	35-12
*Rumilly b. SBUC	37-36

Classement. – 1. Toulon, 19 pts ; 2. Colomiers, 17 ; 3. Grenoble, 16.

TENNIS

Tournoi de Lyon

Le Suisse Marc Rosset, tête de série n° 5 et seizième joueur mondial, a remporté, dimanche 23 octobre, le Tournoi de Lyon. Le Suisse a battu l'Américain Jim Courier, n° 4 et quatorzième mondial (6-4, 7-6).

Augmentation de la consommation et perte d'indépendance

La région met en place une politique de maîtrise de l'énergie

Devant l'augmentation de la consommation, qui pourrait mettre en péril l'indépendance économique de la région Ile-de-France, le conseil régional vient de mettre en place une politique de maîtrise de l'énergie.

Le débat avait été organisé pour répondre aux préoccupations des écologistes, mais c'est avec une large majorité (161 voix *pour* – RPR, UDF, GE, Verts, Front national –, 18 voix du PCF contre et 30 abstentions du PS) que le rapport sur la *« prise en compte de la préoccupation énergétique »* a été adopté, le 20 octobre, par le conseil régional. Cette majorité, jamais atteinte dans l'histoire de la mandature sur des dossiers importants, prouve que le sujet se prêtait à un large consensus.

Comment les élus auraient-ils pu, d'ailleurs, ne pas approuver le constat de la grande dépendance énergétique de la région ? La consommation d'énergie augmente, depuis trois ans, plus vite que la production de la région. Cela traduit une baisse de l'efficacité des mesures d'économie, qui contraste avec les efforts réalisés depuis le premier choc pétrolier. Pour inverser cette tendance, à l'origine d'une certaine fragilité économique, le conseil régional a décidé de mener une *« politique volontaire d'économies d'énergie et de recours à des ressources locales »*. Celle-ci avait déjà été engagée par le plan régional, adopté il y a un an, avec la valorisation énergétique des déchets non recyclables et la priorité aux transports en commun.

A la suite d'amendements présentés en commun par les Verts et Génération Ecologie (*le Monde* du 14 octobre), l'exécutif régional a regroupé dans un article unique un programme d'actions à mener jusqu'en 1998. Celui-ci va tenter d'améliorer le rendement des réseaux de chauffage et de climatisation de la région. Ils feront appel plus souvent à la « cogénération », c'est-à-dire à l'utilisation combinée de plusieurs sources d'énergie. Cette méthode devrait permettre de disperser les sources de production et d'éviter ainsi des problèmes de transports tels que ceux posés par les lignes à haute tension. Restera à convaincre EDF, qui conserve le monopole de la distribution de l'électricité, de racheter à des tarifs convenables celle produite dans ces petites unités.

La région s'engagera prudemment dans l'utilisation des énergies renouvelables telles que la biomasse, c'est-à-dire les déchets végétaux, et le « solaire passif ». Elle soutiendra également le développement des filières d'avenir comme les piles solaires, mais sans l'enthousiasme ni, peut-être, les illusions de certains écologistes.

Son action sur le patrimoine immobilier dont elle a la charge sera beaucoup plus concrète. Trois types d'intervention ont été décidés dans les cinq cent vingt-trois lycées de la région. Un diagnostic sera établi, dès 1995, sur les systèmes de chauffage de ces établissements afin de les améliorer. Les appels d'offres pour la construction et la réhabilitation de nouveaux établissements imposeront aux entrepreneurs des économies de chauffage d'au moins 15 % par rapport aux normes actuelles. Enfin, quelques opérations expérimentales, faisant appel aux techniques les plus modernes, seront menées.

Des incitations aux économies de chauffage

Une étude va être engagée pour moduler les aides au logement en fonction des économies d'énergie réalisées au moment de la construction. Celles-ci devront faire appel à toutes les techniques disponibles actuellement. La préoccupation énergétique figurera en bonne place dans tous les contrats signés avec les villes et les départements. Des conventions seront signées avec les grands opérateurs publics de la région. Elles devront favoriser l'usage de carburants de remplacement (GPL et GNC) par les flottes des grands *organismes de transports*. Des objectifs de modération de la consommation devront être fixés avec EDF, particulièrement dans les secteurs qui pourraient souffrir de difficultés d'approvisionnement, comme les villes nouvelles.

Alors que les écologistes demandaient l'établissement d'un *schéma directeur régional de* l'énergie, seule une charte imposera une concertation entre les fournisseurs et les consommateurs d'énergie de la région. Reste à savoir si elle suffira à favoriser les économies et le recours à des énergies renouvelables.

La majorité du conseil régional *n'a pas suivi les socialistes, qui* réclamaient des opérations pilotes de limitation et d'interdiction des véhicules à Paris. Le conseil va proposer, néanmoins, à l'Etat, aux communes et aux départements de prévoir des sites propres pour les transports en commun, ainsi que des « réseaux verts » pour les cyclistes et pour les piétons. Ces actions, coordonnées par l'agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies, seront accompagnées d'un schéma régional de formation aux métiers de l'énergie et d'une campagne d'information et de sensibilisation.

CHRISTOPHE DE CHENAY

Malgré l'opposition d'une partie de la population

Le conseil municipal de Clichy-sous-Bois approuve le contrat de ville

Le conseil municipal de Clichy-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis, a finalement décidé d'accepter le contrat de ville et le projet urbain proposés par l'Etat. Un tiers des élus et une partie de la population continuent, cependant, de s'opposer au projet de « boulevard urbain » qui devrait accompagner ces opérations.

Le conseil municipal de Clichy-sous-Bois a autorisé, vendredi 21 octobre, le maire, Gérard Probert (divers droite), à signer avec l'Etat le contrat de ville et le grand projet urbain proposés par l'Etat. Ces documents avaient été revus à la demande de la municipalité. Ils n'ont cependant été approuvés que par vingt-trois élus sur trente-cinq (vingt-cinq conseillers appartiennent à la majorité municipale, trois à la « majorité présidentielle », quatre au Front national et trois sans étiquette). Les opposants estiment que la nouvelle version qui leur a été présentée ne tient pas compte de certaines propositions qu'ils avaient formulées au cours des deux réunions de concertation organisées avec l'ensemble des associations de la ville. N'ayant pu s'exprimer comme ils l'entendaient sur les raisons de leur vote, ils ont quitté la séance en signe de protestation.

L'équilibre avec Montfermeil

Le conseil municipal, toutes tendances confondues, avait refusé en bloc, le 17 mai, le projet de restructuration et de « requalification » du grand ensemble de *Clichy-sous-Bois-Montfermeil*. Celui-ci avait été établi par la mission d'étude et d'aménagement (MEA), en charge, depuis 1992, de la préparation du dossier. Tous les élus s'étaient prononcés contre le projet de voie de désenclavement du quartier et la réalisation d'un transport en commun en site propre (*le Monde* du 31 mai), mais ils semblaient s'être mis d'accord, après deux réunions de concertation avec les associations, sur les modifications à apporter au contrat. Seuls vingt-trois des vingt-cinq élus de la majorité municipale ont approuvé, vendredi, la nouvelle version excluant du contrat les 116 millions de francs de crédits alloués par l'Etat pour la réalisation du « boulevard urbain » et du transport en commun en site propre.

Pour Claude Dilain (majorité présidentielle), ce contrat *« fait le jeu du préfet »*. *« En sortant du contrat ces crédits, l'Etat peut désormais en disposer comme il l'entend*, estime M. Dilain. *Il peut réaliser la voie de désenclavement par simple déclaration d'utilité publique. Même si le nouveau contrat avait mentionné que ces crédits devaient être affectés, comme il en avait été décidé, à des opérations de rénovation et d'entretien de la voirie existante, je l'aurais refusé. » « Nous avions proposé, dans la nouvelle version,* rappelle l'élu de l'opposition municipale, *que le contrat de ville ne soit pas limité à certains quartiers, mais qu'il soit étendu à la ville entière. Nous avions réclamé, notamment, un meilleur équilibre entre les contrats d'investissement d'Etat prévus pour Clichy-sous-Bois et Montfermeil. »* Dans les documents approuvés par le conseil municipal, Montfermeil bénéficiera de 34 millions de francs de crédits de fonctionnement pour 1994 et Clichy-sous-Bois de 8,5 millions de francs.

Déçu par la décision du conseil municipal, qui, par son vote, *« approuve implicitement le projet de route et contredit sa délibération du mois de mai 1994 »*, le collectif Cité, qui regroupe une vingtaine d'associations du Haut-Clichy et des Coteaux, a annoncé son intention de poursuivre son combat contre un projet qu'il juge néfaste.

MARTINE BOULAY-MÉRIC

Désaccord entre les syndicats et le patronat

L'ASSEDIC du Val-de-Marne est à la recherche d'un président

Le conseil d'administration de l'ASSEDIC du Val-de-Marne n'a pu, après deux réunions, élire son nouveau bureau ni son nouveau président. Alors que celui-ci aurait dû être Jack Tord, représentant de la CGT, les administrateurs du collège employeurs bloquaient le vote. En conséquence, Patrick David, représentant du patronat, joue les prolongations à la présidence en attendant une solution.

Organisme paritaire, les ASSEDIC, qui gèrent l'assurance-chômage, voient leur présidence assurée par alternance tous les deux ans : un représentant du collège patronal succède à un représentant du collège syndical. En Ile-de-France, un accord lie la CGT, FO, la CFDT, la CFTC et la CGC pour instaurer une alternance dans l'alternance.

Le 30 septembre dernier, M. Tord aurait dû succéder à Patrick David. Alors que, jusqu'à présent, le vote s'est toujours fait à main levée sur une liste bloquée, les représentants du patronat ont demandé un scrutin nominal à bulletins secrets. Les représentants des syndicats y ont vu une volonté *d'ingérence, afin de s'opposer* à l'accession à la présidence d'un représentant de la CGT. La réunion en était restée là. Les administrateurs du collège employeurs ont rejeté toute accusation d'immixtion au sein du collège salariés : *« L'ASSEDIC est une association, et le bureau de son conseil d'administration doit être élu, poste par poste, au scrutin à bulletins secrets*, ont-ils expliqué. *Toute autre façon d'opérer serait antidémocratique. »* En fait, selon le code des associations, il n'existe pas de règle particulière ; le président décide en dernier ressort.

Le 14 octobre, les dix représentants syndicaux se sont présentés avec le même esprit et le même candidat, mais bien décidés à ne pas bloquer la situation pour une raison de procédure. M. Tord avait d'ailleurs déclaré : *« Nous irons au vote ; nous le voulons ; nous ne porterons pas la responsabilité de la rupture. »* Acceptant de *« revenir sur l'usage électoral »*, les dix administrateurs salariés votent pour M. Tord, alors que les dix du patronat s'abstiennent. Faute de majorité absolue, le conseil d'administration lève la séance, et un nouveau rendez-vous est fixé pour le 26 octobre. M. David reste président et, d'ici à la prochaine réunion, les affaires courantes seront expédiées sans préjudice pour les allocataires, qui continueront à être payés.

Pourquoi le scrutin de cette année soulève-t-il de tels problèmes ? La réponse, semble-t-il, tient plus à la personne de M. Tord qu'à son syndicat. D'ailleurs, Alain Marquet, un des représentants des employeurs, a déclaré qu'« on élit un président sur sa ligne de conduite et sur son comportement ». *« Le candidat des salariés n'a jamais voté un budget, ni même un déplacement d'antenne »*, dit-il, ajoutant : *« Nous avons le droit comme eux* [les représentants des salariés] *de ne pas voter pour le candidat proposé. »*

Ajoutons encore – bien qu'il n'en parle pas, le patronat val-de-marnais ne peut pas ne pas s'en souvenir – que M. Tord était le secrétaire du comité central d'entreprise du groupe SKF de 1983 à 1986, au moment du très dur conflit sur le site d'Ivry-sur-Seine, et que, de 1986 à 1992, secrétaire de l'union locale CGT de Rungis, il s'était fait remarquer par sa lutte contre le travail clandestin sur le marché.

Que peut-il se passer ? Diverses hypothèses peuvent être envisagées : ou bien M. Tord est élu, par vingt voix ou par onze ; ou bien, faute d'accord, l'UNEDIC, qui est l'autorité de tutelle, prend les responsabilités qui lui incombent, à savoir qu'elle retire son agrément et assure elle-même la gestion de l'ASSEDIC-94, le temps, pour les partenaires, de trouver un accord. Aucune de ces deux solutions n'est satisfaisante.

Vote le 26 octobre

C'est la raison pour laquelle un nouveau candidat pourrait être présenté le 26 octobre. En effet, si, au plan départemental, l'union est de mise, il n'est pas exclu que certains états-majors parisiens demandent à leurs représentants de trouver une solution coûte que coûte. Lors d'une conférence de presse, Guy Rousselot (FO), après avoir rappelé que *« M. Tord est habilité à être président »*, n'a pas caché que des *« interférences »* pourraient surgir au niveau régional ou national, ce qui lui a fait dire : *« Pour nous, la CGT doit avoir le poste de président à l'heure ou je vous parle... »* Il n'est pas inutile de savoir que la période la plus chaude du conflit entre l'APEIS (association de chômeurs), qui avait eu le soutien de la CGT, et l'ASSEDIC s'était située lors de la présidence de M. Neuplanche, représentant des salariés et membre de FO, et que Mohamed Benoumechiara, directeur de l'ASSEDIC, qui avait été séquestré dans son bureau, est aussi un membre de FO.

Avec le vote à bulletins secrets, toutes les hypothèses sont envisageables pour le 26 octobre. C'est pourquoi les représentants des salariés estiment que la situation du Val-de-Marne n'est pas un *« épiphénomène »*, mais bien un test qui pourrait, si la grille de l'alternance est remise en cause, faire éclater l'accord régional. L'enjeu est de taille, puisque le budget de l'ASSEDIC du Val-de-Marne est de l'ordre de 3 milliards de francs. Même si les représentants des salariés s'efforcent de minimiser le rôle du président, en rappelant qu'il ne peut pas tout faire et que son programme est un « programme commun » – avec, notamment, le déplafonnement de l'aide d'urgence à 5 000 francs, contre 2 500 francs actuellement –, il est celui qui insuffle une dynamique.

FRANCIS GOUGE

PARIS : M. Dominati tient bon aux Enfants-Rouges. – Soumis aux critiques de l'ensemble des formations d'opposition au Conseil de Paris (PC, PS, MDC et Verts), le projet de démolition-reconstruction du marché des Enfants-Rouges, dans le 3e arrondissement de Paris, continue, cependant, d'avancer. Jacques Dominati, maire (UDF) de l'arrondissement, s'en charge. *« Le programme sera exécuté jusqu'au bout*, affirme-t-il, *y compris la crèche, le parking et la bibliothèque. »* M. Dominati qualifie les objections présentées à ces aménagements *« d'opérations politiques menées par les maigres militants de gauche et le show-biz ambiant »*.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

AMATEUR. Film américain d'Hal Hartley, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55).

AQUI NA TERRA. Film portugais de Joao Botelho, v.o. : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

DANGER IMMÉDIAT. Film américain de Phillip Noyce, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LES MOTS PERDUS. Film canadien de Marcel Simard : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES NOUVELLES AVENTURES DE CROC-BLANC. Film américain de Ken Olin, v.o. : UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LA PARTIE D'ÉCHECS. Film belge-franco-suisse d'Yves Hanchar : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Le Pagode, 7e (36-68-75-07) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).

PETIT PIERRE AU PAYS DES RÊVES. Film allemand de Wolfgang Urchs, v.f. : Reflet Républic, 11e (48-05-51-33).

TIME IS MONEY. Film franco-américain de Paolo Barzman, v.o. : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

VACAS. Film espagnol de Julio Medem, v.o. : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

REPÈRES

EXCLUSION

Mise en place d'un « SAMU social » dans les Hauts-de-Seine

En présentant, le 19 octobre, le programme d'hébergement d'urgence pour l'hiver 1994-1995, le préfet des Hauts-de-Seine, Bernard Monginet, a annoncé la création d'une structure pour venir en aide aux sans-abri. Fonctionnant selon le même principe que le « SAMU social » de Paris, mais intervenant sur l'ensemble du département, « SOS sans-abri » sera géré par une association regroupant l'Etat, la Croix-Rouge, les communes, les hôpitaux, et le centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre (CASH).

Deux véhicules sanitaires de la Croix-Rouge circuleront, l'un au nord, l'autre au sud du département, *du 15 novembre 1994 au* 31 mars 1995, sept jours sur sept, de 20 h 30 à 4 h 30, avec, à leur bord, un chauffeur, une infirmière et un travailleur social, pour rendre en charge les sans-abri, qui seront ensuite dirigés vers les centres d'hébergement ou, si leur état le nécessite, vers un service *hospitalier*. L'opération « SOS sans-abri » disposera d'un budget de fonctionnement de 2 millions de francs alloué par l'Etat.

SPORTS

Paris au secours de Roland-Garros

Longtemps contestées, les extensions du stade Roland-Garros, haut lieu du tennis international, se sont faites. Lors du dernier tournoi, la nouvelle arène a reçu 10 000 spectateurs autour du court numéro un. Les locaux pour *les joueurs, pour les journalistes* et pour les services administratifs, le parking souterrain de 500 places, le double gymnase et les cinq courts de tennis tout temps ont été livrés.

Cependant, la Fédération française de tennis n'arrive décidément pas à trouver dans ses *caisses les 230 millions de francs* nécessaires pour solder tous ces travaux. Elle est obligée d'emprunter 40 millions de francs sur dix ans, et demande à la Ville de garantir cette opération. Ce que celle-ci, considérant la situation financière de la fédération comme *« parfaitement saine »*, a *accepté*.

POLITIQUE DE LA VILLE

Un quart des appelés sont affectés dans les quartiers en difficulté

Il y avait, en septembre, 1 140 appelés du service national dans les quartiers en difficulté et dans les établissements scolaires *sensibles de la région. Ces appelés*, qui effectuent leur service national dans le cadre de la politique de la ville, sont affectés en fonction des demandes des préfets et des rectorats.

En Ile-de-France, où ils représentent plus du quart de l'effectif national des appelés « ville », ils *étaient 665 dans les lycées et collèges* classés en zone d'éducation prioritaire ou en zone sensible et 475 dans les quartiers prioritaires des contrats de ville. Dans les établissements scolaires, ils renforcent la surveillance, participent au soutien scolaire, à *l'animation culturelle et sportive* de l'établissement. Dans les quartiers, les appelés travaillent avec des associations, dans certains services publics ou dans les services techniques de l'Etat et des villes. Ils perçoivent une allocation forfaitaire de 1 700 francs par mois.

YVELINES

Le « géant du jouet » est resté portes closes

Prévue samedi 22 octobre et annoncée à grand renfort de publicité, l'ouverture du magasin de jouets Toys'R Us d'Orgeval, dans les Yvelines, a dû être reportée quelques heures seulement avant l'arrivée des premiers clients, la préfecture des Yvelines ayant fixé *au 26 octobre le passage* de la commission départementale de sécurité. C'est un épisode de plus dans la guerre déclarée par les marchands de jouets de la vallée de la Seine pour s'opposer à l'ouverture de cette grande surface spécialisée sur le site d'un ancien magasin *de meubles*.

Déboutés devant les tribunaux, ils se sont adressé à Jacques Masdeu-Arus, maire (RPR) de Poissy et député des Yvelines, qui a été reçu, le 18 octobre, par Alain Madelin, ministre du commerce et de l'artisanat. Le maire de Poissy s'est fait le porte-parole de *« l'inquiétude grandissante des commerçants face au déferlement, avant les fêtes de fin d'année, de grandes surfaces »*.

CINÉMA

La célébration à Lyon des frères Lumière

Le château des images

Installé à Lyon, dans la maison des inventeurs du cinématographe, l'Institut Lumière se veut à la fois cinémathèque, musée vivant, centre de documentation et éditeur. La célébration du premier siècle du cinéma donne à ses activités un élan nouveau.

LYON

de notre envoyé spécial

Puisque le cinéma est l'art de l'espace et du temps, il faut pour le célébrer disposer d'un lieu et décider d'une heure. Pour l'Institut, créé en 1982 avec le désir d'entretenir la flamme des Lumière, ce ne pouvait être que Lyon, où les deux frères Louis et Auguste inventèrent le Cinématographe. Lyon et, plus précisément, *le quartier de Monplaisir*, que le métro place aujourd'hui à quatre stations du centre-ville.

Sur les terrains de Monplaisir se dressaient autrefois les usines Lumière, dont ne subsistent que les vestiges d'un hangar. Pas n'importe quel hangar : devant son portail, le 18 mars 1895, Louis et Auguste Lumière plantèrent leur caméra pour filmer *la Sortie des usines Lumière*. Vingt-six ans plus tard, le chemin Saint-Victor, qu'empruntaient les ouvriers en sortant de l'usine, devint la rue du Premier-Film. Le cinéma pourrait difficilement mieux se sentir chez lui qu'à cette adresse.

Antoine Lumière, le père de Louis et Auguste, était un patron soucieux de veiller toujours à la bonne marche de son entreprise. Raison pour laquelle il décida, en 1899, de faire bâtir à quelques pas de ses usines une maison que l'on baptisa alors « villa » et que l'on appelle aujourd'hui plus volontiers « château », en référence à des proportions qui n'ont plus cours. La terrasse, les salons de réception, l'escalier monumental, le jardin d'hiver, l'atelier de peintre (une verrière de huit mètres sous plafond) en imposent en effet plus encore aujourd'hui qu'au début du siècle. Antoine n'habita guère la maison et mourut à Paris en 1911. Louis et Auguste lui préférèrent une autre demeure, sise à proximité et aujourd'hui détruite. Ils y établirent toutefois le siège de leur société. Racheté en 1975 par la Ville de Lyon, le « château » abrita à partir de 1978 la Fondation nationale de la photographie, avant d'accueillir, en 1982, l'Institut Lumière, que dirigeait alors Bernard Chardère.

Dès sa création, l'Institut s'était doté, en la personne de Bertrand Tavernier, cinéaste, cinéphile et Lyonnais de souche, d'un président agitateur peu avare de son temps dès lors qu'il s'agissait de défendre la cause du cinéma. Encore fallait-il qu'il trouve les moyens de faire partager son enthousiasme et sa passion. Sa détermination finit par avoir raison des dernières frilosités et, en 1991, à l'initiative de la Ville de Lyon, du Centre national de la cinématographie et de la région Rhône-Alpes, l'Institut put prendre un nouvel élan.

Motivation première de cette restructuration, marquée par l'arrivée d'un administrateur général, Sylvie Burgat, et d'un directeur artistique, Thierry Frémaux : la préparation de la célébration du premier siècle du cinéma, en 1995, à laquelle Lyon ne pouvait demeurer étrangère. Mais avant l'heure des célébrations, l'Institut devait trouver sa place et son identité, faire preuve d'un dynamisme qui, pour Thierry Frémaux, *« est le garant de* (son) *indépendance »*. Il ne s'agissait plus seulement d'entretenir le souvenir des frères Lumière, mais de *« faire vivre la cinéphilie au sens le plus large, de faire connaître et apprécier un cinéma vivant, en mouvement, car l'amour du cinéma ne se résume pas plus à la théorie que l'amour de la musique ne se réduit à la musicologie. »*

Le besoin dévorant de Bertrand Tavernier

Pour cela, il fallait d'abord montrer des films, organiser des rencontres entre ceux qui font ou ont fait le cinéma et les spectateurs lyonnais. Quels films ? Tous les films. Pas seulement ceux réalisés par les pionniers, mais aussi ceux des années 60 ou 70, dont il est souvent malaisé de trouver des copies. Pas uniquement les œuvres des cinéastes reconnus, mais également les films réalisés par les obscurs, dans l'anonymat de l'industrie hollywoodienne comme au sein d'une production française souvent oubliée à l'heure des hommages et des rétrospectives. *Le besoin dévorant* de Bertrand Tavernier de découvrir et de faire découvrir toujours davantage de films, de donner la parole à quelque scénariste français oublié, d'exhumer telle petite comédie des années 30 ou tel western de série B plaça les activités de l'Institut sous le double signe de la diversité et de la curiosité.

La maison des inventeurs du Cinématographe est ainsi devenue très vite la maison des cinéastes, lieu d'accueil pour les réalisateurs, lieu de projection de leurs films, dans une salle de cent places, installée au sous-sol. Elia Kazan, Wim Wenders, Joseph L. Mankiewicz, John Boorman et Marcel Ophuls furent parmi les premiers metteurs en scène invités. Chaque année, vingt mille spectateurs assistent aux séances, proposées au rythme de trois par jour, et presque autant à celles organisées en plein air, tout au long de l'été.

Au total, soixante-quinze mille personnes ont franchi en 1993 les portes de l'Institut, pour découvrir une exposition, assister à une projection ou à une conférence, ou, simplement, visiter la maison des Lumière : le « âteau » est devenu un musée, mais un musée vivant, dont les tableaux sont des films, qu'il convient de montrer sur le grand écran pour lequel ils ont été conçus : la plupart des 1 100 spectateurs qui assistèrent dans la salle du Palais des congrès, le 10 octobre dernier, à la projection de *Chantons sous la pluie*, n'avaient jamais vu le film de Stanley Donen et Gene Kelly autrement qu'à la télévision. Le jour même, fut annoncée la construction prochaine d'une salle de trois cent places, dont l'ouverture, prévue pour l'automne 1996, coïncidera avec le début du deuxième siècle du cinéma et qui permettra à l'Institut de répondre pleinement à son ambition de rendre possible le cinéma de demain, en permettant à celui d'aujourd'hui d'exister et en sauvegardant la mémoire de celui d'hier.

Cette mémoire du cinéma, l'historien Raymond Chirat, Lyonnais de toujours, auteur de plusieurs ouvrages sur le cinéma français, en a la charge. C'est dans les sous-sols de la maison Lumière qu'il classa, avec Bernard Chardère, les tonnes de documents récupérés ici et là, et qui constituent aujourd'hui la base d'un des services de documentation cinématographique les plus riches de France. Un des plus ouverts également, puisqu'il suffit d'adhérer à l'association « Institut Lumière » pour y avoir accès. *« Heureusement que les Lyonnais sont gens méfiants*, sourit Raymond Chirat : *au début, personne n'est venu, ce qui nous a laissé le temps de tout trier et classer. »* Aujourd'hui, le service est installé dans l'ancien atelier d'Antoine Lumière.

Quatre étages plus bas, dans le jardin d'hiver, Stanley Donen répond aux questions de Bertrand Tavernier. L'entretien est filmé et appelé à rejoindre le fonds de documentation audiovisuelle que constitue l'Institut avec la participation de chacun de ses invités. Demain, peut-être, il deviendra un des éléments de base d'un travail pouvant se conclure par la publication d'un livre sur Stanley Donen ou sur la comédie musicale. En effet, la conviction que le cinéma vit aussi à travers l'écrit a conduit l'Institut à créer avec les éditions Actes Sud une collection de livres de cinéma. C'est ainsi qu'ont déjà été publiés notamment le journal de John Boorman, des textes de Joseph Losey et un livre d'entretiens de Bertrand Tavernier avec des cinéastes américains. Sont annoncés pour bientôt la traduction française des mémoires du cinéaste anglais Michael Powell, des entretiens avec Ricardo Freda, des textes d'André de Toth et d'Edmond T. Gréville, ainsi qu'un important ouvrage sur les scénaristes et dialoguistes français. Toutes publications qui répondent à la volonté de privilégier *« le rare et le méconnu, les avant-gardes et les causes perdues »*.

En 1895, le Cinématographe des frères Lumière semblait à certains une invention sans avenir. Un siècle plus tard, alors que l'avenir du cinéma est menacé, les films rapportés par les opérateurs que Louis et Auguste déléguèrent dans le monde entier vont être projetés en continu, en mars 1995, à l'endroit même où fut donné le premier tour de manivelle. Mille quatre cents films restaurés, prétexte à une séance-marathon de plus de vingt heures, pour rappeler que le cinématographe est né à Lyon, et affirmer envers et contre tout que le cinéma continuera à vivre.

PASCAL MÉRIGEAU

L'ouverture d'une salle dans le seizième arrondissement

Le retour de la première séance

L'ouverture, mercredi 26 octobre, d'un complexe de trois écrans dans un arrondissement de Paris (le seizième) déserté par le cinéma, confirme le redéploiement des salles après l'excès de concentration dans quelques quartiers de la capitale.

Du début des années 30 jusqu'à 1977, il s'appela le Royal Passy. Il devint ensuite le Broadway, avant de fermer ses portes en 1982. C'était ainsi le dernier cinéma du seizième arrondissement qui disparaissait. Le bâtiment devint un magasin et un atelier de fourrure. En 1991, un distributeur indépendant, Jean Labadie (Bac Films), et son associé, le producteur Eric Heumann (Paradis Films), décident de s'allier avec un exploitant parisien, Simon Simsi (également distributeur de films de répertoire), pour racheter les lieux et leur rendre leur vocation.

A cette fin, ils créent ensemble la SA les Ecrans de Paris et, une fois trouvés 12,5 millions de francs (dont 3,5 millions de subvention), un cinéma flambant neuf, le Majestic Passy, ouvre ses portes – le mercredi 26 octobre – avec à l'affiche *Pulp Fiction* dans la salle de 320 places, *Mask* dans celle de 190 places et *le Colonel Chabert* dans celle de 160 places : trois salles en gradins, dotées d'un grand écran et d'installations sonores de qualité, précédées d'un hall spacieux avec un bar. Un beau cinéma, sans nul doute, mais surtout un signal clair de la modification de l'organisation de l'exploitation dans Paris.

Dans les années 70, le cinéma français s'est inventé un moyen de survie avec la création des multisalles, qui s'est accompagnée d'un repli sur les zones les mieux achalandées. Tandis que se constituaient des « quartiers de cinéma » (les Champs-Elysées, les Grands Boulevards, le Quartier latin, Montparnasse, puis les Halles), les cinémas de quartiers disparaissaient les uns après les autres, jusqu'à créer de véritables déserts, notamment à l'est et à l'ouest de la capitale. Vint le moment où les spectateurs de ces salles cessèrent de se retrouver devant d'autres écrans, tandis que l'inconfort des complexes de la première génération contribuait également à décourager le public.

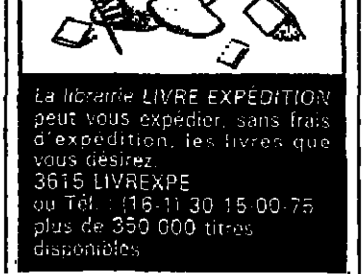
Après le lancement, au début de cette décennie, d'une vague d'amélioration des salles (plus grandes, plus confortables, mieux équipées), on a songé à rouvrir des oasis dans ces déserts d'images. Certaines ont pris une forme prestigieuse et imposante, ainsi du Gaumont Italie, nouveau vaisseau amiral de la major à la marguerite, installé dans un treizième arrondissement jusqu'alors mal loti. La démarche d'Ecrans de Paris ne vise d'ailleurs pas seulement à *offrir trois salles de proximité* aux habitants de l'ouest de Paris et de la proche banlieue. Cette alliance d'indépendants tend aussi à multiplier les solutions de remplacement face à la domination des deux grands circuits (Gaumont et UGC) dans la capitale.

Déjà propriétaire des salles de *l'Escurial*, du *Républic* et de l'Arlequin, Simon Simsi continue ainsi de se constituer un « mini-circuit » à Paris, tandis que le distributeur Jean Labadie dispose d'un débouché supplémentaire pour ses films, atout important quand on connaît les difficultés d'accès aux écrans que connaissent tous les distributeurs. Plutôt qu'un concurrent des grands groupes, l'alliance Simsi-Labadie-Heumann ouvre donc l'hypothèse de la constitution d'une deuxième « mini-major », aux côtés de celle que dirige Marin Karmitz, producteur, distributeur, et exploitant des cinémas 14-Juillet.

Tout en étudiant les possibilités de créer une nouvelle salle dans le dix-neuvième arrondissement, lui aussi dépourvu, les Ecrans de Paris prévoit d'ouvrir un complexe de deux écrans à la Bastille en janvier prochain. Il s'agit moins, en l'occurrence, de réoccuper un vide que de proposer un type de programmation différent, fondée sur les films « art et essai », face à l'ouverture attendue d'un méga-complexe de dix-neuf écrans à Bercy. On sait en effet que ces installations géantes, si elles tendent à faire monter la fréquentation globale, avantagent surtout les superproductions.

Amélioration des salles existantes, méga-complexes, retour des salles de proximité, contre-programmation « pointue » constituent autant de tactiques différentes. Elles font toutes partie des « grandes manœuvres » des professionnels, confrontés à l'évolution toujours aussi inquiétante du marché.

JEAN-MICHEL FRODON



ROCK : mort de Jimmy Miller, producteur des Rolling Stones. – Jimmy Miller, producteur de quelques-uns des disques les plus populaires des Rolling Stones, est décédé le 22 octobre dans un hôpital de Denver (Colorado). Il était âgé de cinquante-deux ans. Miller avait produit *Beggar's Banquet*, *Sticky Fingers*, *Exile on Main Street*, *Let it Bleed* et *Goat's Head Soup* avec ce groupe, et des centaines de disques, dont plusieurs pour Blind Faith, les Plasmatics et Motorhead.

PHOTOGRAPHIE

ANDRES SERRANO, à la galerie Yvon-Lambert

Portrait d'un provocateur


GALERIE YVON-LAMBERT, PARIS

Le photographe de groupes sociaux atypiques.

NEW-YORK

de notre envoyé spécial

Le rendez-vous avait été pris lors d'un vernissage au Musée d'art moderne de New-York. Andres Serrano, un grand gaillard noir entièrement vêtu de noir, a sorti son agenda électronique. *« Demain, 16 heures 30, Brooklyn. »* Le photographe sent le soufre. En 1990, il a été à l'origine d'un débat au Sénat après avoir exposé, grâce à des fonds publics, ses images de crucifix trempés dans l'urine. L'an dernier, il montrait des cadavres entreposés à la morgue. Dans sa dernière série, *Budapest*, il a payé une prostituée pour la photographier en train de faire une fellation à un client.

Serrano est le portraitiste de groupes sociaux en voie de disparition, de décomposition ou de recomposition : les sans-abris, le Ku Klux Klan, les religieuses, des corps morts, des habitants de Budapest. Mais avec ses grands formats aux poses soigneusement étudiées, aux couleurs magnifiées et aux références picturales, il fait basculer la réalité apparente dans des fictions troublantes et complexes. Il a ainsi gagné une réputation internationale. *« Vous n'avez qu'une chose à faire à New-York. Voir l'exposition Serrano. C'est révolutionnaire »*, conseillait le responsable de la photographie du musée Getty de Malibu (Californie), lors du même vernissage. Ses œuvres sont également visibles à Paris, dans le Marais.

Dans le quartier de Brooklyn, l'appartement d'Andres Serrano est situé au troisième étage d'un immeuble sinistre de pierres rouges. Le visiteur était prévenu : *« Vous allez dans la maison du diable. Ou de Dieu. »* Une maison ? Plutôt un décor ou le bizarre et le kitsch le disputent à la provocation. Un squelette humain dans l'entrée, les murs recouverts de drapés en velours violet, mauve et pourpre, un lit de Dracula recouvert d'un drap mortuaire et surmonté de gargouilles, un grand tapis rouge, une série d'animaux naturalisés, des crânes posées sur la commode, de drôles de choses dans le formol, des dizaines de crucifix dans les toilettes, des vierges sulpiciennes, des hallebardes dans un coin, des roses séchées dans les vases, une banquette de train victorien, un ciel étoilé au plafond et des dizaines d'encensoirs, candélabres, calices et autres bougeoirs d'églises...

Au mur, il y a des photographies. Deux grands formats tirés des séries *The Church* (église) et *Klansman* (pour Ku Klux Klan) et quelques photos de maîtres : le baron von Gloeden, Van der Zee, Bellocq et quatre Curtis superbes. Serrano cite souvent Curtis, « le » photographe des Indiens, au XIXe siècle. *« Curtis a rendu leur dignité à cette communauté en voie de disparition. Il a donné une forme, un nom, a fait porter des habits qu'ils ne portaient plus à des gens anonymes et persécutés. J'ai pensé à Curtis quand j'ai fait ma série sur les sans-abri, des gens marginalisés que je voulais faire entrer au musée. Je les ai également magnifiés, car à une époque, je vendais de la drogue dans la rue, j'étais comme eux. »*

« La culpabilité à l'américaine »

On retrouve dans cet appartement toute la photographie d'Andres Serrano, son intérêt pour les groupes sociaux et le malaise provoqué par des images où se mêlent les contraires : le sacré et le profane, le bien et le mal, le vrai et le faux, l'extase et la prière, la jouissance et la douleur, la vie et la mort. *« Je ne fais pas de distinction entre le sacré et le profane, que je respecte autant et que je fais coexister. Je ne vois pas en quoi c'est choquant. Ce ne sont pas les idées qui sont dangereuses, mais leur censure. En ce sens, je suis un artiste politique. Sinon, je ne défends aucune cause. »* D'autant que Serrano mêle réalité et fiction. Surtout la fiction, car pour lui, *« la photographie, le portrait n'ont rien à voir avec le documentaire »*. Ainsi, après les sans-abri, Serrano a réalisé des portraits masqués de membres du Ku Klux Klan. Une continuité : *« Ces deux « communautés » vivent hors du système, posent le problème de l'identité, de ce qu'on ne voit pas ou ne veut pas voir. Elles participent également à la culpabilité américaine. »*

Dans cet appartement-décor, chaque objet est à sa place, tout est très étudié, symétrique. On retrouve cette même précision dans ses images, d'une grande qualité technique. *« Pour rendre l'œuvre accessible, elle doit être techniquement parfaite. »* Le spectateur éprouve d'abord un grand plaisir de l'œil, avant d'opérer un lent travail de la reconnaissance puis de la compréhension. *« Dans* la Morgue, *on voit des corps, des matières et des couleurs, puis je donne en légende la cause de la mort. Le spectateur peut alors s'interroger sur ce qu'il voit. »*

Après *la Morgue*, Andres Serrano voulait célébrer la vie à travers une ville *« où tout est devenu possible »*. C'est Budapest, où Serrano a trouvé non pas un corps social cohérent, mais *« une série de minorités »* : une fillette, un couple nu de personnes âgées, un soldat, une religieuse, un rabbin, une prostituée...

MICHEL GUERRIN

▶ **Andres Serrano, galerie Yvon-Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple. Jusqu'au 29 octobre. Tél. : 42-71-09-33.**



THÉÂTRE

LE LIVRE DE SPENCER, à l'Odéon-Europe

Angleterre 3 France 1

Sous l'égide de l'Union des théâtres de l'Europe (qui est un peu au spectacle vivant ce que l'UEFA est au football), la ligue des champions 1994-1995 s'est ouverte le 18 octobre à l'Odéon par un France-Angleterre qui n'a pas tenu toutes ses promesses. Dans l'attente du déplacement à Paris le mois prochain du Piccolo Teatro, *squadra azzura emmenée par son* capitaine courageux Giorgio Strehler, un premier match opposait une équipe de quatre acteurs français en petite forme à une équipe de quatre acteurs anglais beaucoup plus en jambes. En deux mi-temps de cinquante minutes, ils ont tenté de triompher de la pièce de l'élisabéthain Marlowe, *Edouard II*, relue en ce siècle par l'Allemand Bertolt Brecht, et revisitée plusieurs fois depuis quinze ans par l'homme en noir de cette rencontre, le Catalan Lluis Pasqual qui a choisi de la baptiser *le Livre de Spencer*, du nom du favori d'Edouard.

Architecte à ses heures, Lluis Pasqual a une nouvelle fois bouleversé le rapport scène-salle habituel à l'Odéon. Le rideau de scène est fermé, les fauteuils d'orchestre ont disparu sous un plancher de bois entouré de gradins peints en rouge, du plus bel effet élisabéthain. Les spectateurs choisis sont installés au premier rang de la corbeille et du balcon, à l'aplomb d'une très restreinte aire de jeu sablonneuse et circulaire (décor école *arte povera* de Fabia Puisgerver, beaucoup plus acceptable que les costumes du même, à un cheveu du risible...)

La première mi-temps mettait aux prises les quatre Français avec l'adaptation extrêmement elliptique de Lluis Pasqual et Zéno Bianu. Elle concentre en un seul acte et neuf scènes les principaux épisodes de la vie d'un monarque qui fut assassiné pour avoir refusé d'abdiquer sa couronne au profit d'un groupe de nobliaux mené par l'ignoble Mortimer. Christian Cloarec (Edouard), François Marthouret (l'Archevêque et Mortimer), Emile Abossolo-M'bo (Spencer et Gaveston), Isabelle Habiague (la Reine) ont donné une version très cérébrale de ce texte, ne paraissant à aucun moment habités par un quelconque de ses enjeux. Du coup, on s'est ennuyé ferme malgré les efforts de François Marthouret, Mortimer d'une grande vigueur altière, et l'on a retenu surtout l'incroyable vulgarité du jeu d'Isabelle Habiague.

Après la pause, on découvrait sur le terrain une équipe anglaise en grande forme : Linus Roache (Edouard), Michael Sheen (Spencer), William Armstrong (un Mortimer moins intéressant que son homologue français) et, en renfort, Suzanne Andrews (la Reine), actrice d'origine américaine que l'on a pu voir dans l'équipe entraînée par Peter Brook. Les regards ressemblaient enfin à des regards, les empoignades à des combats, les baisers à des brasiers. Plus d'invention ici, de liberté, d'audace aussi, un théâtre physique, sensuel, charnel, une énergie constante qui donne un peu d'épaisseur à cette adaptation succincte. Du coup, la mise en scène décolle elle-aussi et les gestes esquissés lors de la première partie gagnent en intensité, en précision, donc en impact. Le dédoublement des rôles devient jeu de masques, glissement troublant de l'amour à la haine, de l'apaisement à la souffrance, autant de tortures infligées à un roi, un fou, un homme en somme, prêt à mourir pour vivre. On peut très bien se dispenser de la version française.

OLIVIER SCHMITT

▶ **Odéon-Théâtre de l'Europe, 1, place de l'Odéon (6e). Mardi, vendredi et samedi à 20 h 30 et 22 heures, versions française puis anglaise. Mercredi à 20 h 30, jeudi à 19 h 30 et dimanche à 15 heures, versions française ou anglaise en alternance. Tél. : 44-41-36-36. De 30 F à 200 F.**

UN AIR DE FAMILLE, au Théâtre de la Renaissance

La machine à jouer

Après l'important succès de leur première comédie, *Cuisine et dépendances*, qui valait plus par la performance des acteurs que par ses qualités d'écriture, on se demandait comment allait évoluer les co-auteurs Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri. Le César du meilleur scénario obtenu cette année pour leur adaptation des pièces d'Alan Ayckbourne, *Smoking* et *No Smoking*, diptyque réalisé par Alain Resnais, était un élément de réponse : le couple avait sérieusement progressé. *Un air de famille* confirme cette évolution. Trois ans après la peinture (à gros traits) d'une bande d'amis confrontés à l'arrogance de l'argent, au culte de la réussite sociale, au délitement des promesses et des serments de jeunesse, cette nouvelle pièce, au trait affiné – sans que la force comique en soit amoindrie –, s'en va tâter de la vitalité d'une valeur ancestrale : la famille.

Père : disparu. Mère : possessive et injuste (Claire Maurier). Deux fils et une fille : Philippe, l'aîné (Wladimir Yordanoff), « numéro quatre » d'une boîte d'informatique, marié à une gourde inactive, sinon inactivée, Yolande, dite Yoyo (Catherine Frot) ; Henri, le cadet (Jean-Pierre Bacri), patron pas vraiment futé mais rudement sympa du bistrot qui sert de décor à la pièce où, chaque vendredi soir, la famille se réunit avant d'aller dîner ; Betty, la benjamine (Agnès Jaoui), garçonne, blouson de cuir, grande gueule et petits boulots. Les trois enfants ont entre trente et quarante-cinq ans ; nous sommes donc de plain-pied avec la famille-type du baby-boom. Derrière le bar, rarement, *assis à une table, un bon* bouquin en mains, le plus souvent, Denis (Jean-Pierre Darroussin), serveur intello, est le copain-confident des enfants, et la bête noire de la mère. Enfin, dans un coin du décor, caché aux regards, Caruso, le chien aux reins brisés, handicapé privé de voix, témoin des courages et des lâchetés de la famille.

Numéros comiques

Par petites touches incisives, par superposition de matières moins anodines qu'il n'y paraît, la pièce se densifie, l'anecdote devient satire, et cette famille à l'abord boulevardier s'inscrit sans y paraître dans un théâtre plus consistant. Il faut dire que le texte est un véritable observatoire du parler d'aujourd'hui, *restituant en les montant habilement* une infinité d'expressions quotidiennes réjouissantes. Evidemment, on voudrait que Jaoui-Bacri échappent à tout naturalisme et tirent d'une saine relecture d'un Labiche plus de magie, plus de violence, plus de noirceur. De ces couleurs profondes qui donnent du relief au rire et *aux œuvres une portée plus* intemporelle.

Cela dit, cet *Air de famille* écrit avant tout par et pour les acteurs permet à chacun d'entre eux de ces numéros comiques qui font les bonnes soirées de théâtre. Parmi eux, deux personnalités méconnues et pourtant de première force nous donne une fois encore la preuve de leur hardiesse : Catherine Frot et Jean-Pierre Darroussin ne paraissent rien redouter ; ils prennent un maximum de risques et donnent une chair savoureuse à deux personnages apparemment assez ténus. On retournerait volontiers à la Renaissance pour essayer de déchiffrer quelques-uns des secrets de Catherine Frot. Qu'elle soit au premier plan ou en fond de scène, qu'elle parle ou se taise, son énergie est d'une grande actrice.

O.S.

▶ **Théâtre de la Renaissance, 20, boulevard Saint-Martin (10e). Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée samedi à 17 h 30. Tél. : 42-08-18-50. De 60 F à 220 F. Le texte de la pièce est paru dans le numéro 956 de « l'Avant-Scène Théâtre », 72 pages, 62 F.**

Mort de l'acteur Benoît Régent

Un blond fait pour la nuit

L'acteur français Benoît Régent est mort samedi 22 octobre à Zurich. Il était âgé de quarante et un ans.

La Suisse dit-on est le jardin où l'on replante ceux qui n'ont pas de pays. Benoît Régent était de ceux-ci. Non qu'il fût apatride, mais il était sans terre. La seule qu'on lui connaissait, c'était le plateau, du théâtre et du cinéma. Qu'il soit mort samedi, à Zurich, ville des passants de l'histoire et après avoir tourné un film de Jean-Pierre Mocky qui s'appelle *Noir comme le souvenir* – voilà qui résonne comme une épitaphe étrangement juste.

Sa vie fut courte. Elle fut pleine. Depuis sa sortie du Conservatoire, en 1978, il a été de quelques-unes des plus belles histoires du théâtre. Patrice Chéreau le fit jouer dans *Peer Gynt* d'Ibsen en 1981 – splendide traversée du monde par un homme, des fjords de Norvège au désert d'Egypte – où il fut ce qu'il savait si bien être, un troll. En 1983, Patrice Chéreau l'a rappelé pour être, dans la salle de Nanterre *maquillée en cinéma* des boulevards, un protagoniste des *Paravents*, de Genet. C'est à Nanterre aussi qu'il joua Mortimer, les pieds dans l'eau dans la très troublante mise en scène que Jean-Hugues Anglade fit d'*Edouard II*, de Marlowe, rebaptisé *Great Britain*. Ensuite, Benoît Régent passa plusieurs saisons en compagnie de Jean Jourdheuil et Jean-François Peyret, qui le dirigèrent tant dans *Lucrèce* (*De rerum natura*) que dans Heiner Müller (*la Route des chars, le Cas Müller* au Festival d'Avignon 1992). Et tout récemment, il fut, sous la direction d'Alain Françon, le fils brisé de Jean-Marc Bory, capitaine d'industrie de la terrible *Compagnie des hommes*, d'Edward Bond.

Entre-temps, le cinéma l'avait appelé. Là aussi, sur les chemins de l'exigence. De Jacques Doillon (*Du fond du cœur*) à Philippe Garrel (*J'entends plus la guitare*), en passant par l'extraordinaire *Bande des quatre*, de Jacques Rivette et *Bleu*, de Kieslowski, où il était le partenaire de Juliette Binoche, Benoît Régent a eu des rôles qui lui ressemblaient. Des personnages toujours sur la brèche, secrets, entre ombre et lumière. Il y avait en lui quelque chose du Tonio Kröger de Thomas Mann : un esprit tourmenté, joint au désir de s'abandonner. C'était un blond fait pour la nuit, un joueur aussi, avec des pointes merveilleuses de coquetterie.

BRIGITTE SALINO

ARTS

« PARURE », au Musée des arts décoratifs

L'or, l'argent, la plume et le rêve

Dans les années 20, les « bijoux ethniques » sont à la mode. Nancy Cunard, l'extravagante héritière anglaise, se fait photographier par Man Ray les bras cernés jusqu'aux épaules de lourds anneaux d'ivoire. La beauté et la sophistication de ces objets – par ailleurs bon marché – séduisent aussi le collectionneur suisse Joseph Mueller, qui les achète par dizaines pour les entasser dans des cartons ou les suspendre aux poutres du grenier de sa demeure alémanique. Aujourd'hui, ces parures venues des quatre coins du monde – graines, coquillages, *plumes, ivoire, or ou argent – sont* dignes des vitrines d'un musée. Trois cent quarante-cinq pièces de cette collection – considérablement enrichie par Jean-Paul Barbier, le gendre de Joseph Mueller – sont exposées avec sobriété dans la grande nef du Musée des arts décoratifs.

L'exposition convie le visiteur à une confrontation de ces accessoires qui obéissent à des préoccupations vieilles comme le monde : s'embellir, se distinguer, mais aussi se protéger. Tributaire des conditions mêmes de conservation de ces ornements (les métaux s'altèrent bien moins que les graines, les plumes ou les fibres végétales), et redevable en partie au jugement occidental, un tel étalage, si brillant soit-il, ne peut refléter que fort partiellement l'art si complexe de la parure. A côté de ces amulettes, colliers, torques, bracelets, chevillières, pendentifs, ceintures, *épingles ou anneaux, il* convient de ne pas oublier ces pratiques irréversibles ou éphémères que sont les tatouages, les scarifications, les peintures corporelles, mais aussi l'élongation du crâne, du cou, l'incrustation des dents ou la perforation des oreilles, des lèvres et des joues qui revient en force sous nos latitudes. Sans parler du vêtement, évoqué de façon allusive aux Arts déco par quelques tissus qui scandent la grande nef.

Essentiellement en argent car soumis aux prescriptions coraniques jugeant l'or impur, ornés de filigranes, d'émaux de couleur verte, bleue ou jaune, de cabochons de corail et garnis d'une foule de pendeloques, les bijoux des Berbères du Maroc, des Kabyles d'Algérie, des Bédouins nomades et des Turkmènes d'Afghanistan frappent par leur mélange de raffinement et de « barbarie ». Bijoux protections comme ces « mains de fatma » destinées à repousser le « mauvais œil », bijoux fétiches comme ces fibules rondes *(tibzimin)* placées près du lit de l'accouchée pendant *sept jours, bijoux aphrodisiaques* comme ces colliers de clous de girofle auxquels l'opinion populaire prête d'efficaces vertus, tous témoignent d'une croyance.

Un marqueur social

Si l'argent demeure le métal de prédilection des peuples touaregs, les femmes peules du sud du Mali arborent de lourdes boucles d'oreilles en or dont la forme quadrilobée, obtenue par martelage, atteint une pureté quasi abstraite. Pouvant peser jusqu'à 300 grammes, ces signes de la richesse familiale sont alors supportés par une cordelette habilement dissimulée dans la coiffure de la belle. Les Akans du Ghana ont hissé l'or, sa couleur et son éclat au rang de culte. Matériau impérissable, emblème du pouvoir, le métal dont *regorgeait la région (le Ghana* s'appela Côte de l'Or jusqu'à son indépendance en 1957) était très recherché par les souverains akans, qui croulaient littéralement sous le poids de leurs parures au point de ne pouvoir se déplacer sans aide. Cette fièvre du paraître et du faste se retrouve, de nos jours, dans les « fêtes de l'or » prisées par les Baoulés et les lagunaires des environs d'Abidjan, où chacun exhibe bracelets, colliers, diadèmes, chasse-mouches ou même paire de lunettes factices – même si ces parures sont aujourd'hui le plus souvent en métal doré...

A l'écart des petits royaumes de Java et de Bali, fortement indianisés, les peuples des archipels du Sud-Est asiatique ont perpétué leurs traditions artistiques et religieuses à travers les bijoux rituels et les tissus cérémoniels. Loin d'être de simples instruments de coquetterie, ils constituent un trésor domestique en même temps qu'ils reflètent la position sociale de leurs propriétaires et forment un vaste répertoire de symboles mythologiques compréhensibles par les seuls initiés. Qu'ils viennent à disparaître, et c'est l'histoire d'un peuple sans annales écrites qui s'évanouit. A ces arts du métal illustrés encore par ces massives parures en argent du Rajasthan, ces bijoux monumentaux en or du Tamil-Nadu (sud de l'Inde) ou ces torques en laiton du Nagaland dont les protubérances sont autant de têtes-trophées arborées par les guerriers des régions sub-himalayennes, on peut opposer l'extraordinaire poésie des parures océaniennes essentiellement composées de matériaux naturels : plumes multicolores, graines, coquillages, racines d'orchidées, feuilles de palmier, cheveux humains, dents de cochon, de cachalot, de dauphin. Ignorant l'usage du métal jusqu'à l'arrivée des Européens, les Mélanésiens et les Polynésiens en firent des parures d'une ingéniosité et d'une invention surprenantes. Les surréalistes ne s'y trompèrent pas et collectionnèrent ces œuvres avec frénésie. Elles sont plus rares dans les collections de Joseph Mueller et de Jean-Paul Barbier.

BÉRÉNICE GEOFFROY-SCHNEITER

▶ **« Parure » : jusqu'au 20 novembre, Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli, 75001, tél. : 44-55-57-50. Coédité par l'Imprimerie nationale et le Musée Barbier-Mueller de Genève, un somptueux ouvrage, nommé lui aussi *Parure*, prolonge l'exposition. 650 francs.**

Les perspectives du marché mondial de l'alimentation

Les ministres de l'agriculture des Douze se réunissent lundi 24 et mardi 25 octobre à Luxembourg. La France va demander à ses collègues de l'Union européenne et à la Commission de réduire le taux de jachère obligatoire des terres à céréales de 15 % à 12 %, voire 10 %. Elle est encouragée dans cette requête par les vives tensions constatées actuellement sur le marché mondial du blé, la demande étant beaucoup plus forte que l'offre. La FNSEA organise plusieurs manifestations pour appuyer cette requête.

■ SALON. Le Salon international de l'alimentation (SIAL) se tient du 23 au 27 octobre au parc des expositions de Villepinte. Inaugurée par Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche, en compagnie de seize ministres étrangers, cette manifestation est l'occasion d'indiquer que l'agroalimentaire, avec près de 700 milliards de chiffre d'affaires, est le premier secteur de l'industrie française, occasionnant un très important solde commercial positif.

■ JAPON. Le gouvernement japonais a décidé un vaste programme de subventions pour ses paysans, d'un montant de quelque 300 milliards de francs sur six ans, pour leur permettre de faire face à l'ouverture du marché intérieur du riz dans le cadre du GATT. Désormais, plus rien ne s'oppose à l'adoption par le Parlement de Tokyo des accords de Marrakech.



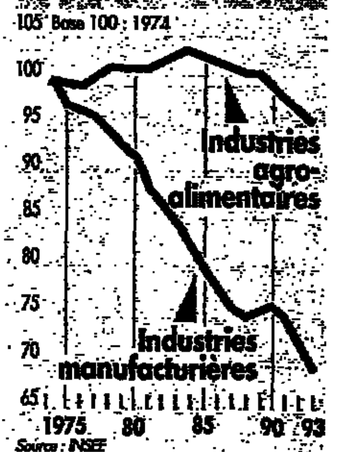
L'agroalimentaire rapporte de plus en plus de devises

Quand la chimie dégage un volume d'activité de 360 milliards de francs et l'automobile de 308 milliards, celui des firmes agroalimentaires atteint 695 milliards, avec environ 560 000 personnes employées. Parmi les cent premières firmes mondiales, la France en compte sept, le Royaume-Uni quatorze, l'Allemagne cinq, les Etats-Unis vingt-huit et le Japon vingt. Il n'en reste pas moins que dans l'Europe des Douze la France n'est qu'au second rang après l'Allemagne.

En inaugurant le Salon international de l'alimentation (SIAL), qui se tient du 23 au 27 octobre au Parc des expositions de Villepinte, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche, a indiqué que *« peu à peu s'établissent les conditions pour que l'industrie alimentaire bénéficie d'une croissance solide et saine. »* Il invite les entreprises à *« avoir en permanence le réflexe de la valeur ajoutée »*. Si la France est fortement excédentaire en céréales, vins et spiritueux, produits laitiers, sucre, volaille, elle importe en revanche beaucoup de produits de la mer, fruits, café, épicerie sèche, légumes frais. Ce secteur est au total le plus « productif » en termes d'apport net de devises, puisque le solde de la balance commerciale des produits agricoles et alimentaires, bruts et transformés, a atteint, en 1993, 57 milliards, soit près de deux fois celui de l'aéronautique et près de trois fois celui de la parfumerie. Depuis le début de l'année, l'excédent des échanges a crû de 17 %.

Dans certaines régions, les industries agroalimentaires pèsent de manière considérable : ainsi en Bretagne, 56 000 salariés travaillent dans des entreprises, souvent petites, ainsi que dans des coopératives puissantes, qui réalisent la moitié du chiffre d'affaires de l'ensemble de l'industrie de la région.

Quant aux publicitaires, ils soignent particulièrement ce marché, puisque, avec 9 milliards de



francs d'investissements, le secteur se place au premier rang des annonceurs. Le volume des achats de produits agroalimentaires n'a progressé en 1993 que de 0,3 %. Une quasi-stagnation qui confirme la rupture observée en 1992 avec les années passées, pendant lesquelles le volume de la consommation progressait régulièrement de 2 % annuellement. L'innovation mise en œuvre par les fabricants concerne surtout les produits surgelés, la branche « traiteur », l'épicerie et les conserves. Selon l'INSEE, les prix à la production du secteur agroalimentaire ont enregistré en 1993 un recul de 1,6 %, et même de 2,2 % si l'on ne prend pas en compte les produits à base de tabac.

Il s'agit de la baisse la plus importante depuis vingt-cinq ans. Elle a été particulièrement sensible pour les viandes et les produits à base de céréales, deux secteurs qui, selon la réforme de la politique agricole commune (PAC) de mai 1992, sont voués à voir leurs prix garantis fortement revus à la baisse. Un phénomène accentué par la concurrence accrue entre distributeurs et par la pression qu'exercent sur les fournisseurs de matières premières les centrales d'achat des grandes surfaces.

Une croissance de la production

Grâce à ses performances à l'exportation, l'industrie agroalimentaire française a été en 1993 – dans un climat de stagnation, voire de récession économique – la seule grande branche industrielle à enregistrer une croissance de sa production (+ 0,2 %, et même + 0,5 % si l'on exclut le tabac), alors que l'ensemble des industries manufacturières a reculé de 5,5 %.

L'emploi a toutefois régressé de 1,2 %, ce qui prolonge une tendance observée en 1992 et en 1991, mais cette baisse est moins accentuée que dans les autres secteurs. C'est la boulangerie-patisserie qui a le plus contribué à la détérioration générale.

FRANÇOIS GROSRICHARD

Le gouvernement japonais accorde de larges subventions aux agriculteurs

TOKYO
de notre correspondant

Le gouvernement Murayama a décidé, samedi 22 octobre, d'accorder une subvention aux agriculteurs de 6 000 milliards de yens (312 milliards de francs), échelonnée sur six ans à partir de 1995, afin de leur permettre de faire face à l'ouverture progressive du marché du riz conformément à l'accord du GATT, qui entrera en vigueur au début de l'année 1995. Ce montant représente une augmentation de 2 500 milliards de yens par rapport au plan antérieur, jugé insuffisant par le ministère de l'agriculture.

Cette aide publique à l'agriculture comprendra un important programme de travaux publics (3 500 milliards de yens), destiné à revitaliser certaines régions. Il sera complété par un autre, entrepris sous les auspices des collectivités locales, d'un montant de 1 200 milliards. Des prêts à faible taux d'intérêt et un fonds destiné à permettre de réduire l'endettement des agriculteurs, seront en outre mis en place. Ces mesures, souligne le gouvernement, visent à apaiser les inquiétudes des agriculteurs alors que la Diète doit approuver au cours de la session en cours les projets de lois relatifs à la ratification des accords de Marrakech. Elles suscitent en revanche des critiques dans la presse.

« On peut se demander, écrit le *Yomiuri, si l'agriculture japonaise sera jamais capable de faire face à la concurrence internationale si elle dépend pour survivre de mesures protectionnistes »* destinées à préserver les intérêts acquis des paysans. Le même journal estime surtout que les subventions accordées aux agricultures relèvent de considérations politiciennes, sans que les problèmes de fonds d'une agriculture protégée comme un bastion aient été vraiment débattus (morcellement des terres et coût élevé de la production). Ces mesures vont, en fait, à l'encontre de la politique agricole définie antérieurement, qui visait à favoriser un regroupement des terres cultivées et le développement d'exploitations plus grandes et, ainsi, plus compétitives. *« Une extravagante utilisation des ressources fiscales en période de pénurie »*, commente-t-on au ministère des finances.

L'ex-majorité libérale démocrate (PLD) et le Parti socialiste (PS), les deux principales forces sur lesquelles repose le gouvernement Murayama, étaient opposées à l'ouverture du marché du riz. Les socialistes, qui faisaient parti, de la coalition précédente, avaient néanmoins dû s'y résoudre. *« Le PS et le PLD sont devenus des lobbies de paysans »*, écrit l'*Asahi*.

L'ouverture du marché du riz n'est pas excessive : de 4 % de la consommation à partir de 1995, les importations passeront progressivement à 8 % en l'an 2000. Le blé, en revanche, est plus menacé ; la production locale n'est que de 900 000 tonnes, mais les importations se chiffrent à 5 millions de tonnes, et le prix du blé nippon est cinq fois plus élevé que celui des Etats-Unis.

PHILIPPE PONS

La France demande à ses partenaires européens une réduction du taux de jachère

Les ministres de l'agriculture des Douze se réunissent les lundi 24 et mardi 25 octobre à Luxembourg, avec une longue série de points à l'ordre du jour, tels que l'organisation commune des marchés du vin ou des fruits et légumes. Mais la question la plus délicate concerne le taux de jachère pour les grandes cultures. La France, principal producteur de céréales de l'Union européenne, veut faire plier ses partenaires et la Commission, et les conduire à ramener ce taux de 15 % actuellement à 10 ou 12 %. Elle met en avant le très bas niveau des stocks mondiaux, la forte demande de blé et les tensions très vives sur les prix (*le Monde* du 22 octobre).

Pour faire pression, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) devait organiser une grande manifestation à Paris sur le parvis de la gare Montparnasse, lundi 24 octobre en milieu de journée, avec distribution de produits à base de céréales. Des délégations d'agriculteurs doivent aussi se rendre dans les préfectures. Une délégation ira à Luxembourg ainsi qu'à Strasbourg pour sensibiliser les parlementaires européens.

ÉTRANGER

Président de l'Institut monétaire européen

Alexandre Lamfalussy prévoit un délai avant l'introduction de la monnaie unique

Alexandre Lamfalussy, le président de l'Institut monétaire européen, a précisé, dans un entretien accordé au *Financial Times* du 24 octobre, les étapes de la création de la monnaie européenne unique et de l'union économique et monétaire. Pour M. Lamfalussy, il devrait y avoir un délai entre l'entrée en vigueur de taux de changes fixes entre les devises européennes et la création d'une monnaie unique.

« La mise en place de taux de change fixes ne peut se faire à moitié, déclare notamment M. Lamfalussy. *Cela veut dire une banque centrale européenne, une seule politique monétaire, une harmonisation des taux d'intérêts et un marché monétaire global. »*

D'autres évolutions

Mais d'autres évolutions pourront rester ouvertes. *« Il ne sera pas nécessaire de changer les billets de banque contre leurs équivalents en écus. Cela pourra se faire quelques mois ou quelques années après l'instauration de taux de changes fixes »*, explique le président de l'Institut monétaire européen. Cette institution, installée temporairement à Bâle, en Suisse, et qui préfigure la Banque centrale européenne, va entrer dans ses nouveaux locaux à Francfort en Allemagne le mois prochain.

LOGEMENT

Une étude de l'ANIL

Les Français autofinancent à 25 % l'achat de leur résidence principale

Les Français aux revenus modestes et moyens qui achètent leur logement en paient le quart sur leurs propres deniers, révèle une étude de l'ANIL (Association nationale pour l'information sur le logement). L'apport personnel de ces candidats à l'accession s'élevait au printemps à 140 000 francs pour un investissement moyen de 545 000 francs (3,7 années de revenu). L'enquête a été menée pour la première fois par l'ANIL en avril, mai et juin dans 35 départements auprès des ménages dont les ressources mensuelles nettes vont de 5 000 à 15 000, voire 20 000 francs. Les deux tiers des consultants bénéficient de prêts aidés, qu'il s'agisse de PAP ou de PAS (1).

Dans presque un dossier sur deux, l'épargne-logement (plans ou comptes) est présente. Elle s'élève alors à 124 000 francs. Un « *coup de pouce* » familial est fréquent, mentionné par près de 10 % des consultants. Dans les trois quarts des cas, il prend la forme de dons monétaires (d'un montant moyen de 90 000 francs). Il permet la réalisation du projet pour les ménages les plus modestes (ceux qui ont moins de 10 000 francs par mois). Pour compléter leur plan de financement, les ménages recourent en moyenne à 2,7 prêts, pour une échéance moyenne de 3 900 francs. Les prêts épargne-logement sont sollicités dans 53 % des projets. Dans 12 % des cas, il s'agit même du financement majoritaire.

Le taux d'effort des ménages (mensualité de remboursement/revenu mensuel net) est en moyenne de 28,4 % pour les Français bénéficiant des aides personnelles (un tiers des consultants la reçoivent pour un montant moyen de 660 francs) et de 29,5 % pour les autres.

F. V.

(1) Prêts aidés à la propriété et prêt accession sociale.

FINANCES

Avant la publication des chiffres de la croissance américaine

Semaine délicate pour le dollar et le marché obligataire

La semaine s'annonce à nouveau difficile sur les marchés financiers. Le projecteur qui restait braqué sur les obligations depuis plusieurs mois s'est déplacé la semaine dernière vers les changes et le dollar en particulier. Le billet vert est redevenu très vulnérable, affecté à la fois par le succès aux élections législatives allemandes de la coalition menée par Helmut Kohl, qui a levé une hypothèque politique sur le mark, et par le gonflement du déficit commercial entre les Etats-Unis et le Japon.

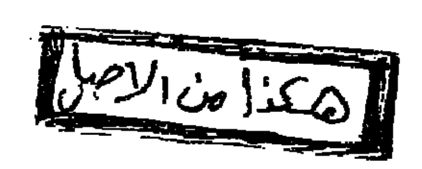
A cela s'ajoute la déclaration, mal accueillie, de Lloyd Bentsen, le secrétaire américain au Trésor, affirmant, jeudi 20 octobre, n'avoir pas l'intention de venir à la rescousse du billet vert. Le dollar a touché le lendemain à Tokyo son plus bas niveau depuis la seconde guerre mondiale à 96,55 yens. La devise américaine atteignait, au même moment, un plus bas depuis deux ans face au mark (à 1,4880 DM) et au franc (à 5,1145 F).

Même si le billet vert s'est repris vendredi soir et lundi 24 octobre dans la matinée à 97,40 yens, 1,5005 mark et 5,1410 francs, le sentiment général est qu'il est *« sans défense à court terme »*, comme le souligne Stuart Parkinson de la banque Morgan Grenfell. Seule une hausse des taux par la Réserve fédérale américaine pourrait le renforcer. D'où l'importance accordée par tous les observateurs à la publication, vendredi 28 octobre, des chiffres de la croissance de l'économie américaine au troisième trimestre. Si l'expansion se révèle toujours aussi vigoureuse, la Fed n'aura plus de raisons de différer une remontée du loyer de l'argent lors de la réunion de son conseil de politique monétaire le 15 novembre. *« Elle devra faire quelque chose de spectaculaire, une hausse d'un demi-point ne sera pas suffisante »*, ajoute M. Parkinson.

Selon les experts la croissance, du produit intérieur brut américain devrait être inférieure à 3 % au troisième trimestre contre 4,1 % au deuxième trimestre, mais restera *« trop forte »* pour le dollar et les marchés obligataires.

En Europe, les yeux seront tournés vers l'Allemagne avec la réunion jeudi 27 octobre du conseil central de la Bundesbank et la publication, le même jour, des chiffres de l'inflation dans les principaux Länder. Mais, déjà, avec l'annonce vendredi 21 octobre d'une croissance de 7,7 % au lieu des 7,4 % attendus de la masse monétaire M3, les espoirs d'une baisse des taux directeurs en Allemagne sont quasiment inexistants. C'est à Wall Street que la semaine va se jouer à nouveau.

É. L.



Un entretien avec le président du directoire de Pinault-Printemps-Redoute

Pierre Blayau : il faut « moderniser la gestion de la FNAC tout en protégeant le rôle essentiel de libraire et de disquaire »

Président du directoire de Pinault-Printemps-Redoute, Pierre Blayau a été porté, vendredi 21 octobre, à la présidence de la FNAC. Une nouvelle fonction qu'il dit aborder, même si les mots prêtent à sourire, « avec humilité et fierté». Humilité, parce que la FNAC a, selon lui, « formidablement réussi ». Fierté, parce que, fils de professeur et diplômé, lui-même, de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud, il a été « élevé dans le culte du livre et de la bibliothèque ». Pierre Blayau explique au « Monde » comment il compte réussir l'intégration du premier libraire de France, né de l'aventure consumériste de ses fondateurs, André Essel et Max Théret, dans un groupe regroupant des enseignes aussi diverses que Le Printemps, Prisunic, Conforama ou La Redoute.

« Après l'aventure consumériste puis la parenthèse mutualiste de la GMF, c'est la première fois que la FNAC appartient à un groupe pleinement capitaliste et privé. Avec un risque pour son image ?

– Il n'y aura pas de rupture, pas de choc frontal entre la logique capitaliste et l'esprit de la FNAC. Nous vivons une époque où le consumérisme a envahi tous les esprits, où tout est orienté vers les consommateurs, où tout dépend de leur réactivité. Les consommateurs zappent et sont exigeants mais en même temps, ils sont fiers d'acheter à la FNAC comme le personnel l'est des rapports qu'il a établis avec les clients et les adhérents. Cela ne doit pas changer, bien au contraire.

– Les magasins conserveront leur côté club ?

– La FNAC, comme toute la distribution, doit relever deux défis. Le premier tient à l'amélioration permanente du service au client, avec le conseil et la qualité des magasins et des produits. Le second est technologique, avec la *nécessité de savoir en permanence*, au travers des cartes de crédit, de l'analyse des indices de satisfaction et des comportements d'achat, à qui l'on vend, ce que l'on vend et pourquoi on le vend. Sur ces deux points, la FNAC a été longtemps un modèle. Ce sont, plutôt, les autres enseignes du groupe qui devront adapter leur politique commerciale.

– Un modèle ? Ne doit-on pas plutôt parler de déclin ?

– La FNAC a été en avance, elle le demeure. Son image reste très forte. Il s'est sans doute produit ces dernières années un léger décrochage d'image et d'attractivité par rapport aux 15-25 ou 30 ans. Mais, c'est un sujet de forme plus que de fond, l'estrade étant *bruyamment occupé par un* concurrent...

– Virgin ?

–... *dont l'impact sur les jeunes* est probablement fort. Mais la FNAC dispose d'un remarquable potentiel de séduction grâce aux produits qu'elle vend aujourd'hui, mais aussi aux produits de demain : multimédias ou produits dits de communication. En matière de musique, aussi, il lui faut recoller à la population leader, les jeunes. Mais cela devrait se régler par une communication appropriée.

» Là où il doit y voir évolution, c'est dans la gestion et l'utilisation des technologies modernes, informatique et logistique, pour mieux maîtriser les flux, le rapport avec les fournisseurs notamment. La FNAC doit tirer le meilleur profit, pour elle-même et pour ses clients, de la gestion de l'amont.

– La FNAC a-t-elle une rentabilité insuffisante ?

– La rentabilité actuelle n'a rien à voir avec les capacités réelles puisque les comptes supportent les coûts d'ouverture de magasins en *province tout à fait récents*. Lorsque ce dévelopement très pertinent portera ses fruits, le redressement sera mécanique, renforcé encore par les résultats attendus du rajeunissement de l'image et de la meilleure utilisation des techniques modernes de gestion. L'application de ces techniques ne devra, toutefois, pas aller à l'encontre du rôle essentiel de libraire et de disquaire des équipes de la FNAC. Il nous faudra trouver un juste équilibre entre richesse du catalogue et gestion intelligente des approvisionnements. Il ne faut, en aucune manière, porter atteinte au principe voulant qu'en *matière de disques et de livres*, la FNAC ait l'offre la plus complète, la plus riche et la plus diversifiée, donc la plus sûre.

– Faut-il s'attendre à un remaniement de son état-major ? A une réorganisation ? A une restructuration ?

– Dans l'immédiat, il n'y a aucun changement à attendre dans *ce domaine*, même si je veillerai personnellement à ce que les équipes du siège ne soient pas disproportionnées par rapport aux magasins. Et, à ma connaissance, il n'y a pas de magasin requérant, aujourd'hui, une restructuration.

– Même celui de Berlin ?

– C'est effectivement le seul cas devant faire l'objet d'une analyse approfondie. *Si celle-ci révélait* des difficultés structurelles, nous devrions les trancher très vite. Il n'y a pire danger pour une entreprise que de laisser perdurer une situation condamnée.

Des négociations à propos du télé-achat

– On vous prête l'intention d'implanter une FNAC dans le magasin Brummel du quartier Haussmann, à Paris.

– Brummel est, probablement, l'une des marques « distributeur » de confection pour homme qui marche le mieux en Europe : on va la renforcer. Il reste qu'Haussmann est un des plus beaux quartiers commerçants d'Europe, une zone de chalandise exceptionnelle promise à un essor plus grand encore, avec l'ouverture de la gare Eole et de la connexion Meteor. Il est donc normal de réfléchir à une implantation de la FNAC, voire à celles d'autres enseignes du groupe, proches des jeunes et centrées *sur le multimédia* et le *loisir*. Parallèlement, il faut une relance du Printemps : le grand magasin doit être plus sélectif, mieux ciblé avec des surfaces plus ramassées et mieux lisibles. Philippe Vindry y travaille.

– Pinault-Printemps-Redoute ressemble moins à un groupe qu'à une addition d'enseignes dont certaines sont sur des créneaux difficiles, grands magasins et magasins populaires...

– On oublie souvent la très grande originalité du groupe, son équilibre entre distribution professionnelle (notamment Rexel) et distribution grand public. Un équilibre original et fécond, comme le montre la reprise économique actuelle. Nous en bénéficions uniquement dans le professionnel, dans le grand public, elle est sporadique.

» *Dans le grand public*, notre règle est de laisser chaque enseigne vivre une existence propre, avec son marketing et son offre commerciale propres, tout en engrangeant, par la mise en commun des ressources et du *savoir-faire, les économies* d'échelle nécessaires pour résister à la concurrence. C'est particulièrement vrai dans le domaine des achats, notre priorité. C'est ce qui nous permettra de relever la performance des enseignes les plus attaquées.

» Nous avons de surcroît, à partir de ce que sont nos métiers d'aujourd'hui, des bases pour innover et croître : la distribution de services financiers, d'assurances et de voyages, le commerce *électronique, le télé-achat pour* lequel nous travaillons avec une grande chaîne de télévision.

– Voilà pour le futur. Le présent, c'est un montage financier du rachat de la FNAC qui semble tendu. Allez-vous ouvrir le capital de son holding de contrôle ?

– Le montage financier a été bâti *sur* des bases *très saines*. Il repose sur un partenariat en capital avec la Générale des eaux, la responsabilité de gestion revenant à Pinault-Printemps-Redoute. C'est un montage transparent, qui a requis, de la part de PPR, un investissement financé pour une large part par la cession de l'autocontrôle grâce à une offre publique de vente pour laquelle il y a cinq fois plus de demandes que d'offres.

– Ce montage ne vous interdit-il pas toute nouvelle acquisition ?

– Nous n'en recherchons pas. Mon travail s'apparente désormais à celui du laboureur : mettre les choses bien en ordre et creuser les sillons ouverts. C'est aujourd'hui la priorité absolue du groupe. En 1993, nous avons déjà fait un pas considérable, avec 6 milliards de francs de désendettement. Désormais, notre bilan est compatible avec notre capacité bénéficiaire et, surtout, avec notre potentiel. Mais si des opportunités de désendettement se présentent, je proposerai à mes actionnaires de les saisir.

– Par des cessions ?

– Pourquoi pas ? Le groupe doit respirer, à condition que cela n'entame ni sa logique, ni sa capacité de développement.

– L'accord que vous avez conclu pour le rachat de la FNAC avec la Générale des eaux, est souvent jugé comme favorable à cette dernière. La FNAC sera-t-elle cogérée ?

– Pas du tout. Il n'y a d'accord que dans le respect des intérêts des deux parties. L'idée que celui-ci puisse être plus favorable à l'*un ou* à l'autre est, par hypothèse, une idée absurde. Le dialogue avec la Générale des eaux s'établira au travers d'un comité stratégique dont la présidence est assurée par un représentant de celle-ci. Mais avant tout, la FNAC a vocation à participer activement à la vie du pôle grand public du groupe Pinault-Printemps-Redoute.

– Le pacte d'actionnaires qui vous lie à la Générale des eaux prévoit-il un dispositif de crise ?

– Il *permet une coopération* intelligente et envisage tous les cas de figure.

Un défi formidable : le marketing direct

– In fine, votre pari ne dépend-il pas de la reprise ?

– Aucun indice sérieux de reprise de la consommation des *ménages n'est encore perceptible*. Si nos clients ont paru sensibles à la relance de Prisunic, nous avons été pénalisés par la prime gouvernementale automobile au premier semestre. Il y a eu un effet de substitution au détriment des produits électro-ménagers ou d'équipements de la maison, dont certaines enseignes comme Conforama ont souffert. Pour 1995, nous travaillons sur des hypothèses extrêmement prudentes. Nous ne nous laisserons griser *ni* par quelques indices favorables, ni par des déclarations officielles. Si une reprise réelle se dessine, elle sera très profitable pour le groupe.

– Avec la crise, le consommateur semble avoir privilégié le petit prix et l'achat d'impulsion, cher. Vos enseignes, c'est justement l'entre-deux...

– Il y a, c'est incontestable, des comportements nouveaux, mais contradictoires et difficiles à déchiffrer. Il y a cette recherche *des petits prix – spirale déflation*niste dangereuse pour toute l'économie –, et, en même temps, un retour à l'authenticité et à la qualité du produit ainsi qu'une plus grande demande de service. Faute d'enseignement général, chaque enseigne *doit* se positionner et chercher à qui elle veut vendre, à qui elle veut rendre service, à quel type de clientèle elle s'adresse. De ce point de vue, le groupe a un défi formidable, le marketing direct : l'adaptation permanente du véhicule commercial, de l'offre et du service rendu par la connaissance instantanée des décisions du client.

» Prenez l'exemple des grands magasins. Leurs clients ont envie d'y trouver du confort et des produits de qualité. C'est la raison pour laquelle nous devons rester fidèle aux marques et rendre les espaces lisibles et conviviaux en bannissant ces paquebots de 50 000 mètres carrés où chacun cherche son chemin. Désormais, nous devons offrir des « univers » autour des arts de la table, de la mode féminine, de la mode homme ainsi que de la parfumerie, *la beauté et le bien-être*.

– La distribution peut-elle être ce créateur d'emploi que l'on espère ?

– Dans les magasins et autour des magasins, il y a indubitablement un potentiel de création d'emplois – de vrais emplois de commerce. Parallèlement, la productivité doit être renforcée en amont. Le solde *net* devrait être au moins équilibré, mais nous ne pouvons être, en aucune manière, des créateurs d'emplois sous le seul prétexte que nous sommes dans les services en général. La distribution française et notre groupe ont des efforts de compétitivité à faire. »

Propos recueillis par PIERRE-ANGEL GAY

SOCIAL

Au Conseil d'Etat

Le recours de l'administration au juge pour faire respecter la législation sur le travail du dimanche est illégal

Les dispositions permettant aux inspecteurs du travail de saisir en référé le juge civil afin de faire respecter la législation relative au travail du dimanche (article R 262-1-1 du code du travail) sont *« illégales »*. Ainsi en a décidé, vendredi 21 octobre, le Conseil d'Etat, statuant sur une requête déposée, en novembre 1993, par la société Tapis Saint-Maclou. Les juges de la haute juridiction ont en effet estimé que les autorités administratives n'étaient pas habilitées à déposer un recours en référé devant un tribunal civil *« aux fins de faire respecter la loi »*, dans la mesure où l'Etat est censé déjà disposer de pouvoirs suffisants en ce sens. Le Conseil d'Etat estime que seul le législateur peut *« définir les cas et les conditions »* où l'arsenal de sanctions administratives ou pénales se révèle inefficace ou trop faible, pour justifier la formation d'un recours au juge civil.

Or, constate le Conseil d'Etat, aucune disposition législative n'autorise les inspecteurs du travail à demander au juge civil des référés d'ordonner *« toutes mesures propres à faire cesser dans les établissements de vente au détail et de prestations de service au consommateur l'emploi illicite de salariés »* le dimanche, comme le prévoit le décret du 6 août 1992. Si la plus haute juridiction administrative estime que le ministère du travail a ainsi *« excédé ses pouvoirs »* en promulguant un tel décret, elle a débouté la société Tapis Saint-Maclou de sa demande d'annulation du décret, celle-ci ayant été déposée trop tardivement.



VIE DES ENTREPRISES

Les Skis Rossignol et Rhône-Poulenc récompensés

Les autorités japonaises distinguent deux entreprises françaises ayant réussi leur implantation

Le thème « Le Japon, c'est possible », désormais slogan-étendard de la politique économique française à l'égard d'un marché longtemps sous-prospecté, a été illustré, jeudi 20 octobre, par les prix décernés par les autorités japonaises à deux entreprises françaises qui ont réussi leur implantation dans ce pays.

Le président de Skis Rossignol, Laurent Boix-Vives, a reçu, jeudi 20 octobre, des mains du premier ministre Murayama, le « Trade Award » (Prix du commerce), décerné aux personnes qui ont contribué au développement des importations. De son côté, la société Rhône-Poulenc, en la personne de son délégué pour le Japon et la Corée, Alain-Gérard Coine, a reçu à la même occasion le prix de l'exportation au Japon attribué par le ministre du commerce international et de l'industrie (MITI). Ce prix récompense chaque année depuis 1983 les meilleures sociétés japonaises, et exceptionnellement étrangères, pour leur dynamisme sur le marché japonais. Rhône-Poulenc est la première société française à recevoir un tel prix.

Les activités de ces deux entreprises, la première (une grosse PME de 2 200 employés qui, en 1956, fabriquait 8 000 skis par an et en produit aujourd'hui 8 000 par jour) présente au Japon par ses produits (skis et différents équipements de sport), l'autre, le premier groupe chimique et pharmaceutique français par son implantation, sont révélatrices des possibilités qui existent sur le marché nippon. L'attribution de ces prix démontre que, dans deux domaines aussi différents que le sport et la chimie, des stratégies adaptées et la persévérance sont les deux conditions pour réussir sur un marché nippon moins fermé que difficile. Un marché qui n'attend pas les entreprises françaises. Pour y réussir, il faut être bon, et si possible le meilleur. La percée de Skis Rossignol au Japon (présente depuis deux ans dans ce pays, la société figure au premier rang sur ce marché dont elle détient 22 % aujourd'hui) est le résultat d'une politique volontariste. Le choix d'un bon partenaire, un contact constant avec le marché – *« la durée est ici une valeur fondamentale »*, souligne M. Boix-Vives – permettant l'identification d'une demande spécifique sont les clés du succès de Skis Rossignol. Il a été acquis malgré les obstructions de l'administration japonaise qui, au nom de la spécificité de la neige japonaise, a cherché, *via* des normes, à freiner les importations de Skis Rossignol.

Rhône-Poulenc est un exemple différent : celui de la présence d'un groupe puissant implanté au Japon il y a un quart de siècle. Sa stratégie par paliers (activités commerciales puis industrielles avec des partenaires japonais et enfin création d'unités de production et de recherche propres) le met aujourd'hui dans une position privilégiée pour inscrire sa présence dans le cadre de l'internationalisation des groupes nippons, alors que, sous l'effet de la récession, le marché japonais de la chimie est contraint de se retructurer. La stratégie de Rhône-Poulenc illustre le caractère erroné du supposé « bastion nippon » et la nécessité de s'implanter sur ses pourtours : les *« marchés émergents »* d'Asie. Sans négliger par exemple la Chine, Rhône-Poulenc a fait de sa présence au Japon une tête de pont dans la région. Une ouverture même limitée sur le marché japonais constitue une « carte de visite » déterminante en Asie.

La campagne « Le Japon, c'est possible », lancée par la France en 1992, comble certes une lacune par son souci d'avoir, finalement, une approche commerciale coordonnée (et concertée avec les autorités locales) du marché japonais en *« ciblant »* les secteurs où l'offre française a le plus de chances de s'imposer compte tenu des avantages comparatifs des deux industries. Paris entend poursuivre et élargir cette campagne de promotion : aux douze secteurs déjà en cours de prospection s'ajouteront ceux des services et des équipements électriques et ferroviaires. Le marché des régions sera également plus systématiquement prospecté.

Si cette campagne a pu servir de levier politique pour faciliter l'ouverture de certains marchés publics au bénéfice de la France, la diminution de 20 % du déficit commercial avec le Japon (qui, avec 23 milliards de francs, reste le plus élevé) ne doit pas voiler qu'il est largement dû à une baisse de nos importations ainsi qu'à la valorisation du yen et que, par conséquent, beaucoup reste à faire. Nos exportations, notamment en biens de consommation, ont cependant progressé de 4,9 % en 1993, et la tendance à l'augmentation se confirme au cours de la première moitié de cette année.

Dans le passé beaucoup d'occasion ont été perdues et la France *est sous- représentée au Japon* (1). Les mutations de l'économie japonaise (déréglementation, restructuration de la distribution) sont autant de raisons pour négliger moins que jamais le marché nippon. Il existe des signes encourageants : comme l'implantation au Japon de la deuxième société française d'assurances, Axa, qui vient d'obtenir l'autorisation de créer une société de droit japonais qui commencera ses activités commerciales (assurances de protection essentiellement) en avril 1995. Axa va procéder à l'un des plus importants investissements français dans le domaine financier : 1,2 milliard de francs. Une initiative symptomatique : la ténacité est payante au Japon.

PHILIPPE PONS

(1) Les entreprises françaises ont un peu plus de 200 filiales au Japon et 1 400 en Allemagne et elles y exportent dix fois moins.

Une salle des ventes spécialisée en banlieue parisienne

Des automobiles aux enchères

« Adjugé, vendu », sous le marteau du commissaire-priseur, une automobile vient de trouver acquéreur. Moins de deux minutes se sont écoulées depuis que le véhicule a fait son entrée dans l'amphithéâtre d'Espace Enchères. L'automobile était à peine visible que déjà les enchères avaient commencé. Elles se sont poursuivies pendant que la voiture effectuait sa démonstration sur le plateau tournant, et se sont achevées alors qu'elle franchissait la porte du parking où son nouveau propriétaire pouvait déjà la retrouver.

Encore limitée en France, la vente aux enchères d'automobiles est une méthode qui semble plaire. C'est ce qui a décidé Gérard Dechambe, un ancien clerc de commissaire-priseur, à créer sa propre salle en liaison avec l'étude de Mᵉ Neret-Minet. Elle est située non loin du boulevard périphérique de Paris, à Aubervilliers, sur l'emplacement des Entrepôts et Magasins généraux de Paris, un lieu étonnant où se côtoient studios de télévision, vendeurs de chinoiseries en gros et importateurs de prêt-à-porter. Un centre de contrôle technique et une salle d'exposition sont situés de part et d'autre de l'amphithéâtre. Les voitures sont exposées la veille de la vente. Sur leur pare-brise est affiché l'avis du contrôle technique. Jusqu'à présent M. Dechambe se livrait au même exercice dans les locaux de « Drouot Véhicules ». Avec son propre espace, inauguré le 20 octobre, il ambitionne de vendre environ 6 000 véhicules par an, à raison de six ventes par mois environ.

Beaucoup moins répandue que dans les pays anglo-saxons, la vente aux enchères permet néanmoins d'écouler environ 320 000 véhicules par an en France, dont 200 000 en provenance des Domaines, estime Philippe Barthélemy, directeur de l'Observatoire de l'automobile. Une goutte d'eau dans le marché de l'occasion, qui s'est élevé à 4,2 millions de véhicules en 1993, alors qu'en Grande-Bretagne plus de la moitié des véhicules d'occasion trouvent acquéreur dans une salle des ventes. Les concessionnaires britanniques et américains *écoulent ainsi les « reprises »*, ce qui a l'avantage de *« fluidifier le marché des véhicules d'occasion »*, remarque Philippe Barthélemy : *« La cote résulte des transactions aux enchères des professionnels. »*

20 à 30 % moins cher que la cote Argus

Mais en France les prélèvements légaux, qui représentent environ 16 % du prix de vente (5 % à la charge du vendeur et 11 % à la charge de l'acheteur), sont dissuasifs pour les concessionnaires, qui y laisseraient l'essentiel de leur marge. Ceux-ci ne fournissent donc qu'une part *négligeable des véhicules* d'occasion mis aux enchères. L'essentiel (en dehors des Domaines) vient des sociétés de crédit et des compagnies d'assurances (un tiers des transactions), qui écoulent ainsi des voitures volées retrouvées ou des véhicules saisis ; des faillites, règlements de succession et liqui*dations d'entreprise (un autre* tiers), et enfin des particuliers.

Les acheteurs sont à 80 % des particuliers, qui se procurent ainsi à moindre prix leur automobile, car en moyenne une voiture d'occasion se vend en effet 20 à 30 % moins cher que la cote Argus. Certes, tout le monde ne peut s'offrir une Ferrari Testa Rossa 512 TR, 3 000 km au compteur, même à 665 000 francs. En revanche, une petite Twingo s'est envolée il y a quelques semaines pour un peu plus de 30 000 francs, faisant bien des envieux.

ANNIE KAHN

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

PROJET

CHAUSSON pourrait être mise en location-gérance. – Chausson pourrait connaître une nouvelle rémission. En dépôt de bilan depuis le 13 septembre 1993, cette filiale commune de Peugeot et de Renault pourrait être mise en location-gérance *« à un tiers »*. L'administrateur judiciaire Jean-Pierre Gouletqueur a confirmé ce projet jeudi 20 octobre devant le conseil d'*administration de la société*. L'identité de ce tiers sera présentée courant novembre pour permettre la mise en place effective du projet d'ici au 1ᵉʳ janvier 1995. Il louerait pour deux ans au plus l'usine de Gennevilliers. Renault, lui, sous-traiterait la fabrication du Trafic, effectuée sur ce site. Cette solution lèverait temporairement l'hypothèque sur l'avenir de Chausson, dont la période d'observation arrivait à échéance à la mi-mars 1995.

SOCIAL

EDF : grève des agents de la Loire. –Les agents EDF de la Loire, en grève depuis le 14 octobre, ont recommencé, dimanche 23 octobre, à appliquer le tarif de nuit en pleine journée aux usagers du département, à la suite d'une rupture des négociations avec la direction. Les *grévistes – 80 % des 1 050 agents* EDF de la Loire, selon l'intersyndicale CGT-CFDT-FO – ont repris le contrôle du poste central de conduite, qui gère la distribution du courant électrique dans ce département, et rebasculé la tarification en heures creuses, depuis dimanche matin. Ils avaient rétabli vendredi la tarification habituelle, préalable exigé par la direction pour la reprise des négociations. Les grévistes dénoncent *« les réformes en cours dans l'entreprise »*, la *« perte d'une quarantaine d'emplois par an »* et la volonté de la direction *« d'imposer »*, selon eux, *« une accélération du mouvement »*. La direction s'est réunie, dimanche 23 octobre pour décider de la conduite à tenir face à cette *« situation qui ne peut durer éternellement »*.

CESSION

USINOR-SACILOR devrait céder ses aciers pour béton au Gallois ASW. – Usinor-Sacilor pourrait céder la majorité de la SAM à la Société galloise ASW (Allied Steel and Wire). La SAM, spécialisée dans la fabrication d'acier d'armature pour béton, a enregistré en 1993 une perte nette de 212 millions de dollars pour un chiffre d'affaires de 1,1 milliard. Cette cession devrait permettre au sidérurgiste français de poursuivre sa stratégie de recentrage tout en accélérant son désendettement.

INVESTISSEMENT

INTEL investit 3,3 milliards de francs dans l'extension d'une usine à Santa-Clara. – Intel, premier fabricant mondial de microprocesseurs, a annoncé l'extension de son usine de Santa-Clara (Californie) pour un investissement de 500 millions de dollars (3,3 milliards de francs). L'opération créera près de 200 emplois directs et 100 indirects et entraînera la création de 600 à 1 000 emplois pour la construction de l'usine qui fabrique des microprocesseurs.

ACTIONNARIAT

RHÔNE-POULENC officiellement candidat à une participation au capital de Renault. – Rhône-Poulenc *« s'est porté candidat à l'entrée dans le capital de Renault en qualité d'actionnaire partenaire »*, a précisé le groupe chimique et pharmaceutique dans un communiqué publié lundi 24 octobre. Lors de l'annonce de l'ouverture du capital du groupe automobile, son président Louis Schweitzer avait déjà déclaré que Rhône-Poulenc pourrait faire partie des actionnaires du constructeur automobile. La composition du Groupe d'actionnaires partenaires (GAP) devrait être connue dans le courant du mois de novembre.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 24 octobre ▲ Reprise technique

A l'issue de six séances de baisse consécutives qui l'ont ramenée à des niveaux proches de son plancher de l'année, la Bourse de Paris se reprenait lundi 24 octobre. L'indice CAC 40 *entamait la séance sur une hausse de* 0,45 % et gagnait en milieu de journée 0,69 % à 1 854,71 points.

Ce redressement est loin d'être significatif d'un quelconque mouvement, aucun événement n'étant intervenu durant le week-end pour remonter le moral des boursiers, et correspond uniquement à un phénomène technique en ce premier jour du terme boursier de novembre et après *six séances baissières, soulignent les* opérateurs. Le terme d'octobre s'est achevé vendredi sur une perte de 4,42 % après un recul de 3,13 % en septembre. Seuls les mois de janvier (+ 1,02 %) et de juillet (+ 5,28 %) ont affiché des bilans positifs.

Lundi matin le marché était également soutenu par la légère progression du dollar, qui est remonté face au franc et au mark (5,1390 francs, 1,5000 mark). Le marché obligataire est également plutôt bien orienté. Le contrat notionnel décembre du MATIF progresse de 10 centièmes à 110,50.

Eurotunnel est la valeur la plus traitée de la cote avec près de 5 millions de titres échangés. Vendredi, le titre avait déjà regagné du terrain et lundi il continuait sa progression gagnant 7,4 % pour s'afficher à 18,85 francs. A noter *également les hausses* de 4,5 % de la Compagnie parisienne de réescompte et de 3,9 % de Worms et Cie. Progression de 4,7 % de Bolloré Technologie (+ 5,15 %). Le président de ce groupe, Vincent Bolloré, a indiqué lundi au quotidien *les Echos* qu'il pourrait céder pour 2 milliards de francs d'actifs en 1995.

INDICES SBF-BOURSE DE PARIS FIN DE SEMAINE

Base 1 000 : 31 décembre 1990

	14-10-94	21-10-94
Indice général-SBF 120	1 329,03	1 275,23
Indice général-SBF 250	1 288,06	1 237,88
Valeurs industrielles	1 471,19	1 416,81
Energie	1 500,88	1 419,33
Produits de base	1 394,46	1 348,01
Construction	1 632,08	1 563,96
Biens d'équipement	1 133,33	1 097,74
Automobile	2 141,81	2 091,48
Autres biens consom.	1 734,63	1 704,35
Industrie agroalim.	1 319,75	1 251,38
Services	1 227,85	1 169,98
Distribution	1 907,03	1 880,44
Autres services	944,20	876,89
Sociétés financières	1 053,67	1 014,08
Immobilier	790,70	768,90
Services financiers	1 110,71	1 061,26
Sociétés invest.	1 115,57	1 098,61

SHANGHAÏ : nouvelles réformes

La Bourse de Shanghaï va accélérer la publication d'informations sur les marchés à partir du 1ᵉʳ novembre. Elle livrera ses informations immédiatement et non plus une fois par semaine comme c'était le cas jusqu'à présent, a annoncé le 22 octobre l'agence de presse officielle chinoise Xinhua. L'annonce fait suite à un rapport qui avait invité les médias chinois à donner davantage d'informations intéressant les marchés afin de contrer les rumeurs qui menacent la stabilité des Bourses chinoises.

Quelques jours auparavant, la Banque populaire de Chine avait annoncé une nouvelle réglementation destinée à contrôler le nombre des sociétés de Bourse et remettre un peu d'ordre sur le marché.

Pour les sociétés de titres, les transactions boursières ne pourront désormais plus dépasser 60 % du capital déclaré, tandis que la limite a été fixée à 30 % du capital déclaré pour les sociétés fiduciaires.

Les compagnies de crédit ne pourront, quant à elles, plus faire de transactions boursières tandis que les nouvelles sociétés de Bourse devront dorénavant obtenir une autorisation du siège de la banque centrale et non plus de ses succursales. Selon les opérateurs, l'indice de la Bourse de Shanghaï, très surévalué à 635 points, pourrait tomber à 400 ou 500 points. – *(AFP.)*

TOKYO, le 24 octobre ▼ Léger recul

Les valeurs japonaises ont terminé en léger repli lundi 24 octobre, après des échanges très peu fournis opérés dans une ambiance léthargique. L'indice Nikkei 225 a cédé 0,23 % à 19 852,37 points. Le volume des transactions s'est réduit à environ 180 millions de titres contre 238,2 millions vendredi. Les intervenants sont demeurés dans l'expectative avant l'introduction en Bourse de Japan Tobacco Inc. (JT), prévue pour jeudi 27 octobre.

Sur le marché des changes, bien que le yen ait repris son souffle après sa poussée en avant de vendredi 21 face au dollar, les investisseurs sont restés prudents. Le dollar a terminé en hausse à 97,40 yens, gagnant 0,72 yen par rapport à la clôture de vendredi à 96, 68 yens.

VALEURS	Cours du 21 oct.	Cours du 24 oct.
Bridgestone	1 590	1 580
Canon	1 780	1 770
Fuji Bank	2 160	2 150
Honda Motors	1 740	1 730
Matsushita Electric	1 580	1 580
Mitsubishi Heavy	777	784
Sony Corp.	5 810	5 770
Toyota Motors	2 110	2 080

CHANGES

Dollar : 5,1380 ▲

Le deutschemark s'effritait à 3,4260 francs lundi matin 24 octobre au cours des premiers échanges entre banques, contre 3,4265 francs dans les échanges de vendredi en fin de journée (il s'inscrivait à 3,4281 francs, selon le cours indicatif de la Banque de France). Le dollar progresse légèrement à 5,1380 francs contre 5,1350 francs (5,1130 francs cours BdF).

FRANCFORT	21 oct.	24 oct.
Dollar (en DM)	1,4905	1,4897

TOKYO	21 oct.	24 oct.
Dollar (en yens).	96,68	97,40

MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (24 oct.) ...... 5 1/4 % - 5 3/8 %
New-York (21 oct.) ...... 4 3/4 %

BOURSES

PARIS

	20 oct.	21 oct.
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 867,37	1 842,09
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 289,89	1 275,23
Indice SBF 250	1 251,21	1 237,88

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	20 oct.	21 oct.
Industrielles	3 911,15	3 891,30

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	20 oct.	21 oct.
100 valeurs	3 063,20	3 032,80
30 valeurs	2 356,20	2 333,70

FRANCFORT

	20 oct.	21 oct.
Dax	2 069,95	2 022,22

TOKYO

	21 oct.	24 oct.
Nikkei Dow Jones	19 899,08	19 852,37
Indice général	1 578,94	1 575

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

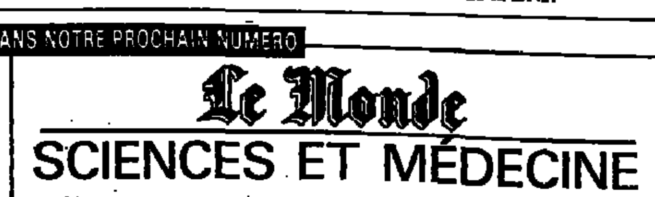
	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,1390	5,1420	5,1385	5,1425
Yen (100)	5,2761	5,2809	5,3187	5,3252
Ecu	6,5172	6,5237	6,5098	6,5185
Deutschemark	3,4237	3,4280	3,4267	3,4325
Franc suisse	4,1079	4,1136	4,1229	4,1302
Lire italienne (1000)	3,3517	3,3559	3,3248	3,3305
Livre sterling	8,3611	8,3687	8,3536	8,3644
Peseta (100)	4,1095	4,1143	4,0846	4,0909

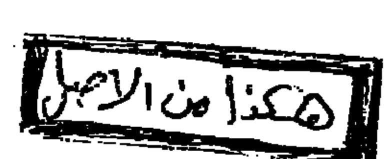
TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

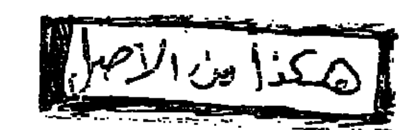
	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	4 7/8	5	5 1/2	5 5/8	5 13/16	5 15/16
Yen (100)	2 3/16	2 5/16	2 1/4	2 3/8	2 3/8	2 1/2
Ecu	5 1/2	5 5/8	5 7/8	6	6 1/8	6 1/4
Deutschemark	4 13/16	4 15/16	5 1/16	5 3/16	5 3/16	5 5/16
Franc suisse	3 11/16	3 13/16	4	4 1/8	4 1/8	4 1/4
Lire italienne (1000)	8 3/16	8 7/16	8 9/16	8 13/16	9 1/16	9 5/16
Livre sterling	5 3/8	5 1/2	5 13/16	6 15/16	6 3/8	6 1/2
Peseta (100)	7 3/8	7 5/8	7 3/4	8	8 3/16	8 7/16
Franc français	5 5/16	5 7/16	5 1/2	5 5/8	5 3/4	5 7/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO







MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 24 OCTOBRE

Liquidation : 23 novembre
Taux de report : 5,13

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,58 % (1852,73)

Règlement mensuel

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

Sicav (sélection) 21 octobre

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 21/10	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,1490	5,1130	4,85	5,45
Ecu	6,5265	6,5200	—	—
Allemagne (100 dm)	342,8100	342,8100	330	354
Belgique (100 F)	16,6590	16,6505	16,05	17,15
Pays-Bas (100 fl)	305,8600	305,8900	293	315
Italie (1000 lires)	3,3605	3,3485	3,10	3,57
Danemark (100 krd)	87,6500	87,6400	82,50	90,90
Irlande (1 iep)	8,2355	8,2345	7,85	8,60
Gde-Bretagne (1 L)	8,3335	8,3365	7,85	8,70
Grèce (100 drachmes)	2,2320	2,2280	2	2,55
Suisse (100 f)	413,4100	412,1800	398	422
Suède (100 krs)	71,6500	72,1400	66	76
Norvège (100 k)	78,7800	78,7500	73	82
Autriche (100 sch)	48,7090	48,7090	47,10	50,20
Espagne (100 pes)	4,1170	4,1090	3,85	4,45
Portugal (100 esc)	3,3500	3,3500	2,95	3,65
Canada (1 $ can)	3,8014	3,7857	3,50	4,10
Japon (100 yens)	5,2865	5,2782	5,05	5,40

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 21/10
Or fin (kilo en barre)	64600	64300
Or fin (en lingot)	65000	64550
Napoléon (20f)	374	373
Pièce Fr (10 f)	330	—
Pièce Suisse (20 f)	374	376
Pièce Latine (20 f)	378	376
Souverain	474	475
Pièce 20 dollars	2540	2620
Pièce 10 dollars	1350	1350
Pièce 5 dollars	700	—
Pièce 50 pesos	2420	2440
Pièce 10 florins	391	393

Matif (Marché à terme international de France)

21 octobre 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 214 616

Cours	Mars 95	Juin 95	Déc. 94
Dernier	109,62	108,70	110,40
Précédent	110,32	109,54	111,08

CAC 40 A TERME
Volume : 29 651

Cours	Oct. 94	Nov. 94	Déc. 94
Dernier	1852	1857,50	1868
Précédent	1874	1882	1891

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Naissances

Villdiana et Pierre ABOU
sont heureux d'annoncer la naissance de

Alexandre,

le 20 octobre 1994.

19-21, chemin Desvallières,
92410 Ville-d'Avray.

Bruno et Guillaume
sont heureux d'annoncer la naissance de leur petite sœur,

Fanny,

le 15 octobre 1994, chez
Yves BOISSON et Sophie AUERBACH.

Anniversaires de naissance

– Depuis quatorze ans qu'on fait équipe avec toi, que ce soit à Paris, à Montréal, à New-York, à Barcelone ou à Hanovre, ta compagnie nous fait toujours plaisir.

Heureux anniversaire à

Ken,

de la part de maman, de papa et d'Hippolyte, ton cocker magnifique...

Décès

– Angers (Maine-et-Loire).
Coudekerque-Branche (Nord).
Rennes (Ille-et-Vilaine).

Mme Jacques Bougère-Audureau,
son épouse,
Eric et Céline Bougère,
Elisabeth Bougère,
Violaine Bougère,
ses enfants,
Et toute la famille,
font part du retour à la maison du Père de

M. Jacques BOUGÈRE,
professeur d'université,

survenu à l'âge de cinquante-six ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 26 octobre 1994, à 14 heures, en l'église Saint-Laud, à Angers.

6, rue de l'Esvière,
49100 Angers.

– Nathalie, Karine,
Charles et Edwige,
ses enfants,
Béatrice Cherrié,
sa compagne,
M. et Mme François Dubois,
ses parents,
M. et Mme Joël Dubois
et leurs fils,
Mme Michèle Dubois,
ses enfants,
M. Georges Chapelle,
M. et Mme Marc Dubois,
et leurs enfants,
M. et Mme Gérard Dubois,
ses frères et sœurs,
Ses oncles et tantes,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

M. Daniel DUBOIS,
PDG des centres Leclerc
de Dammarie-les-Lys
et de Carrières-sous-Poissy,

survenu le 19 octobre 1994, à Saumur (Maine-et-Loire), à l'âge de quarante-six ans.

La cérémonie religieuse est célébrée ce lundi 24 octobre, à 15 h 45, en l'église Saint-Martin de Verneuil-sur-Seine (Yvelines), sa paroisse, où l'on se réunira.

L'inhumation se fera au cimetière de Verneuil-sur-Seine, dans le caveau de famille.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
45-66-77-13

– Vera et Elisabeth Clément,
Anne et Alexis Clément,
ses enfants,
Bernard et Nicole Clément,
Yves et Jean-Marie Clément,
ses frères et belle-sœur,
font part du décès de

Alain CLÉMENT,
journaliste,
ancien correspondant du *Monde*
à Bonn et à Washington,

survenu le 21 octobre 1994, dans sa soixante-dixième année.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Antoine des Quinze-Vingt, avenue Ledru-Rollin, Paris-12e, le jeudi 27 octobre, à 10 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

16, rue Crémieu,
75012 Paris.
18, rue de Sèvres,
92100 Boulogne.

(Lire page 28.)

– La famille Dutot,
Alain Viandier,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Fabrice DUTOT,
docteur en médecine,
coauteur des *Fractures de l'âme*,

survenu à Paris le 16 octobre 1994.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

– La direction et le personnel de la maison Hermès,
ont la grande tristesse d'annoncer le décès de leur collaborateur et ami

M. Pierre FONTANET,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
ancien directeur du magasin Hermès,
collaborateur de la maison Hermès,
pendant quarante-cinq ans,
de 1946 à 1991,

survenu le 16 octobre 1994, dans sa soixante-cinquième année.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans la plus stricte intimité, *à Paris, selon ses volontés.*

Hermès,
24, rue du Faubourg-Saint-Honoré,
75008 Paris.

– Quimper. Londres. Yvetot.

Mme Monique Hetet, née Mevel,
sa mère,
Jacques Hetet,
Catherine et François Carlevan,
ses frère, sœur et beau-frère,
Ségal et Charlotte,
ses neveu et nièce,
Toute la famille,
Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Phil'ppe HETET,
ingénieur,

lâchement assas'iné en Algérie, à l'âge de trente-six ans, le 18 octobre 1994.

Les obsèques auront lieu le mardi 25 octobre, à 16 heures, en l'église Sainte-Claire de Penhars (Finistère).

– M. et Mme Denys Jérôme-Lévy,
M. et Mme Bernard Duruel-Lévy,
et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Lévy-Schil,
et leurs enfants,
Mme Victoric Albaladejo,
Mme Rolande François,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme JÉRÔME-LÉVY,
née Evelyn Schmoll Eyvard.

Ils rappellent le souvenir de

M. JÉRÔME-LÉVY.

Les obseques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

7, rue Leroux,
75116 Paris.

– M. et Mme Alain Porquier,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Guy Porquier,
et leurs enfants,
Mme Michel Chouette,
et ses enfants,
M. Rémy Porquier
et Mlle Sophie Moirand,
Mlle Elisabeth Porquier,
M. et Mme Pierre Massonnet,
leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mme Claude Balestrié,
sa fille et sa petite-fille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Albert PORQUIER,
née Noëlle Balestrié,

survenu le 18 octobre 1994, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Ses obsèques ont eu lieu, le 20 octobre, en l'église Notre-Dame de Locmaria, à Quimper.

Kersivy,
29120 Plomeur.

– M. et Mme Michel Ramarony,
Mme Jean-Baptiste Ramarony,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles de Caraffa,
Rozes,
Varon,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jules RAMARONY,
commandeur de la Légion d'honneur,
ancien bâtonnier de l'ordre des avocats
de Bordeaux,
ancien ministre,
président d'honneur de l'UNPI,

survenu le 21 octobre 1994.

Selon la volonté du défunt, la cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité, en l'église de Macau (Gironde), ce lundi 24 octobre.

Peyronnet,
33460 Macau.

– Mme Christiane Raveton,
son épouse,
Et toute sa famille,
font part du décès de

M. Roland RAVETON,

survenu le 22 octobre 1994.

Un hommage lui sera rendu le mardi 25 octobre, à 15 h 45, au crématorium d'Auxerre, 11, rue Jean-Moulin, suivi de la mise à la flamme.

– Lou et Victoria,
Véronique, Catherine, Nathalie, Sébastien et Emmanuelle,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean Francis REILLE,

survenu brusquement, le 21 octobre 1994, dans sa soixante et onzième année.

L'enterrement aura lieu à Nîmes, mercredi 26 octobre.

4, rue Lakanal,
75015 Paris.

– Les membres du conseil d'administration d'Ensemble contre le sida,
M. René Thomas,
président,
M. Pierre Bergé,
Professeur Jean-Albert Gastaut,
M. Pierre Joly,
M. Arnaud Marty-Lavauzelle,
Professeur Luc Montagnier,
Mme Line Renaud,
Professeur Jean-Louis Touraine,
vice-présidents,
M. Louis Gautier,
trésorier,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Cleews VELLAY,
ancien président d'Act up,
vice-président
d'Ensemble contre le sida,

survenu le 18 octobre 1994, dans sa trente et unième année.

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94

Souvenirs

– Il y a cinquante ans, le 25 octobre 1944,

Hélène BOULLOCHE,
née Chaperon,

mourait au camp de Ravensbrück.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connue et aimée, en y associant le souvenir de son mari,

Jacques BOULLOCHE,

et de son fils,

Robert BOULLOCHE,

morts en déportation quelques mois plus tard, à Buchenwald et à Ellrich,

ainsi que celui de son fils,

André BOULLOCHE,

également déporté-résistant, décédé accidentellement le 16 mars 1978,
et de sa fille,

Jacqueline CHATEL,

résistante elle aussi, qui nous a quittés le 3 septembre 1993.

Anniversaires

– Le 23 octobre 1990,

Julien GISBERT

nous a quittés, à dix-sept ans.

Ses parents rappellent son souvenir à tous ceux qui l'ont aimé et connu.

– Le lundi 25 octobre 1954,

Henri PERRIN

se tuait dans un accident de moto.

Qui se souvient ?

Et de qui se souvient-on ?

– Souvenez-vous de

Paul SCHNAPPER,

né il y a cent ans, mort en 1943 victime de la barbarie nazie, et de sa femme,

Antoinette HEILBRONN,
1902-1988.

De la part de Bernard Schnapper et ses enfants, Guillaume, Anne, Denis, Hélène, Martin.

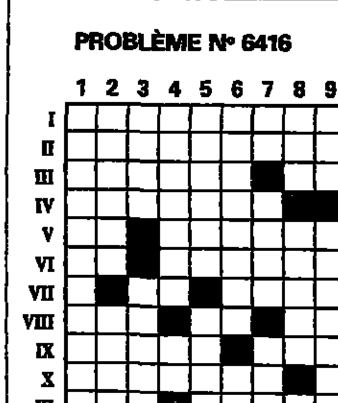
Le Palais,
86240 Croutelle.
24 octobre 1994.

Soutenances de thèses

– François Bessire soutiendra, le samedi 29 octobre 1994, à 14 heures, salle Louis-Liard, à la Sorbonne, sa thèse de doctorat d'État : « Détruire de vieux châteaux enchantés », la Bible dans la correspondance de Voltaire ». Le jury, présidé par M. le professeur S. Menant, comprendra *Mme* et MM. les professeurs M.-H. Cotoni, C. Mervaud, J.-M. Moureaux et L. Versini (directeur).

Communications diverses

– A l'occasion des cérémonies du 11-Novembre, le Comité pour sauver l'enfant à naître organise une manifestation pour la paix et le respect de la vie, à 11 heures, sur le parvis des Libertés-et-des-Droits-de-l'homme (esplanade du Trocadéro). Renseignements : (1) 43-44-99-22.



JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal* officiel du 20 octobre 1994

DES DÉCRETS

– n° 94-903 du 18 octobre 1994 modifiant le décret n° 89-759 du 18 octobre 1989 relatif au classement indiciaire des infirmiers généraux de la fonction publique hospitalière ;

– n° 94-904 du 18 octobre 1994 modifiant le décret n° 89-758 du 18 octobre 1989 portant statut particulier des infirmiers généraux de la fonction publique hospitalière.

Est publié au *Journal officiel* du 21 octobre 1994

UN ARRÊTÉ

– du 7 octobre 1994 relatif aux substances et aux procédés mentionnés à l'article premier de la loi n° 89-432 du 28 juin 1989 relative à la prévention et à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives.

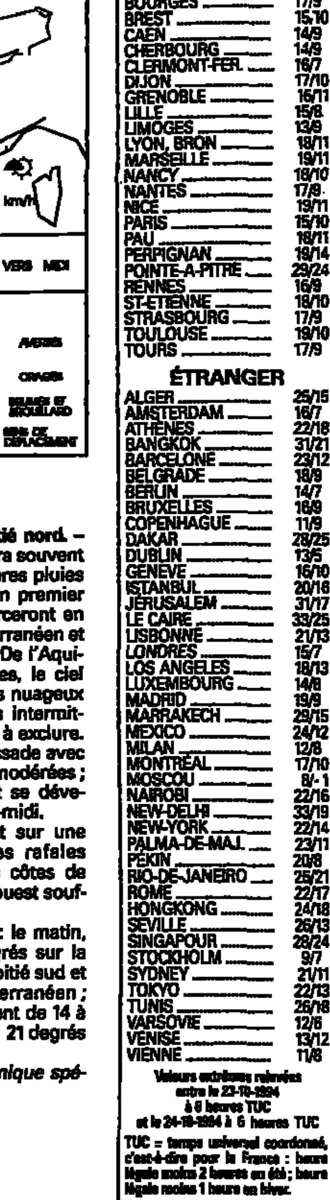
MÉTÉOROLOGIE

Mardi : maussade sur une grande moitié nord. – Sur l'Alsace et la Franche-Comté, le ciel sera souvent très nuageux au lever du jour. Les premières pluies arriveront en milieu de matinée ; dans un premier temps, elles seront faibles puis se renforceront en cours d'après-midi. Sur le pourtour méditerranéen et la Corse, la journée sera bien ensoleillée. De l'Aquitaine au Midi-Pyrénées et au Rhône-Alpes, le ciel sera partagé entre de nombreux passages nuageux et de courtes éclaircies ; quelques pluies intermittentes au nord de ces régions ne sont pas à exclure. Sur le reste du pays, la journée sera maussade avec un ciel couvert et des pluies souvent modérées ; néanmoins, quelques éclaircies pourront se développer sur le Nord-Ouest en cours d'après-midi.

Le vent de sud-ouest sera assez fort sur une grande moitié nord du pays avec des rafales comprises entre 50 et 70 km/h. Sur les côtes de l'Aquitaine et en Méditerranée, le vent d'ouest soufflera jusqu'à 50 km/h.

Les températures seront stationnaires : le matin, elles seront comprises entre 8 et 11 degrés sur la moitié nord, entre 7 et 14 degrés sur la moitié sud et jusqu'à 16 degrés sur le littoral méditerranéen ; l'après-midi, elles s'étageront généralement de 14 à 19 degrés du Nord au Sud et atteindront 21 degrés sur l'extrême Sud-Est.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



TEMPÉRATURES
maxima - minima

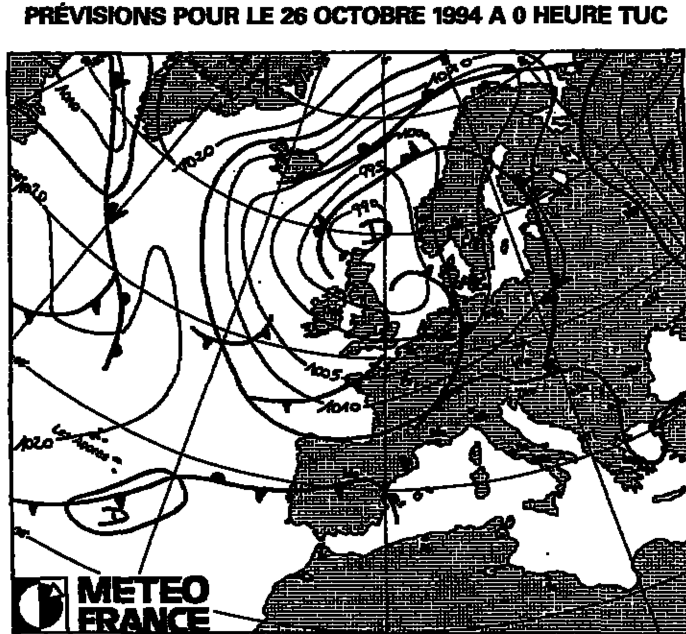
FRANCE	
AJACCIO	20/13
BIARRITZ	19/12
BORDEAUX	18/10
BOURGES	17/9
BREST	15/10
CAEN	14/9
CHERBOURG	14/9
CLERMONT-FER.	16/7
DIJON	17/10
GRENOBLE	16/11
LILLE	15/8
LIMOGES	13/9
LYON, BRON	18/11
MARSEILLE	19/11
NANCY	18/10
NANTES	17/9
NICE	19/11
PARIS	15/10
PAU	18/11
PERPIGNAN	19/14
POINTE-A-PITRE	29/24
RENNES	16/9
ST-ETIENNE	18/10
STRASBOURG	17/9
TOULOUSE	19/10
TOURS	17/9

ÉTRANGER	
ALGER	25/15
AMSTERDAM	16/7
ATHÈNES	22/18
BANGKOK	31/21
BARCELONE	23/12
BELGRADE	18/9
BERLIN	14/7
BRUXELLES	16/9
COPENHAGUE	11/9
DAKAR	28/25
DUBLIN	13/5
GENÈVE	16/10
ISTANBUL	20/16
JÉRUSALEM	31/17
LE CAIRE	33/25
LISBONNE	21/13
LONDRES	15/7
LOS ANGELES	18/13
LUXEMBOURG	14/8
MADRID	19/9
MARRAKECH	29/15
MEXICO	24/12
MILAN	12/8
MONTRÉAL	17/10
MOSCOU	8/-1
NAIROBI	22/16
NEW-DELHI	33/19
NEW-YORK	22/14
PALMA-DE-MAJ.	23/11
PÉKIN	20/8
RIO-DE-JANEIRO	25/21
ROME	22/17
HONGKONG	24/18
SEVILLE	26/13
SINGAPOUR	28/24
STOCKHOLM	9/7
SYDNEY	21/11
TOKYO	22/13
TUNIS	26/18
VARSOVIE	12/6
VENISE	13/12
VIENNE	11/8

Valeurs extrêmes relevées entre le 23-10-1994 à 6 heures TUC et le 24-10-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 26 OCTOBRE 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6416

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III							■		
IV								■	■
V			■						
VI			■						
VII		■			■				
VIII				■			■		
IX						■			
X								■	
XI				■					

HORIZONTALEMENT

I. A l'habitude de trop saler. – II. N'a évidemment pas beaucoup de tripe. – III. Travaillent avec les dents. Dans une série de sept. – IV. Très critiqué. – V. Symbole. Ses habitants n'étaient pas considérés comme des gens très délicats. – VI. Adverbe. Utile pour celui qui est malade et dans le besoin. – VII. Récompense le berger. Se donne de la peine. – VIII. Bas, ce n'est pas le paradis. Utile pour un contrôle. Pris. – IX. Dans la Mayenne. Instruments du hasard. – X. Barrer le passage. – XI. Se mouille. Sortes de ficelles.

VERTICALEMENT

1. Utiles pour ceux qui ont beaucoup d'effets. – 2. Peut brûler pour le patron. Veste plaine. – 3. Un baron ne lui fait pas peur. Passée à l'huile. – 4. Au plus près. Participe. – 5. Marquer d'une entaille. Pas cru quand il est tendre. – 6. Sale, c'est une mauvaise affaire. Dans le groupe des lanthanides. – 7. Dieu, pour Moïse. Massif, dans une île. Touffu. – 8. Sur le Danube. Un joli pied. – 9. A le meilleur morceau. On y faisait bien des mystères.

Solution du problème n° 6415

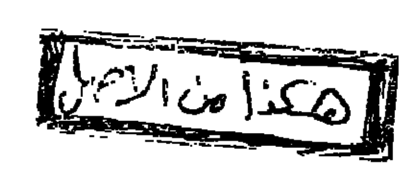
Horizontalement

I. Fidélité. Ariane. – II. Oniromancienne. – III. Oser. Mutilateur. – IV. Tétera. EM. Self. – V. Imérina. Eh ! RS. – VI. Nit. Ebènes. IR. – VII. Gniezno. Trousse. – VIII. Ac. Attribution. – IX. Etisie. Eole. Le. – X. Sieur. Terre. Pas. – XI. Tondeurs. De. – XII. R.N. Se. Asperge. – XIII. Aso. Usité. Dû. – XIV. Dépensière. Nues. – XV. Etincelle. Geste.

Verticalement

1. Footing. Estrade. – 2. Insémination. Et. – 3. Diététicien. Api. – 4. Errer. Sud. Sen. – 5. Lô. Ri. Zaïre. Onc. – 6. Immanente. Us. Se. – 7. Tau. Abot. Treuil. – 8. Ente. Es. Sel. – 9. Cimentier. Aire. – 10. Ail. Herboriste. – 11. Réas. Soule. PE. – 12. Inter. Ute. De. Ne. – 13. Anels. Si. Perdus. – 14. Neuf. Isola. Guet. – 15. Frénésie. Se.

GUY BROUTY



RADIO-TÉLÉVISION

LUNDI 24 OCTOBRE

TF 1

13.35 **Feuilleton : Les Feux de l'amour.**
14.30 **Série : Côte Ouest.**
16.20 **Série : Le Miel et les Abeilles.**
16.50 **Club Dorothée.**
17.55 **Série : Les Filles d'à côté.**
18.25 **Série : Hélène et les garçons.**
19.00 **Série : Beverly Hills.**
19.50 **Divertissement : Le Bébête Show** (et à 1.05).
20.00 **Journal, La Minute hippique et Météo.**
20.45 **Série : Les Cordier, juge et flic.** Combinaison mortelle, d'Alain Bonnot.
22.40 **Série : Columbo.** Le Spécialiste, de Hy Averback.
0.00 **Magazine : Ex libris.** Présenté par Patrick Poivre d'Arvor. Sommes-nous encore bien soignés ? Invités : le professeur Jean Bernard *(Médecin dans le siècle)* ; le professeur Alexandre Minkowski *(le Vieil Homme et l'Amour)* ; Robert Flamant *(Malade ou cobaye, plaidoyer pour les essais thérapeutiques)* ; Christine Clerc *(Cent jours à l'hôpital, chronique d'un séjour forcé)* ; Philippe Labro *(Un début à Paris)* ; Hervé Hamon *(Nos médecins)*.

FRANCE 2

13.45 **Série : Un cas pour deux.**
14.50 **Série : Dans la chaleur de la nuit.**
15.45 **Variétés : La Chance aux chansons** (et à 5.05). Émission présentée par Pascal Sevran. François Valéry mène le bal.
16.40 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
17.10 **Série : Le Prince de Bel-Air.**
17.40 **Série : La Fête à la maison.**
18.12 **Jeu : Que le meilleur gagne** (et à 3.10).
18.50 **Magazine : Studio Gabriel** (et à 19.25). Présenté par Michel Drucker.
19.20 **Flash d'informations.**
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.55 ▶ **Téléfilm : La Corruptrice.** De Bernard Stora, avec Catherine Hiégel, Samuel Labarthe.
22.45 **Magazine : Ça se discute.** Présenté par Jean-Luc Delarue.
23.50 **Journal et Météo.**
0.15 **Magazine : Le Cercle de minuit.** Présenté par Laure Adler.

FRANCE 3

13.00 **Magazine : Vincent à l'heure.** Présenté par Vincent Perrot.
14.50 **Série : La croisière s'amuse.**
15.40 **Série : Magnum.**
16.30 **Les Minikeums.**
17.45 **Magazine : *Une pêche d'enfer.*** Présenté par Pascal Sanchez, en direct de Toulouse.
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.** *La Fille du gobernator*, de Paule Constant.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Jeu : Fa si la chanter.**
20.35 **Tout le sport.**
20.50 **Cinéma : La Bataille pour Anzio.** ■ Film italo-américain d'Edward Dmytryk (1968).
22.40 **Météo et Journal.**
23.15 **Théâtre : Topaze.** Pièce de Marcel Pagnol, mise en scène de Francis Perrin.
1.50 **Continentales.** L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL +

13.35 **Téléfilm : Seul contre la pègre.** De Mimi Leder.
15.05 **Documentaire : Les Allumés...** Des cités et des hommes-mayaime, de Jacques Bal.
15.30 **Surprises** (et à 2.50).
15.50 **Le Journal du cinéma.**
15.55 **Cinéma : Impitoyable.** ■■■ Film américain de Clint Eastwood (1992).
18.00 **Canaille peluche.** Les cow-boys de Moo Mesa.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 **Ça cartoon.**
18.40 **Magazine : Nulle part ailleurs.** Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invités : Pierre Arditi, Pierre Vaneck et Fabrice Luchini.
19.20 **Magazine : Zérorama.** Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 **Magazine : Les Guignols.**
20.30 **Le Journal du cinéma.**
20.35 **Cinéma : Les Sorcières.** ■ Film britannique de Nicolas Roeg (1989).
22.00 **Flash d'informations.**
22.10 **Le Journal du cinéma.**
22.15 **Cinéma : Le Val Abraham.** ■■ Film franco-helvético-portugais de Manoel de Oliveira (1992).
1.15 **Cinéma : Candyman.** ■■ Film américain de Bernard Rose (1992) (v.o., 95 min).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Documentaire : Chants sacrés du bassin méditerranéen.** Les chants de la mémoire : la Grèce, de Sonia Cantalapiedra.
18.25 **Magazine : Snark.** Flugbild, de Thomas Meyer-Hermann ; Puzzled, de Chris Harrison ; L'Homme nu, de Georges Rey ; Duett, de Philipp Schmid ; Marécage, de Gil Alkabetz (rediff.).
19.00 **Magazine : Confetti.** Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach.
19.30 **Documentaire : Baby, *it's* you.** 3. Saisir, de Leanne Klein et David Hickmann.
19.55 **Documentaire : Des plantes et des hommes.** 3. Les diaboliques, de Jean-Marie Pelt.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Cinéma : La guerre est finie.** ■■ Film français d'Alain Resnais (1966).
22.40 **Magazine : Macadam.** Haute pression sur Hambourg, de Cristoph Dreher. Avec die goldenen Zitronen ; Blumfeld ; Cpt Kirk & ; Die Braut haut ins Auge ; Alfred Hilsberg ; Rocko Schamoni.
23.35 **Documentaire : François Tosquelles.** Une politique de la folie, de François Pain, Jean-Claude Polack et Danièle Sivadon.
0.30 **Court métrage : Court-circuit.** Le Nécrologue, de Brian Cox (v.o., 21 min).

M 6

13.30 **Série : Deux flics à Miami.**
14.40 **Magazine : Allô Cauet.**
16.30 **Variétés : Hit Machine.**
16.55 ▶ **M 6 Kid.** Conan l'aventurier ; à 17 30 : Draculito.
18.00 **Série : Highlander.**
19.00 **Série : Code Quantum.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Notre belle famille.**
20.35 **Magazine : Ciné 6.**
20.50 **Cinéma : Futur immédiat, Los Angeles 1991.** ■ Film américain de Graham Baker (1988).
22.30 **Cinéma : L'Homme de la loi.** ■ Film américain de Michael Winner (1971).
0.15 **Six minutes première heure.**
0.25 **Magazine : Culture pub.**
0.50 **Magazine : Jazz 6.** Vanguard Jazz Orchestra.

FRANCE-CULTURE

20.00 **Musique : Le Rythme et la Raison.** Aram Khatchaturian, le méconnu. 1. Le héros malgré lui.
20.30 **Le Grand Débat.** L'islam en France. Avec Martine Gozlan, Gilles Kepel, Jamel-Eddine Bencheikh, Bruno Etienne.
21.30 **Fiction.** Avignon 94 : La Seine, de Raymond Roussel (3).
22.40 **Accès direct.**
0.05 **Du jour au lendemain.** Avec Alain Mérot (la Peinture française au 17e siècle).
0.50 **Coda.** Américains du soir (1).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 **Concert** (donné le 14 octobre salle Pleyel à Paris) : œuvres de Heinichen, Pisendel, Quantz, Hasse, Veracini, par l'Ensemble Musica Antiqua de Cologne, dir. Reinhard Goebel.
22.35 **Soliste.** Par Marc André. Idil Biret, piano.
23.00 **Ainsi la nuit.** Par Violaine Anger. Quatuor pour piano et cordes nº 1 en sol mineur op. 25, de Brahms ; Trio à cordes op. 45, de Schoenberg.
0.05 **Les Fantaisies du voyageur.** Par Caroline Bourgine. Narendra Bataju.

Les interventions à la radio

Europe 1, 19 heures : Charles Pasqua, ministre de l'intérieur (« Club de la Presse »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

La montre

QU'UN homme public, ces temps-ci, apparaisse sur l'écran, et ce sont *presque immanquablement* deux profils en un seul qui se dessinent. Bras dessus bras dessous semblent arriver dans le studio le justiciable et le politique. Le premier évoque ses meubles, ses vacances, sa résidence secondaire, ses mises en examen, ses factures d'électricité, ses saisies, ses juges d'instruction, ses avocats, sa femme, ses enfants, son beau-frère, son honneur perdu. Ses yeux parfois s'embuent, ses silences se font lourds. Un parfum de Saint-Tropez, un silence chantant d'atrium dans les vignes, lui font escorte. Dans le lointain se devine la masse inéluctable d'une maison d'arrêt.

Presque simultanément, son jumeau convoque l'Europe, l'exclusion, la baisse de la courbe de ceci, la hausse du taux de cela, l'avenir du futur, l'aube du troisième millénaire. Il s'interroge savamment : soutiendrai-je Delur ou Balladors ? Chirors ou Ballarac ? Tout dépend. Mes amis et moi-même n'excluons rien, et surtout pas une candidature personnelle.

Tous deux ne sont pas à égalité. Rage froide, humiliation, pugnacité : les mots du premier sortent du ventre. C'est le grand cerf traqué qui brâme. Le second mouline du vide. Il accomplit stoïquement son métier d'homme politique à la télévision, il honore son quota de critiques, de promesses ou de petites phrases. Que le justiciable précède le politique ou l'inverse revient au même : on n'entend, on ne voit, que le premier. Dans ses efforts maladroits pour passer inaperçu, pour s'effacer, le premier, d'ailleurs, semble s'évertuer à dévorer le second.

Confronté à une Anne Sinclair inhabituellement pugnace et refusant pour une fois d'user de son charme, Bernard Tapie en administra la démonstration. Alors que la journaliste l'interrogeait avec insistance sur la valeur de ses meubles récemment saisis, il glissa innocemment, avec l'émouvant désespoir d'un amateur d'art humilié, désignant la montre de son interlocutrice : *« C'est comme si on venait vous dire que votre Cartier, là, elle est fausse. »* Et l'autre, faisant mine de ne pas comprendre : *« Votre Cartier, elle est vraie ou elle est fausse ? »*

En filigrane se lisait un inquiétant message. Vous avez beau jouer la vertueuse extérieure à tout cela, Anne Sinclair, nous sommes du même monde, vous et moi, soumis aux mêmes tentations scintillantes, nous fréquentons les mêmes boutiques des mêmes faiseurs, nous nous y sommes souvent croisés. Vous pouvez feindre aujourd'hui devant les téléspectateurs de découvrir la lune, mais le même bateau nous emporte. Si je plonge, tout le monde plonge avec moi, et d'abord vous. Cette lourde irruption de l'implicite conférait soudain à la conversation une étrange tonalité, qui nous éloignait quelque peu des considérations sur l'actualité du radicalisme.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MARDI 25 OCTOBRE

TF 1

6.00 **Série ; Mésaventures.**
6.30 **Club mini Zig-Zag.** Alfred J. Kwak.
6.58 **Météo** (et à 7.10, 8.28).
7.00 **Journal.**
7.15 **Club Dorothée avant l'école.** Les Bisounours ; Mon petit poney ; Le Retour du roi Léo ; Dragon Ball ; Clip.
8.30 **Télé-shopping.**
9.05 **Série : Haine et passions.**
9.45 **Série : Riviera.**
10.15 **Série : Le Destin du docteur Calvet.**
10.45 **Série : Tribunal.**
11.20 **Jeu : La Roue de la fortune.**
11.50 **Jeu : Une famille en or.**
12.20 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.50 **Magazine : A vrai dire.**
13.00 **Journal, Météo et Tout compte fait.**
13.35 **Feuilleton : Les Feux de l'amour.**
14.30 **Série : Côte Ouest.**
16.20 **Série : Le Miel et les Abeilles.**
16.50 **Club Dorothée.** Salut les Musclés ; Arnold et Willy ; Les Infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.55 **Série : Les Filles d'à côté.**
18.25 **Série : Hélène et les garçons.**
19.00 **Série : Beverly Hills.**
19.50 **Divertissement : Le Bébête Show** (et à 1.15).
20.00 **Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo et Trafic infos.**
20.45 **Cinéma : Allô ! Maman, c'est encore moi.** □ Film américain d'Amy Heckerling (1990). Avec John Travolta, Kirstie Alley, Olympia Dukakis.
22.15 **Tiercé.**
22.20 **Les Films dans les salles.**
22.25 **Cinéma : Le Temple d'or.** ■ Film américain de Jack Lee Thompson (1986). Avec Chuck Norris, Lou Gossett Jr., Melody Anderson.
0.15 **Magazine : Je suis venu vous dire.** Présenté par Florence Belkacem. Invités : Robert Hossein, Alain Madelin et Florent Pagny.
1.20 **Journal et Météo.**
1.30 **Magazine : Reportages.** Enfants en souffrance, de Cathelyne Hemery et Gérard David (rediff.).
1.50 **TF 1 nuit** (et à 2.55, 3.30, 4.10).
2.00 **Documentaire : Histoires naturelles** (et à 3.40, 5.05). Chasser le naturel ; Pêcheurs des Landes ; Au soleil d'Hemingway.
3.05 **Série : Côté cœur.**
4.20 **Série : Intrigues.**
4.45 **Musique.**

FRANCE 2

5.55 **Dessin animé.**
6.05 **Feuilleton : Les Craquantes.**
6.30 **Télématin.** Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 **Feuilleton : Amoureusement vôtre.**
9.00 **Feuilleton : Amour, gloire et beauté.**
9.25 **Magazine : Matin bonheur.** Thème : spécial BD, les trente-cinq ans d'Astérix.
11.15 **Flash d'informations.**
11.20 **Jeu : Motus.**
11.50 **Jeu : Pyramide** (et à 4.00).
12.20 **Jeu : Combien tu paries ?** (et à 4.30).
12.55 **Météo** (et à 13.40).
12.59 **Journal et Bourse.**
13.45 **INC.**
13.50 **Série : Un cas pour deux.**
14.50 **Série : Dans la chaleur de la nuit.**
15.40 **Variétés : La Chance aux chansons** (et à 5.05). Emission présentée par Pascal Sevran. François Valéry mène le bal. Avec Annie Philippe, Pierre Sayat, Rika Zaraï, Jean-Jacques Lafont, Anny Gould, Margaux, Christian Delagrange, Dominique Dussaut, Nancy Holloway.
16.40 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
17.10 **Série : Le Prince de Bel-Air.**
17.40 **Série : La Fête à la maison.**
18.12 **Jeu : Que le meilleur gagne** (et à 3.00).
18.50 **Magazine : Studio Gabriel** (et à 19.25). Présenté par Michel Drucker. Invités : Ophélie Winter, Henri Salvador, Richard Dacoury, Laurence Yayel.
19.20 **Flash d'informations.**
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.55 **Cinéma : Loulou Graffiti.** □ Film français de Christian Lejalé (1991). Avec Anémone, Jean Reno, Jean Benguigui.
22.30 **Magazine : Ça se discute.** Présenté par Jean-Luc Delarue. Faut-il tricher pour séduire ? 2. Séduction 100 % naturelle.
23.50 **Journal, Météo et Journal des courses.**
0.15 **Magazine : Le Cercle de minuit.** Présenté par Laure Adler. Invités : Théodore Monod *(Désert libyque)* ; Isabelle Jarry *(l'Archange perdu)* ; Musique : Bass Bass Bass, Zap Mama.
1.25 **Magazine : Studio Gabriel** (2e partie, rediff.).
1.50 **Documentaire : Vive la France.** Du triangle vertueux à la révolution.
2.45 **Documentaire : Loubard des neiges.**
3.30 **Dessin animé** (et à 4.55).
3.40 **24 heures d'info.**

FRANCE 3

6.00 **Euronews.**
7.00 **Premier service.** Médias et immigration : *Harratch*, quotidien arménien. Invité : Driss Eliazami.
7.15 **Bonjour Babar.** Les Moomins ; Oui-oui ; Calculin ; Mimi Cracra ; Les Histoires du père Castor ; Les Aventures de Tintin : les Sept Boules de cristal.
8.25 **Continentales.** Euro hebdo : l'Allemagne ; A 8.30, Zak, magazine de la WDR ; A 8.55, Rough Guide to the Americas : le Chili, Santiago ; A 9.00, Oggetuige, l'actualité des Pays-Bas ; A 9.20, Eurokiosque ; A 9.30, J'aime la télé.
9.40 **Magazine : Génération 3.** La France des années 30, de Pierre Gavarry ; A 10.10, Semaine thématique : Aménager le territoire. 2. Construire l'avenir. Invité : Michel Fouchet, géographe.
11.10 ▶ **Magazine : Emplois du temps.** Présenté par Evelyne Thomas. Thème de la semaine : le travail à domicile.
11.45 **La Cuisine des mousquetaires.**
12.00 **Flash d'informations.**
12.05 **Télévision régionale.**
12.45 **Journal.**
13.00 **Magazine : Vincent à l'heure.** Invité : Didier Barbelivien.
14.50 **Série : La croisière s'amuse.**
15.40 **Série : Magnum.**
16.30 **Les Minikeums.** Les Aventures de Tintin : le Lotus bleu ; Peter Pan ; Il était une fois la vie : l'œil.
17.45 **Magazine : Une pêche d'enfer.**
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.** *Evariste Galois*, d'Alexandre Astruc.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Jeu : Fa si la chanter.**
20.35 **Tout le sport.**
20.50 **Jeu : Questions pour un champion.** Présenté par Julien Lepers. Spécial francophonie.
22.25 **Météo et Journal.**
23.00 **Documentaire : Les Cinq Continents.** Présenté par Bernard Rapp. Le Nouvel Ennemi, de Serge Le Péron. 3. France : le syndrome mafieux.
23.55 **Continentales.** L'Eurojournal : l'info en v.o.
0.30 **Musique : Cadran lunaire.** *Concerto en sol*, de Ravel, par l'Orchestre national de Lille, dir. : Jean-Claude Casadesus ; sol. : Georges Pludermacher, piano (25 min).

CANAL +

En clair jusqu'à 7.30

6.59 **Pin-up** (et à 12.29, 1.34).
7.00 **CBS Evening News.** Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.23 **Le Journal de l'emploi.**
7.25 **Ça cartoon.**
7.30 **Canaille peluche.** X-Men.
7.55 **Magazine : Télés dimanche** (rediff.).
8.50 **Le Journal du cinéma.**
8.55 **Téléfilm : La Vengeance au cœur.** De Bradford May, avec Amanda Donohoe, Bruce Dern.
10.20 **Flash d'informations.**
10.30 **Cinéma : Une nouvelle vie.** ■■■ Film français d'Olivier Assayas (1993). Avec Sophie Aubry, Judith Godrèche, Bernard Giraudeau. *La dislocation des liens entre parents et enfants, les passions troubles et la quête inlassable de l'amour.*

En clair jusqu'à 13.35

12.30 **Magazine : La Grande Famille.** Présenté par Michel Field.
13.30 **Le Journal de l'emploi.**
13.35 **Cinéma : Le Val Abraham.** ■■ Film franco-helvético-portugais de Manoel de Oliveira (1992). Avec Leonor Silveira, Luis Miguel Cintra, Luis Lima Barreto. *Relecture modernisée de Madame Bovary.*
16.40 **Téléfilm : Injustes noces.** De Waris Hussein, avec Jeanne Moreau, Joan Plowright.
18.00 **Canaille peluche.** Les cow-boys de Moo Mesa.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 **Ça cartoon.**
18.40 **Magazine : Nulle part ailleurs.** Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invité : Milos Forman.
19.20 **Magazine : Zérorama.** Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 **Magazine : Les Guignols.**
20.30 **Le Journal du cinéma.**
20.35 **Cinéma : L'Arme fatale 3.** □ Film américain de Richard Donner (1992). Avec Mel Gibson, Danny Glover, Joe Pesci. *Une troisième mouture qui tourne à vide.*
22.25 **Flash d'informations.**
22.35 **Sport : Boxe.** Match de championnat d'Europe des poids mi-lourds, en direct de Besançon : Fabrice Tiozzo (France)-Maurice Core (Grande-Bretagne).
23.50 **Cinéma : Des souris et des hommes.** ■ Film américain de Gary Sinise (1992). Avec John Malkovich, Gary Sinise, Ray Walton (v.o.). *Une nouvelle adaptation du roman de Steinbeck.*
1.35 **Cinéma : Portraits volés.** ■■ Film français de Serge Toubiana et Michel Pascal (1992). Avec Fanny Ardant, Gérard Depardieu, Claude Chabrol (89 min). *Montage d'entretiens, de photographies, d'extraits de films autour de François Truffaut.*

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Documentaire : Rêves de démocratie.** De Jonathan Demme et Jo Menell (rediff.).
17.55 **Reportage : La Semaine précédant le retour d'Aristide.** D'Eric Pierrot (rediff.).
19.00 **Magazine : Confetti.** Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach.
19.30 **Documentaire : Les Maîtres espions.** 4. Le transfuge, de Guido Knop et Luiz Becker.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Magazine : Transit.** Présenté par Pierre Thivolet. Noblesse oblige. Invités : Léon Zitrone, Rolf Seelmann-Eggebert.
21.45 ▶ **Soirée théâtre : Federico Garcia Lorca.**
21.46 **Théâtre : La Maison de Bernarda Alba.** Pièce de Federico Garcia Lorca, mise en scène de Nuria Espert, avec Glenda Jackson, Joan Plowright, Patricia Hayes (v.o.).
23.30 **Documentaire : La Barraca.** D'Edgardo Cozarinsky, avec les voix de Marisa Paredes et Lluis Pasqual.
0.25 **Documentaire : Le Philosophe Karl Raimund Popper.** 2. Nous ne savons pas, nous devinons, d'Uwe Zimmermann (45 min).

M 6

6.55 **Matin express** (et à 7.10, 8.05).
7.00 **Informations : M 6 express** (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.50, 11.50).
7.05 **Contact 6 Manager.**
9.05 **M 6 Boutique.** Télé-achat.
9.30 **Musique : Boulevard des clips** (et à 10.05, 11.00, 0.55, 5.55).
11.55 **Série : Papa Schultz.**
12.25 **Série : La Petite Maison dans la prairie.**
13.30 **Téléfilm : L'Ecole des héros.** De Peter Werner, avec Robert Conrad, Michael Baseleon.
15.00 **Magazine : Allô Cauet.**
16.30 **Variétés : Hit Machine.**
16.55 ▶ ***M 6 Kid.*** Conan l'aventurier ; Draculito.
18.00 **Série : Highlander.**
19.00 **Série : Code Quantum.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Notre belle famille.**
20.35 **Magazine : Grandeur nature.** N'Gorongoro ! Volcans. Les buffles.
20.50 **Série : Docteur Quinn, femme médecin.** Son héros. L'Opération. Avec Jane Seymour, Joe Lando.
22.35 **Téléfilm : Parole de femme.** De Sandor Stern, avec Melissa Gilbert, Scott Valentine. *Une jeune femme est violée par son voisin. Connaissant l'agresseur, elle doit prouver qu'elle n'était pas consentante.*
0.10 **Six minutes première heure.**
0.20 **Magazine : Mode 6.**
2.00 **Rediffusions.** Rock express ; Nature et civilisation ; Jazz 6 ; Portrait des passions françaises (L'admiration) ; Coup de griffes (Karl Lagerfeld) ; Fax'O.

FRANCE-CULTURE

20.00 **Musique : Les Chemins de la musique.** Aram Khatchaturian, le méconnu. 2. Caractère et portrait.
20.30 **Archipel médecine.** Les champignons.
21.32 **Retour à Hanoï** (rediff.).
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Combat-rock. 2. Les travailleurs du rock.
0.05 **Du jour au lendemain.** Avec Enzo Traverso (Siegfried Kracauer).
0.50 **Coda.** Américains du soir (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 **Concert** (donné le 24 octobre au Conservatoire de Liège) : Concerto pour flûte, de Tanguy; Einer nach dem andern, de Rea; La Chevauchée fantastique, de Pousseur; Trois pôles entrelacés, de Bartholomée, par l'Ensemble Musique nouvelle, dir. Patrick Davin; sol. : Istvan Matusz, flûte, Marcel Cominotio, piano, Francette Bartholomée, harpe.
22.35 **Soliste.** Idil Biret, piano.
23.00 **Ainsi la nuit.** Sonate pour violon et clavecin en ut mineur, de C. P. E. Bach; Suite pour hautbois, trompette, basson, cordes et basse continue en ré majeur, de Telemann.
0.05 **La Guitare dans tous ses états.** Par Robert J. Vidal.

Les interventions à la radio

Radio Classique 101.1 FM, 19 h 30 : Jean-Pierre Soisson, ancien ministre (« Radio Classique - Le Point »).

Le Monde

TRAVERSES — PIERRE GEORGES

Maux identifiés

POUR Jacques Chirac, l'ennemi du politique est désormais identifié. Il est double et doublement nuisible : la *« technostructure »*, monstre protéiforme à irresponsabilité illimitée. Et les *« sondages »*, miroirs déformants à responsabilité limitée.

Technostructure et sondages seraient donc les deux mains noires, acharnées à la perte *d'Homo politicus* par strangulation progressive de sa volonté. Elles seraient les deux outils d'une même perversion qui *consisterait à priver le politique* de sa raison d'être. *C'est-à-dire* l'exercice du pouvoir.

Prenons la technostructure telle que l'a définie Jacques Chirac. C'était samedi, à la Sorbonne, devant une jolie assemblée de jeunes gens des grandes écoles, aspirants d'ail*leurs à en être. La technostruc*ture, version fin de siècle de la « technocratie » et cousine germaine de l'internationale funeste des « eurocrates », niche, comme coucou, au plus près du pouvoir. Elle se love dans les ministères comme chez elle. Elle s'installe, décide, *tranche. En un mot, elle gou*verne pendant que les ministres vaquent à leurs occupations électives et représentatives.

La technostructure, sous sa forme la plus aboutie, se coagule en cabinet ministériel. Elle dépose son ministre sur la cheminée pour faire joli. Elle prend, en *lieu et place, les mesures qui* s'imposent. Et même celles qui ne s'imposent pas. Exemple, dira M. Chirac, ce contrat d'insertion professionnelle, le fameux CIP, qui eut auprès de la jeunesse de France le succès que l'on sait. Personne n'en voulait, et surtout pas les politiques. Et, souligne-t-il, ils l'eurent pourtant. Sous-*entendu, débordés par l'acti*visme de quelques conseillers qui ne sont pas les payeurs.

Voilà pourquoi Jacques Chirac propose ni plus ni moins que de supprimer les cabinets ministériels. On pourrait toujours ergoter sur le caractère radical de la suggestion. Tant il *est vrai que la proposition vient* d'un repenti, conseiller lui-même en début de carrière après l'ENA, puis grand utilisateur de cabinets. Mais, au-delà, M. Chirac, en proposant de mettre un terme *« à ce système étonnant »* qui, à sa connaissance, *« n'existe dans aucun autre pays civilisé »*, soulève une grave question : ne s'agirait-il pas plutôt d'une confusion entre l'effet et la cause, entre l'emprise des cabinets et la défaillance des élites politiques ? Car le simple citoyen, au-delà de la satisfaction à débusquer le lampiste, aura du *mal à imaginer qu'un ministre* ne reste pas maître chez lui, décideur des décideurs.

Au fond, et c'est peut-être ce que voulait dire M. Chirac, le cabinet ministériel serait comme les sondages. Utile quand il sert. Néfaste quand il dessert. Et, de fait, le cabinet de *M. Balladur, dans l'ordre des* calamités anti-chiraquiennes, vient immédiatement derrière les sondages.

Vie publique, vices privés

Les Français ne tolèrent plus les malversations de leurs élus. Leur demanderont-ils un jour des comptes sur leurs écarts conjugaux, comme en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis ?

La curiosité de la presse britannique pour la vie privée des personnes publiques, la famille royale surtout, est-elle inconcevable de ce côté-ci du Channel ? Apparemment, oui. A de très rares exceptions près, les journaux français taisent ce genre d'informations, même lorsque les élus coupables d'infidélités conjugales occupent des postes au sommet de l'Etat.

Pour combien de temps ? Ce *n'est que depuis quelques années* que les médias britanniques traquent les écarts sexuels de leurs dirigeants. George IV et Edouard VII n'étaient pas des modèles de vertu, sans que les Britanniques trouvent à y redire. Et si Edouard VIII dut renoncer au trône, en 1936, pour épouser une Américaine deux fois divorcée, la presse d'outre-Manche, qui savait tout du scandale qui couvait, n'en parla qu'à la dernière minute, lorsqu'il abdiqua. Autres temps, autres mœurs : personne n'ignore rien aujourd'hui des liaisons adultérines du prince de Galles et de Lady Diana.

Le changement est radical et rien ne dit qu'il ne déteindra pas sur la presse française – une certaine presse française – tôt ou tard. Discrets jusqu'à l'extrême, les journalistes *américains n'ont-ils pas radi*calement évolué, comme leurs confrères britanniques ?

Connues des journalistes, les infidélités de John Kennedy sont, de toute sa présidence, restées ignorées des Américains. Elles équivaudraient, aujourd'hui, à sa mort politique. Une anecdote, racontée par un reporter du *New York Times*, montre à quel point la presse d'outre-Atlantique a changé. Chargé de suivre le candidat Kennedy durant la campagne présidentielle de 1960, R. W. Apple Jr faisait le pied de grue dans le hall d'un grand hôtel new-yorkais, lorsque survint Marilyn Monroe. L'ascenseur qu'elle emprunta s'arrêta à l'étage où Kennedy avait sa suite. Elle n'en redescendit que deux *heures plus tard. Rentré au siège du New-York Times*, R. W. Apple aurait préféré y rapporter des informations plus croustillantes sur l'identité des politiciens locaux venus nouer des contacts avec le candidat démocrate. Il n'avait vu « que » Marilyn Monroe. *« Aucun intérêt »*, décréta son rédacteur en chef.

La curiosité, devenue insatiable, de la presse américaine peut être datée précisément. Elle remonte à la campagne qui précéda l'élection présidentielle de 1988. Elle fit une victime notoire, *Gary Hart*, bien placé pour défendre les couleurs démocrates face au vice-président républicain de l'époque, George Bush. Précédé d'une solide réputation de *womanizer*, d'homme à femmes, Gary Hart avait mis la presse au défi de prouver que cette rumeur était fondée. Aussi *The Miami Herald* n'hésita pas à dépêcher à Washington une escouade de reporters pour surveiller l'hôtel particulier où, selon un coup de téléphone anonyme, Gary Hart devait passer le week-end en compagnie d'un mannequin. Pris quasiment sur le fait, le candidat démocrate s'empêtra durant quelques semaines dans des dénégations embarrassées puis renonça, sa carrière politique ruinée.

Leur commune origine puritaine expliquerait l'intolérance des Britanniques et des Américains pour les aventures extra-conjugales de leurs dirigeants. Par comparaison, les pays latins et catholiques, dont la France, manifesteraient davantage d'indulgence ou d'indifférence à l'égard de leurs élus volages. Peut-être. *Comme aux Etats-Unis* ou au Royaume-Uni cependant, la presse française pourrait évoluer. Elle l'a fait récemment dans des domaines où elle se montrait traditionnellement beaucoup plus discrète.

Indifférence ou indulgence

D'abord en s'intéressant avec une pugnacité inédite aux malversations des hommes politiques. Ensuite en ne se contentant plus de vagues communiqués sur la santé du président de la République. Une exigence calquée sur celle des Américains, auxquels la presse n'a rien caché des interventions chirurgicales de Ronald Reagan lorsqu'il était président. Là encore la rupture avec le passé est manifeste. Durant les douze années que Roosevelt passa à la tête des Etats-Unis, pas une photo ne parut outre-Atlantique *le montrant sur sa chaise roulante*. Le silence de la presse était double : Roosevelt vivait en concubinage notoire avec sa secrétaire, à la Maison Blanche, où sa femme habitait également ; aucun journal n'en souffla mot.

L'indifférence ou l'indulgence présumées des Français contredisent *leur aspiration à une plus grande* transparence de la vie publique. Parmi les signes d'une évolution possible figure l'aveu par Michel Rocard de sa récente séparation d'avec son épouse, à l'époque où il paraissait assuré d'être le candidat socialiste à l'élection présidentielle. Comme on lui demandait si cet aveu ne risquait pas d'avoir des conséquences dommageables pour son avenir politique, il répondit : *« On verra bien. Au moins aurai-je tenté de réconcilier le droit, le fait et l'équilibre privé. »*

Tuer la rumeur en révélant une situation somme toute banale : l'adultère ordinaire autorise rarement une telle confidence. Si le pacte de silence qui lie les Français à leurs élus devait être rompu, il le serait sans doute plus brutalement. Ainsi le succès de *Voici*, un hebdomadaire qui doit sa fortune aux violations de la vie privée des vedettes de l'actualité (Claire Chazal, Gérard Depardieu, Mᵉ Arno Klarsfeld...), avait donné des idées à l'ancien PDG de *France-Soir*. Philippe Villin n'aurait pas vu d'inconvénient à ce que son journal s'attaquât, *« le cas échéant (...), à la vie privée des hommes publics »*.

Le succès de *Voici* a d'ores et déjà déteint sur *Paris-Match*, qui s'autorise des photos de plus en plus indiscrètes. A cette aune, le silence de la « grande presse » sur la vie privée des élus ne paraît pas d'une solidité à toute épreuve. Ce silence suppose que les médias sauront résister, lorsqu'il le faudra, aux sirènes du fort tirage. Il repose surtout sur le respect par chacun de cette règle de non-ingérence. Que se passera-t-il lorsque l'un d'eux rompra le pacte ? Les autres continueront-ils de se taire ?

A regarder ce qui se passe outre-Atlantique et outre-Manche, une observation saute aux yeux. La presse s'intéresse d'autant plus à la vie privée des élus que ceux-ci posent aux parangons de vertu. Ce fut le cas pour Gary Hart. C'est vrai aussi du gouvernement conservateur. A peine John Major, le premier ministre, avait-il lancé, au début de cette année, une campagne pour le retour aux valeurs fondamentales *(back to basics)*, qu'une série de révélations allongea la liste des ministres contraints à la démission pour déloyauté ou déviance sexuelles. Si cette observation est pertinente, les élus français les plus menacés seraient ceux qui fondent sur les « valeurs », spécialement familiales, leur fortune politique, tout en donnant le mauvais exemple.

BERTRAND LE GENDRE

Le prince Charles parle de sa liaison avec Camilla

La presse britannique continue d'accorder une large importance aux aventures de la famille royale. La publication, dimanche 23 octobre, par *The Sunday Times* de nouveaux extraits de la biographie autorisée du prince de Galles a fourni un surcroît de matière à cette chronique tandis que certains, comme l'influent *The Economist*, s'interrogent sur l'avenir de la monarchie (*le Monde* daté *23-24 octobre*). *Cité par The Sunday Times*, l'ouvrage de Jonathan Dimblebly apporte des détails supplémentaires sur la liaison entre Camilla Parker Bowles et Charles. Celle-ci serait passée par trois étapes : un coup de foudre en 1972 alors que l'héritier du trône avait vingt-trois ans ; de nouvelles rencontres à la fin des années 70 avant le mariage de Charles (Camilla Parker Bowles était elle-même mariée depuis plusieurs années) ; enfin la reprise de leurs relations, en 1986, lorsque le prince Charles a considéré que son mariage était *« irrémédiablement rompu »*.

Ancien correspondant du « Monde » à Bonn et à Washington

Alain Clément est mort

Notre ancien collaborateur est décédé vendredi 21 octobre à son domicile parisien, dans sa soixante-dixième année.

Henri Pierre, André Passeron, Jean Schwoebel : l'année 1994 avait déjà sévèrement éprouvé les rangs de la vieille garde du *Monde*. Et voici que les rejoint maintenant, avec Alain Clément, un homme qui avait lui aussi *beaucoup contribué à sa notoriété*. Il n'était pas de ces journalistes qui vivent dans la précipitation, la nervosité, la hantise du scoop. Les paillettes du superficiel, à quoi tant d'autres se laissent prendre, le laissaient indifférent. Mais sa soif de savoir était inépuisable, et sans égale son exigence envers soi-même. Combien de fois n'a-t-il pas repris *in extremis*, pour l'améliorer encore, un article que tout un chacun, à part lui, jugeait excellent ! Cette hantise de l'imperfection nous aura malheureusement privés des grands livres qu'il avait entrepris de rédiger : il ne cessait de les remettre en chantier.

Il avait vingt trois-ans lorsqu'en 1948 il s'enhardit à aller demander à Hubert Beuve-Méry de lui confier la correspondance du *Monde* dans une Allemagne qui n'était pas encore fédérale. Cette audace impressionna notre fondateur, qui le mit à l'épreuve à ses risques et périls. Clément allait demeurer à ce poste quatorze ans et y accéder très vite à la notoriété. Sans se croire obligé de rapporter ou de commenter au jour le jour *les événements de la vie quoti*dienne sur les bords du Rhin, il en tenait la chronique avec une rigueur intellectuelle et un talent de plume qui lui valaient la fidélité de très nombreux lecteurs.

Il aimait l'Allemagne d'un amour sévère, pénétré qu'il était de tous les aspects de sa culture, *mais attentif aux risques* d'un retour chez elle de l'esprit de domination qui avait fait tant de mal à l'Europe. Avec l'allure professorale que lui donnaient sa haute silhouette cassée et ses cheveux prématurément blanchis, on l'aurait bien imaginé arpentant au siècle dernier le Philosophenweg, le chemin des Philosophes de Heidelberg ou se mêlant, à Tübingen, au cercle des élèves de Hegel.

En 1962, changement de décor, encore qu'on retrouve dans les vieilles universités américaines, Princeton, Harvard, Columbia, Berkeley, quelque chose de l'austère confort intellectuel de leurs sœurs germaniques : il est nommé correspondant à Washington, l'un des postes de la rédaction du *Monde* où il y a le plus, comme on dit, à « couvrir ». Il y réussit aussi bien, toujours selon la même méthode, c'est-à-dire avec un sérieux n'excluant pas l'humour, une connaissance approfondie des hommes et des sujets traités, une attention extrême au fond et à la forme. Une année sabbatique lui permettra de se consacrer aux mythes précolombiens, complétant ainsi une recherche insatiable du rôle des facteurs religieux. Le bicentenaire des Etats-Unis, la démission de Nixon, entre autres, lui inspireront des textes qui sont des morceaux d'anthologie.

Il ne délaisse pas pour autant sa chère Allemagne, où il retourne enquêter à plusieurs reprises, notamment au moment de la disparition de Konrad Adenauer. En 1972, pour la première fois, il est affecté au *desk*, autrement dit à la rédaction centrale à Paris, où il dirige la rubrique Amérique du service étranger. Ses confrères *découvrent un homme* affable, fort peu conformiste, à la verve à l'occasion passablement caustique, à la culture impressionnante. Un homme aussi que son dos fait cruellement souffrir, et que ronge l'insomnie, alors que, travaillant dans un journal du soir, il se voit obligé de se lever très tôt. C'est ce qui explique son départ, en 1983, pour une retraite anticipée, non sans avoir, pour quelques mois, retrouvé son poste de Bonn. Il avait également collaboré à diverses revues, dont *Critique*, et fait partie du comité de rédaction de *Geo*.

Les nombreux amis d'Alain Clément lui savent gré d'avoir exercé son métier avec une élégance morale, une indépendance d'esprit, une conscience professionnelle et une pénétration qui ont fait de lui un témoin privilégié de cette période qui a vu l'Allemagne renaître et l'Amérique contestée. A défaut de livres, il *laisse bien des articles que nul*, s'il veut en faire l'histoire, ne peut se permettre d'ignorer.

ANDRÉ FONTAINE

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Un entretien avec Stanley Cavell

Plus proche de la tradition britannique de la philosophie du « langage ordinaire » que de l'empirisme logique dominant dans les universités améri*caines, le philosophe Stanley* Cavell est, également aux Etats-Unis, l'un des penseurs les plus ouverts à la culture européenne sous toutes ses formes. Citoyen attentif aux problèmes de la société américaine : il ne cesse de s'interroger sur la crise des valeurs que traverse notre *monde (page 2)*.

(page 2)

INTERNATIONAL

Israël reprend les négociations avec les Palestiniens

Les relations entre Israël et ses « partenaires de paix » semblent tourner à l'aigre. Ces derniers jours, plusieurs dizaines de mili*tants intégristes ont été arrêtés* par le service de sécurité intérieure, et la demande palestinienne de levée immédiate du bouclage de la Cisjordanie et de la bande de Gaza a été rejetée. En revanche, Israël a accepté que *« toutes les mesures nécessaires soient prises pour soutenir le développement de l'économie palestinienne, le tourisme, l'investissement et le commerce » (page 5)*.

SOCIÉTÉ

L'imam de Woippy (Moselle) est expulsé vers le Maroc

Expulsé *« en urgence absolue »*, vendredi 21 octobre, vers le Maroc, son pays natal, l'un des quatre imams de Woippy, Abdelali Hamdoune, officiait dans cette commune depuis 1992. La police, qui surveillait ses activités depuis plusieurs mois, l'accuse d'*« endoctrinement »*, assurant que *« ses prêches, très virulents, dénoncent et accusent la France »*. Les motifs invoqués pour son expulsion font notamment état de troubles à l'ordre public, ce qu'il conteste *(page 17)*.

CULTURE

Aux sources du cinéma

En 1895, le cinématographe des frères Lumière semblait à certains une invention sans avenir. Pour 1995, la ville de Lyon et l'Institut Lumière préparent la célébration du Premier Siècle du cinéma : les films que Louis et Auguste déléguèrent dans le monde entier seront projetés en continu, en mars 1995, à l'endroit même où fut donné le premier tour de manivelle, sur le terrain du quartier de Montplaisir, où se dressaient autrefois les usines des frères Lumière. Le cinéma pourrait difficilement mieux se sentir chez lui qu'à *cette adresse (page 20)*.

ÉCONOMIE

Un entretien avec le PDG de la FNAC

Président du directoire de Pinault-Printemps-Redoute, Pierre Blayau a été porté, vendredi 21 octobre, à la présidence de la FNAC. *« Elevé dans le culte du livre et de la bibliothèque »*, *c'est « avec humilité et fierté »* qu'il compte aborder sa nouvelle fonction. Sa priorité sera de *« moderniser la gestion tout en protégeant le rôle essentiel de libraire et de disquaire » (page 23)*.

SERVICES

La télématique du *Monde* :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

DEMAIN

Initiatives

Le remue-ménage des affaires se propage comme une onde de choc dans les entreprises au point de rendre mal à l'aise bon nombre de salariés qui n'ont rien à se reprocher. Le climat de suspicion générale ainsi créé est pesant et les recours sont peu nombreux : faire le mort, ou *bien réaffirmer les valeurs aux*quelles l'entreprise croit, en édictant par exemple des codes d'éthique.

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde-L'Economie » folioté de I à VIII

Le numéro du « Monde » daté *dimanche 23 – lundi 24 octobre 1994* a été tiré à 511 121 exemplaires

هكذا من الاصل

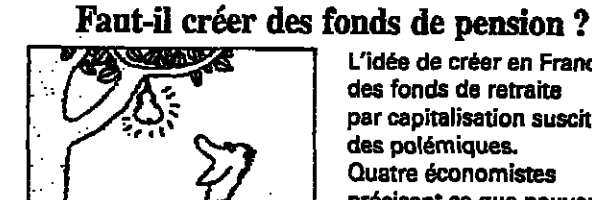
Le Monde

France-Ebauches, l'arroseur arrosé

Sixième fabricant mondial de mouvements de montres, la société France-Ebauches avait délocalisé une grande partie de sa production en Chine. Aujourd'hui, la voici rachetée par un groupe chinois.

page III

Faut-il créer des fonds de pension ?



L'idée de créer en France des fonds de retraite par capitalisation suscite des polémiques. Quatre économistes précisent ce que peuvent être les objectifs et les modalités de tels fonds.

page VI

Lettre de New-York



Aux Etats-Unis, l'économie est florissante, le chômage est au plus bas, mais la popularité du président Bill Clinton, élu il y a deux ans, aussi. Erik Izraelewicz s'interroge sur les raisons de ce paradoxe.

page VII

L'ECONOMIE

BULLETIN

Si tous les Chinois...

LE rachat de France-Ebauches, numéro un européen de mouvements de montres, par un groupe chinois, pourrait passer pour anecdotique *(lire page 3)*. Mais on aurait tort de s'en tenir là. Car, outre qu'il s'agit du premier investissement industriel chinois en Europe, et qu'il en annonce probablement d'autres, il est aussi significatif d'une évolution lourde, encore mal perçue de ce côté-ci du globe : la montée en puissance d'un ensemble politiquement hétéroclite mais économiquement de plus en plus cohérent : la nébuleuse chinoise.
L'acquéreur de France-Ebauches est en effet un groupe des plus étonnants : un nom anglo-saxon – China Resources –, un siège à Hongkong, un président membre de la nomenklatura communiste, et une activité tout ce qu'il y a de plus capitalistique. Il est caractéristique du brassage de plus en plus fréquent entre *Chine publique et Chine privée, Chine* continentale et Chine d'outre-mer, Chine laborieuse et Chine de banquiers. Un brassage qui annonce la naissance d'un dragon asiatique, encore plus étrange, et certainement plus puissant que les autres. Un dragon aux contours flous mais aux dents longues.
Ce nouveau monstre économique résulte de la combinaison d'un réservoir de main-d'œuvre et de consommateurs de 1,2 milliard d'hommes, et d'une puissance financière éparse mais énorme : les capitaux détenus par les 55 millions de Chinois de la diaspora, estimés récemment par le mensuel *Fortune* à 2 000 milliards de dollars, au moins...
On dit que la Chine sera, si elle continue au même rythme, l'une des premières puissances mondiales du siècle prochain. Mais n'est-ce pas d'ores et déjà le cas de la nébuleuse chinoise ? Si tous les Chinois du monde étaient rassemblés en une seule entité économique, celle-ci pèserait plus lourd – même en termes de commerce extérieur – que le Japon... Fiction ? Politique, sûrement. Economique, c'est moins évident.

Véronique Maurus

LA TRANSFORMATION DES EX-PAYS COMMUNISTES

Europe : l'Est frappe à la porte



La transition économique des anciens pays du bloc communiste ne va pas sans difficultés, mais elle commence à porter ses fruits. Six pays d'Europe centrale et orientale (Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Bulgarie et Roumanie) ont déjà réorienté leur commerce extérieur vers l'Union européenne. Ils souhaitent maintenant aller plus loin et y adhérer. Illusion ? Ce processus n'est pas impossible s'il se fait par étapes. Il amènera inévitablement la disparition de la BERD, créée précisément pour accompagner cette reconversion.

Lire notre enquête pages IV et V.

À-CÔTÉS

Une femme sans affaire

Elue « femme d'affaires de l'année », Nicole Bru vient de vendre son entreprise. Une histoire triste, dit-elle...

LES hasards du calendrier sont parfois cruels. Entre le moment où le jury du Prix Veuve Clicquot a pensé à Nicole Bru pour lui décerner le titre de femme d'affaires de l'année et le mercredi 19 octobre, jour de remise des prix, la lauréate avait tourné la page en vendant son entreprise. Ironie du sort, la récompense a donc été attribuée à une « femme d'affaires sans affaire », car, un mois plus tôt, UPSA changeait officiellement de mains, quittant la famille Bru pour rejoindre Bristol Myers Squibb.

L'entreprise pharmaceutique d'Agen, vingtième laboratoire français et premier sur le marché des analgésiques avec l'aspirine effervescente UPSA, l'Efferalgan ou le Nifluril, est désormais une filiale à 100 % d'un groupe américain. En soi, cette nouvelle n'est pas vraiment une surprise pour les salariés du groupe, car le nouveau propriétaire était déjà dans la place depuis 1990 avec une participation minoritaire. Si le principe du rachat de l'intégralité du capital était acquis dès le départ, l'échéance était en revanche plus lointaine. Fixée à 1996, la date a simplement été avancée de dix-huit mois.

Dominique Gallois

Lire la suite page III

UN ENTRETIEN AVEC JACQUES DE LAROSIÈRE

« La transition est un art difficile »

déclare le président de la BERD

Jacques de Larosière, nommé il y a juste un an à la tête de la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement), après le départ forcé de son prédécesseur, Jacques Attali, explique, pour la première fois depuis sa nomination, comment il a réorganisé la banque et réorienté ses actions.

« Pourriez-vous résumer votre bilan d'une année à la tête de la BERD et porter un jugement sur l'évolution de cet établissement, très critiqué avant votre arrivée pour son inefficacité ?

– Il y a au fond deux chapitres, celui de la réorganisation interne de la banque et celui de son action. J'ai supprimé la division entre le secteur banque d'affaires – spécialisé dans les transactions privées –, et celui de la banque de développement – chargé des infrastructures publiques. Cette division artificielle nous empêchait de traiter le vrai problème de la transition, qui consiste à s'occuper des entités publiques en train de se privatiser. La BERD a créé un département bancaire unifié, qui fonctionne avec des lignes de partage très claires : d'une part, des responsables de pays ou de groupes de pays, et, d'autre part, des équipes sectorielles qui leur apportent leur expertise technique.

» Un autre aspect de cette réorganisation a consisté à réduire les coûts administratifs et à augmenter notre productivité. Il ne s'agissait pas de rétrécir la banque mais d'éliminer des parties de l'organisation qui ne concouraient pas directement à son objet social, donc de concentrer le maximum de moyens sur le département bancaire. Ce remodelage a permis de réduire les effectifs budgétaires d'à peu près 10 % tout en accroissant de 25 % les effectifs du département bancaire, qui est l'âme et le cœur de cette institution. En même temps, pour motiver les équipes, il fallait redéfinir les objectifs stratégiques, un peu dispersés, de la banque. L'accent a été mis davantage sur le développement du secteur privé – déjà contenu dans les statuts – et du secteur privé local en particulier, sans abandonner pour autant les joint-ventures.

» On a décidé aussi de s'occuper davantage des petites et moyennes entreprises qui sont considérées, à juste titre, par notre actionnariat, comme un vecteur de croissance, d'emploi et de modernisation économique. C'est pourquoi nous avons décidé de renforcer notre présence sur le terrain, en ouvrant des bureaux de représentation, en transférant des banquiers du siège et en recrutant des banquiers locaux. Si nous voulons toucher les PME, il faut nous associer avec le secteur financier local, les banques et les fonds de capital à risque.

» Enfin, notre intervention doit être mieux répartie géographiquement. Nous avions tendance à concentrer 75 % des actions sur quatre ou cinq pays. Une institution multilatérale ne peut se limiter à un petit nombre de clients privilégiés. Tous nos membres ont droit à nos services. Au cours de la première année consécutive à notre réorganisation, nous avons décidé de faire une opération dans chaque pays, y compris les plus éloignés, les plus difficiles.

– Comment expliquez-vous la lenteur du déblocage de fonds ?

– De toutes les critiques adressées à la banque avant mon arrivée, c'est l'une des moins justifiées. Avec le temps, les décaissements ont augmenté : par nature, dans une institution comme la nôtre, ils sont faibles au départ. Il existe toujours un délai entre la signature du contrat et le moment où les chantiers se mettent en route.

– Les investissements privés n'auraient-ils pu se faire sans vous ?

– On peut se poser la question pour les pays les plus avancés où il existe des mécanismes de marché et de concurrence. Si nous ne sommes pas l'élément-clé pour qu'un projet se réalise, alors nous ne devons pas le financer. Dans beaucoup de cas, notre intervention est essentielle quand les investisseurs de pays industrialisés ne veulent pas s'engager au-delà de certains montants, en capital ou en prêts. Notre présence est un élément de déclenchement. La BERD étant une organisation multilatérale publique, dont les pays bénéficiaires sont membres et représentés au conseil d'administration, elle dispose du statut de « créancier privilégié » : elle n'est pas soumise, par exemple, aux rééchelonnements du club de Paris. Cela nous permet de faire profiter nos partenaires, dans ces projets, d'un peu de notre aile tutélaire, de notre protection juridique. Enfin, la connaissance de ces pays et notre expérience en matière de montage financier de projets sont deux atouts importants pour mener à bien la transition, un art difficile et assez nouveau.

Propos recueillis par
Patrice de Beer et Marc Roche

Lire la suite page IV

CONSOMMATION

Une épargne sous influence

Les Français sont un peu plus disposés à dépenser qu'il y a un an, mais les comportements de précaution subsistent, révèle un récent sondage

MÊME si leur moral est un peu meilleur, même s'ils se déclarent prêts à redépenser un peu d'argent, même s'ils se montrent un peu moins soucieux... les Français n'en demeurent pas moins extrêmement inquiets, et cette inquiétude oblitère les arbitrages qu'ils opèrent entre consommation et épargne.

Pour la deuxième année consécutive, le Centre national des caisses d'épargne (CENCEP), associé à *Investir* et France Info, a effectué un sondage (1) sur « Les Français et l'argent », qui permet de mesurer leur degré d'optimisme et/ou de pessimisme des ménages et les incidences de leurs états d'âme sur la gestion de leur budget personnel.

Point positif : les Français sont moins nombreux que l'an passé à restreindre leur consommation. Ils ne sont plus que 47 % en septembre 1994 à indiquer *« faire attention à leurs dépenses et à être moins tentés de dépenser de l'argent »*, contre 57 % un an plus tôt. Autre signe allant dans le même sens : on dénombre davantage de personnes se déclarant *« plus prêtes à faire des dépenses »* (5 % contre 2 %). Mais, ce léger mieux doit être immédiatement nuancé puisque plus de ménages que l'an passé déclarent que rien n'a changé (48 % contre 40 %) pour eux sur ce chapitre.

En outre, plus de Français envisagent de faire des dépenses (60 % contre 47 % en septembre 1993). Dans ce cas, il s'agit avant tout de travaux dans le logement (25 %, soit 7 points de mieux qu'auparavant). Viennent ensuite les loisirs (17 %, en hausse de 4 points) et l'achat d'une voiture (15 %, + 4 points).

Pas question pourtant de financer ces dépenses par l'emprunt, vis-à-vis duquel ils restent plus que méfiants. Le CENCEP nuance pourtant ce mauvais symptôme, les cadres et professions libérales se montrant moins réticents à l'idée de s'endetter : assiste-t-on à un simple effet de richesse ou *« l'attitude spécifique des actifs aisés constitue-t-elle un signe avant-coureur d'un processus de décrispation se diffusant à d'autres catégories de population »* ? s'interroge le CENCEP.

Ces retenues s'expliquent par le maintien d'inquiétudes fortes : les ménages ne sont que 43 % à penser que la situation économique va s'améliorer au cours des deux années à venir et encore moins nombreux à croire à un mieux sur le front de l'emploi (37 %). Ils sont même près d'un sur trois (31 %) à craindre pour leur emploi dans les deux années à venir et... 74 % à se déclarer *« inquiets quant à l'avenir professionnel de leurs enfants ou de leurs petits-enfants »*. Enfin, plus d'une personne interrogée sur deux (53 %) avoue sa préoccupation sur le niveau futur de sa retraite.

L'attitude face à l'épargne est tout aussi intéressante. Quand on les interroge sur les raisons qui les poussent à mettre de l'argent de côté, ils citent avant tout leur désir de *« faire des réserves en cas de coup dur »* (50 %). Mais, tout de suite après, la volonté d'*« aider les enfants et les proches »* (42 %). Dans les deux cas, les progressions sont importantes en un an (+ 9 et + 10 points). Ces deux facteurs dépassent très largement toutes les autres motivations.

LIQUIDITÉS ● Il est très frappant ensuite de constater à quel point les Français optent pour des placements sans risque, de père de famille : leurs faveurs vont actuellement au plan d'épargne logement (35 %), puis pour le bon vieux livret A (28 %) et l'assurance vie (21 %). Ces produits connaissent de fortes progressions (+ 10 à + 6 points). Tous les autres (sicav monétaires, actions d'entreprises inscrites sur la liste des privatisations, sicav, actions, PEA, PEP...) sont au mieux stagnants, au pire en perte de vitesse.

Les épargnants sont guidés avant tout par un désir de liquidités : un Français sur deux demande que son épargne soit absolument disponible afin de parer à toute éventualité *« quitte à accepter une rémunération faible »*. Ils étaient 53 % en septembre 1993. Mais ils sont près d'un sur quatre (23 %) à souhaiter une rémunération plus élevée, quitte à ne plus toucher à leur argent pendant quelques années. Cela explique la bonne tenue du plan épargne logement, sur lequel l'argent est bloqué quatre ans. Enfin, le troisième critère de choix par ordre de priorité est le bonus fiscal... ce qui explique peut-être aussi la raison pour laquelle les ménages investissent dans leur logement (les grosses réparations sont déductibles). Au passage, le CENCEP note pourtant que les épargnants n'ont pas encore intégré la baisse des taux dont ils surestiment, en règle générale, le niveau.

Françoise Vaysse

(1) Sondage réalisé par CSA les 7 et 8 septembre auprès de mille personnes.

HUMEUR ● par Josée Doyère

Insaisissable clarté

LA *corruption est condamnable*. Tout le monde est d'accord là-dessus. Elle est le fait de quelqu'un qui en soudoie un autre pour qu'il agisse contre son devoir. C'est clair. Une *entreprise* qui veut obtenir un marché peut ainsi soudoyer un élu pour arriver à ses fins. C'est encore clair. Quand l'élu exige de ladite entreprise de l'argent ou un service pour la *faire bénéficier* de son influence, c'est de la prévarication. Et c'est vilain comme tout. C'est toujours clair.

Il y a des pays (pas chez nous, non ! vous n'y pensez pas !) où le bakchich est de tradition. Chez nous, c'est en train de devenir pendable, même si ça l'était depuis longtemps, théoriquement. Le bakchich, le pot-de-vin, et, entre particuliers et entreprises ou entre particuliers, le « dessous-de-table », le « hors-la-vue », essentiellement pour échapper au fisc, sont assez souvent pratiqués, le grand problème étant de ne pas se faire pincer.

Pourtant, le versement d'une commission à un quidam qui vous a permis de faire une affaire, c'est officiel, c'est bien. Du haut en bas de l'échelle sociale, ces commissions figurent dans les contrats de travail, sont déclarées au fisc, font partie des pratiques commerciales courantes. Les représentants ne gagnent pas autrement leur vie, tout comme ceux qui font du porte-à-porte pour vendre tout et n'importe quoi. Même dans les magasins ayant pignon sur rue, les vendeurs, pour la plupart, outre un fixe modeste, sont « à la guelte », leurs revenus dépendant de l'importance du chiffre d'affaires réalisé. Plus l'objet ou le service est coûteux, moins on en vend à l'unité, mais plus on gagne lorsqu'on réalise une affaire. Il vaut mieux vendre une usine que du petit électroménager dans un grand magasin...

Avec les ventes importantes à l'étranger... la frontière est plus floue, tant la transaction (*centrale* nucléaire clés en main, avions de combat, réseau téléphonique sophistiqué...) est fonction non seulement de l'habileté commerciale mais des jeux subtils de la politique *internationale* et de la diplomatie.

En fait ce qui distingue l'*ignoble* pot-de-vin de la candide et pure commission, c'est l'opacité du premier et la trans*parence de la seconde*.

Ce qui reste secret est *a priori* suspect. Le fils de Margaret Thatcher, qui a touché une superbe « com », quand sa mère était premier ministre, pour la vente d'armes à l'Arabie saoudite, en sait quelque chose.

Et si, au lieu de naïvement prétendre empêcher les entreprises de financer les partis politiques, on rendait officielles ces contributions « volontaires » ? Ça résoudrait – en partie – le problème, non ? Evidemment, les petits malins inventeraient des trucs nouveaux pour exercer leur coupable activité, mais ça prendrait un peu de temps...

Tout ça est très joli, mais il y a encore un os. Que devient le sacro-saint « secret des affaires », dans tout ça ? ■

LA COTE DES MOTS

AAA ou Aaa

Pour remplacer le terme américano-anglais *rating*, c'est en 1986 qu'est apparu en Bourse *notation*, au sens d'« appréciation chiffrée donnée selon un barème préalablement choisi ». *Notation* l'a emporté sur *classement* et sur *évaluation* pour désigner, dans le domaine de la finance, l'appréciation que portent, sur la solvabilité des titres de créances émis par des sociétés, les *agences de notation*.

Très usuelle, la dénomination *agence de notation* (qui n'a aucune raison de céder le pas à *rating agency* !) s'applique à une *« structure opérationnelle qui établit, diffuse et suit les produits de notation »*, dit l'excellent *Dictionnaire encyclopédique de la finance* (La Synthèse financière, 1993).

La notoriété des principales agences mondiales, qui jouent quasiment un rôle d'ordre public, s'appuie sur la pertinence des notes qu'elles diffusent, à partir d'échelles d'estimation soigneusement élaborées. Deux échelles sont en principe retenues : *a*) une échelle de notes à long terme pour les créances à plus d'un an ; *b*) une échelle de notes à court terme pour les créances dont l'existence est inférieure à un an.

Les deux agences de notation qui dominent le marché sont américaines : il s'agit de Moody's et de Standard and Poor's. Par ordre décroissant d'appréciation, Moody's cote de Aaa, Aa, A, Baa... à C les émissions à plus d'un an ; sa consœur, pour ces mêmes émissions, n'utilise que des majuscules : AAA, AA, A, BBB... jusqu'à D. Peut-être est-elle plus attachée au(x) *capital(es)* ! ?

On est bien loin, ici, des *haha* (n. masc. inv.), c'est-à-dire des ouvertures pratiquées à même la haie délimitant le parcours d'un labyrinthe et par lesquelles le promeneur-spectateur découvrait un paysage propre à lui tirer des exclamations de surprise (« Ha ! ha ! », ou plutôt « Ah ! ah ! »).

Jean-Pierre Colignon

LIVRE

Pour un « Sud » autonome

Banquier humaniste, Pierre Moussa invite le tiers-monde à compter sur ses propres forces pour sortir du sous-développement

CALIBAN NAUFRAGÉ
Les relations Nord/Sud à la fin du XX[e] siècle
de Pierre Moussa
Fayard, 329 pages, 120 F.

EVIDEMMENT on peut se passionner pour les errances politiques d'un futur président de la République pendant l'Occupation, ou faire son miel du récit de la brouille des *« deux amis de trente ans »*. Il n'empêche. L'ouvrage que publie Pierre Moussa est autrement plus grave et plus essentiel. Ce *Caliban naufragé* consacré aux « relations Nord-Sud à la fin du XX[e] siècle » est le livre d'un humaniste qui a beaucoup lu, de Karl Marx à Edgar Morin en passant par Mircea Eliade, qui a beaucoup voyagé dans le tiers-monde lorsqu'il était directeur du département Afrique de la Banque mondiale.

De ces lectures et de cette expérience, qui lui avaient déjà inspiré il y a longtemps *les Nations prolétaires*, il a tiré un certain nombre de réflexions qu'il livre *« au soir de* [sa] *vie »*. Et il le fait, ce qui ne gâte rien, dans une belle langue, celle d'un ancien élève de l'Ecole normale supérieure resté amoureux des mots.

Entre le premier monde, qui réunit le club des pays riches, et le *« second monde »*, celui des pays en développement, constate Pierre Moussa, persiste un abîme effrayant et qui ne cesse de se creuser en dépit des progrès techniques.

Comment le combler ? Quels remèdes prescrire pour débloquer la situation ? A cette question-clé, l'ancien banquier apporte une réponse qui n'est pas dans l'air du temps et prend même à contre-pied les recommandations des institutions financières internationales. La Banque mondiale, par exemple, préconise d'appliquer la recette qui a si bien réussi au Japon puis aux « quatre dragons ». A entendre la Banque, il s'agit, pour les pays du Sud, de *« tirer parti des avantages comparatifs que leur misère même leur confère »* et donc, en résumé, de miser sur leurs bas salaires pour devenir « l'atelier du Nord ».

Cette *« tentation de l'intégration »* est un leurre, prévient Pierre Moussa. Car *« des cités-ateliers comme Hongkong et Singapour, de petits Etats-ateliers comme la Corée et Taïwan, cela est supportable. Mais le « Nord » ne peut voir de gaieté de cœur s'établir des « Etats continentaux ateliers », comme le seraient l'Inde, la Chine ou le Brésil* [...] *Un système d'échanges Nord-Sud équilibré en monnaie mais fortement déséquilibré en emplois ne peut s'étendre sans limites* [...] *Dans un proche avenir, on entendra des clameurs tendant à exiger du « Sud », comme condition du maintien de la liberté des échanges, qu'il soit mis fin à ces dumpings* [bas salaires, protection sociale dérisoire, monnaie sous-évaluée, environnement sacrifié]. *Comme ces clameurs n'obtiendront pas satisfaction, on verra mettre en cause la liberté même des échanges »*.

Seuls tireront leur épingle du jeu les pays du Sud qui sont dans l'orbite d'un pays du Nord – comme le Mexique vis-à-vis des États-Unis. Pour sortir de l'impasse, les autres n'ont d'autre choix, conclut l'auteur, que de se prendre par la main et de puiser en eux-mêmes la force intérieure qui les sortira du sous-développement. A ceux-là, qui sont en quête d'une *« stratégie raisonnable de croissance »* mais manquent de moyens, Pierre Moussa – devenu conseiller du président congolais –, propose des pistes de réflexion, des amorces de solution qui allient bon sens et volontarisme.

PROTECTION ● Ainsi, face à la pénurie de capitaux, face aussi à la faiblesse de l'épargne intérieure (trop souvent « mangée » par l'emballement de la croissance démographique), l'auteur conseille-t-il de privilégier *« les investissements à ras de terre »*. Ils devront aller en priorité à la santé et à l'éducation *« parce que la qualité des hommes est la condition* sine qua non *de toute croissance »*, sans négliger l'agriculture et l'industrie légère.

Conseil plus inattendu venant de l'ancien PDG d'une banque d'affaires : les pays du Sud sont invités à se regrouper sur une base régionale, mais aussi à mettre en place à leurs frontières *« un certain degré de protection* [pour] *permettre la survie des activités nationales, tout en maintenant une pression externe suffisante pour les forcer à évoluer »*. Une démarche, reconnaît Pierre Moussa, qui suppose l'existence d'un Etat fort, n'hésitant pas à intervenir dans la marche des affaires industrielles.

Stimulant, très riche en observations puisées à des sources multiformes, ce livre est le testament intellectuel d'un homme de culture généreux et libre, que l'on devine proche du *«second monde »*. Avocat chaleureux des pays du Sud, il sait que, face à un Nord, pour reprendre l'expression de Paul Valéry, *« poreux à l'éternel »*, trop porté à privilégier la rationalité, le Sud a davantage à offrir qu'on ne l'imagine : *« Le tiers-monde peut réapprovisionner l'Occident en sens de la communauté et en sens de l'Univers »*, écrit-il.

Au cœur de ce rapprochement entre un Nord guetté par *« la fin de l'avenir »* et un Sud *« plein de besoins et de désirs »* qu'il ne peut s'offrir, se cache sans doute une formidable avancée de l'humanité. Une sorte de nouvelle Renaissance, qui, pour une fois dans l'Histoire, ne serait pas construite sur l'abaissement d'une partie de l'humanité.

Jean-Pierre Tuquoi

NOTES DE LECTURE

L'AGRICULTURE
de Jacques Grall
Le Monde-Poche Marabout, 250 pages, 37 F.

Non seulement le livre de Jacques Grall est essentiel parce qu'il raconte, dans une double dimension historique (le siècle) et géographique (le monde) la formidable révolution qu'ont été obligés de vivre les paysans français, mais parce que, écrit par un journaliste, il marie bien la précision, l'explication et l'approche variée des problèmes.

Précision ? O† combien ! A tel point que parfois, après les tableaux comparatifs, les graphiques, les séries de chiffres et les chronologies, on en a presque le tournis. Explication ? Jacques Grall est pédagogue et guide. Lui qui intitule l'un de ses chapitres « Un monde paysan sans boussole », il sait mettre à plat et démêler avec limpidité les mécanismes des monnaies vertes, des montants compensatoires monétaires (MCM), ou les polémiques sur le revenu selon les critères et les types d'exploitation retenus.

Approche variée ? Rien n'est oublié, de la recherche à la forêt, en passant par le GATT et la mode des premiers prix dans les supermarchés ou les analyses pertinentes sur l'ambiguïté de la cogestion de la politique agricole.

Jacques Grall conduit le lecteur alternativement à un rythme soutenu et au pas. Il lui offre même deux entretiens, l'un d'un bouillant syndicaliste du Cantal et l'autre du directeur scientifique de l'INRA.

Les lecteurs les plus friands de détails apprécieront notamment les pages relatives aux liens subtils entre le monde paysan et les Eglises et entre les leaders des organisations professionnelles et les pouvoirs politiques.

F. Gr.

L'ENTREPRISE ET LA CITÉ
de Florence Vidal
InterEditions, 416 pages, 175 F.

Voici le dixième ouvrage de Florence Vidal. Moins de la moitié de son œuvre a été consacrée à son domaine professionnel : le management. Ce qui lui permet et d'élargir sa palette de lecteurs, lorsqu'elle y revient.

Son dernier livre est très original. Il parcourt d'abord l'histoire des villes réelles et rêvées, dans leurs rapports avec les producteurs. On passe de Carthage aux abbayes cisterciennes, des cités marchandes à Saint-Gobain et à l'ébauche de la ville idéale de Ledoux (Arc-et-Senans), des *« noires cheminées »* au Noisiel du chocolatier Menier, au Clermont-Ferrand de Michelin, et aux villes de tours et de barres pour finir sur la belle figure de l'industriel-urbaniste Adriano Olivetti.

S'intéressant ensuite au fonctionnement en réseau des entreprises, notre auteur illustre le phénomène en analysant le cas Benetton, celui du quartier du Sentier à Paris, d'IBM pris dans la tourmente, de la naissance de la Twingo Renault et de Ciba-Geigy (Suisse). Après une étude des mutations de l'Etat et de ce qu'elle appelle la *« cité consciente »* (univers associatif et rénovation syndicale). Florence Vidal s'interroge sur les *« technopoles »*, puis choisit trois exemples de rapports entre villes et entreprises d'aujourd'hui : les Docklands à Londres ; la réhabilitation des centres urbains dans le sud de l'Italie et le cas français.

La morale de l'histoire pour l'auteur est que le seul univers viable sera celui des *partenariats » :* entreprises *« rapides dans leurs rythmes »*, État *« fort et souple »* et société civile *« en alerte »*.

P. D.

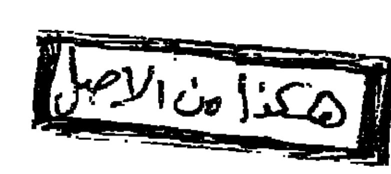
AGENDA

MARDI 25 OCTOBRE.
Paris. Assemblée nationale : examen du projet de budget du ministère du travail et de l'emploi.

MERCREDI 26 OCTOBRE.
France. Elections à la Mutualité sociale agricole. Paris. Assemblée nationale : examen du projet de budget du ministère du logement.
Ottawa (Canada). Conférence sur l'aide économique à l'Ukraine, avec Leonid Kouchma (jusqu'au 28).
Pékin. Visite d'une mission gouvernementale japonaise pour discuter de l'aide à la Chine pour 1996-1998.

JEUDI 27 OCTOBRE.
Paris. Assemblée nationale : examen du projet de budget de l'agriculture. Réunion de la commission des comptes de la Sécurité sociale.

DIMANCHE 30 OCTOBRE.
France. Grève du personnel navigant commercial d'Air France à l'appel du SNPNC.
Casablanca (Maroc). Conférence pour le développement économique du Moyen-Orient, avec la participation notamment de Tansu Ciller (Turquie), Abdellatif Filali (Maroc) et Yasser Arafat (jusqu'au 1[er] novembre).



PREMIER INVESTISSEMENT INDUSTRIEL CHINOIS EN EUROPE

France-Ebauches ou l'arroseur arrosé

Le fabricant de mouvements de montres, qui avait délocalisé une partie de sa production en Chine populaire, vient d'être repris par le groupe China Resources, contrôlé par Pékin

PÉKIN
de notre correspondant

PENDANT la « révolution culturelle », les services de propagande chinois avaient publié une carte du monde occidental faisant apparaître quantité de petits drapeaux rouges symbolisant les percées du maoïsme dans le camp « *impérialiste* » : il s'agissait des villes où des troubles estudiantins ou ouvriers s'étaient produits, et Paris, après 1968, y figurait naturellement en bonne place.

Aujourd'hui, ils pourraient envisager de publier une carte des investissements,de groupes industriels et financiers appartenant à Pékin dans le monde capitaliste. Il y figurerait moins de drapeaux pour le moment, mais elle n'en serait pas moins révélatrice: un quart de siècle après son idéologie, l'Empire du milieu exporte à présent son capital – encore que sur une échelle modeste, dans un premier temps.



DÉCOMMUNISATION • Vue sous cet angle, la reprise par le groupe chinois China Resources, basé à Hongkong mais contrôlé par Pékin, de la firme horlogère France-Ebauches à hauteur de 50 % du capital, soit 11 millions de francs, représente un cas de figure nouveau dans les échanges économiques entre un pays en voie de décommunisation et le monde extérieur. France-Ebauches avait créé, voici quelques années, une filiale « *délocalisée* » en Chine, dans une de ces zones néo-capitalistes où Pékin autorise les investisseurs étrangers à tirer profit de l'abondance de sa main-d'œuvre peu coûteuse, afin de réaliser des produits principalement destinés à l'exportation. Invoquant les perspectives du marché chinois en croissance exponentielle, France-Ebauches avait transféré sur ce site, installé à Zhuhai, dans le delta sur la côte méridionale, la sous-traitance d'assemblages de mouvements horlogers jusqu'alors réalisés par des sociétés de Hongkong.

Voir, dans ces conditions, un groupe chinois prendre le contrôle de la maison-mère de Besançon, récupérant une de ses usines à Valdahon (Doubs), ainsi que ses filiales à l'étranger – en Chine mais également à l'île Maurice, à Hongkong et en Suisse –, ne manque pas d'une certaine ironie rappelant l'arroseur arrosé. D'autant que les nouveaux patrons venus de Chine, dernier grand « paradis des travailleurs » à la façon marxiste, ont annoncé, dès l'opération conclue, la *suppression de 124 emplois* parmi les 350 derniers salariés de la maison-mère française, dont le passif s'élève à 120 millions de francs. Les Chinois devront également vendre le siège social de la firme et son centre technique à Besançon, ainsi qu'une usine située à Maîche (Doubs).

Il va être hautement intéressant d'étudier la manière dont vont s'y prendre les nouveaux propriétaires de France-Ebauches, dont c'est le premier investissement industriel en Europe, sur le plan des relations avec le personnel local. Lorsque nous avions visité la filiale de Zhuhai (*le Monde* du 19 janvier 1993), nous avions remarqué une certaine harmonie de vues entre la direction française et ses homologues chinois quant à l'utilisation de la main-d'œuvre sur un mode qui n'est pas sans évoquer les *sweat shops* d'Asie du Sud-Est. Dans une propreté remarquable, les chaînes d'assemblage et les rythmes imposés contribuent à créer une sorte d'asservissement que renforcent les conditions administratives de l'emploi pour les sociétés à capitaux mixtes en Chine: vie en dortoirs opportunément autorisés « *selon la législation chinoise* » sur le site de production, salaires certes sensiblement plus élevés que dans l'industrie chinoise mais sans commune mesure avec le niveau occidental à qualification égale, mobilité professionnelle et géographique minimale...

HOMMAGE • Le président, aujourd'hui démissionnaire, de France-Ebauches, François Perret affirmait que sa firme respectait rigoureusement les réglementations et usages en vigueur dans la profession. C'est la logique de la concurrence qui avait contraint la société à faire de la « *délocalisation* » en Chine, pour suivre les autres sociétés du secteur qui avaient déjà fait de même. « *L'implantation d'une unité de production en Chine est la condition de l'accès au marché intérieur chinois* », qui sera fort, en 2025, assurait-il, de « *1 520 millions d'habitants avec un pouvoir d'achat égal à celui de la Communauté* (européenne) ».

Le douteux hommage du capital chinois à l'exportation, qui s'appuie sur des opérations pas toujours très nettes réalisées en particulier à Hongkong, s'était déjà matérialisé en France par l'implantation du complexe commercial Chinagora, près de Paris, à l'aide d'intérêts provenant de la province méridionale du Guangdong. Les investisseurs chinois étudieraient d'autres créneaux mais se disent volontiers plus séduits par l'Allemagne, où ils ont déjà placé 98 millions de deutschemarks (ils ont un hôtel à Berlin et projettent l'ouverture d'un centre d'affaires).

Hors d'Europe, la Chine a déjà racheté un complexe d'aluminium en faillite en Australie, une mine de cuivre au Pérou et diverses autres entreprises aux Etats-Unis et au Canada. Elle dispose également d'investissements dans le secteur immobilier non seulement à Hongkong, où le repreneur de France-Ebauches est un des groupes les plus en vue, mais également dans les grands quartiers de plusieurs capitales asiatiques, soit directement, soit par le biais de la diaspora qui lui est liée. A Taïpeh, il est également admis en haut lieu, non sans quelque crainte, qu'il serait techniquement possible à des investisseurs du continent, qui n'y sont théoriquement pas autorisés, de contourner la législation en frappant à la porte de l'île non communiste sous la casquette de firmes hongkongaises dirigées depuis Pékin en sous-main.

On se demande toutefois si cette arrivée du capital chinois sur le marché des investissements participe d'une véritable stratégie d'expansion ou relève plutôt de « coups » visant en particulier, pour les firmes concernées, à faire sortir des fonds de Chine en prévision d'éventuels soubresauts dans la « bulle » qui s'est créée avec le décollage économique des dernières années.

Francis Deron

Résignation dans le Doubs

BESANÇON
de notre correspondant

Après plusieurs mois de tractations et de recherches, la solution finalement retenue par le tribunal de commerce de Besançon pour la société France-Ebauches, premier fabricant européen de mouvements de montres, mise en redressement judiciaire le 9 mai 1994 (*le Monde* du 10 mai 1994) constitue une première à plusieurs titres. La reprise par un groupe chinois répond aussi à une volonté de la majorité des cadres de France-Ebauches.

Le montage finalement retenu est en effet original. Les huit cadres demeurant dans l'entreprise ont rassemblé 1,2 million de francs auxquels s'ajoute une participation d'autres salariés, provenant du produit de l'intéressement et de souscriptions volontaires. Au total, le personnel apporte 2 millions, soit 50 % du capital de la nouvelle société. China Resources Company entre pour l'autre moitié dans le capital de la nouvelle société en cours de constitution.

Si l'apport en capital permet pratiquement de couvrir le rachat des actifs dont le tribunal de commerce a autorisé la cession, il se serait révélé nettement insuffisant dès lors qu'il convenait de constituer un fonds de roulement voisin de 20 millions de francs. La holding chinoise y contribuera pour 9 millions. Une participation au moins égale est attendue du côté français. Le département du Doubs, la région de Franche-Comté, l'Etat et la SDH (Société de développement de l'horlogerie) ont pris des engagements dans ce sens et doivent débloquer des crédits nécessaires sous forme d'avances remboursables (prêt sans intérêt).

Présidée par un représentant de China Resources et dirigée par le directeur administratif et financier de l'ancienne société, la nouvelle société disposera de l'ensemble du matériel et des stocks et reprendra les quatre filiales de la firme franc-comtoise à Hongkong, en Chine populaire, en Suisse et à l'île Maurice. En revanche, les deux immeubles abritant le siège social et le centre technique à Besançon et l'usine de Maiche, dans le Haut-Doubs, seront mis en vente pour éponger une partie du passif estimé à 80 millions de francs. La Société nouvelle Ebauches ne conserve en biens propres que l'usine de Valdahon (Doubs).

Pour autant, une partie des activités se poursuivra à Longchamp dans les locaux de l'ancienne société louée, à titre précaire, pour une période de vingt-trois mois, au terme de laquelle les repreneurs devront acquérir les bâtiments ou les quitter. A cet égard, le maire de Maiche, Jean Vincenot, ne nourrit guère d'illusion. Il aurait préféré une autre formule, la création d'une société indépendante dont France-Ebauche aurait été le principal client.

En attendant, les 350 salariés de France-Ebauches redoutent les 124 licenciements dont il faudra payer la relance de l'entreprise. Ceux d'entre eux qui ont décidé de mettre leurs économies dans le capital de la nouvelle société ne sont, au reste, pas à l'abri pour autant. Tout au plus pourront-ils exiger qu'on leur rembourse leur participation.

Selon le nouveau directeur général, Gérard Decaye, le premier exercice devrait se solder par un chiffre d'affaires revu à la baisse par rapport au précédent : 140 millions de francs contre 165 millions, pour une production de 7,7 millions de mouvements de montres contre 8,3 millions. Il reste à savoir si le soulagement résigné exprimé par le milieu horloger, qui craignait de voir toute un pan de la production française passer sous le contrôle exclusif de capitaux étrangers, se confortera dans l'avenir. Car China Resources ne cache pas sa volonté d'étendre son implantation en Europe et peut, à la faveur d'une recapitalisation, s'offrir la majorité dans le capital de la nouvelle société.

Claude Fabert

Une femme sans affaire

Suite de la page I

« C'est une histoire triste, j'espère en tout cas qu'elle servira de leçon », raconte Nicole Bru, une femme élégante et directe, médecin de formation, qui lie son retrait forcé de l'entreprise au paiement des frais de succession.

En 1989, son mari Jean Bru, fils du fondateur d'UPSA, meurt d'un cancer. Son épouse se retrouve brutalement aux commandes de l'entreprise et doit aussi régler les problèmes de succession. La facture est lourde et porte sur 40 % de la valeur du patrimoine. « *Que vous héritiez d'une bicyclette ou d'une entreprise de 35 000 personnes, les décrets sont les mêmes et vous avez le même temps pour régler les frais* », déplore-t-elle. Ayant obtenu de Michel Charasse un étalement des échéances, il lui faut néanmoins trouver l'argent nécessaire.

PRINCIPES • A l'époque la jeune présidente n'entend pas « *pour une question de principe* » céder son groupe à une firme « *nationalisée* ». Elle exclut donc la Sanofi, filiale d'Elf Aquitaine, et Rhône-Poulenc. Cherchant un partenaire français, elle écarte Roussel-Uclaf, filiale de l'allemand Hoechst, mais ne trouve pas d'autres laboratoires de l'Hexagone. La solution étrangère s'impose alors. Bristol Myers Squibb apparaît comme un moindre mal puisque le laboratoire accepte en 1990 une opération en deux temps : l'entrée à 45 % puis le rachat total quelques années plus tard. La pilule est plus facile à faire avaler au personnel.

Le choc est néanmoins très dur. A la surprise générale, ce n'est pas la division santé du nouveau partenaire qui suit les activités d'UPSA mais celle chargée de la parapharmacie. Pour une raison simple : aux Etats-Unis l'aspirine est vendue dans les drugstores à côté des shampooings. « *Pendant ces quatre ans, je me suis battue pour faire comprendre aux Américains que nous faisions des produits éthiques et que nous avions tout un centre de recherche très performant. Ils pensaient que nous étions une simple société commerciale.* »

Au bout de quatre ans de cohabitation, UPSA ayant doublé son chiffre d'affaires, Nicole Bru décide de vendre ses parts plus tôt que prévu pour obtenir une série d'engagements. Au mois de juillet un protocole est signé au terme duquel BMS s'engage pendant trois ans à maintenir l'emploi dans le groupe qui compte 1 878 salariés, à maintenir le site de production à Agen, les unités de recherche à Rueil-Malmaison et à garantir l'indépendance de la firme au sein du groupe américain. Pour surveiller le respect de ces accords, Nicole Bru est nommée président du conseil de surveillance d'UPSA, tandis que le directoire, véritable organe exécutif, revient à Jacques Dardaud, président de Bristol-Myers France. « *C'est une douloureuse expérience* », reconnaît celle qui n'a pas pu maintenir plus de deux générations dans le giron familial l'entreprise fondée par son beau-père en 1935. Le cas n'est pas unique. D'où l'espoir en racontant son histoire d'en être l'une des dernières victimes. « *Il faudrait ne pas payer les droits de succession sur le patrimoine industriel tant que vous ne le cédez pas.* »

A cinquante-six ans, la page familiale tournée, cette femme d'affaires malgré tout a décidé de ne pas en rester là, et de ne pas laisser dormir la coquette fortune que lui a quand même laissée le fisc. D'ores et déjà, elle a obtenu des américains de jouer un rôle actif dans l'institut UPSA de la douleur, qu'elle financera en partie. Cette fondation, créée en 1993 et dont elle garde la présidence, a pour objectif d'aider au développement de la recherche clinique et thérapeutique contre la douleur. Dans quelques mois elle lancera également à Agen un centre médico-social pour jeunes filles en difficulté. Mais le caritatif ne suffit pas à ce médecin, devenu « patronne » par hasard et qui y a visiblement pris goût. La société Halisol qu'elle vient de créer est à la recherche d'une acquisition tout particulièrement dans le secteur pharmaceutique...

Dominique Gallois

PERSPECTIVES



EUROPE : L'EST FRAPPE A LA PORTE

La BERD réhabilitée

Après un an de rigueur, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement a retrouvé l'estime des milieux financiers internationaux. Mais, malgré l'embellie, le doute continue de peser sur l'utilité réelle de cette institution originale

LONDRES
correspondance

LES deux derniers étages, qui comprenaient notamment le vaste bureau présidentiel de Jacques Attali et les salles à manger directoriales, sont à louer. Les invités de marque déjeunent dans la cantine, séparés des employés par un simple paravent. Un « business center » doit ouvrir dans la salle d'expositions, qui a été fermée.

Depuis l'arrivée de Jacques de Larosière, il y a juste un an, à la tête de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), on imagine mal combien les bureaux ressemblent à ceux de n'importe quelle banque d'affaires de la City. Le seul vertige du voyageur qui débarque dans la cathédrale de verre et de métal d'Exchange Plaza est provoqué par les célèbres plaques de marbre en subtils dégradés. Seul vestige de la mégalomanie de son prédécesseur, Jacques Attali. Le fondateur de la BERD avait dû renoncer à ses fonctions, en juillet 1993, à la suite des accusations portées contre l'extravagance de sa gestion.

Voilà quatre ans et demi que la Banque européenne, créée au départ par quarante pays pour aider l'Europe de l'Est dans sa transition vers la démocratie de marché, s'acharne à joindre les deux bouts : ceux d'une Europe écartelée entre un Occident obsédé par ses propres difficultés économiques et les pays de l'ancien bloc communiste, qui ne cessent de tendre la sébile et affirment ne pas voir grand-chose venir. De l'avis général, Jacques de Larosière a remonté le moral des employés et la réputation de l'institution, qui avait souffert d'une direction contestable, d'une organisation anarchique et de graves erreurs stratégiques. Aujourd'hui, la BERD a retrouvé sa place dans le concert des grandes organisations financières internationales.

Adapter la mission de la BERD à un environnement économique en constante mutation : pour ce faire le « chairman » a remodelé une organisation jadis hybride – mi-banque d'affaires, mi-banque de développement – en fusionnant les deux départements. A l'instar de ce qui se passe à Wall Street, l'organigramme est plat, c'est-à-dire que les chefs ne sont que *primus inter pares*. Les quelque trois cents financiers exercent un véritable métier de preneurs de risques. *« Il faut trouver de bons projets, évaluer le potentiel de succès et de croissance d'entrepreneurs en utilisant son bon sens. Il s'agit d'un retour aux sources de la profession de banquier »*, explique un des dirigeants.

CATALYSEUR • « Jacques II », comme l'a baptisé la presse anglaise, ne joue pas au chef d'entreprise : il se contente d'en être un. Son truc à lui, c'est d'être banquier, un professionnel des chiffres et du secret qui préfère les plans financiers aux liens noués avec les grands de ce monde. L'heure est à la rigueur. Les « boys » se serrent la ceinture : rémunérations gelées, primes de fin d'année limitée à 10 % du salaire annuel, contrôle draconien des notes de frais. Le cheptel de limousines, les billets d'avion classe affaires, c'est terminé ! Le président montre l'exemple en voyageant en « économique » et en prenant ses repas au restaurant libre-service du rez-de-chaussée.

PALETTE • Avec un capital limité face à des besoins énormes, la BERD ne peut être qu'un catalyseur du changement. Jacques Attali avait opté pour une stratégie « macro-économique » : *joint-ventures* avec des investisseurs étrangers ou participations à la reconversion du complexe militaro-industriel. Tout en conservant ces instruments, Jacques de Larosière préfère offrir une palette de services plus ciblés, destinée en priorité aux petites et moyennes entreprises locales : prêts accordés à des entrepreneurs individuels, octroi de fonds propres, etc. L'augmentation des effectifs locaux et le développement des bureaux de représentation s'inscrivent dans cette démarche.

Enfin, le successeur de Jacques Attali est parvenu à assainir les rapports jadis conflictuels entre la direction et le conseil d'administration, qui représente les cinquante-neuf actionnaires (cinquante-sept pays et deux institutions internationales). *« Contrairement à Attali, qui nous ignorait, de Larosière est courtois, prend des notes, nous tient toujours au courant de ce qui se passe et ne nous court-circuite jamais »*, indique un administrateur présent depuis les débuts. Mais cette assemblée de vingt-trois membres coûte cher. Nombreux sont les pays contributeurs, comme la Grande-Bretagne, qui réclament une diminution drastique du nombre d'administrateurs. Sur cette question délicate, Jacques de Larosière ne laisse rien paraître de ses pensées. Un silence ambigu, parfois.

« La BERD est une institution unique qui peut faire le pont entre la finance privée et la finance publique », note John Howell, directeur-associé du cabinet comptable Ernst and Young. De fait, par rapport à la Banque mondiale, la BERD dispose de plusieurs atouts de taille : sa vocation spécifiquement régionale, sa flexibilité et son goût de l'aventure (nucléaire...). Comparée aux banques d'affaires traditionnelles anglo-saxonnes, elle peut mobiliser des fonds aux meilleurs taux sur les marchés internationaux grâce à sa notation « AAA ».

Le bilan, pourtant, n'est pas uniformément positif. L'accent mis sur la qualité des prêts et les carences des infrastructures locales (cadres juridiques et comptables, droits de propriété...) ralentissent les versements. Toute accélération des sorties de fonds s'accompagne immanquablement d'une augmentation des provisions pour mauvaises dettes. Les statuts qui obligent la BERD à privilégier le secteur privé s'avèrent un casse-tête dans des pays sortant à peine de l'économie d'Etat.

En raison du gel des embauches, les cadres de niveau intermédiaire ne sont pas assez nombreux pour effectuer les tâches de suivi, d'où un recours coûteux aux consultants. Le « Board » réduit fortement la marge de manœuvre de l'état-major : un projet doit être introduit trois semaines avant l'assemblée des gouverneurs et présenté selon les normes pesantes en vigueur à la Banque mondiale. Les administrateurs ont tendance à se référer à leur capitale avant toute décision. Certains, en coulisse, poussent les dossiers des entrepreneurs dans leur pays.

Malgré l'incontestable embellie, un léger sentiment de méfiance flotte toujours dans l'air. Il vient peut-être d'un décalage entre l'ampleur des ambitions initiales (reconstruire l'Est, vaste programme !) et la liste, qui reste minime, des réels états de service de la BERD. Une fois passées en revue les actions qui ont assis sa réputation – les privatisations et le savoir-faire en matière de transition –, experts financiers, diplomates, connaisseurs de l'Est continuent de s'interroger : à quoi sert la BERD ? *« De Larosière a remis les compteurs à zéro après la gabegie d'Attali. Mais la justification de l'existence d'une entité séparée de la Banque mondiale n'est toujours pas prouvée »*, explique un banquier.

Dans la City, un leitmotiv revient inlassablement, quel que soit l'interlocuteur : le caractère forcément éphémère de la BERD. *« Si la performance économique des pays de l'Est se rapproche de plus en plus de celle de l'Europe occidentale, on peut remettre en cause son existence »*, insiste John Howell. Les pays de l'Est les plus prospères devront un jour ou l'autre s'arrimer à l'Union européenne, dont les institutions leur viendront en aide. Le Japon pourrait préférer concentrer ses moyens sur la partie asiatique de la région. Quant aux Etats-Unis, ils ne cachent pas leur souhait d'établir des relations privilégiées avec la Russie.

Condamnée à disparaître, la BERD ? Cette question fait sourire sa direction générale : *« Si la BERD est supprimée, nous applaudirons. C'est que notre mission est réussie. Les institutions financières internationales ne sont pas faites pour durer éternellement »*...

M. R.

Un entretien avec Jacques de Larosière

Suite de la page I

« Comment répondre aux critères du marché dans des pays où l'économie n'est pas encore rentable et où les risques sont trop élevés pour une banque d'affaires ?

– C'est une question de jugement. Nous devons nous assurer que les projets en question répondent aux principes de saine gestion bancaire. Nous devons démontrer la rentabilité économique ou financière d'un projet, prouver qu'il suscitera un flux de revenus permettant de financer notre investissement selon les modalités courantes dans les pays à économie de marché, en nous assurant que les risques sont raisonnables. C'est tout l'art du banquier.

– Ne faut-il pas réexaminer les statuts qui vous obligent à consacrer au moins 60 % des prêts au secteur privé, ce qui s'avère un casse-tête dans des pays sortant à peine de l'économie d'État ?

– Instinctivement, à mon arrivée, j'étais heureux de cette règle du 60-40. Le danger pour une organisation à petit capital comme la nôtre, c'est d'être très vite absorbée par de la grosse infrastructure : un capital de 10 milliards d'écus pourrait être dépensé en peu de temps pour financer des travaux de construction d'autoroutes, de ports, d'aéroports, etc. Selon ses statuts, la BERD doit être l'agent de la transition vers l'économie de marché. Dans ce contexte, notre ambition doit-elle être de mettre tout notre argent dans des opérations massives d'infrastructure publique ou de promouvoir des projets privés qui ont un effet de démonstration ? C'est la deuxième voie qui est la nôtre.

» A mon avis, cette règle est donc une protection contre un engloutissement dans de grandes opérations d'infrastructure. D'autres organismes, qui en ont les moyens, sont mieux placés pour cela. A l'inverse, consacrer 100 % de nos financements au privé serait aller trop loin. Lorsque les économies privées sont embryonnaires ou inexistantes, nous devons être actifs dans les infrastructures qui facilitent le développement du secteur privé émergent, comme le téléphone, les transports et l'énergie. Le 40-60 n'est pas appliqué pays par pays, mais globalement et au cas par cas.

– La mise en régie de certains services publics n'est-elle pas une solution intermédiaire ?

– Le critère-clé – public ou privé – *est la nature de la garantie* : s'il y a une garantie gouvernementale pour assurer un projet, nous considérons qu'il s'agit d'un investissement public. Mais, si l'on a affaire, par exemple, à des concessionnaires privés travaillant avec des municipalités non pourvues d'une garantie souveraine, alors c'est du privé.

– Aimeriez-vous anticiper l'augmentation de capital prévue pour 1996 ?

– Non. Sur les 10 milliards d'écus, plus de 5 milliards seront engagés à la fin de l'année. En 1995, si tout va bien, on peut imaginer être autour de 7 milliards. Le problème de recapitalisation se posera à la fin de 1996. A nous de démontrer que nous travaillons bien, pour que nos actionnaires comprennent ce qui est en jeu. Pour augmenter l'impact de la banque sur la transition, il leur appartiendra de se prononcer sur les conditions d'une nouvelle base de capital pour les années à venir.

– Comment éviter que la Banque n'avantage les pays qui « marchent » ?

– Le problème d'une couverture géographique plus diversifiée, un de nos objectifs stratégiques, est central. Une institution multilatérale ne pourrait continuer d'exister si elle se concentrait sur des clients privilégiés.

– Le conseil d'administration absorbe 12 % des frais d'opération. N'est-ce pas excessif ?

– J'ai pensé que mon rôle consistait à travailler sur la banque elle-même, ce qui est en mon pouvoir, alors que ce qui relève du conseil d'administration est défini par les statuts. Il est vrai que de plus en plus d'actionnaires se posent des questions sur le poids du conseil. Un conseil d'administration permanent de 23 personnes, avec 23 adjoints, plus une quarantaine d'assistants, pèse sur le compte d'exploitation d'une petite structure comme la nôtre, très sensible à ses coûts fixes. L'équation financière est très simple : la marge que nous facturons à nos clients doit être suffisante pour absorber nos frais administratifs – ce qui inclut notamment le coût du conseil et le loyer de notre immeuble – ainsi que les provisions. Mais c'est aux actionnaires d'y réfléchir. J'aimerais quant à moi insister sur l'importante contribution du conseil. Son rôle est triple : définir les grandes options stratégiques avec la direction, contrôler la gestion et être l'avocat de la banque à l'extérieur.

– Comment voyez-vous le rôle de la banque en Russie dans la période actuelle ?

– La Russie est devenue notre premier client avec plus de 20 % de nos engagements. Nous ne sommes pas une agence internationale de conditionnalité macroéconomique. C'est au Fonds monétaire international de négocier le cadre macroéconomique dans lequel il est prêt à intervenir. Notre rôle est plus microéconomique. Nous finançons des projets qui concourent au développement de l'économie de marché. Ce faisant, nous sommes amenés à attirer l'attention des autorités russes sur tel ou tel aspect de la législation fiscale, de la réglementation sectorielle ou des dispositions juridiques qui font problème. Je suis frappé par la rapidité et l'importance du mouvement de privatisations. Notre rôle est d'accompagner ce mouvement, malgré les difficultés macroéconomiques, en donnant un contenu concret à la privatisation, en nous occupant des entreprises privatisées afin de les aider à fonctionner de manière compétitive, rationnelle. Afin de toucher le secteur privé local, il nous faut utiliser les banques.

» A mon avis, le développement futur de la Russie repose en grande partie sur le secteur financier. Ce sont les banques qui allouent l'épargne entre les différents intervenants économiques : beaucoup dépendra de la qualité de leurs analyses et de leur aptitude à prendre des risques à bon escient. Cela vous explique que nous travaillons beaucoup avec elles.

– Et la mafia ?

– C'est un réel problème. Mais on ne peut pas tout résoudre. Mais il ne faut pas trop se focaliser sur ce phénomène. Dans un pays qui se transforme de manière radicale et où les structures de l'Etat sont affaiblies, naissent d'autres initiatives. Il faut être vigilant, mais cela ne nous empêche pas de travailler.

– On distingue une volonté de ralentir la réforme, qu'atteste le retour au pouvoir des anciens communistes dans plusieurs pays...

– Je ne crois pas que les changements politiques qui ont eu lieu récemment dans certains pays soient synonymes d'arrêt des réformes ou de retour à d'autres formules. C'est plutôt une réaction politique qui pousse à l'alternance.

– Intervenez-vous dans le domaine nucléaire ?

– Nous avons été chargés par certains pays – dont ceux du G-7 – d'être leur agent pour gérer le « compte de sécurité nucléaire » financé par eux et destiné à améliorer la sécurité des installations nucléaires. Nous avons déjà réalisé deux opérations, en Lituanie et en Bulgarie, et nous sommes en train de travailler avec les Russes. Avec ces opérations, le compte va être bientôt épuisé et il est question de le redoter. Nous sommes aussi en train d'étudier un projet en Slovaquie, qui pourrait être financé directement par la BERD.

– Les consultants anglo-saxons ne sont-ils pas favorisés par la BERD dont le siège est à Londres ?

– Il y a sans doute des effets de proximité, mais s'agissant des contrats de biens d'équipement, les pays anglo-saxons ne sont pas les plus avantagés. Leur répartition épouse beaucoup plus la géographie des mouvements de commerce. Les pays d'Europe centrale – notamment la Hongrie –, l'Allemagne, les pays scandinaves, l'Italie, la France, sont bien placés. Je suis un fonctionnaire international. Ce qui est important, c'est moins de savoir qui gagne quoi, que de disposer de procédures d'appels d'offres transparentes et objectives. C'est le cas à la BERD.

– Les Etats-Unis sont-ils moins hostiles à l'égard de la BERD que sous votre prédécesseur, Jacques Attali ?

– Les Etats-Unis, qui sont notre premier actionnaire, ont voté et réglé l'annuité qu'ils avaient refusée l'année dernière. Il y a donc eu un changement.

– Quels sont vos rapports avec les autres institutions qui travaillent à l'Est, comme la Société financière internationale ou la Banque européenne d'investissement ?

– Il y a trop de travail à faire et les ressources sont trop rares pour que les institutions internationales se comportent en rivales. La règle du jeu est de travailler ensemble. Si l'une de ces institutions est mieux placée que nous sur un projet, en raison de son antériorité ou de ses moyens, on doit la laisser faire et participer le cas échéant en appui. Pas question de s'ignorer, ni de se faire concurrence. Au contraire, il faut s'échanger nos projets d'investissements en portefeuille, de façon à ce que les autres institutions sachent ce sur quoi nous travaillons et vice versa. La collaboration entre la BERD et la SFI, la Banque européenne d'investissement ou la Banque mondiale est très bonne.

– Que répondriez-vous aujourd'hui à ceux qui, hier, se demandaient si la BERD est viable ?

– La BERD est utile et je dirais même nécessaire, car elle dispose d'une variété d'instruments unique : nous pouvons faire à la fois du public et du privé – ce qui n'est pas le cas de certaines organisations internationales. Nous pouvons aussi associer du capital et du prêt, ce qui nous permet de catalyser d'autres financements, et d'accompagner la transition comme aucune autre institution ne peut le faire. La BERD a été bien conçue, de ce point de vue-là. Quant à sa viabilité, nous sommes en train de la démontrer.

Propos recueillis par
Patrice de Beer
et **Marc Roche**

Un « moine » de la finance internationale

Rares sont les Français à l'aise dans le monde anglo-saxon, qui plus est dans la finance. Jacques de Larosière de Champfeu – comme Michel Camdessus, qui lui a succédé à la direction du Fonds monétaire international (FMI) – en est un. *C'est sans doute ce qui a motivé* sa nomination il y a un an à la tête de la BERD après l'épisode Attali. Mais surtout c'est ce qui explique son succès à la présidence d'un organisme longtemps contesté et qui a besoin de se tailler une place.

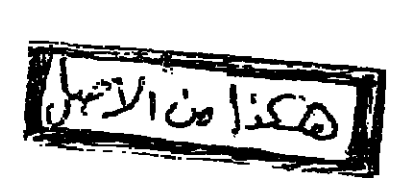
Jacques de Larosière est de cette race de grands commis de l'Etat qui savent encore s'effacer devant l'intérêt commun. Une espèce devenue rare en France, et encore moins cultivée dans ce monde anglo-saxon où le business voire l'âpreté au gain sont de règle. Mais dont la rigueur intellectuelle, le sens de la gestion, surprennent et séduisent.

En écoutant ceux qui le côtoient, les premiers mots que l'on entend sont : « homme de devoir », « moine », « intègre », « pragmatique ». *« Son arrivée a été une bonne nouvelle pour la BERD*, dit l'associé d'une société de consultants londonienne, *il l'a transformée en une véritable banque. »* Un banquier souligne son agilité d'esprit, sa grande capacité d'écoute, son art de laisser parler ses interlocuteurs avant d'en faire une brillante synthèse. En fait, rares sont les critiques à son égard dans des milieux où, en général, on ne se ménage guère. C'est plutôt l'institution qu'il dirige – et son utilité – que l'on conteste.

Il suffit de le rencontrer pour se rendre compte que sa réputation n'est pas usurpée. Ne fait-il pas remarquer d'entrée de jeu *qu'il vous reçoit dans un bureau* beaucoup plus modeste – sous-entendu que celui que s'était attribué son prédécesseur, Jacques Attali, et qui vient d'être sous-loué à une banque japonaise ? Brillant, habile, et spartiate. *Qui dans ces conditions* pourrait lui refuser la confiance ? D'autant qu'il représente un trait d'union entre les trois cultures qui se partagent la BERD : celle de la banque de développement, celle de la banque d'affaires et celle des pouvoirs publics, dont sont issus nombre de membres du Conseil de la banque.

Cet énarque de soixante-cinq ans n'a-t-il pas successivement dirigé la puissante administration française du Trésor (1974-1978), après un bref passage au cabinet de Valéry Giscard d'Estaing alors ministre de l'économie, puis le Fonds monétaire international (1978-1987) et enfin la Banque de France (1987-1993). Administrateur d'entreprises nationales (Air France, SNCF, BNP, Renault...), il a également exercé des responsabilités internationales au sein de l'OCDE ou comme président des gouverneurs des banques centrales du groupe des Dix. Ce qui lui permet sans doute de mieux appréhender la culture et les préoccupations des Etats *dont la BERD s'occupe, et qui se* débattent dans leur transition entre l'étatisme d'hier et l'économie de marché de demain.

P. de B.



Les réformes dans 25 pays

La BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement de l'Europe de l'Est) a publié mercredi 19 octobre son premier volume annuel consacré à la transition économique.

Première constatation : dans les vingt-cinq pays d'opérations (1), selon la terminologie de la BERD, le produit national brut (PNB) par habitant s'échelonnait en 1992 entre 200 dollars (au Tadjikistan) et 7 160 dollars (en République tchèque). Comparables en cela à des pays en développement, les pays de l'Est disposent toutefois d'une distribution des revenus plus égalitaire et d'indicateurs de santé et de scolarisation plus favorables.

Passant en revue l'état des réformes, le rapport souligne que les pays d'Europe centrale et orientale ont pratiquement tous libéralisé le commerce et les prix, entamé la privatisation des petites entreprises. En Europe centrale, dans les pays baltes et en Russie, la part du PNB d'origine privée est maintenant comprise entre 40 % et 55 %, estime la BERD (65 % en République tchèque). Cependant, *c'est en Hongrie, en* Pologne, en Estonie, en République tchèque et en Slovaquie, ainsi que dans plusieurs républiques de l'ex-Yougoslavie que la restructuration et la privatisation des grandes entreprises, les réformes du secteur financier, sont les plus avancées : ils forment le premier des trois groupes de pays définis par le rapport.

Le deuxième groupe est constitué par les autres pays d'Europe centrale, ainsi que la Russie et le Kirghizstan, qui *« ont réalisé des progrès spectaculaires en matière de privatisation, mais sont moins avancés dans les domaines de la réforme du secteur financier et de la restructuration des entreprises ».*

Dans le troisième groupe, celui des pays les moins avancés, on trouve les autres républiques de l'ex-URSS, *« pour qui la libéralisation du système commercial, la restructuration des entreprises et même, dans certains cas, la privatisation des PME se sont révélées particulièrement difficiles ».*

Le rapport constate aussi que les investissements étrangers restent concentrés sur un petit nombre de pays, alors que pratiquement tous ont adopté un régime d'investissements étrangers directs assez libéral : à *elles trois, la Hongrie, et les* Républiques tchèque et slovaque ont raflé plus de la moitié des 12 milliards de dollars d'investissements étrangers cumulés sur quatre ans (de 1990 à 1993).

En 1993, les pays d'Europe centrale ont pour la plupart renoué avec la croissance, alors que dans l'ex-URSS, la situation a de nouveau été marquée par une chute de la production et une inflation très élevée. Et malgré tout, le taux officel de chômage demeure extrêmement bas dans l'ex-URSS (2 % de la population active l'an dernier en Russie, un grand nombre de salariés préférant rester en « congé non payé » n'étant pas comptabilisés). Pour 1994-1995, la BERD note que les économistes s'accordent à prévoir une accélération de la croissance en Europe centrale, et une moindre contraction du PNB de *l'ex-URSS* tandis que pratiquement partout le chômage continuera de s'accroître.

F. L.

(1) Lors de la création de la BERD, en 1988, les pays d'opérations étaient au nombre de huit : Bulgarie, Hongrie, Pologne, RDA, Roumanie, Tchécoslovaquie, URSS, Yougoslavie. Quatre de ces pays ayant été transformés et les bouleversements politiques s'étant poursuivis, les vingt-cinq pays d'opérations sont aujourd'hui les suivants : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Estonie, ex-Yougoslavie-Macédoine, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Kirghizstan, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Ouzbékistan, Pologne, Roumanie, Russie, Slovaquie, Slovénie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine.

EUROPE : L'EST FRAPPE A LA PORTE

De la transition à l'intégration

Six pays d'Europe centrale et orientale ont entamé les discussions préliminaires pour entrer dans l'Union européenne. Politique fiction ? Ils ont déjà réalisé d'immenses progrès dans l'intégration au marché de l'Europe des Douze. Même si beaucoup reste à faire dans l'organisation industrielle, y compris chez les plus avancés. La solution réside peut-être dans une accession par paliers, à partir de l'an 2000.

par FRANÇOISE LEMOINE (*)

L'ÉLARGISSEMENT de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale fait maintenant partie du débat sur l'unification régionale. Le Conseil européen de décembre 1994, à Essen, devrait y être largement consacré. Car si le principe de l'adhésion est acquis depuis le sommet de Copenhague de juin 1993, on en est au tout début de la phase préparatoire.

Six pays d'Europe centrale et orientale participent aux discussions : la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie (pays dits *« groupe de Visegrad », qui ont entre eux un accord* de libre-échange), la Bulgarie et la Roumanie. Tous ont signé des accords d'association avec la Communauté en 1991 ou 1992 ; la Hongrie et la Pologne ont déjà formulé une demande officielle d'adhésion ; la République tchèque a fait connaître son intention d'adhérer dès que possible – ainsi que la Slovénie, qui a un simple accord de commerce et de coopération avec la Communauté et négocie un accord d'association.

Réorientation

Pour les pays d'Europe centrale et orientale (PECO), cette future adhésion se situe dans la logique de leur intégration commerciale croissante à l'Europe occidentale. Depuis l'effondrement des échanges au sein du COMECON, dissous en 1991, ils ont redéployé leur commerce extérieur principalement vers la CEE. Entre 1988 et 1992, la valeur de leurs exportations vers l'Europe des Douze a doublé, alors qu'elle augmentait seulement de 37 % vers les pays de l'AELE ; quant à leurs exportations vers les pays non européens de l'OCDE, elles ont baissé de 25 %, en raison de l'effondrement des ventes de la Roumanie et de la faible progression des ventes des autres pays (+ 9 %). Tous sont donc commer*cialement très dépendants* du marché communautaire *(voir tableau).*

L'intensité de leurs échanges avec l'Union européenne est ainsi, dès aujourd'hui, analogue à celle des pays d'Europe occidentale. Ceux de l'AELE envoient entre la moitié et les deux tiers de leurs exportations vers l'Union européenne (dont la plupart seront bientôt membres) et les Douze eux-mêmes font entre eux 60 % de leurs échanges, en moyenne. S'ils restaient exclus d'un processus d'élargissement, les pays d'Europe centrale et orientale seraient maintenus dans une position périphérique qui les rendrait *moins attractifs pour les investisseurs* étrangers et freinerait leur transition.

Dans le domaine industriel, la libéralisation des échanges est déjà largement engagée et ses progrès sont acquis pour les prochaines années. En 1990, la Communauté leur avait accordé le bénéfice du système de préférence généralisée, comportant d'importantes réductions de tarifs douaniers. Depuis, des accords d'association avec la CEE ont été signés et leurs dispositions commerciales sont entrées en vigueur.

INTENSITÉ DES ÉCHANGES AVEC L'UNION EUROPÉENNE
(en pourcentage)

1983			
Exportations	**Union européenne**	**AELE**	**Ensemble**
Pologne	63,2	10,3	73,5
Hongrie	46,5	13,8	60,3
République tchèque	54,6	10,8	65,4
Slovaquie	41,8	10,8	52,6
Roumanie	39,3	4,7	44,0
Bulgarie	28,1	3,0	31,0
Importations			
Pologne	72,4	12,0 (1)	84,4 (1)
Hongrie	40,1	17,3	57,4
République tchèque	51,4	14,7	66,1
Slovaquie	32,4	14,1	46,5
Roumanie	42,1	5,8	47,8
Bulgarie	30,2	5,7	35,8

(1) Estimations.

Ces accords prévoient le libre-échange à l'horizon de dix ans pour les produits industriels, avec un démantèlement des barrières douanières plus rapide du côté de l'Union européenne que des pays associés. Les produits agricoles en sont exclus et, pour de larges secteurs, il est prévu des périodes de transition. Ainsi, pour les exportateurs du groupe de Visegrad, les droits de douane seront totalement éliminés en 1995 sur les produits industriels considérés comme « sensibles » (produits chimiques, certains produits mécaniques), en 1996 sur l'acier, en 1998 sur le textile.

On a pu juger cette libéralisation timide, qui maintient des contrôles dans les secteurs d'exportation les plus importants pour les pays de l'Est. Ceux-ci ont en effet hérité du communisme une spécialisation dans des industries traditionnelles comme le textile, et des industries lourdes, *comme la sidérurgie, qui ne coïncident* pas nécessairement avec leurs atouts nationaux. Ils se trouvent ainsi en concurrence entre eux, sur des marchés peu porteurs, et aussi, dans certains cas (vêtements), avec des pays en voie de développement. Cependant, d'ores et déjà, une diversification de leurs ventes à l'étranger s'amorce et des capacités d'exportation commencent à émerger dans de nouveaux secteurs (1).

Ce sont les pays d'Europe centrale (Hongrie, Pologne, République tchèque) qui développent le plus rapidement ces nouvelles capacités. Les industries mécaniques, électriques, le matériel de *transport ont représenté en 1993* plus du cinquième de leurs exportations *(voir tableau).* Ces industries, obsolètes à la fin des années 80, ont, depuis, bénéficié des investissements des firmes occidentales. L'avancée des réformes et de la stabilisation macroéconomique dans ces pays leur a permis de prendre une longueur d'avance.

Dans les pays balkaniques, en effet, ces évolutions ont été beaucoup plus lentes : le secteur des machines et équipement représente environ un dixième des exportations de la Bulgarie et de la Roumanie. Ces pays restent beaucoup plus dépendants des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre comme le textile et le cuir, où ils tirent avantage de leurs faibles coûts salariaux : le salaire moyen dans l'industrie est trois *fois plus élevé en Hongrie* (240 dollars par mois fin 1993) qu'en Roumanie (80 dollars).

STRUCTURE DES EXPORTATIONS VERS LES DOUZE
(en pourcentage)

	Pays de Visegrad (1)		Pays balkaniques (2)	
	1988	1993 (*)	1988	1993 (*)
Produits agricoles et alimentaires	18,7	9,1	8,0	9,0
Combustibles	10,8	6,7	25,5	5,4
Produits chimiques	10,3	9,4	8,2	7,6
Cuirs, textiles, vêtements	15,6	20,5	19,3	41,2
Bois, mat. de construction, verre	10,2	9,5	6,4	5,6
Métaux	13,9	13,2	12,1	8,4
Machines, mat. transport, mat. électr.	14,1	22,9	7,8	10,4
Divers	5,7	8,7	12,2	12,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Hongrie, Pologne, ex-Tchécoslovaquie.
(2) Bulgarie, Roumanie. Source Eurostat Comext.
(*) Sur les huit premiers mois.

Ces écarts de coûts salariaux devraient inciter les industries d'Europe centrale à « monter en gamme », à développer des productions à forte valeur ajoutée, utilisant une main-d'œuvre qualifiée ; leurs spécialisations sectorielles s'atténueraient au profit d'échanges intra-industriels, grâce à leur intégration dans les réseaux de production des firmes multinationales. Les spécialisations industrielles de la zone se diversifieraient, allégeant ainsi la concurrence entre pays de l'Est dans les secteurs protégés. Dans *ce scénario, les pressions exercées* sur les industries ouest-européennes par leurs concurrents d'Europe orientale se déplaceraient et se diversifieraient.

Toutefois, pour envisager une future entrée dans le Marché unique, les économies est-européennes doivent devenir plus transparentes, à la fois dans leurs politiques d'aide publique et dans la gestion des entreprises. Au stade où en sont les restructurations industrielles et les privatisations, beaucoup reste encore à faire, même dans les pays les plus avancés, pour que les comportements rejoignent ceux qui prévalent dans les économies de marché. En attendant, la libéralisation des échanges a tourné à l'avantage de l'Europe des Douze, qui réalise des excédents commerciaux croissants : de 1,8 milliard de dollars en 1991 à 6,4 milliards de dollars en 1993.

Coûts budgétaires

L'entrée des pays d'Europe centrale et orientale dans l'Union soulève par ailleurs des problèmes budgétaires majeurs. Les premiers sont liés à la politique agricole commune. L'agriculture pèse encore lourd à l'Est : sa part dans le produit intérieur brut va d'un minimum de 8,5 % en République tchèque et de 23 % en Roumanie à moins de 3 % en moyenne dans la Communauté. Son importance dans l'emploi est encore plus grande : entre 10 % en Hongrie et 28 % en Pologne et Roumanie. Selon des calculs d'experts (2), étendre aux agriculteurs d'Europe centrale et orientale le système de prix garantis aboutirait à augmenter les dépenses de la PAC de 15 % au minimum, du tiers si l'on prend en compte les effets indirects (excédents européens) et l'impact sur les prix mondiaux.

Le deuxième obstacle concerne les fonds communautaires d'aide aux régions sous-développées. Le niveau de développement des pays de l'Est est très nettement inférieur à celui des pays les moins riches de l'Union européenne. Le pays de l'Est le plus riche, la Hongrie, a un PIB par habitant inférieur de 15 % à celui de la Grèce, qui est le pays le plus pauvre des Douze, et inférieur de moitié à la moyenne communautaire. Les Etats d'Europe centrale et orientale deviendraient ainsi parmi les principaux bénéficiaires des Fonds structurels de la CEE, qui sont destinés à favoriser le développement des régions les plus pauvres et qui, pour l'essentiel, vont aux zones où le revenu par tête est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire. Le surcroît de dépenses qui en résulterait serait encore plus élevé que dans le cas de la PAC.

Il apparaît donc peu réaliste d'envisager que ces pays puissent, aux alentours de l'an 2000, être parties prenantes de l'ensemble des politiques communautaires dans leurs dispositions actuelles. D'où l'idée de créer une étape intermédiaire entre le libre-échange de produits industriels et l'intégration à part entière dans l'Union (3). Cette proposition prévoit, autour de l'Union, deux *cercles concentriques : le plus rapproché* constituerait un « marché unique » caractérisé par l'absence de toute restriction aux échanges (ni contingent, ni clause antidumping) mais d'où seraient exclus les produits agricoles et les aides structurelles. Le second serait une simple zone de libre-échange issue des accords commerciaux existants ou à venir entre les pays de l'Est et la Communauté, complétés par une libéralisation des échanges entre les pays appartenant à ce cercle. Cela ménagerait des transitions adaptées à la diversité des situations : l'accès des pays aux différents cercles dépendrait de leur capacité (et de leur intérêt) à mettre en œuvre l'« acquis communautaire ».

Pour les pays d'Europe centrale et orientale, la phase de «préaccession » qui s'ouvre sera dominée par la nécessité de rapprocher leurs institutions, leurs *législations de celles de pays* membres dans de nombreux domaines, notamment le système bancaire, la fiscalité, la politique de concurrence. Pour l'Union, la conférence intergouvernementale de 1996, qui doit réformer les institutions communautaires, devra tenir compte de ces nouvelles perspectives d'élargissement.

(*) CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales)

(1) « L'Europe centre-orientale et l'Union européenne : du commerce à l'intégration », *La lettre du CEPII*, nº 127, septembre 1994.

(2) *Is Bigger Better ? The Economics of EC Enlargement*, CEPR, septembre 1992.

(3) R. E. Baldwin, *Toward an Integrated Europe*, CEPR, 1994.

Télécommunications : la vitrine roumaine

La transformation de ce secteur sous-développé dans le pays a fait l'objet d'une attention particulière

BUCAREST
de notre correspondant

LA réforme des télécommunications roumaines serait-elle exemplaire ? Elle est jusqu'ici *en tout cas* un exemple de coopération avec les principaux groupes mondiaux, français notamment, un exemple du soutien des organismes de financement internationaux, un exemple de la qualité de la main-d'œuvre et des ingénieurs roumains en hautes technologies, et enfin un exemple sur le plan interne des résultats que les autorités peuvent obtenir, dès lors qu'elles appliquent une stratégie de développement.

Il faut dire que les télécommunications partaient de loin. *« Les communistes avaient consacré la quasi-totalité des ressources du pays à l'industrie lourde. Résultat : notre technologie datait des années 60, voire d'avant-guerre »*, explique Andreï Chirica, ancien ministre des communications de 1990 à 1994 et père de la réforme dans ce secteur. *« De plus, l'Etat avait décidé, pour des raisons politiques, d'étrangler les communications à l'intérieur du pays et surtout en direction de l'étranger »*, poursuit M. Chirica.

Classé prioritaire, avec les transports et l'énergie, le secteur des *télécommunications* a donc fait l'objet d'une attention particulière : plus que dans tout autre domaine, les organismes de financement internationaux se sont mobilisés. En quatre années, la BEI, la BERD et la Banque mondiale ont ainsi déversé plusieurs centaines de millions de dollars.

Logiquement, la Roumanie a donc pu attirer les compétences étrangères qui boudent le reste du pays (les investissements étrangers sont inférieurs à 1 milliard de dollars). *Dès 1990*, les experts français de la Sofrecom ont défini un ambitieux programme de modernisation, visant à installer, d'ici à l'an 2005, un téléphone par famille. Le taux d'équipement actuel demeure, malgré les progrès accomplis, l'un des plus bas d'Europe : moins d'un foyer roumain sur dix dispose du téléphone. Les plus importants groupes mondiaux – Alcatel-Alsthom en tête – ont investi la place. Créée il y a trois ans avec un fabricant roumain de composants électroniques, la filiale roumaine d'Alcatel CIT partage aujourd'hui le marché roumain de la communication publique avec son éternel concurrent allemand, Siemens. Le Français a investi plus de 40 millions de francs dans une usine de fabrication de centraux téléphoniques située à Timisoara. Aujourd'hui, la société emploie environ deux cents personnes, dont 50 % d'ingénieurs, et fournit des centraux digitaux intégrant 40 % de produits roumains.

La coopération franco-roumaine dans ce secteur ne devrait pas *s'arrêter en si bon chemin*. Alcatel ne manque pas d'atouts. *« Nous sommes entrés sur le marché des télécommunications par la commutation. Or celle-ci conditionne l'évolution des réseaux au cours des dix ou vingt prochaines années »*, rappelle Pierre Guichet, PDG d'Alcatel-CIT. Pour lui, l'enjeu roumain réside dans le développement des réseaux de données, secteur encore balbutiant.

Par ailleurs, Alcatel a commencé à proposer des réseaux clé en main qui, par le biais de ses différentes filiales, incluent toute la chaîne, depuis la construction d'un central jusqu'au creusement des tranchées où sont enterrées les lignes téléphoniques. Enfin, le groupe français poursuit les contacts avec les autorités roumaines pour installer, au fond de la mer Noire, le futur câble sous-marin devant relier la Roumanie au Proche-Orient, *via* la Turquie.

CONVOITISES • Outre Siemens, le marché roumain a bien évidemment fini par attirer les convoitises. *Peu de temps* après sa nomination, le nouveau ministre des communications, Adrian Turicu, a d'ailleurs exprimé son souhait d'*« augmenter la concurrence »* dans son secteur. Ainsi, le suédois Ericsson dirige depuis quelques semaines un programme pilote de modernisation de réseaux locaux de télécommunications, les sud-coréens de Goldstar sont sur les rangs pour les centraux privés, enfin les japonais (Tomen) et les italiens (Sirti) tissent des réseaux de fibre optique entre plusieurs villes du pays. Sans compter les américains de Sprint, la Telefonica espagnole ou les sud-africains de Telkor, qui, de la téléphonie cellulaire à l'installation de téléphones à carte, investissent dans le pays. Certains résultats sont spectaculaires. Les téléphones portables louables à l'aéroport de Bucarest ou les *pagers* sont devenus en quelques mois des éléments indispensables dans la panoplie des nouveaux riches roumains.

Le chantier des télécommunications est toutefois loin d'être fermé. Selon les chiffres officiels, il faudra 6 milliards de dollars au cours des dix prochaines années pour poursuivre la modernisation du secteur, devenu la vitrine de la réforme roumaine.

Christophe Chatelot

Faut-il créer des fonds de pension ?

Faut-il encourager la création de fonds *de pension pour financer en partie* les retraites ? La question n'est pas tranchée (le gouvernement n'a pris de mesure qu'en faveur des travailleurs indépendants). Au-delà des polémiques, quatre économistes précisent ce que peuvent être les objectifs et *les modalités d'une généralisation de tels* fonds.

Il ne s'agit pas, souligne Pierre-André Chiappori, de combler un déficit des régimes par répartition, mais de compléter durablement ceux-ci, en accordant un avantage fiscal aux pensions par capitalisation, de façon à faciliter une transition délicate. Ces fonds de pension ne doivent pas servir à financer des investissements à long terme, qui sont du ressort des marchés financiers, estime Gilles Saint-Paul. Mais si l'on veut qu'ils apportent des ressources aux entreprises, notamment aux PME, il faut établir des relations de partenariat entre les directions de ces entreprises, les salariés épargnants et les salariés actionnaires, notent Bruno Biais et Bruno Sire.

Une réforme indispensable

Par PIERRE-ANDRÉ CHIAPPORI (*)

POURQUOI *créer des fonds* de pension ? La question mérite d'être posée. Les sceptiques, qui ne manquent pas, avancent des arguments apparemment convaincants.

Premier argument : le niveau actuel des retraites est assez élevé, de l'ordre de 70 % du salaire d'activité. Le niveau de vie *des retraités a considérablement* augmenté au cours des trente dernières années, tant en valeur absolue que par rapport au pouvoir d'achat des salaires. Les projections réalisées, notamment à l'occasion du *Livre blanc*, montrent clairement qu'une revalorisation des pensions selon les prix et non selon le salaire moyen réduirait significativement les déséquilibres prévus pour le futur. Rien n'empêche ceux qui *veulent aller au-delà d'atteindre* cet objectif au travers d'une épargne privée, comme en *témoigne, entre autres, le succès* des produits liés à l'assurance-vie.

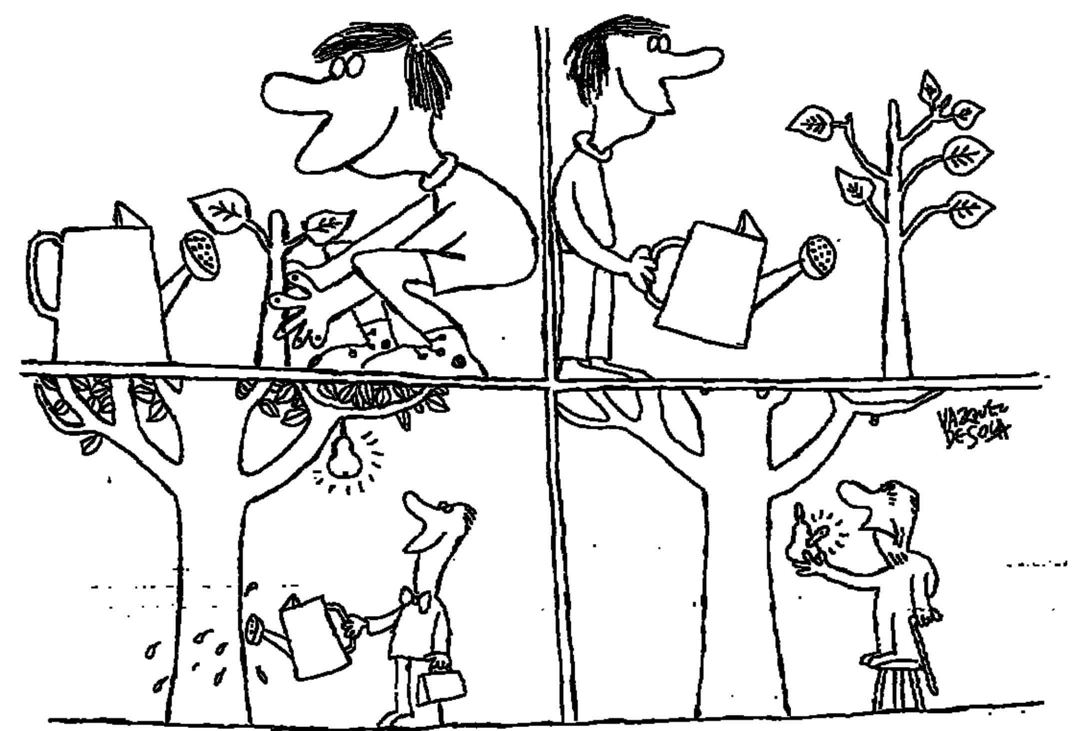
Second argument : quand bien même un complément de financement serait necessaire, nul besoin de recourir à des réformes de fond. Les régimes complémentaires actuels disposent d'une marge de manœuvre qu'il serait aisé d'utiliser, en faisant l'économie des bouleversements annoncés. En bref : pourquoi transformer un système qu'il est encore possible de raccommoder ?

Ces arguments oublient l'essentiel. Si les fonds de pension présentent un intérêt, celui-ci est avant tout général : introduire, dans un système fondé sur la répartition, une composante de *capitalisation. C'est d'un changement* structurel qu'il s'agit, et c'est à cette aune qu'il convient de juger les projets de réforme.

Quels sont les avantages respectifs des deux systèmes ? La théorie indique une première règle : dans une économie donnée, en l'absence d'aléas, la capitalisation domine la répartition si *les taux d'intérêt sont plus élevés* que le taux de croissance. A cet égard, la période actuelle – taux *d'intérêt réels supérieurs à 5 %*, taux de croissance de l'ordre de 2 % – paraît caractéristique. Il faut aussi prendre en compte les aléas liés à l'évolution de l'environnement : plusieurs dizaines *d'années séparent en général* l'acte initial d'épargne et le supplément de consommation future qu'il permet de réaliser, et nul ne sait comment évolueront les taux d'intérêt et de croissance dans l'intervalle.

Différents risques pèsent sur le financement des retraites, liés aux chocs pouvant affecter *l'économie : chocs monétaires*, krachs boursiers, crises économiques, fluctuations démographiques. La théorie a étudié de façon détaillée la robustesse de chaque mode de financement vis-à-vis de chaque type de risque. La réponse est souvent complexe, et dépend des paramètres de *l'économie considérée (degré de* substitution capital-travail, par exemple).

Chaque système a ses forces et ses faiblesses, mais un point est clair : en présence de risques non totalement corrélés, la meilleure stratégie consiste à diversifier son portefeuille. Transposons : ni la répartition pure ni *d'ailleurs la capitalisation* exclusive ne sont optimales. La formule la plus solide est un système mixte, diversifié, la diversification impliquant une combinaison des deux mécanismes – comme c'est le cas dans de nombreux pays européens. C'est précisément ce que l'intro*duction des fonds de pension* permettra de réaliser. Et c'est en cela que la réforme est de nature à renforcer puissamment notre système de retraite.



Transition difficile

Cependant, si la direction est *la bonne, la transition entre répar*tition et capitalisation ne peut s'effectuer sans mal. La raison en est *simple*. La capitalisation repose sur un décalage temporel : mes cotisations d'aujourd'hui serviront, après accumulation, à financer les pensions que je toucherai demain. Ce mécanisme reproduit exactement le report de consommation caractéristique de tout acte d'épargne. La répartition, en revanche, évite *momentanément ce décalage* : mes cotisations financent immédiatement les retraites de mes *contemporains plus âgés – à* charge pour les jeunes de demain de jouer le même rôle à mon égard. Son aspect quasi miraculeux est de permettre, à l'origine, de « gagner une génération » : dès l'instauration du système, on peut verser une pension aux retraités, alors que ceux-ci n'ont pas cotisé pour l'obtenir.

Mais, évidemment, ce décalage accompagne ensuite l'évolu*tion du système de répartition* ; et une transition vers la capitalisation imposerait de le compenser. *Il faudrait, pour cela, que la géné*ration-pivot paye deux fois : une fois pour financer les pensions (par répartition) des retraités d'aujourd'hui, une fois pour financer ses propres retraites (par capitalisation) de demain. En résultent une inéquité manifeste et une charge insupportable pour le bon fonctionnement de l'économie.

Trois principes doivent donc guider la démarche. D'abord, les fonds de pension ne peuvent être introduits qu'en complément de mécanismes de répartition. C'est bien *l'idée des projets de réforme* existants. Ensuite, l'apparition doit être graduelle, et conçue dès *l'abord comme un mécanisme de* long terme. La « double cotisation » *ne pourra* être totalement évitée, mais plus longue est la période de transition, plus on peut compter sur la croissance économique pour atténuer les difficultés. Là comme ailleurs, il est vital de partir à temps.

Enfin, l'Etat doit catalyser ce processus en accordant un avantage fiscal spécifique et incitatif. Celui-ci se justifie même en *période de difficultés budgé*taires, à cause de l'importance de l'enjeu – rien de moins que l'ave*nir du système de retraites*. Encore faut-il bien le cibler : subventionner un produit d'épargne standard serait gaspiller des ressources budgétaires rares pour créer des distorsions sur les marchés correspondants. Cet avantage doit viser une classe très précise de produits, liés par nature au financement de retraites : les rentes viagères. Imposer une sortie sous forme de rente apparaît donc comme la contrepartie *nécessaire de l'exemption fiscale* souhaitée. Ce n'est qu'à cette condition que l'objectif de stabili*sation et de renforcement du sys*tème de retraite *n'entraînera* pas une dérive budgétaire inacceptable.

(*) Directeur de recherche au CNRS, laboratoire DELTA (CNRS-Ecole normale supérieure, EHESS).

Financer les entreprises

par BRUNO BIAIS et BRUNO SIRE (*)

Il est probable que les entreprises françaises, particulièrement les PME, ont du mal à obtenir des financements de long terme, qu'ils soient bancaires ou qu'ils proviennent des marchés. La création de fonds de retraite a été présentée comme une solution : une partie des rémunérations, épargnée par les salariés, serait investie dans l'entreprise. Bref, « *si les financiers refusent de prêter, demandons aux salariés de le faire à leur place* ».

Est-ce pertinent ? Il faut d'abord se *demander pourquoi* les financiers ne veulent pas prêter. La théorie financière souligne les asymétries d'information et les conflits d'interêts entre la banque et l'entreprise. Si la banque ne parvient pas à obtenir des informations suffisamment precises ou à détourner les dirigeants de l'entreprise des projets *auxquels elle n'a pas intérêt, elle* sera réticente *ex ante* à prêter.

Supposons, en simplifiant, que l'entreprise verse au salarié une partie de sa rémunération sous forme de cotisations à un fonds de retraite, qui réinvestit ces sommes dans l'entreprise. Celle-ci obtient un financement. Mais le même problème de conflit d'intérêt se pose avec les salariés comme avec la banque : l'entreprise peut investir dans des *projets trop risqués ou trop peu* rentables pour apporter une « bonne retraite » aux salariés.

On pourrait contraindre l'entreprise à investir une part de l'épargne-retraite dans un fonds géré de manière externe, qui investit à son tour dans un portefeuille d'entreprises, ce qui permet une diversification du risque. Cependant, le danger de conflit d'interêts demeure pour la fraction des fonds directement confiée à l'entreprise. Pour le reste de l'épargne, le problème n'est pas réglé non plus tant que le fonds n'exerce pas un contrôle sur la gestion des firmes dans les*quelles il investit*.

On pourrait aussi garantir les droits à la retraite des salariés en les assurant auprès d'un fonds de garantie. Au niveau microéconomique, le problème de conflit d'intérêts reste le même, mais c'est la compagnie d'assurances qui en supporte les coûts. Cette situation est assez semblable à celle des *savings and loans* aux Etats-Unis. Un portefeuille d'actions bien diversifié obtient *une bonne rémunération* moyenne, mais ce au prix du risque de marché. Dans le cas d'un fonds *investissant dans un* portefeuille diversifié, que se passe-t-il en période de crise économique quand de nombreuses entreprises font faillite ? Soit les retraités ne sont pas payés, soit l'Etat verse les retraites et l'on revient au régime par répartition.

Un partenariat

On peut encore laisser les salariés libres de choisir entre le fonds de retraite « maison » et d'autres fonds. Ce serait parfois difficile en pratique. Pour les cadres supérieurs, choisir un autre système que celui de l'entreprise serait envoyer un mauvais *signal à leur hiérarchie* et à leurs collaborateurs sur leur engagement dans l'entreprise. *Pour les cadres dirigeants, ce* serait de surcroît envoyer un très mauvais signal aux banquiers ou clients de l'entreprise.

Pour résoudre le probleme, il faut revenir au point de départ : l'asymétrie d'information et le conflit d'intérêts entre investisseur extérieur et entreprise. Il faut donc que le système de retraite permette d'améliorer la qualité des relations entre les deux parties.

La réticence des banques à financer des projets industriels peut s'expliquer par la structure du partage des risques et des revenus : le prêteur supporte le *risque d'un échec des investisse*ments, sans pour autant être pleinement associé à leur succès. Il y a sans doute une plus grande convergence d'intérêts potentielle entre dirigeants de l'entreprise et salariés qu'entre banque et entreprise. Encore faut-il que le mécanisme de financement ne permette pas au dirigeant d'utiliser l'épargne des salariés contre leur intérêt. Il est donc nécessaire de les associer au contrôle de la *stratégie de développement et* d'investissement.

Ce pourrait être le rôle des *comités de surveillance prévus* dans la proposition de loi : s'ils ont des pouvoirs réels, ils pourront par exemple participer à la définition de règles prudentielles. Une telle réforme peut être efficace aussi du point de vue de la gestion des ressources humaines. C'est l'enjeu de la participation des salariés à la prise *de décision dans l'entreprise* et de ses conséquences sur le comportement au travail.

Il pourrait être bénéfique d'associer les institutions financières à ce partenariat. De nombreux travaux en économie financière ont montré que des relations de long terme entre banques et entreprises rendaient *moins grave le rationnement du* crédit. Des systèmes de retraite associant l'entreprise, ses sala*riés et les banques ou d'autres* institutions financières peuvent avoir le même effet. Imaginons un fonds de retraite géré de manière tripartite par l'entreprise, ses salariés et l'institution financiere : les trois parties siègeraient au comité de surveillance du fonds ; elles y obtiendraient des informations qui pourraient réduire l'asymétrie d'information entre banque et entreprise : elles pourraient aussi y jouer un rôle de surveillance ou de contrôle et ainsi limiter les conflits d'intérêts.

(*) Professeurs à l'université Toulouse-I.

Quelques idées reçues...

par GILLES SAINT-PAUL (*)

LE choix du système de retraites fait l'objet d'un vieux débat. De nombreux arguments ont été avancés en faveur de la capitalisation ; certains sont pleinement valides, d'autres mal compris ou incorrects. Passons en revue quelques-uns de ces faux arguments.

Est-il vrai que la capitalisation permet d'éviter les ajustements douloureux qu'impliquent *le vieillissement et le ralentisse*ment démographique ? La réponse est non. Dans un sys*tème par capitalisation, la caisse* de retraite investit dans des titres financiers (actions, obligations) dont le produit sert à verser les prestations. La contrepartie de ces titres, c'est du capital physique, en d'autres termes des machines. Le revenu de ces machines – qui détermine le niveau des retraites dans un sys*tème par capitalisation* – n'est autre que la somme des profits qu'elles génèrent, et qui sont ver*sés sous forme de dividendes et* de coupons aux actionnaires et aux créditeurs de l'entreprise, dont les retraités. Tout se passe donc comme si le retraité pouvait consommer les profits du capital qu'il possède indirectement.

Favoriser l'épargne

Cependant, ces machines ne fonctionnent pas toutes seules et il *est nécessaire d'employer une* certaine quantité de travail dans le processus de production. Quand le nombre d'actifs baisse par rapport au nombre de retraités, les machines deviennent moins productives (il y a moins de gens pour les faire tourner) et donc moins rentables. Le niveau de retraite garanti par la capitalisation baisse en conséquence. Pourquoi ? La baisse du nombre d'actifs, en réduisant la rentabilité du capital, réduit aussi l'investissement. D'autre part, le vieillisse*ment conduit à une hausse de* l'épargne disponible pour financer cet investissement. Ce déséquilibre entre épargne et investissement ne peut se résorber qu'à l'aide d'une baisse des taux d'intérêt et des taux de rendement des actions, et donc une baisse des retraites.

En d'autres termes, la capitalisation ne change rien au fait que ce sont les actifs qui produisent la richesse nationale. Lorsque leur *nombre diminue, la taille* du gâteau à répartir diminue, quel que soit le système de retraites. *Dans le cas d'un système par* répartition, le nécessaire arbitrage entre hausse des cotisations et baisse des prestations doit se faire au niveau politique. Dans le cas d'un système par capitalisation, il est automatiquement réalisé par le marché, et au détriment des retraités, à travers la baisse des taux de rendement.

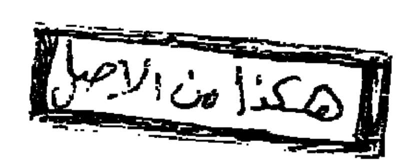
Autre idée reçue : est-il vrai que la capitalisation est nécessaire parce qu'« elle favorise *l'épargne de longue durée, dont la* France a un besoin pressant » ? Il est exact que, comparée à la répartition, la capitalisation favorise l'épargne et donc l'accumulation du capital. Une société où prévaut la capitalisation est donc plus productive qu'un pays avec un système de répartition. Ceci simplement parce que les prélè*vements sont directement inves*tis (au moins en partie) sous forme de capital physique au lieu *d'être versés aux retraités*. Un passage de la répartition à la capitalisation augmente donc la masse d'épargne disponible, *et*, à travers une baisse des taux d'intérêt, favorise l'investissement.

En revanche, l'idée d'après laquelle il faut favoriser l'épargne de longue durée est fausse et dangereuse. Certes, les investissements de longue durée sont une chose désirable. Mais c'est précisément le rôle des marchés financiers de déconnecter les *caractéristiques de l'épargne de* celles de l'investissement. Le tunnel sous la manche est un investissement de longue durée, *mais*, sur le plan financier, détenir une action d'Eurotunnel est un placement parfaitement liquide puisque l'on peut la revendre à tout moment. Les marchés financiers servent à mettre en œuvre des projets risqués, couteux et longs tout en garantissant aux épargnants un rendement sûr et *des placements liquides*. Vouloir rendre l'épargne artificiellement captive sous prétexte de favoriser *les investissements* de longue durée est un non-sens et peut inciter l'Etat à profiter de la captivité de cette *épargne pour la taxer ou* la sous-rémunérer, une forme de répression financière qui serait néfaste à la croissance.

Une diversification optimale

Enfin, on dit souvent que, pour favoriser la cohésion sociale, les fonds de pension devraient comporter une proportion non négligeable de titres de l'entre*prise dans laquelle travaille le* salarié. Encore une idée fausse et dangereuse. Le fonds de pension devrait comporter un *portefeuille* aussi diversifié que possible de titres, et certainement pas des titres de l'entreprise dans laquelle travaille le salarié. La composition d'un portefeuille d'actifs, quel que soit le motif de l'épargne, doit être déterminée par des critères de diversification optimale des risques. Un employé qui détien*drait*, mettons 30 % de ses droits à la retraite sous forme d'actions de son entreprise verrait, en cas de *chute de l'activité* de son secteur, sa retraite baisser au moment même où on le licencie ou quand on lui *demande* des concessions salariales !

(*) Economiste, chercheur au DELTA et au CERAS (ENPC).



OPINIONS

LETTRE DE NEW-YORK



Une croissance inégalement partagée

par Erik Izraelewicz

L'ÉCONOMIE américaine est florissante. Et pourtant, les électeurs américains s'apprêtent à sanctionner durement, lors des législatives du 8 novembre, le pouvoir en place depuis deux ans à Washington. Le chômage y est au plus bas, la cote de popularité de Bill Clinton et des démocrates aussi. Quelle est l'origine de ce paradoxe ? Les analystes invoquent volontiers les nombreux échecs politiques de Bill Clinton, une diplomatie calamiteuse, un plan de grands investissements jamais réalisé, des réformes de la santé et de l'aide sociale avortées... Une autre raison semble jouer un rôle essentiel dans cette apparente contradiction : la prospérité revenue est très inégalement répartie. La reprise ne profite pas à tous. *Elle s'accompagne, en réalité, d'un* nouvel accroissement des inégalités de revenus et de patrimoine dans la société américaine.

Bill Clinton avait promis la création, au cours de ses quatre années à la Maison Blanche, de huit millions d'emplois. Il est bien parti. Depuis 1993, ce sont déjà 4,6 millions d'emplois nouveaux qui ont été créés, presque tous par le privé et dans le secteur des services. En conséquence, le taux de chômage est tombé, à la fin du mois de septembre, à 5,9 %, son niveau le plus bas depuis quatre ans. Malgré cela, Bill Clinton a une très mauvaise cote dans l'opinion. Les sondages sur les intentions de vote indiquent tous un écart record entre républicains et démocrates, au profit des premiers.

L'opinion américaine a, certes, pris conscience de la reprise – celle-ci est déjà dans sa quatrième année. Une enquête réalisée à la mi-octobre par Yankelovich Partners pour le compte du magazine *Time* et de CNN indique que, pour 38 % des Américains, l'économie va bien et que, pour 9 % seulement, elle est toujours en récession. Mieux encore, 69 % des ménages interrogés s'estiment satisfaits quant à l'état de leurs finances personnelles, 12 % se déclarant même très satisfaits. Mais lorsqu'on leur demande s'ils ont ressenti personnellement les effets de la reprise récente de l'économie, les Américains répondent à 58 % par la négative.

En fait, deux études publiées ici cet automne apportent quelques éléments d'explication. La première, celle du magazine *Forbes*, s'intéresse à l'évolution des 400 plus grosses fortunes américaines ; la seconde, réalisée par le bureau de recensement, analyse les revenus des ménages. De ces deux études, une conclusion se dégage : les inégalités continuent à s'accroître rapidement aux Etats-Unis. Une part grandissante de la population ne tire pas réellement profit de la reprise.

Les riches deviennent plus riches : c'est ce qui ressort aussi bien de l'enquête de *Forbes* que des travaux de l'administration. Tous les milliardaires américains n'ont certes pas fait aussi bien que Bill Gates, le fondateur et PDG de la société informatique Microsoft. Son patrimoine (sa participation dans Microsoft pour l'essentiel) s'est encore gonflé de près de 10 milliards de francs en 1993 pour approcher les 50 milliards. *Forbes* souligne cependant que, depuis 1991 et le retour de la croissance, la richesse moyenne des 400 Américains les plus fortunés a progressé à un rythme bien supérieur à celui de l'inflation. Ils ont, en particulier, profité de la montée de Wall Street.

Les revenus des Américains n'ont pas connu une si belle fortune, du moins ceux des plus défavorisés. L'étude de l'administration révèle, en effet, qu'une fois de plus, en 1993, le revenu moyen réel (c'est-à-dire hors inflation) des ménages a baissé. Pour une famille de quatre personnes, il était en 1993 de 126 000 francs par an. Il était ainsi inférieur de 7 % au revenu moyen de 1989. L'enquête détaillée montre *plus précisément* qu'autour de cette moyenne les écarts se sont considérablement accrus.

Alors que les autres revenus ont continué à progresser, la pauvreté s'est elle aussi répandue. La masse des ménages gagnant moins de 80 000 francs par an (le seuil actuel de pauvreté aux Etats-Unis) s'est à nouveau gonflée d'un million supplémentaire. L'an dernier, 15,1 % des familles américaines vivaient sous ce seuil, contre 13,7 % en 1989. L'origine de cette paupérisation d'une partie croissante de la population est connue : c'est la baisse constante, depuis une vingtaine d'années, des bas salaires. *Elle* est elle-même la conséquence de la concurrence de certains pays en développement, de la substitution des emplois de services aux emplois industriels, du recul du syndicalisme et de la baisse du salaire minimum réel.

Dans ces conditions, pour préserver leur pouvoir d'achat, de nombreux salariés sont conduits à travailler plus. La reprise actuelle est ainsi marquée sur le marché du travail par un triple phénomène : un développement considérable des heures supplémentaires, une explosion des inscriptions dans les agences d'intérim et l'extension très rapide du nombre des salariés ayant deux ou trois « jobs ». Plus de 6 % de la population active américaine a aujourd'hui deux emplois ou plus !

L'opinion américaine ne crédite, en définitive, guère Bill Clinton de la reprise économique actuelle et des emplois nouveaux qui l'accompagnent. Elle lui reproche, en revanche, de n'avoir pas réussi à stopper le phénomène de paupérisation et de ne pas en limiter les conséquences sociales. L'emploi n'est d'ailleurs plus la préoccupation numéro un des Américains ; il est désormais largement devancé par le crime.

COURRIER

Fichiers protégés

Dans une lettre publiée récemment dans le courrier du Monde-l'Economie (28 juin, page IX), Mme Elisabeth Chaumier s'inquiète de la location des fichiers et demande : *« Quels moyens a-t-on de s'assurer que le locataire n'a pas gardé un double et ne recommencera pas à s'en servir ? »* Le moyen existe, il est *utilisé, et il est très simple : il* consiste à ne jamais faire sortir le fichier de chez son propriétaire et à ne jamais le mettre entre les mains du locataire.

A possède un fichier de ses clients, de ses abonnés, ou de ses adhérents, etc., B voudrait envoyer à ces personnes une publicité pour ses produits et loue le fichier de A. Pour cela, A indique à B le nombre des fiches de son fichier. B envoie alors à A le nombre correspondant d'enveloppes affranchies et de documents publicitaires. A tire sur l'imprimante de son ordinateur les étiquettes-adresses adhésives, les colle sur les enveloppes, met la publicité dans les enveloppes et porte le tout à la poste. Puis il envoie sa note à B, qui paie les frais qu'a eus A pour cette opération, plus le prix de la location du fichier. A est sûr que B ne peut avoir dupliqué le fichier et conservé un double, puisque jamais le fichier n'est sorti de chez A. Les clients, abonnés ou adhérents de A sont protégés contre la curiosité de B, et contre tout risque d'une publicité malencontreuse, puisque A peut contrôler cet envoi de publicité.

Anne Souriau
Versailles

Image de marque

J'ai lu avec une certaine consternation l'intervention sur l'image de marque française dans « le Monde-l'Economie » du 20 septembre. Nous sommes depuis toujours confrontés à ces discours frileux, et ce n'est pas là le principal problème. Quoique le cas de l'agroalimentaire soit particulier par rapport à l'industrie, dans la mesure où ce secteur a malheureusement trop pris l'habitude d'orienter ses choix en fonction de l'état des aides communautaires et non en fonction des perspectives du marché. On sait pourtant que de belles réussites existent dans ce domaine : le foin de la Crau est exporté à des prix de rêve, pour répondre à une demande importante basée sur la qualité *reconnue de ce foin. Il* en va de même pour le beaujolais nouveau, ou quelques fromages primeurs, et certainement pour d'autres produits vendus à l'étranger parce qu'ils sont français et parce qu'ils sont de qualité.

Si les consommateurs achètent un produit alimentaire danois ou néerlandais, c'est aussi parce qu'il ne leur est pas proposé le même, fabriqué en France. Le marché pour les baguettes précuites, pour reprendre un des exemples cités, n'existe sans doute pas en France, où les boulangeries cuisent le pain tous les jours, et sont ouvertes suffisamment tard pour les clients qui travaillent. Ce marché existe dans d'autres pays. D'autres que les producteurs français ont l'intelligence de le reconnaître et de s'y présenter. N'en déplaise à l'auteur, si nous devions attendre aux Pays-Bas que le pain français arrive en magasin, nous risquerions d'attendre longtemps.

Il ne s'agit pas de prôner *une « politique de défense* ouverte de l'image de marque », mais bien plutôt une politique d'offensive commerciale, pour valoriser une image de marque que nous laissons en jachère, alors que d'autres en profitent.

Gilles Darmois
Pays-Bas

RECTIFICATIF. – Une erreur de transmission nous a fait déformer le nom de l'économiste Herbert Simon, que nous avons malencontreusement prénommé Edward dans l'article consacré à Oliver Williamson, paru dans « le Monde-l'Economie » du 11 octobre.

Les entreprises face aux « affaires »

Le boomerang de la communication

Après avoir privilégié dans les années 70-80 des politiques de communication tous azimuts, les chefs d'entreprise s'en mordent les doigts aujourd'hui. La crise et les « affaires » rendent la transparence infiniment plus délicate à gérer.

par PATRICK D'HUMIÈRES (*)

BEAUCOUP de chefs d'entreprise confrontés aux investigations de la justice et aux commentaires « pressants » des médias qui les accompagnent aimeraient bien aujourd'hui ne plus disposer de cette notoriété qu'ils ont tant recherchée hier et dont ils pensent qu'elle fabrique des cibles trop faciles désormais. D'autres, soumis simplement aux aléas de la vie commerciale, vivent tout aussi mal d'être portés aux nues de manière excessive au moindre aléa et d'être condamnés médiatiquement dès qu'un nuage apparaît dans leur environnement. Pour ne pas parler de ceux qui font tout pour rester *inconnus et qui se retrouvent à la* une des sagas qui font vendre.

Cet emballement de la machine médiatique justifie en grande partie la réaction de défiance, voire de rejet, des politiques de communication bâties à grand renfort de pédagogie, et souvent avec l'aide des journalistes, dans les années 70-80. Elles avaient consacré un vrai changement politique au sein du monde patronal. Les chefs d'entreprise s'étaient laissé persuader qu'il y avait plus à gagner dans la présentation de leurs réalités qu'à laisser perdurer une méconnaissance et des préjugés nuisibles à l'insertion des entreprises dans la vie sociale.

Plusieurs phénomènes ont rompu depuis l'équilibre qui semblait s'être établi entre une presse soucieuse d'intégrer l'économie de manière complète et proche de l'intérêt des marchés et des consommateurs, et un univers d'entreprise qui avait vu, dans son accès sur la scène publique, soit un mode publicitaire à moindre prix, soit une forme de relation moderne avec ses marchés.

Davantage d'obligations de transparence

Cinq facteurs expliquent pourquoi les entreprises pensent que la transparence est devenue un véritable boomerang. Le premier découle directement de la crise récente qui, en diminuant les sujets d'entreprise valorisants, a conduit les entreprises à présenter des messages négatifs. Le deuxième facteur résulte de l'installation d'une réglementation de plus en plus contrai*gnante en matière d'information* financière. L'appel croissant à l'épargne publique s'est accru d'un renforcement des obligations de transparence et de vérité chiffrée sur tout ce qui peut influencer le titre. Les modalités de diffusion de ces données ont offert la primauté aux marchés, ne laissant pas de marges de choix à l'émetteur, que les informations lui conviennent ou non.

Le troisième facteur est la mutation économique propre au monde des médias qui en a fait des entreprises de plus en plus comme les autres, condamnées à plaire pour se développer. Elles ont compris qu'il leur fallait privilégier leurs lecteurs sur leurs « interlocuteurs », surtout quand les annonceurs se font plus durs et plus rares. Dans un contexte structuré par l'audiovisuel, la mise en spectacle de l'information l'emporte aisément sur sa mise en contexte. La machine médiatique devient autonome et ne se donne des barrières déontologiques que si sa relation avec le public en dépend.

Quatrième facteur qui rend de plus en plus conflictuel l'intérêt des entreprises et celui des médias, conformément à une logique démocratique de séparation des pouvoirs, c'est l'émergence d'une culture critique et changeante de la part de l'opinion qui attend de moins en moins des « médias-miroirs » et de plus en plus des « médias-services ». Incarnée par un savoir-faire journalistique qui ne cesse de progresser, cette autonomisation du quatrième pouvoir rend même inopérantes les approches de ceux qui pensent qu'il suffit de posséder un média pour diriger une rédaction.

Le cinquième facteur est propre aux émetteurs de communication, publics et privés, qui privilégient, en France par tradition, le commentaire par rapport au fait, c'est-à-dire l'image qu'ils voudraient par rapport aux constats qui s'imposent à tous. Pour avoir inversé ce processus, les stratégies dites de communication, coûteuses et manipulatrices, tactiques et réactives, se sont brisées sur le mur des réalités. Faute d'avoir su créer un rapport crédible et véridique entre les acteurs économiques et « l'opinion », les discours n'ont pas tenu dans les tempêtes. Le modèle d'entreprise qu'on a voulu projeter était trop loin de *ce que le public vivait pour résister* à ce retour au réel.

« Vivons caché »

En conclure que la rudesse des temps pour les entreprises provient de leur exposition au public, que le silence doit se substituer au bruit et que « le vivons caché » est le seul moyen d'affronter ces changements de société, constituerait une grave erreur, susceptible d'abîmer durablement la relation nécessaire entre l'entreprise et ses publics. Les petits actionnaires seraient alors tentés de se réfugier dans le contentieux, les consommateurs se défieraient un peu plus des promesses, les citoyens réclameraient plus de charges et de contraintes et les salariés s'identifieraient de moins en moins aux projets des firmes.

La reconquête de la relation avec ces publics essentiels au bon fonctionnement des entreprises passe par une maîtrise des mécanismes de communication, à l'inverse des emballements passés qui voulaient qu'on se rue sur tous les micros qui passent, qu'on commente sans réflexion n'importe quel événement et qu'on s'affiche, sans cohérence aucune avec son entreprise. Désormais, il convient d'abord de rester toujours dans son territoire d'expression et d'apporter au débat un message pertinent, en collant avant tout au réel.

Le défi de la communication est de concilier une marque commerciale positive avec des positions institutionnelles réalistes et crédibles. L'initiative du *Crédit lyonnais de parler vrai* et d'aller à la rencontre de ses clients, comme l'a fait la SNCF, celle de Total de créer « des actionnaires témoins », sont de nouvelles attitudes qui participent à cette nouvelle « vérité de communication ».

L'entreprise moderne découvre qu'elle ne peut plus se contenter ici d'un discours commercial, là d'un discours institutionnel ou financier, selon les moments et en fonction de ses points forts. Observée quoi qu'elle fasse, elle doit apprendre à gérer de manière équilibrée les quatre marchés *qui l'intéressent* pour concilier en permanence quatre discours et rassurer quatre publics : les actionnaires qui veulent qu'on leur parle rentabilité, les consommateurs qui veulent des prix bas, les citoyens qui pensent que l'entreprise peut tout faire et les salariés qui réclament plus que leur part de résultat. C'est en donnant un sens parfaitement compréhensible à ces quatre messages, présentés de façon cohérente les uns par rapport aux autres, que le discours de l'entreprise sera reçu et non plus renvoyé.

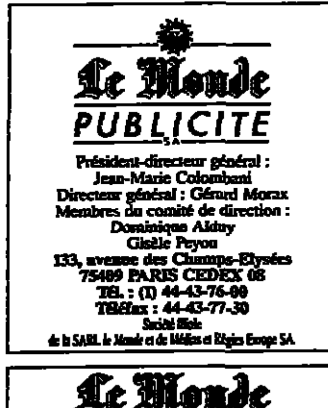
(*) Patrick d'Humières est professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Paris (ESCP).

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* » « Association Hubert-Beuve-Méry » Société anonyme des lecteurs du *Monde* Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, gérant.
Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex



Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alday, Gisèle Peyou
133, avenue des Champs-Elysées 75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 Télex : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation 36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS PAR MINITEL 36-15 - Tapez LEMONDE code d'accès ABO

C O N J O N C T U R E

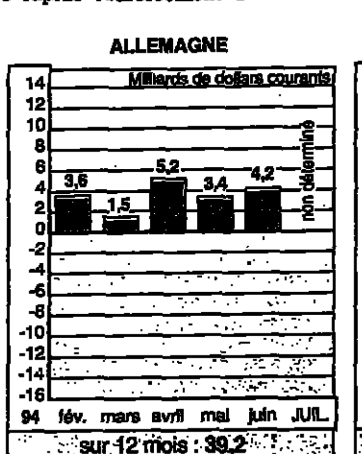
INDICATEUR • Le commerce extérieur

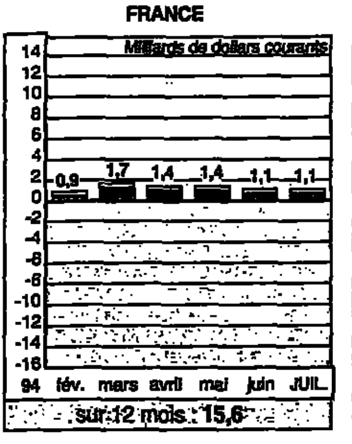
Rebond

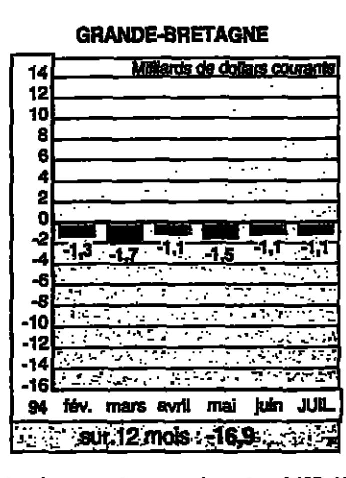
LA croissance, requinquée, profite au commerce mondial. Les statistiques disponibles sur le premier semestre 1994, encore partielles, montrent un rebond significatif des échanges internationaux. En même *temps que l'activité se raffermit dans le* monde, le commerce des matières premières et des biens intermédiaires, des biens d'équipement et des produits de consommation se redresse.

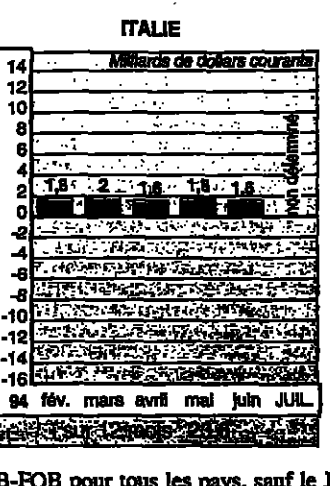
Les Etats-Unis continuent de s'approvisionner massivement à l'étranger, malgré l'importante dépréciation du dollar. Au deuxième trimestre, les importations américaines de marchandises augmentaient encore à un rythme annuel dépassant 10 % en volume. De même, le rapide redressement de l'activité dans l'Union européenne s'est traduit par une croissance soutenue des importations dans les douze *pays membres. Les flux d'échanges à l'intérieur de l'Europe, en sommeil* depuis 1990, ont subitement augmenté ces derniers mois, tandis que le commerce avec l'extérieur se ressaisissait aussi. Le Royaume-Uni et l'Italie, qui avaient bénéficié avant les autres d'une reprise des exportations grâce à la compétitivité offerte par la dépréciation de leur monnaie, sont rejoints par les autres pays de l'Union dans une dynamique d'ensemble.

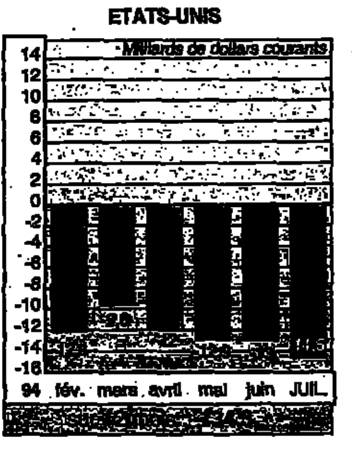
Au Japon, où la demande intérieure n'a progressé que très récemment, les importations se sont néanmoins accrues de près de 15 % durant les neuf premiers mois de l'année. Cela accentue la pénétration des produits étrangers sur ce marché, en bonne partie par suite de la très vive appréciation du yen *depuis deux ans.* Les exportateurs nippons, fortement pénalisés par celle-ci, bénéficient moins qu'à l'habitude du rebond de la demande mondiale. Cependant celui-ci a permis à leurs exportations de progresser de 7 % environ en volume depuis le début de l'année. *Le* commerce mondial pourrait croître cette année de près de 10 % en moyenne : deux fois plus qu'en 1993.

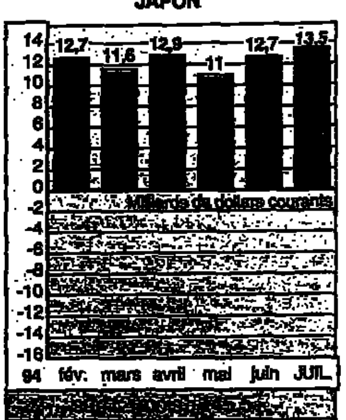












Soldes commerciaux : exportations moins importations en données CVS (FOB-FOB pour tous les pays, sauf le Japon, FOB-CAF). Sources nationales.

RÉGION • L'Amérique latine

L'intégration ralentie

LA croissance économique latino-américaine, qui avait atteint 3,4 % en 1993, devrait se *situer à 3 % en 1994. Ce ralen*tissement ne signifie nullement une dégradation de la situation, au contraire : mis à part le Venezuela, victime d'une crise financière *accompagnée d'un déra*page inflationniste (68 %), la plupart des pays poursuivent le rétablissement de leur économie, généralement entamé en 1990.

L'Argentine connaît une croissance supérieure à la moyenne, avec 6 % estimés pour 1994, et maintient sans difficulté la parité peso-dollar. Pour la première fois depuis dix ans, elle vient de bénéficier d'un prêt syndiqué de 500 millions de dollars, confirmant ainsi son retour sur les marchés financiers internationaux. Le plan de Domingo Cavallo, ministre des finances, est donc un succès. Au Brésil, celui de Fernando Henrique Cardoso a désormais de bonnes chances de réussir.

Le Chili verra son taux de croissance sensiblement ralenti en 1994 avec 4 % au lieu de 6,3 %. Le taux d'inflation diminuera à 10 % contre 12,3 %. L'austérité imposée depuis deux ans touche à son terme : en abaissant son taux de base le 11 octobre, la banque centrale a donné le signal d'une relance économique qui doit succéder à *la politique de stabilisation* conduite jusqu'ici.

En Colombie, le président Ernesto Samper, qui a pris ses fonctions le 6 août dernier, s'est *fixé comme objectif* la bonne gestion des capitaux pétroliers. Actuellement, la Colombie produit 450 000 barils/jour et ses réserves prouvées atteignent 4 milliards de barils à la suite de la découverte du gisement de Cusiana. Lorsque ce dernier sera en pleine exploitation, en 1997, la production se situera à 1 million de barils/jour, ce qui devrait permettre de financer le développement du pays et de résorber *le déficit des paiements cou*rants, qui a représenté 2,3 milliards en 1993 et ne devrait pas être inférieur à 3,4 milliards en 1994.

Le Pérou *donne des signes* encourageants de bonne santé : la croissance tournera autour de 5 % en 1994, après 6,5 % l'année précédente. Les récentes privatisations ont permis à de nombreuses sociétés étrangères de s'implanter dans un pays qui pratique une politique résolument libérale depuis l'arrivée au pouvoir d'Alberto Fujimori : l'objectif de 6 milliards de dollars d'investissements directs devrait être dépassé cette année.

En revanche, la crise s'amplifie au Venezuela. Le système financier a subi, depuis neuf mois, trois crises successives qui ont contraint l'Etat à prendre pratiquement en charge *la plupart des banques du pays* pour éviter un effondrement général : 5 milliards de dollars ont été dépensés dans ces opérations de sauvetage. Les milieux d'affaires demeurent dans *l'attentisme et demandent* l'abolition du contrôle des changes. Le nouveau plan de rigueur prévoit la suspension de l'aide au système financier, l'augmenta*tion du prix des carburants* et la relance des privatisations, mais paraissait voué à l'échec dès sa mise en application, en septembre, du fait de son *impopularité.*

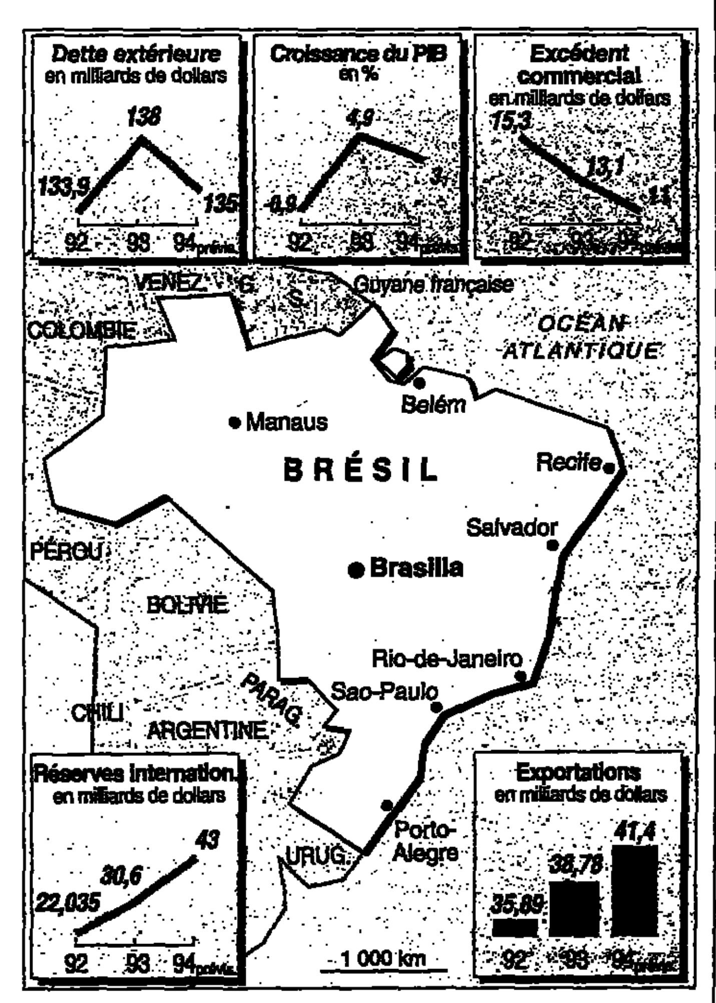
Ces dernières années avaient été marquées par une relance des processus d'intégration régionaux, dont le Mercosur, *marché commun entre* l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, était le plus remarquable. Malheureusement, des problèmes ont surgi, notamment du fait du déséquilibre commercial croissant entre les deux principaux membres, et l'on vient de mesurer à l'occasion de la réunion des chefs d'Etat à Buenos-Aires combien il sera difficile de conduire cette nouvelle zone de libre-échange à terme.

Officiellement, le 1er janvier 1995, une barrière douanière commune sera mise en place qui s'imposera à tous les produits des pays tiers (par exemple, après une baisse progressive, les taux applicables aux biens d'équipement seront unifiés à 14 % mais seulement le 1er janvier 2001 pour l'Argentine *et* le Brésil, et cinq ans plus tard pour les deux autres pays). Le Brésil et l'Argentine ont par ailleurs décidé le maintien des tarifs *douaniers en vigueur jusqu'en* 2001 pour trois cent types de produits, limitant de ce fait considérablement la portée du Mercosur au 1er janvier prochain.

Nul doute que, malgré ces ralentissements, une logique de l'intégration régionale ne prédomine à la longue : mais il semble que soient privilégiés de multiples accords bilatéraux plutôt que le renforcement de zones *plus ou moins homogènes.* C'est ainsi que le Chili et l'Equateur négocient ces jours-ci un accord commercial qui ferait disparaître les droits de douane entre ces deux pays *sur les produits agroa*limentaires, textiles et pétroliers dans un premier temps.

Le Chili, qui n'appartient à aucun ensemble depuis son retrait du Groupe andin en 1976, a donné l'exemple de ces accords bilatéraux. Il sera d'ailleurs le premier à s'associer à l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA) qui unit commercialement les Etats-Unis, le Canada et le Mexique. D'autres pays sud-américains devraient le suivre dans cette voie, et on peut prévoir, à terme relativement rapproché, une aimantation accrue des pays du Sud vers ceux du Nord, c'est-à-dire, en clair, une influence grandissante des Etats-Unis.

Jean-Luc Chalumeau



PAYS • Le Brésil

L'heure des réformes

LA victoire électorale de Fernando Henrique Cardoso, le 3 octobre, garantit au Brésil la *poursuite du « plan real » que le* nouveau président avait conçu lorsqu'il était ministre des finances. Dans ses premiers mois d'application, ce plan, qui repose notamment sur la désindexation de l'économie et la défense du real par le contrôle de la masse monétaire, a déjà obtenu de bons résultats : l'inflation, qui se situait encore à 48,2 % par mois en juin, est descendue à 1,55 % en septembre et le taux de change n'a pas été menacé. C'est au contraire l'appréciation progressive de la nouvelle monnaie par rapport au dollar qui pourrait, à la longue, gêner les exportations actuelle*ment hissées à des niveaux* records.

Fernando Cardoso a promis une vigoureuse relance des investissements dans les secteurs prioritaires (santé, éducation, sécurité publique, emploi et agriculture) financés par une ponction de la moitié des réserves internationales du pays, qui s'élèvent aujourd'hui à 43 milliards de dollars. Il n'a pas pour autant promis de miracle, et semble conscient de la leçon que l'on peut tirer de l'échec des sept plans qui ont précédé le sien : pour faire disparaître les réflexes inflationnistes des agents économiques brésiliens, une suppression du système d'indexation doit être non seule*ment complète et immédiate,* mais elle doit aussi être accompagnée de réformes structurelles concernant en premier lieu le budget, l'ouverture des frontières à la concurrence étrangère et la *concertation entre* l'État *et les* partenaires sociaux.

Si Fernando Cardoso obtient, au second tour des élections législatives du 15 novembre, les appuis politiques nécessaires, il lui sera possible de réussir sur ces trois fronts à la fois. Le redressement budgétaire, qui passera par une réforme constitutionnelle dans la mesure où il implique une nouvelle répartition des compétences entre pouvoir central et *Etats fédérés,* constitue sans doute la plus grande urgence.

Mais la refonte du système de prévoyance n'est guère moins pressante, car *l'État ne peut plus* faire face à ses obligations : les 880 000 retraités anciens fédéraux coûtent à eux seuls près de la moitié de l'ensemble des dépenses salariales publiques. Fernando Cardoso devra encore relancer les privatisations, paralysées depuis plusieurs mois, et combattre les conséquences mêmes de son succès politique : la confiance des opérateurs financiers se traduit par des entrées massives de capitaux porteuses de risques inflationnistes. Le chef de l'État sera enfin encouragé par le redressement en cours du taux d'investissement, qui pourrait dépasser 16 % du PIB en 1994 : avec plus de 20 %, le Brésil retrouverait la croissance forte des années 70.

J.-L. C.

SECTEUR • Le parapétrolier

Lueur d'espoir

« *LA poursuite de la privatisation de l'industrie pétrolière dans de nombreux pays, la hausse de la demande, ou encore le développement des activités* off-shore *vers les mers profondes, sont autant de signes de croissance qui peuvent inciter à un certain optimisme pour le futur.* » Ainsi se conclut l'enquête sur l'industrie parapétrolière française que réalisent chaque année depuis 1978 trois organismes professionnels représentatifs (1).

Regroupant des activités fort diverses allant de la fourniture de matériels (équipement de forage, construction de plates-formes, d'oléoducs ou de raffineries) aux services (géophysiques, diagraphie) et à l'ingénierie, ce domaine aux contours flous, moins connu du grand public que les compagnies pétrolières, n'en est pas moins important. Les quelque 460 entreprises du secteur emploient 45 000 salariés, dont 12 500 dans l'*offshore*. Le chiffre d'affaires global de 44,5 milliards de francs est réalisé principalement à l'étranger (pour 35,5 milliards).

A la taille s'ajoute la performance. Les exemples sont nombreux. *Dans l'ingénierie, Technip,* qui entre en Bourse le 27 octobre, s'est hissé en quelques années au dixième rang mondial, rivalisant avec les Américains et les Japonais. *Coflexip, qui l'a précédé* d'un an sur le marché boursier, mais à New-York, est, quant à lui, le leader mondial de la fabrication de conduites flexibles.

Les années noires du secteur parapétrolier se sont achevées en 1989. Depuis, le chiffre d'affaires a progressé d'environ 12 milliards de francs en trois ans avant de se stabiliser, *grâce à un renforcement des* investissements dans les zones traditionnelles d'activités que sont l'Afrique et la mer du Nord.

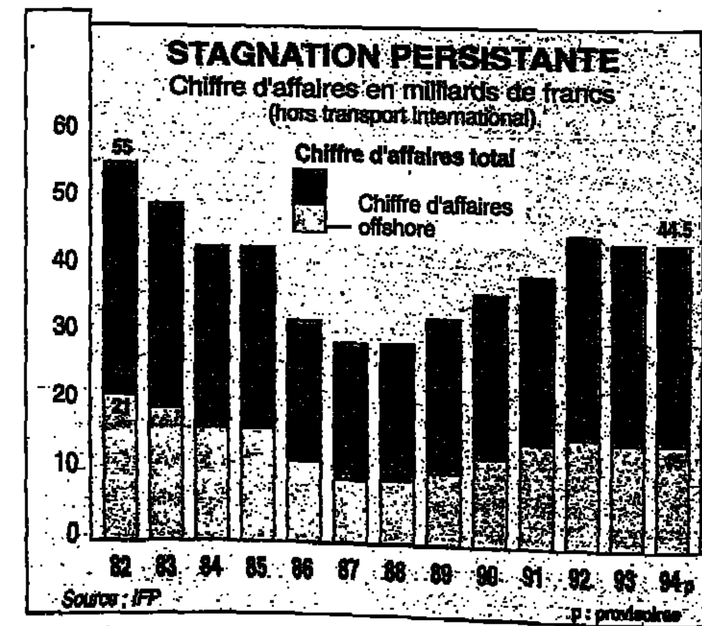
Selon Olivier Trouvé, rédacteur du rapport, « *en 1993, cette industrie a été touchée par la contraction des investissements et la baisse de l'activité d'exploration. Le fléchissement annoncé l'an passé s'est avéré relativement faible (1 milliard de francs), le recul enregistré par les fournisseurs d'équipements étant pour partie compensé par la croissance des sociétés d'ingénierie. En 1994, sur la base des estimations fournies par les sociétés participant à l'enquête, le chiffre d'affaires devrait rester stable aux environs de 44,5 milliards de francs* ». Après une pause de trois ans, considérée comme une consolidation, le secteur devrait prendre un nouveau départ en 1995. Les industriels français profiteront non de la reprise économique aux Etats-Unis, où ils sont peu présents, mais du développement dans la zone Asie-Pacifique, qui représente en moyenne 15 % de leurs activités.

Mais, dans le contexte de faible prix du pétrole brut, l'impératif, pour les entreprises est toujours d'abaisser le plus possible leurs tarifs. Pour s'imposer sur un marché très concurrentiel, elles peuvent aussi développer un partenariat avec les compagnies pétrolières en fournissant des contrats clés en main. Dans les deux cas, pour réduire les coûts, l'investissement dans la recherche reste prioritaire. Cette nécessité se traduit dans les chiffres : en dehors de l'Institut français du pétrole (IFP), des compagnies pétrolières et du groupe Schlumberger, les dépenses de recherche et développement, pour la première fois, ont dépassé l'an dernier les 600 millions de francs, dont plus de 150 millions au seul titre de l'*offshore.*

Le souci de rentabilité oblige aussi à réduire les équipes. Si en 1993 les effectifs étaient restés stables, après avoir progressé de *près de 9 000* entre *1989* et *1992,* pour atteindre 45 000 salariés, la tendance s'inverse aujourd'hui. Environ 1 000 personnes seraient touchées, plus particulièrement *chez les* prestataires de service.

Dominique Gallois

(1) L'étude a été réalisée par le Groupement des entreprises pétrolières et paragazières (GEP), le Comité d'études pétrolières et marines (CEP&M), et l'Institut français du pétrole (IFP). *Sur les 460 entreprises* interrogées, 180 ont répondu, soit un taux de réponse de 40 %.



Les graphiques et les cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde*.

